

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2018-2019

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation,
Direction générale des ressources humaines – DGRH
72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication : Vincent Soetemont (DGRH)
Rédacteurs en chef : Bruno Reguigne (DGRH A), Mélanie Quillard (DGRH C)
Coordonnateurs rédactionnels : Gaëlle Valleur-Bousset (DGRH A), Denis Renard (DGRH C),
Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A)
Édition : Gaëlle Valleur-Bousset et Denis Renard

Réalisation graphique : opixido
Impression : MENJ-MESRI (Grenelle)

ISBN : 978-2-11-162604-1
ISBN numérique : 978-2-11-162605-8
Dépôt légal en attente

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation présente des données extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces données portent sur les personnels titulaires ou non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques...), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que depuis 2014, sur les personnels de la recherche en exercice au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux effectifs et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Le bilan social 2018 comme ceux des années précédentes s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Depuis l'édition 2012, il a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 23 décembre 2013, de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents non-titulaires), de mieux caractériser les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire, de tenir compte des conclusions des travaux de l'Agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2016 et de fournir des présentations pluriannuelles.

L'édition 2018 est enrichie ou modifiée principalement des éléments suivants :

- Introduction générale : des données pluriannuelles sur les effectifs des EPST ont été introduites à l'instar de ce qui existait déjà pour les effectifs de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, une évolution pluriannuelle des effectifs par discipline d'enseignement / recherche ou par branche d'activité professionnelle a été incorporée pour ces deux périmètres ;
- Chapitre 1 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur » : une présentation des effectifs de chaque filière par âge et selon le genre a été réalisée et un indicateur présentant les travailleurs handicapés (effectifs et recrutements) par type de handicap vient enrichir la partie consacrée à cette population ;
- Chapitre 2 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique – EPST) : deux indicateurs relatifs à la composition des jurys de concours et d'examens professionnels ont été ajoutés ; par ailleurs, les graphiques de présentation des effectifs des EPST selon l'âge et le genre ont été modifiés ;
- Chapitre 3 « Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur et la recherche » : l'indicateur relatif à la décomposition de la masse salariale dans l'enseignement supérieur est présenté de façon plus détaillée entre personnels enseignants et BIATSS ainsi que par statut de la Fonction publique. Par ailleurs, dans ce chapitre, huit indicateurs sur les rémunérations dans les EPST ont été introduits dans cette édition du bilan social 2018.

Sommaire

Table des matières	7
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur	39
2. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST).....	175
3. Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur et la recherche (EPST)	209
4. Les métiers dans l'enseignement supérieur et la formation des personnels.....	241
5. Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche	259
6. L'action sociale	273
7. Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche	277
Annexes	284

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe..... 41 
- ▶ Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement 42

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe..... 44 
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe..... 46 
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe 49 
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe 52 
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe 54 
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe..... 56 
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe..... 58 

Par sexe et tranche d'âge

- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges..... 60 
- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges..... 62 

Par tranche d'âge

- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge 64
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge 68
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge 68
- ▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge 69 

Par sexe et par âge

- ▶ Présentation des effectifs de chaque filière par âge et selon le sexe 70 

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

- ▶ Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe 74 
- ▶ Effectifs des agents titulaires « gérés », répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe 76 

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

- ▶ Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENJ et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe 79 
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe 79 
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe 80 
- ▶ Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur 82
- ▶ Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois 83
- ▶ Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur 84

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe 85 
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe 88 
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat 90
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat 91

▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2018 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement..... 93

▶ Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2018 97 

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

▶ Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe 99 

▶ Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe 100 

▶ Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe..... 100 

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

▶ Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires 104 

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe 106 

▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe 107 

▶ Répartition des agents déclarés « travailleurs handicapés » par tranche d'âge..... 108

▶ Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio) 109

Recrutement de travailleurs handicapés en 2018

▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe 110 

▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe 112 

▶ Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge..... 114

▶ Travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap 114

▶ Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio) 115

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

▶ Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade 116

▶ Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement 117

▶ Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)	120	
▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	122	
▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe	124	
▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	126	
▶ Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)	127	
▶ Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	129	
▶ Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	132	
▶ Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	133	
▶ Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	133	

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe.....	134	
▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	142	
▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe.....	144	
▶ Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et ventilés par sexe	146	

3. Les autres flux entrants en 2018

▶ Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	148	
--	-----	---

4. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2018

Les départs à la retraite

▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)	150	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe	154	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge	156	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge	158	

Les autres départs définitifs

- ▶ Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe 161 

5. Les autres départs en 2018 - Départs temporaires

- ▶ Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe 163 

C. Parité dans les recrutements en 2018

- ▶ Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2018 166 
- ▶ La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade 170 
- ▶ La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur 171 
- ▶ La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade 173 
- ▶ La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur 174 

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe 177 
- ▶ Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST 178

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe 180 
- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe 181 
- ▶ Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe 183 
- ▶ Effectifs des personnels de soutien à la recherche, répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe 185 

Par sexe et âge

- ▶ Les âges moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge..... 186 

3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

- ▶ Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe 188 
- ▶ Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2018 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012..... 190

Les effectifs d'apprentis ITA

- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe..... 192 
- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme..... 193

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

- ▶ Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe..... 193 

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

- ▶ Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe..... 194 
- ▶ Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe 196 
- ▶ Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe..... 198 

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

- ▶ Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe 200 
- ▶ Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe 200 
- ▶ Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe 202 

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2018

Les départs à la retraite

- ▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio) 203

▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Age moyen de départ à la retraite	205	
--	-----	---

Les autres départs définitifs

▶ Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe	206	
--	-----	---

C. Parité dans les recrutements en 2018

▶ La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps	207	
--	-----	---

▶ La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade	208	
---	-----	---

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (EPST)

A. Dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs rémunérés en 2018

▶ Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire.....	211
--	-----

2. Masse salariale et rémunérations en 2018

▶ Répartition de la masse salariale relevant des établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération selon le statut Fonction publique et la catégorie de personnel.....	213
---	-----

▶ Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe	216	
---	-----	---

▶ Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe	222	
---	-----	---

▶ Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe.....	222	
--	-----	---

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

▶ Primes et indemnités versées aux agents titulaires	223	
--	-----	---

▶ La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)	230
---	-----

B. Dans la recherche (EPST)

1. Effectifs rémunérés en 2018

▶ Effectifs des personnels rémunérés dans les EPST, répartis par sexe, selon la catégorie statutaire, le statut, le corps et la quotité de travail	231	
--	-----	---

2. Rémunérations des personnels à temps complet en 2018

▶ Salaires mensuels moyens des personnels à temps complet des EPST - Décomposition et distribution selon le corps et le statut.....	232	
▶ Salaires mensuels moyens des titulaires à temps complet dans les EPST, par tranche d'âge et filière - Décomposition du salaire brut.....	234	
▶ Salaires mensuels moyens des hommes et femmes à temps complet dans les EPST, selon le corps et le statut.....	236	

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

▶ Primes et indemnités versées aux agents titulaires des EPST	238
---	-----

4. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

▶ Les répertoires des métiers	242
-------------------------------------	-----

1. REME

2. RéFérens III

3. Liens internet

B. Les formations

▶ Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	244	
▶ Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	248	
▶ Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe.....	251	

C. Les agents formés

▶ Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe	254	
---	-----	---

D. Les dépenses de formation

▶ Dépenses pour les BIATSS par type de formation	254
--	-----

E. La formation chez les enseignants

▶ Effectifs formés chez les enseignants.....	256
--	-----

▶ Evolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010	256
▶ Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines	257
▶ Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2014-2015 à 2018-2019) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement.....	257

5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé

▶ Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe	260	
---	-----	---

B. La médecine de prévention

▶ Nombre de médecins de prévention en 2018	262
--	-----

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

▶ Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements.....	263
▶ La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention	263
▶ Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	264
▶ Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	265
▶ Taux de réalisation des documents réglementaires.....	266
▶ Les recours au droit de retrait.....	266
▶ Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident.....	267
▶ Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent.....	268
▶ Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature	269
▶ Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles	270
▶ Les formations en santé et sécurité au travail	272

6. L'ACTION SOCIALE

- ▶ Les dépenses selon le type d'actions sociales 274
- ▶ Les dépenses au titre des secours aux agents 275

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

- ▶ Les moyens humains accordés aux syndicats 278 
- ▶ Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2018..... 279
- ▶ La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur - Année universitaire 2018-2019..... 282 

Annexes

- ▶ Annexe 1 : Pour en savoir plus 284
- ▶ Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social* 2018..... 285

Introduction générale

Données pluriannuelles sur les effectifs dans l'enseignement supérieur (de 2012 à 2018)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans l'enseignement supérieur depuis 2012. Cependant, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur les effets de bord engendrés par l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017. En effet, les personnels vacataires (soit 28 103 agents en 2017, équivalent à 1 022 ETP; 32 040 agents en 2018 équivalent à 1 145 ETP) et les contractuels étudiants (25 999 en 2017 et 27 188 en 2018) ont été recensés distinctement, alors que précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur; cela impacte principalement les fonctions assimilables aux corps de la catégorie C.

Malgré les effets de bord précités liés aux agents contractuels BIATSS, les effectifs des personnels enseignants et des personnels BIATSS (agents titulaires et non titulaires) dans l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté, entre 2012 et 2018, de 0,7% passant de 197 749 à 199 190, les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas inclus dans ces totaux; néanmoins cette tendance diffère entre les personnels BIATSS (+ 1,3%) et les personnels enseignants (+ 0,2%) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les personnels titulaires ont augmenté progressivement, depuis 2012, de 1,2% (4,2% pour les BIATSS mais - 1,2% pour les enseignants) (**Figure 2**). Chez les enseignants, la filière hospitalo-universitaire a connu une augmentation de ses effectifs (2%) alors que la filière universitaire, dont les effectifs sont les plus importants dans l'enseignement supérieur, connaît une baisse (- 1,9%). Chez les BIATSS, la filière dont les effectifs sont les plus élevés, celle des ITRF, a vu son poids croître de 15,8% alors que celui de la filière administrative a diminué de - 20,1% (**Tableau 2**).

En ce qui concerne les effectifs des personnels non titulaires, ceux-ci ont évolué depuis 2012, de façon irrégulière; une baisse infime de - 0,2% est constatée, celle-ci étant à mettre notamment en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête sur les agents contractuels BIATSS (*cf. supra*). Ainsi, les agents contractuels

BIATSS enregistrent mécaniquement une baisse de leurs effectifs de - 3,2%, alors que le nombre des enseignants non permanents a augmenté de 3,4% depuis 2012 (avec une hausse de 6,8% entre 2014 et 2018) (**Tableau 3**).

Par conséquent, si le rapport titulaire/non titulaire était demeuré quasiment stable entre 2012 et 2016, passant de 64,6%/35,4% en 2012 à 64,8%/35,2% en 2016, il a évolué en 2017 en faveur des agents titulaires pour se rééquilibrer en 2018 à 65%/35% en raison de la progression des contractuels entre 2017 et 2018 (+ 799, soit + 1,2%) (**Tableau 1**). Pour la population enseignante, ce rapport est passé de 68,9%/31,1% à 67,9%/32,1% de 2012 à 2018 et pour celle des BIATSS de 60,2%/39,8% à 61,9%/38,1% (**Figures 3 et 4**). Toutefois, le poids des effectifs titulaires et non titulaires BIATSS est très variable selon la filière (**Figure 5**).

La part des femmes a progressé d'année en année pour atteindre 52,7% de l'ensemble des personnels en 2018. Elle est passée de 2014 à 2018 de 39,5% à 41,6% chez les enseignants et de 2012 à 2018 de 63,7% à 64,3% chez les BIATSS (**Tableau 1**). Chez les enseignants titulaires, les effectifs féminins ont évolué de + 3,2 points passant de 36,7% des effectifs en 2012 à 39,9% en 2018, alors que chez les titulaires BIATSS, l'évolution n'est que de 0,6 point (62,7% à 63,3% des effectifs) (**Tableau 2**). Chez les non titulaires, l'évolution de la part des femmes chez les enseignants est de + 1,5 point depuis 2014, tandis que la part des femmes non titulaires BIATSS n'a progressé que de 0,4 point entre 2012 et 2018 (**Tableau 3**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent 68,1% des effectifs de titulaires, ont progressé de 2,1% entre 2012 et 2018 (+ 1 802), ceux de catégorie B, qui représentent 12,7% des personnels titulaires, ont augmenté de 11% (+ 1 638) et ceux de catégorie C, qui représentent 19,2% des personnels titulaires, ont diminué de - 6,9% (- 1 845) (**Tableau 4**).

Chez les non titulaires, les effectifs de catégorie A ont, sur la même période, augmenté de 8,8% (+ 3 963) comme ceux de catégorie B (+ 1 225, soit + 20,7%) alors que ceux de catégorie C ont diminué de - 27,9% (- 5 342) (**Tableau 5**); la très forte baisse des effectifs de la catégorie C s'ex-

INTRODUCTION GÉNÉRALE

plique en grande partie par l'enquête sur les contractuels BIATSS qui, à partir de 2017, recense séparément les vacataires et les contractuels étudiants, lesquels exercent essentiellement des fonctions de catégorie C.

L'observation de l'évolution des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires dans l'enseignement supérieur par discipline (groupe CNU), depuis 2012, montre qu'ils ont baissé de -1,6% (-877 agents, passant de 56 384 à 55 507 agents). Les effectifs ont diminué dans la plupart des disciplines notamment de -8% en « Langues et littératures », de -7,2% en « Odontologie » ou de -3,8% en « Sciences de la terre », tandis qu'à l'inverse, les effectifs « Interdisciplinaires » ont crû de 4,1% et de 1,5% en « Sciences de l'ingénieur ». Si la part des femmes progresse dans toutes les disciplines, celles-ci ne sont majoritaires qu'en « Langues et littératures », passant de 58,3% à 62,6% entre 2012 et 2018 et en « Pharmacie » passant de 50,5% à 52,7% ; à l'inverse, elles ne représentent, en 2018, que 19,5% en « Sciences de l'ingénieur » (18% en 2012), 22,3% en « Physique » (21,9% en 2012), ou 23,1% en « Mathématiques et informatique » (22,3% en 2012) (**Tableau 6**).

Pour ce qui concerne l'évolution des effectifs par branche d'activité professionnelle (BAP) des personnels ITRF, ceux-ci ont augmenté sensiblement entre 2012 et 2018 (+ 5 802 agents, passant de 36 765 agents à 42 567, soit + 15,8%). Hors effectifs sans BAP spécifiée (particulièrement ceux de 2012), les augmentations les plus fortes concernent la « BAP J - Gestion et pilotage » (73,1%), la « BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (59,7%) et la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs » (39,8%) ; sur la même période, la « BAP D - Sciences humaines et sociales » n'a progressé que de 6,6%. La part des femmes évolue de façon irrégulière dans les branches d'activité professionnelle. Celles-ci sont très majoritaires au sein de la « BAP J - Gestion et pilotage » (87,1% en 2018), au sein de la « BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement » (67,5%) et de la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs » (55,1%). À l'inverse, elles ne représentent en 2018 que 11,1% en « BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique » et 17% en « BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique » (**Tableau 7**).

Tableau 1 - Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2012			2014		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	69 827	36,7	68,9	70 221	37,6	69,7
	Agent non titulaire	31 590	ND	31,1	30 597	43,7	30,3
	Total des Personnels enseignants	101 417	ND	-	100 818	39,5	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	57 977	62,7	60,2	59 131	63,2	59,8
	Agent non titulaire	38 355	65,4	39,8	39 672	64,4	40,2
	Total des Personnels BIATSS	96 332	63,7	-	98 803	63,7	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		127 804	48,5	64,6	129 352	49,3	64,8
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		69 945	ND	35,4	70 269	55,4	35,2
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		197 749	ND	-	199 621	51,4	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires - Sont exclus de ce tableau, les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les contractuels étudiants, ainsi que les élèves des Ecoles normales supérieures.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

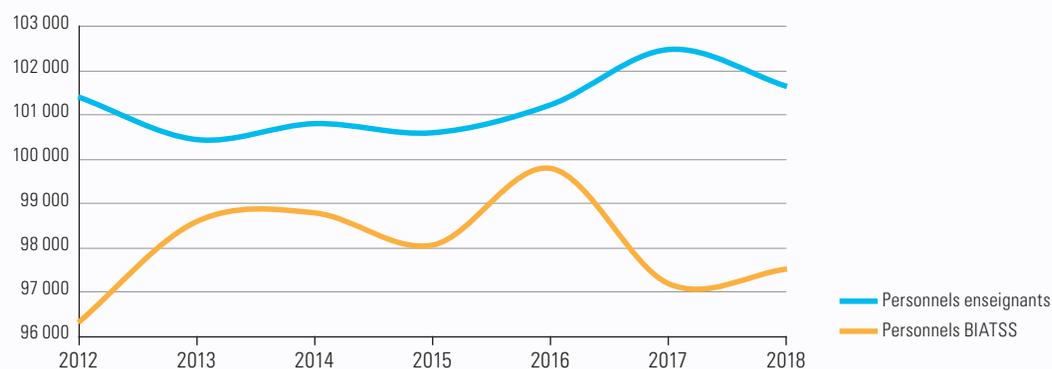
► Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) délivrant des heures d'enseignement ne sont pas intégrés dans les effectifs des enseignants non titulaires, ainsi que les vacataires BIATSS. Pour l'année 2012, la part des femmes chez les personnels enseignants non titulaires ne peut être déterminée, les informations étant manquantes pour certaines catégories de non titulaires.

► Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux éditions annuelles du bilan social, volet « enseignement supérieur et recherche ».

► Comme évoqué précédemment dans l'introduction générale, l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017 conduit à des effets de bord sur les lignes concernant les « personnels BIATSS non titulaires », « total des personnels BIATSS », « ensemble des effectifs des agents non titulaires » et « ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur » (baisse des effectifs en 2017).

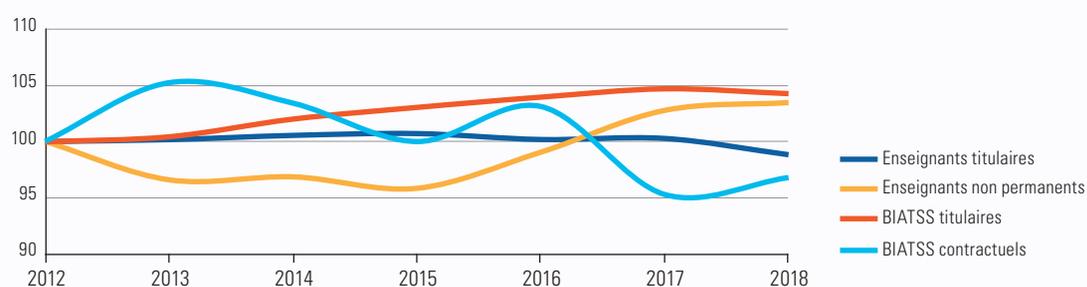
► ND : Données non disponibles

Figure 1 - Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2012



► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. *en supra*) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS.

Figure 2 - Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2012



► NB : L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
 ► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. *en supra*) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS.

2016			2017			2018			Evolution des effectifs entre 2012 et 2017 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
69 956	38,6	69,1	70 025	39,1	68,3	68 977	39,9	67,9	-1,2
31 285	44,8	30,9	32 455	44,8	31,7	32 674	45,2	32,1	3,4
101 241	40,5	-	102 480	40,9	-	101 651	41,6	-	0,2
60 245	63,1	60,4	60 669	63,4	62,4	60 422	63,3	61,9	4,2
39 558	65,8	39,6	36 537	66,2	37,6	37 117	65,8	38,1	-3,2
99 803	64,2	-	97 206	64,4	-	97 539	64,3	-	1,3
130 201	50,0	64,8	130 694	50,4	65,4	129 399	50,8	65,0	1,2
70 843	56,5	35,2	68 992	56,1	34,6	69 791	56,1	35,0	-0,2
201 044	52,3	-	199 686	52,4	-	199 190	52,7	-	0,7

Tableau 2 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5
	Filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2
	Corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	285	48,4	314	51,6
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0
	Filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2
	Filière personnel de direction				
	Filière d'inspection	19	26,3	22	27,3
	Total des Personnels enseignants	69 827	36,7	70 221	37,6
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	54,6	-	54,3	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	15 917	83,4	14 925	83,6
	Filière des bibliothèques	4 515	69,3	4 598	69,2
	Filière ITRF	36 765	52,5	38 880	54,3
	Filière sociale et de santé	565	96,3	568	96,7
	Filière technique	215	48,4	160	46,9
	Total des Personnels BIATSS	57 977	62,7	59 131	63,2
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	45,4	-	45,7	-
Ensemble des effectifs titulaires	127 804	48,5	129 352	49,3	

► Source : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 3 - Effectifs des agents non titulaires de l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Enseignants non permanents (hors HU)	27 031	ND	25 966	41,9
	Enseignants non permanents HU	4 559	ND	4 631	53,7
	Total des Personnels enseignants	31 590	ND	30 597	43,7
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	45,2	-	43,5	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	4 113	83,7	3 927	82,5
	Filière des bibliothèques	1 020	71,7	899	69,0
	Filière ITRF	32 575	62,6	34 199	61,9
	Filière sociale et de santé	580	78,1	609	80,8
	Filière technique	67	58,2	38	42,1
	Total des Personnels BIATSS	38 355	65,4	39 672	64,4
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	54,8	-	56,5	-
Ensemble des effectifs non titulaires	69 945	ND	70 269	55,4	

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. en supra) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS.

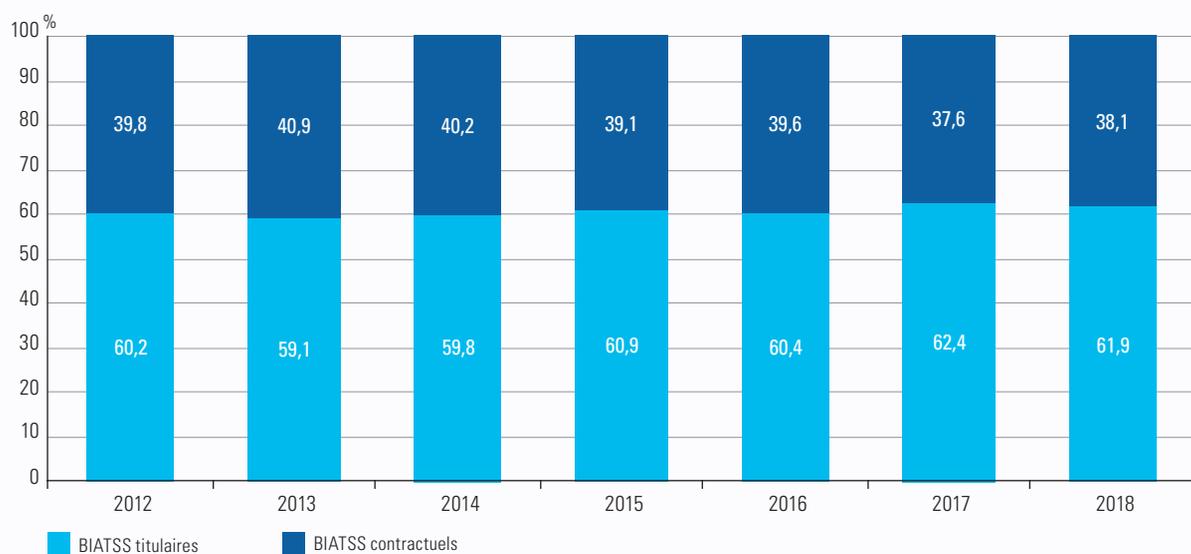
2016		2017		2018		Évolution des effectifs entre 2012 et 2018 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
48 835	38,3	49 098	38,8	48 097	39,4	-1,9
6 490	27,4	6 543	28,1	6 398	29,2	2,0
1 072	31,4	1 061	32,6	1 012	33,8	-7,6
322	53,1	325	54,2	349	56,2	22,5
13 169	45,6	12 934	46,1	13 050	46,8	-0,3
52	57,7	51	58,8	60	61,7	20,0
		3	33,3	3	33,3	-
16	31,3	10	40,0	8	50,0	-57,9
69 956	38,6	70 025	39,1	68 977	39,9	-1,2
53,7	-	53,6	-	53,3	-	-
13 751	83,1	13 284	83,0	12 719	82,6	-20,1
4 551	69,5	4 655	69,3	4 524	69,8	0,2
41 272	55,3	42 085	56,1	42 567	56,5	15,8
562	96,8	552	97,1	538	96,3	-4,8
109	45,9	93	47,3	74	44,6	-65,6
60 245	63,1	60 669	63,4	60 422	63,3	4,2
46,3	-	46,4	-	46,7	-	-
130 201	50,0	130 694	50,4	129 399	50,8	1,2

2016		2017		2018		Évolution des effectifs entre 2012 et 2018 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
26 717	43,1	27 789	43,4	28 021	44,0	3,7
4 568	55,0	4 666	53,3	4 653	52,4	2,1
31 285	44,8	32 455	44,8	32 674	45,2	3,4
44,2	-	47,0	-	46,8	-	-
3 544	82,3	2 942	83,4	2 575	84,1	-37,4
936	68,6	888	71,4	806	73,0	-21,0
34 449	63,8	32 124	64,2	33 176	63,9	1,8
598	80,8	562	83,1	557	83,7	-4,0
31	45,2	21	38,1	3	66,7	-95,5
39 558	65,8	36 537	66,2	37 117	65,8	-3,2
55,8	-	53,0	-	53,2	-	-
70 843	56,5	68 992	56,1	69 791	56,1	-0,2

Figure 3 - Évolution du poids des effectifs enseignants titulaires et non-permanents depuis 2012

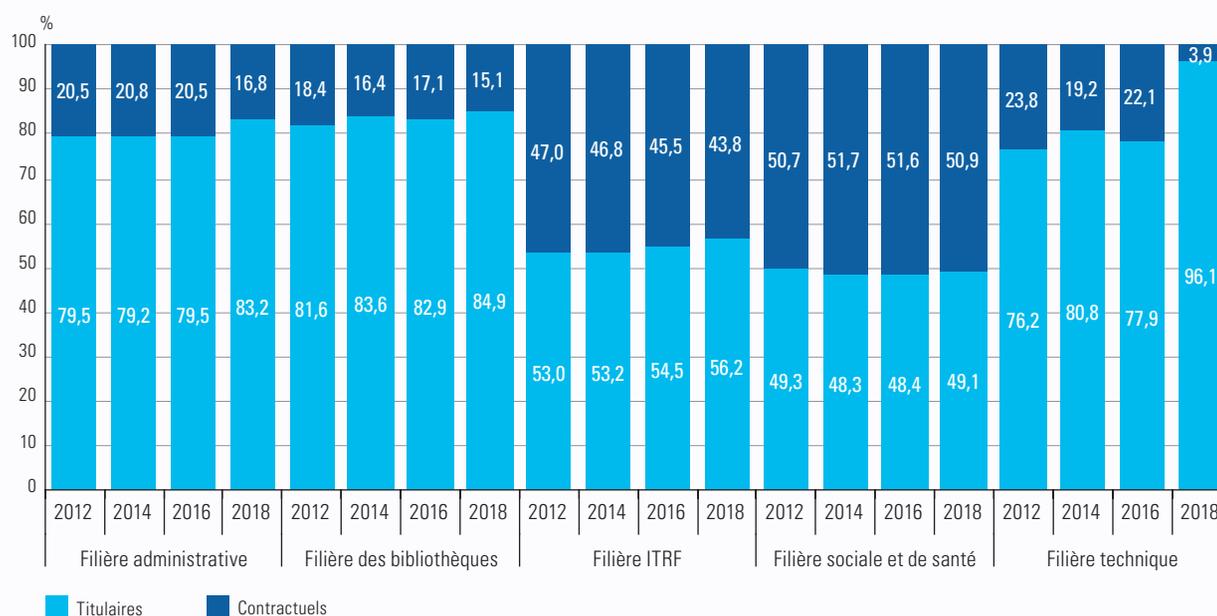


Figure 4 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS depuis 2012



► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. *en supra*) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS.

Figure 5 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS selon la filière depuis 2012



► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (*cf. en supra*) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS.

► N.B : La baisse des effectifs de contractuels de la filière technique est liée au report de ces contractuels sur la filière ITRF.

Tableau 4 : Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Professeur des universités	15 171	23,4	15 217	24,3	15 158	25,8	15 013	27,6
	Maître de conférences des universités	33 807	42,5	33 961	43,4	33 654	43,9	33 074	44,8
	Maître-assistant	2	50,0	1	0,0				
	Assistant de l'enseignement supérieur	33	36,4	26	38,5	23	39,1	10	40,0
	Assistant non agrégé et assimilé	2	100,0	3	66,7				
	Total de la filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5	48 835	38,3	48 097	39,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	56,8	-	56,6	-	55,2	-	54,6	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 164	13,8	4 194	15,3	4 177	16,9	4 097	19,7
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	130	32,3	131	39,7	127	41,7	139	42,4
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			175	29,7	176	30,1	177	35,0
	Professeur des universités de médecine générale					36	8,3	41	19,5
	Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	5	20,0	1	0,0				
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 583	50,3	1 500	50,1	1 434	50,8	1 394	49,2
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	392	31,9	398	33,4	373	37,0	350	38,0
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			144	56,9	152	58,6	168	58,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					15	33,3	32	43,8
	Total de la filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2	6 490	27,4	6 398	29,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	7,3	-	7,5	-	7,3	-	7,3	-
	Astronome	104	19,2	105	19,0	103	19,4	101	24,8
	Physicien	39	17,9	36	19,4	39	20,5	39	30,8
	Astronome adjoint	115	25,2	115	26,1	115	28,7	111	27,0
	Physicien adjoint	66	39,4	64	39,1	68	39,7	62	38,7
	Directeur d'études de l'EHESS	118	24,6	116	26,7	118	28,0	110	35,5
	Maître de conférences de l'EHESS	74	39,2	71	40,8	68	42,6	62	43,5
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	25,7	138	26,8	136	26,5	137	27,7
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	54,0	94	56,4	96	54,2	85	52,9
	Professeur du Cnam	70	8,6	63	6,3	52	5,8	52	19,2
	Sous-directeur du Cnam	1	0,0						
	Professeur du Collège de France	41	9,8	45	11,1	39	10,3	37	16,2
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	100,0	1	100,0			2	50,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	60	26,7	76	34,2	75	33,3	71	36,6
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	134	43,3	141	44,7	149	43,6	139	42,4
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	16	6,3	11	0,0	8	0,0	3	0,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2 ^e cat.	17	23,5	7	14,3	4	50,0	1	0,0
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	2	0,0	1	0,0	2	0,0		
	Total des corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6	1 072	31,4	1 012	33,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,3	-	1,2	-	1,2	-	1,1	-
	Professeur des écoles	285	48,4	314	51,6	322	53,1	349	56,2
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	285	48,4	314	51,6	322	53,1	349	56,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-
	Professeur agrégé	7 188	41,6	6 972	42,5	7 166	43,8	7 165	45,0
	Professeur de l'Ensam	210	11,4	173	13,3	146	15,1	112	16,1
	Professeur certifié	4 506	50,3	4 629	51,5	4 651	53,0	4 540	54,3
	Professeur d'EPS	898	25,1	909	25,4	846	24,9	840	25,5
	Professeur de lycée professionnel	269	42,4	307	41,4	349	46,4	385	45,7

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Chargé d'enseignement d'EPS	7	0,0	6	0,0	6	0,0	6	16,7
	Professeur de chaire supérieure	3	0,0	2	0,0	1	0,0		
	Professeur d'enseignement général des collèges	7	42,9	6	33,3	4	25,0	2	0,0
	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1	0,0	1	0,0				
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0	13 169	45,6	13 050	46,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	15,2	-	14,9	-	14,9	-	14,8	-
	Psychologue de l'éducation nationale							3	100,0
	Conseiller d'orientation psychologue	15	66,7	14	71,4	2	100,0		
	Conseiller principal d'éducation	35	57,1	31	58,1	50	56,0	57	59,6
	Total de la filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2	52	57,7	60	61,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
	Personnel de direction							3	33,3
	Total de la filière personnel de direction							3,0	33,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)							0,0	-
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	33,3	8	12,5	7	28,6	2	50,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	16	25,0	14	35,7	9	33,3	6	50,0
	Total de la filière d'inspection	19	26,3	22	27,3	16	31,3	8	50,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
	Administrateur civil	7	42,9	6	66,7	7	57,1	9	66,7
	Directeur général des services d'EPCSCP	102	36,3	92	41,3	94	45,7	107	42,1
	Directeur général de Crous	28	21,4	28	25,0	27	22,2	26	30,8
	Agent comptable d'EPCSCP	106	50,9	105	43,8	104	35,6	104	32,7
	Agent comptable de Crous	27	44,4	27	48,1	27	48,1	24	37,5
	Administrateur ENESR	192	53,1	181	53,0	182	50,0	196	53,6
	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	53	50,9						
	Attaché d'administration de l'Etat	2 285	65,2	2 256	66,9	2 186	66,1	2 117	66,0
	Total de la filière administrative	2 800	61,8	2 695	63,6	2 627	62,4	2 583	62,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	3,2	-	3,1	-	3,0	-	2,9	-
	Conservateur général des bibliothèques	94	55,3	99	51,5	96	55,2	107	60,7
	Conservateur des bibliothèques	837	70,3	810	68,9	768	69,1	740	69,3
	Bibliothécaire	500	77,4	511	76,5	523	76,1	512	76,8
	Total de la filière des bibliothèques	1 431	71,8	1 420	70,4	1 387	70,8	1 359	71,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,7	-	1,6	-	1,6	-	1,5	-
Ingénieur de recherche	2 218	36,0	2 262	36,2	2 458	36,7	2 493	37,8	
Ingénieur d'études	6 604	50,1	6 868	50,8	7 911	52,0	8 444	52,8	
Assistant ingénieur	3 074	47,4	3 175	47,7	3 756	49,8	3 933	50,9	
Total de la filière ITRF	11 896	46,8	12 305	47,3	14 125	48,8	14 870	49,8	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	13,8	-	14,1	-	16,0	-	16,9	-	
Conseiller technique de service social AE	52	96,2	52	96,2	50	96,0	47	97,9	
Infirmier (Infenes)	297	96,3	297	96,3	286	96,9	269	95,5	
Total de la filière sociale et de santé	349	96,3	349	96,3	336	96,7	316	95,9	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,4	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A	86 303	39,7	86 990	40,6	88 431	41,7	88 105	42,9	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	4 083	83,8	3 913	84,2	3 654	84,6	3 410	85,0
	Total de la filière administrative	4 083	83,8	3 913	84,2	3 654	84,6	3 410	85,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	27,5	-	25,0	-	22,7	-	20,7	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 321	77,1	1 394	76,8	1 434	77,3	1 462	77,3
	Total de la filière des bibliothèques	1 321	77,1	1 394	76,8	1 434	77,3	1 462	77,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	8,9	-	8,9	-	8,9	-	8,9	-
	Technicien de recherche et formation	9 228	52,0	10 149	54,0	10 778	56,0	11 392	57,7
	Total de la filière ITRF	9 228	52,0	10 149	54,0	10 778	56,0	11 392	57,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	62,1	-	64,7	-	67,0	-	69,1	-
	Assistant de service social AE	213	96,2	219	97,3	223	97,3	222	96,8
	Infirmier (cat. B)	3	100,0			3	66,7		
	Total de la filière sociale et de santé	216	96,3	219	97,3	226	96,9	222	96,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	1,5	-	1,4	-	1,4	-	1,3	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B	14 848	63,6	15 675	64,2	16 092	64,9	16 486	65,6
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	9 034	89,9	8 317	89,8	7 470	89,7	6 726	89,2
	Total de la filière administrative	9 034	89,9	8 317	89,8	7 470	89,7	6 726	89,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	33,9	-	31,2	-	29,1	-	27,1	-
	Magasinier des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 730	62,0	1 703	62,0
	Total de la filière des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 730	62,0	1 703	62,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	6,6	-	6,7	-	6,7	-	6,9	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 641	57,1	16 426	59,6	16 369	60,6	16 305	61,8
	Total de la filière ITRF	15 641	57,1	16 426	59,6	16 369	60,6	16 305	61,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	58,7	-	61,6	-	63,7	-	65,7	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	215	48,4	160	46,9	109	45,9	74	44,6
	Total de la filière technique	215	48,4	160	46,9	109	45,9	74	44,6
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	0,8	-	0,6	-	0,4	-	0,3	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C	26 653	68,4	26 687	69,1	25 678	69,1	24 808	69,2	
Ensemble des effectifs	127 804	48,5	129 352	49,3	130 201	50,0	129 399	50,8	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 5 - Effectifs des agents non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par fonction correspondant à un corps (ou type de contrat)

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2016		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Doctorant contractuel	13 364	ND	14 195	43,6	14 971	44,0	16 059	43,5
	ATER	5 664	ND	4 872	49,3	4 616	50,4	4 500	50,8
	Contractuel sur emplois du 2 nd degré	701	ND	599	44,1	808	45,7	965	52,7
	Lecteur	843	ND	852	60,7	855	61,2	846	67,8
	Maître de langues	190	ND	154	60,4	154	61,0	158	72,2
	Enseignant invité	3 404	ND	2 561	26,7	1 744	27,2	1 466	26,0
	Enseignant associé	2 865	ND	2 733	26,7	2 564	27,2	2 537	28,5
	Contractuels L.954-3	ND	ND	ND	ND	1 005	43,1	1 490	50,7
	Total des filières hors hospito-universitaires	27 031	ND	25 966	41,9	26 717	43,1	28 021	44,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	60,3	-	57,1	-	58,2	-	57,4	-
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	196	ND	180	36,1	138	41,3	164	45,7
	Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 659	ND	3 624	55,4	3 601	57,0	3 596	53,7
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	415	ND	488	58,4	492	55,9	492	55,5
	Chef de clinique des universités de médecine générale	80	ND	85	63,5	116	57,8	151	56,3
	Personnel associé	209	ND	254	28,7	221	26,7	250	30,0
	Total de la filière hospito-universitaire	4 559	ND	4 631	53,7	4 568	55,0	4 653	52,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	10,2	-	10,2	-	9,9	-	9,5	-
	Attaché d'administration de l'Etat	256	71,1	343	70,0	471	71,8	387	72,4
	Total de la filière administrative	256	71,1	343	70,0	471	71,8	387	72,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6	-	0,8	-	1,0	-	0,8	-
	Conservateur général des bibliothèques	0	0,0	0	0,0	2	50,0	2	0,0
	Conservateur des bibliothèques	31	77,4	17	58,8	23	87,0	24	62,5
	Bibliothécaire	82	65,9	95	69,5	82	72,0	99	69,7
	Total de la filière des bibliothèques	113	69,0	112	67,9	107	74,8	125	67,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,2	-	0,2	-	0,3	-
	Ingénieur de recherche	3 119	42,9	3 440	40,6	2 992	42,3	3 154	47,1
	Ingénieur d'études	6 598	54,1	7 184	55,3	7 227	58,2	8 443	59,2
	Assistant ingénieur	2 678	63,4	3 252	61,8	3 322	63,4	3 531	63,0
	Total de la filière ITRF	12 395	53,3	13 876	53,2	13 541	55,9	15 128	57,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	27,6	-	30,5	-	29,5	-	31,0	-
	Médecin de l'éducation nationale	201	70,6	224	77,2	271	73,1	218	78,0
	Médecin de prévention	217	72,8	209	74,2	146	80,1	167	81,4
	Conseiller technique de service social AE	4	75,0	10	80,0	92	92,4	7	100,0
Infirmier (Infenes)	85	96,5	89	93,3	6	83,3	118	91,5	
Total de la filière sociale et de santé	507	75,9	532	78,8	515	78,6	510	82,5	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,1	-	1,2	-	1,1	-	1,0	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A	44 861	ND	45 460	47,3	45 919	48,8	48 824	49,7	
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	722	88,4	698	89,0	677	87,4	608	89,0
	Total de la filière administrative	722	88,4	698	89,0	677	87,4	608	89,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	12,2	-	11,0	-	9,9	-	8,5	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	278	77,0	280	76,4	234	78,6	234	73,1
	Total de la filière des bibliothèques	278	77,0	280	76,4	234	78,6	234	73,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	4,7	-	4,4	-	3,4	-	3,3	-
	Technicien de recherche et formation	4 837	67,1	5 311	68,0	5 813	69,6	6 246	69,9
	Total de la filière ITRF	4 837	67,1	5 311	68,0	5 813	69,6	6 246	69,9
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	81,8	-	83,4	-	85,4	-	87,5	-	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2016		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Assistant de service social AE	73	93,2	77	94,8	83	94,0	47	95,7
	Total de la filière sociale et de santé	73	93,2	77	94,8	83	94,0	47	95,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	1,2	-	1,2	-	1,2	-	0,7	-
	Technicien de l'éducation nationale								
	Total de la filière technique	0	93,2	0	94,8	0	94,0	0	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B		5 910	70,5	6 366	71,0	6 807	72,0	7 135	71,8
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	3 135	83,6	2 886	82,4	2 396	82,8	1 580	85,1
	Total de la filière administrative	3 135	83,6	2 886	82,4	2 396	82,8	1 580	85,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	16,4	-	15,6	-	13,2	-	11,4	-
	Magasinier des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	595	63,5	447	74,5
	Total de la filière des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	595	63,5	447	74,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	3,3	-	2,7	-	3,3	-	3,2	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 352	68,8	15 012	67,8	15 095	68,5	11 802	68,7
	Total de la filière ITRF	15 352	68,8	15 012	67,8	15 095	68,5	11 802	68,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	80,1	-	81,4	-	83,3	-	85,3	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	58	53,4	38	42,1	31	45,2	3	66,7
Total de la filière technique	58	53,4	38	42,1	31	45,2	3	66,7	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	0,3	-	0,2	-	0,2	-	0,0	-
Ensemble des effectifs de la catégorie C		19 174	71,2	18 443	70,0	18 117	70,2	13 832	70,8
Ensemble des effectifs		69 945	ND	70 269	55,4	70 843	56,5	69 791	56,1

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► Observation : Effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. *en supra*) sur les effectifs qui induit une baisse des personnels BIATSS, correspondants principalement aux fonctions assimilables aux corps de la catégorie C.

► ND : Données non disponibles

Tableau 6 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par discipline (groupe CNU) et ventilés par sexe

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2012	2014	2016	2017	2018	Evolution des effectifs entre 2012 et 2018 (en %)
Droit et Science politique	Hommes	2 213	2 195	2 126	2 125	2 050	-7,4
	Femmes	1 498	1 580	1 643	1 687	1 710	14,2
	Total des effectifs de la discipline	3 711	3 775	3 769	3 812	3 760	1,3
	Part des femmes (en %)	40,4	41,9	43,6	44,3	45,5	-
Sciences économiques et de gestion	Hommes	2 306	2 273	2 195	2 193	2 116	-8,2
	Femmes	1 464	1 565	1 646	1 695	1 714	17,1
	Total des effectifs de la discipline	3 770	3 838	3 841	3 888	3 830	1,6
	Part des femmes (en %)	38,8	40,8	42,9	43,6	44,8	-
Langues et Littératures	Hommes	2 568	2 439	2 326	2 278	2 116	-17,6
	Femmes	3 586	3 660	3 632	3 674	3 547	-1,1
	Total des effectifs de la discipline	6 154	6 099	5 958	5 952	5 663	-8,0
	Part des femmes (en %)	58,3	60,0	61,0	61,7	62,6	-
Sciences humaines	Hommes	3 661	3 648	3 551	3 519	3 407	-6,9
	Femmes	2 733	2 870	2 934	3 057	3 076	12,6
	Total des effectifs de la discipline	6 394	6 518	6 485	6 576	6 483	1,4
	Part des femmes (en %)	42,7	44,0	45,2	46,5	47,4	-
Mathématiques et Informatique	Hommes	5 097	5 160	5 080	5 110	4 923	-3,4
	Femmes	1 465	1 486	1 493	1 509	1 478	0,9
	Total des effectifs de la discipline	6 562	6 646	6 573	6 619	6 401	-2,5
	Part des femmes (en %)	22,3	22,4	22,7	22,8	23,1	-
Physique	Hommes	1 898	1 895	1 880	1 870	1 825	-3,8
	Femmes	532	534	534	532	523	-1,7
	Total des effectifs de la discipline	2 430	2 429	2 414	2 402	2 348	-3,4
	Part des femmes (en %)	21,9	22,0	22,1	22,1	22,3	-
Chimie	Hommes	2 058	2 038	1 965	1 963	1 924	-6,5
	Femmes	1 175	1 197	1 191	1 202	1 195	1,7
	Total des effectifs de la discipline	3 233	3 235	3 156	3 165	3 119	-3,5
	Part des femmes (en %)	36,3	37,0	37,7	38,0	38,3	-
Sciences de la terre	Hommes	959	955	934	925	907	-5,4
	Femmes	362	364	367	375	364	0,6
	Total des effectifs de la discipline	1 321	1 319	1 301	1 300	1 271	-3,8
	Part des femmes (en %)	27,4	27,6	28,2	28,8	28,6	-
Sciences de l'ingénieur	Hommes	5 603	5 670	5 686	5 660	5 581	-0,4
	Femmes	1 231	1 294	1 312	1 332	1 351	9,7
	Total des effectifs de la discipline	6 834	6 964	6 998	6 992	6 932	1,4
	Part des femmes (en %)	18,0	18,6	18,7	19,1	19,5	-
Biologie et Biochimie	Hommes	2 428	2 393	2 349	2 350	2 286	-5,8
	Femmes	1 988	2 064	2 095	2 121	2 139	7,6
	Total des effectifs de la discipline	4 416	4 457	4 444	4 471	4 425	0,2
	Part des femmes (en %)	45,0	46,3	47,1	47,4	48,3	-
Pharmacie	Hommes	889	867	849	838	820	-7,8
	Femmes	907	906	914	918	912	0,6
	Total des effectifs de la discipline	1 796	1 773	1 763	1 756	1 732	-3,6
	Part des femmes (en %)	50,5	51,1	51,8	52,3	52,7	-
Médecine	Hommes	4 378	4 303	4 222	4 204	4 050	-7,5
	Femmes	1 376	1 399	1 447	1 500	1 515	10,1
	Total des effectifs de la discipline	5 754	5 702	5 669	5 704	5 565	-3,3
	Part des femmes (en %)	23,9	24,5	25,5	26,3	27,2	-
Odontologie	Hommes	359	345	309	315	297	-17,3
	Femmes	168	185	191	195	192	14,3
	Total des effectifs de la discipline	527	530	500	510	489	-7,2
	Part des femmes (en %)	31,9	34,9	38,2	38,2	39,3	-

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2012	2014	2016	2017	2018	Evolution des effectifs entre 2012 et 2018 (en %)
Interdisciplinaire	Hommes	1 349	1 363	1 337	1 369	1 332	-1,3
	Femmes	982	1 048	1 067	1 077	1 095	11,5
	Total des effectifs de la discipline	2 331	2 411	2 404	2 446	2 427	4,1
	Part des femmes (en %)	42,1	43,5	44,4	44,0	45,1	-
Théologie	Hommes	39	37	32	32	35	-10,3
	Femmes	16	16	14	13	15	-6,3
	Total des effectifs de la discipline	55	53	46	45	50	-9,1
	Part des femmes (en %)	29,1	30,2	30,4	28,9	30,0	-
Sans discipline (hors groupe CNU)	Hommes	776	754	738	717	670	-13,7
	Femmes	320	332	338	347	342	6,9
	Total des effectifs de la discipline	1 096	1 086	1 076	1 064	1 012	-7,7
	Part des femmes (en %)	29,2	30,6	31,4	32,6	33,8	-
Ensemble	Hommes	36 581	36 335	35 579	35 468	34 339	-6,1
	Femmes	19 803	20 500	20 818	21 234	21 168	6,9
	Ensemble des effectifs	56 384	56 835	56 397	56 702	55 507	-1,6
	Part des femmes (en %)	35,1	36,1	36,9	37,4	38,1	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Observation : Les enseignants-chercheurs des corps spécifiques et certains assistants de l'enseignement supérieur sont hors groupe CNU.

Tableau 7 - Effectifs des agents titulaires ITRF en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par branche d'activité professionnelle et ventilés par sexe

Libellé des branches d'activités professionnelles	Sexe	2012	2014	2016	2017	2018	Evolution des effectifs entre 2012 et 2018 (en %)
BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	Hommes	832	980	1 038	1 077	1 071	28,7
	Femmes	1 723	2 043	2 129	2 221	2 227	29,3
	Total des effectifs de la BAP	2 555	3 023	3 167	3 298	3 298	29,1
	Part des femmes (en %)	67,4	67,6	67,2	67,3	67,5	-
BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux	Hommes	666	746	776	766	764	14,7
	Femmes	681	782	828	826	826	21,3
	Total des effectifs de la BAP	1 347	1 528	1 604	1 592	1 590	18,0
	Part des femmes (en %)	50,6	51,2	51,6	51,9	51,9	-
BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	Hommes	1 965	2 246	2 280	2 252	2 233	13,6
	Femmes	229	261	279	273	278	21,4
	Total des effectifs de la BAP	2 194	2 507	2 559	2 525	2 511	14,4
	Part des femmes (en %)	10,4	10,4	10,9	10,8	11,1	-
BAP D - Sciences humaines et sociales	Hommes	168	175	181	182	184	9,5
	Femmes	197	206	212	205	205	4,1
	Total des effectifs de la BAP	365	381	393	387	389	6,6
	Part des femmes (en %)	54,0	54,1	53,9	53,0	52,7	-
BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique	Hommes	3 123	3 562	3 859	3 899	3 922	25,6
	Femmes	750	800	826	835	805	7,3
	Total des effectifs de la BAP	3 873	4 362	4 685	4 734	4 727	22,1
	Part des femmes (en %)	19,4	18,3	17,6	17,6	17,0	-
BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs	Hommes	1 107	1 431	1 560	1 455	1 492	34,8
	Femmes	1 272	1 565	1 802	1 749	1 834	44,2
	Total des effectifs de la BAP	2 379	2 996	3 362	3 204	3 326	39,8
	Part des femmes (en %)	53,5	52,2	53,6	54,6	55,1	-
BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	Hommes	3 999	5 888	6 033	6 095	6 059	51,5
	Femmes	1 735	3 022	3 145	3 137	3 101	78,7
	Total des effectifs de la BAP	5 734	8 910	9 178	9 232	9 160	59,7
	Part des femmes (en %)	30,3	33,9	34,3	34,0	33,9	-
BAP J - Gestion et pilotage	Hommes	1 226	1 593	1 921	2 029	2 112	72,3
	Femmes	8 205	11 417	13 011	13 775	14 212	73,2
	Total des effectifs de la BAP	9 431	13 010	14 932	15 804	16 324	73,1
	Part des femmes (en %)	87,0	87,8	87,1	87,2	87,1	-
BAP non spécifiée	Hommes	4 389	1 156	780	711	669	-84,8
	Femmes	4 498	1 007	612	598	573	-87,3
	Total des effectifs de la BAP	8 887	2 163	1 392	1 309	1 242	-86,0
	Part des femmes (en %)	50,6	46,6	44,0	45,7	46,1	-
Ensemble	Hommes	17 475	17 777	18 428	18 466	18 506	5,9
	Femmes	19 290	21 103	22 844	23 619	24 061	24,7
	Ensemble des effectifs	36 765	38 880	41 272	42 085	42 567	15,8
	Part des femmes (en %)	52,5	54,3	55,3	56,1	56,5	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

Données pluriannuelles sur les effectifs dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST (de 2015 à 2018)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) depuis 2015.

Entre 2015 et 2018, les effectifs titulaires et non titulaires des personnels chercheurs et des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) dans les EPST ont diminué de - 1,5 %, passant ainsi de 57 471 à 56 595 (- 876 agents). Cette tendance résulte exclusivement de la baisse des effectifs ITA (- 3,5 %) alors que les effectifs de chercheurs progressent (+ 1,3 %) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les effectifs de personnels titulaires ont baissé légèrement (- 1 %, soit - 426 agents) depuis 2015 en raison de la tendance constatée chez les personnels ITA (- 2,4 % pour les ITA, soit - 603 agents, contre + 1 % pour les chercheurs, soit + 177 agents) (**Tableau 1 et Figure 2**).

En ce qui concerne les effectifs des personnels non titulaires, ceux-ci ont évolué depuis 2015 de façon plus marquée que pour les titulaires. Une baisse de - 3 % est constatée (- 450 agents), la diminution des effectifs ITA non titulaires (- 7,4 %) à hauteur de - 579 agents n'étant pas compensée par l'augmentation du nombre de chercheurs non titulaires (+ 129 agents, soit une hausse des effectifs de 1,8 %) (**Tableau 1 et Figure 2**).

Par conséquent, le rapport titulaire/non titulaire dans les EPST a très légèrement évolué en faveur des titulaires entre 2015 et 2018, passant de 74 %/26 % en 2015 à 74,4%/25,6 % en 2018 (**Tableau 1**). Pour la population des ITA ce rapport est passé de 76,6%/23,4 % à 77,6%/22,4 % alors que celui des chercheurs a évolué en faveur des contractuels passant de 70,5%/29,5 % à 70,3%/29,7 % (**Figures 3 et 4**).

La part des femmes est restée stable depuis 2015, passant de 47 % à 47,2 % des effectifs en 2018. Sur cette période, elle est passée de 37,8 % à 38,3 % chez les chercheurs et de 53,7 % à 54 % chez les personnels ITA

(**Tableau 1**). Cette évolution est à peine plus marquée si l'on fait la distinction titulaires (+ 0,3 point) / non titulaires (+ 0,5 point) chez les ITA (**Tableau 1**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent en 2018 79,9 % des effectifs de titulaires dont 51 % pour les chercheurs, ont progressé de 2,1 % entre 2015 et 2018 (+ 689). Par contre, les titulaires de catégorie B, qui représentent en 2018 17,1 % des personnels titulaires, voient leurs effectifs diminuer de - 8,6 % (- 679) tout comme ceux de catégorie C, qui représentent 3 % des personnels titulaires (- 25,8 %, soit - 436 agents) (**Tableau 4**).

Chez les non titulaires, une des évolutions les plus marquantes est la hausse de 4,9 % des effectifs des doctorants rémunérés pour conduire une thèse. Dans le même temps, les effectifs des agents contractuels exerçant des fonctions autres que celles afférentes au corps des ingénieurs de recherche ont baissé de - 6,2 % et ceux des contractuels ingénieur de recherche de - 11,4 % (**Tableau 3**).

L'observation de l'évolution des effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorant dans les EPST par discipline d'activité, depuis 2015, montre qu'ils ont augmenté de 1 % (+ 317 agents, passant de 30 964 à 31 281 agents). Les effectifs ont plus que doublé en « Sciences de l'agriculture et alimentation » et ont progressé de 5,6 % en « Mathématiques et informatique - conception de logiciel », tandis qu'à l'inverse, les effectifs liés à la « Gestion de la recherche et développement » ont diminué de - 15,6 %, tout comme ceux liés aux « Sciences de l'ingénieur 1 » ou « 2 » qui ont perdu respectivement - 10,5 % et - 7,2 % de leurs effectifs. La part des femmes progresse dans la majorité des disciplines d'activité, mais celles-ci ne sont majoritaires qu'en « Sciences médicales et odontologie » (56,9 % en 2018), en « Sciences humaines » (53,5 % en 2018) et en « Gestion de la recherche et du développement » (53 % en 2018) ; à l'inverse, elles ne représentent, en 2018, que 22,5 % en « Mathématiques et informatique - conception de logiciel » ou 23,2 % en « Sciences physiques » (**Tableau 5**).

Pour ce qui concerne l'évolution des effectifs par branche d'activité professionnelle (BAP) des personnels de soutien à la recherche dans les EPST, ceux-ci ont globalement diminué entre 2015 et 2018 (- 1 091 agents, passant de 25 795 agents à 24 704, soit - 4,2%) ; la seule progression constatée est en « BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux » (+ 0,3 %). Hormis les effectifs sans BAP spécifiée, la principale diminution en terme d'effectifs porte sur la « BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement » qui a perdu - 306 agents (- 4%), suivie de la « BAP J - Gestion et pilotage » avec une baisse de - 115 agents (- 1,4%) ; sur la même période les « BAP D - Sciences humaines et sociales » et « BAP F -

Culture, communication, production et diffusion des savoirs » ont vu leurs effectifs diminuer respectivement de - 13,6% et - 4,8%. La part des femmes évolue de façon irrégulière dans les branches d'activité professionnelle. Celles-ci sont très majoritaires au sein de la « BAP J - Gestion et pilotage » même si leur part a légèrement diminué entre 2015 et 2018, passant de 86 % à 84,9%, tout comme au sein de la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs » (74,8 % en 2018) ; à l'inverse, elles ne sont en 2018 que 12,6 % en « BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique » (12,3 % en 2015) et 22,6 % en « BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique » (**Tableau 6**).

Figure 1 - Évolution des effectifs des personnels des EPST depuis 2015

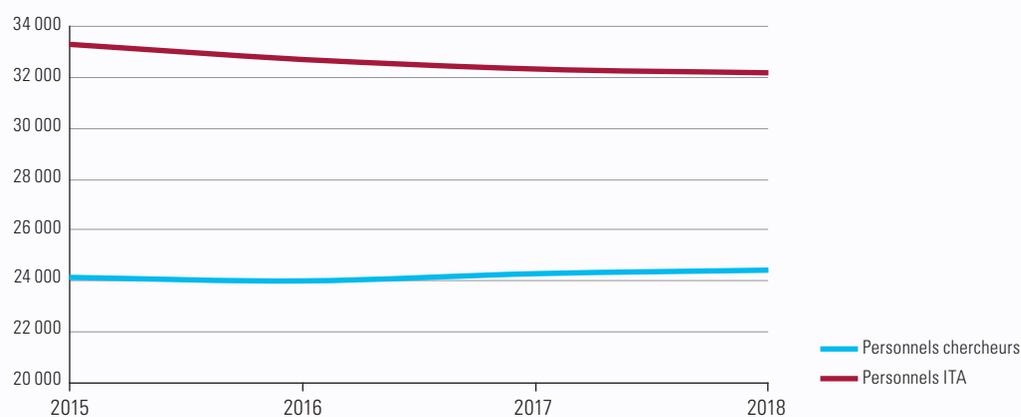
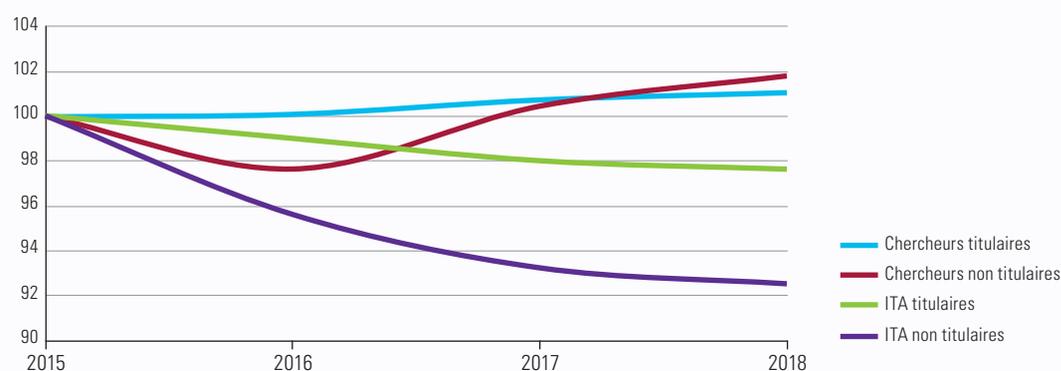


Figure 2 - Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2015



► NB : L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2015 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Tableau 1 - Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2015			2016			2017		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire	16 999	36,1	70,5	17 017	36,4	71,0	17 123	36,4	70,5
	Agent non titulaire	7 125	41,9	29,5	6 956	41,8	29,0	7 157	42,2	29,5
	Total des Personnels chercheurs	24 124	37,8	-	23 973	37,9	-	24 280	38,2	-
Personnels ITA	Agent titulaire	25 551	53,5	76,6	25 295	53,6	77,2	25 043	53,7	77,5
	Agent non titulaire	7 796	54,2	23,4	7 456	53,8	22,8	7 272	54,8	22,5
	Total des Personnels ITA	33 347	53,7	-	32 751	53,6	-	32 315	53,9	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		42 550	46,6	74,0	42 312	46,6	74,6	42 166	46,7	74,5
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		14 921	48,4	26,0	14 412	48,0	25,4	14 429	48,6	25,5
Ensemble des effectifs dans les EPST		57 471	47,0	-	56 724	47,0	-	56 595	47,2	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12.

► La catégorie des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR), les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés ; les « ITA » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants ingénieurs (AI), les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

► Agents titulaires : fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► Agents non titulaires : contractuels (dont les doctorants), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), vacataires, volontaires civils ou militaires ; non compris les stagiaires.

Tableau 2 - Effectifs des agents titulaires en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par filière

Filière	2015		2016		2017		2018		Evolution des effectifs entre 2015 et 2018 (en %)
	Effectifs	Part des femmes (en %)							
Chercheurs	16 999	36,1	17 017	36,4	17 123	36,4	17 176	36,6	1,0
Part/Ensemble des effectifs (en %)	40,0	-	40,2	-	40,6	-	40,8	-	-
Ingénieurs	15 960	49,0	16 058	49,2	16 186	49,5	16 472	50,0	3,2
Techniciens	9 591	61,1	9 237	61,1	8 857	61,3	8 476	61,1	-11,6
Total des personnels IT	25 551	53,5	25 295	53,6	25 043	53,7	24 948	53,8	-2,4
Part/Ensemble des effectifs (en %)	60,0	-	59,8	-	59,4	-	59,2	-	-
Ensemble des effectifs titulaires des EPST	42 550	46,6	42 312	46,6	42 166	46,7	42 124	46,8	-1,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique

Tableau 3 - Effectifs des agents non titulaires des EPST depuis 2015, répartis par fonction exercée correspondant à un corps

Fonction exercée correspondant à un corps	2015		2016		2017		2018		Evolution des effectifs entre 2015 et 2018 (en %)
	Effectifs	Part des femmes (en %)							
Directeur de recherche	70	32,9	63	34,9	52	38,5	57	35,1	-18,6
Chargé de recherche	3 576	41,2	3 485	40,6	3 668	41,6	3 549	41,4	-0,8
Doctorant rémunéré pour conduire une thèse	3 479	42,8	3 408	43,2	3 437	43	3 648	43,2	4,9
Ingénieur de recherche	1 814	41,8	1 731	41,1	1 580	44,7	1 607	46,4	-11,4
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	5 982	58	5 725	57,7	5 692	57,6	5 610	57,1	-6,2
Ensemble des effectifs non titulaires	14 921	48,4	14 412	48,0	14 429	48,6	14 471	48,5	-3,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

Effectifs	2018		Evolution des effectifs entre 2015 et 2018 (en %)
	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
17 176	36,6	70,3	1,0
7 254	42,3	29,7	1,8
24 430	38,3	-	1,3
24 948	53,8	77,6	-2,4
7 217	54,7	22,4	-7,4
32 165	54,0	-	-3,5
42 124	46,8	74,4	-1,0
14 471	48,5	25,6	-3,0
56 595	47,2	-	-1,5

Figure 3 - Évolution du poids des effectifs chercheurs titulaires et contractuels depuis 2015



Figure 4 - Évolution du poids des effectifs ITA titulaires et contractuels depuis 2015



Tableau 4 - Effectifs des agents titulaires en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2015		2016		2017		2018	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Directeur de recherche	7 171	29,8	7 291	30,1	7 493	30,6	7 597	31,1
	Chargé de recherche	9 828	40,7	9 726	41,0	9 630	41,0	9 579	40,9
	Total de la filière des chercheurs	16 999	36,1	17 017	36,4	17 123	36,4	17 176	36,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	51,6	-	51,4	-	51,4	-	51,0	-
	Ingénieur de recherche	5 026	35,7	5 115	36,4	5 135	36,6	5 244	36,9
	Ingénieur d'études	6 056	51,7	6 080	52,1	6 153	52,3	6 287	52,8
	Assistant ingénieur	4 878	59,3	4 863	59,0	4 898	59,6	4 941	60,3
	Total de la filière des ingénieurs	15 960	48,9	16 058	49,2	16 186	49,5	16 472	50,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	48,4	-	48,6	-	48,6	-	49,0	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	32 959	42,3	33 075	42,6	33 309	42,8	33 648	43,1
Part des effectifs de la catégorie A / Ensemble des effectifs	77,5	-	78,2	-	79,0	-	79,9	-	
Catégorie B	Technicien de la recherche	7 902	63,9	7 708	63,8	7 463	63,8	7 223	63,4
Ensemble des effectifs de la catégorie B	7 902	63,9	7 708	63,8	7 463	63,8	7 223	63,4	
Part des effectifs de la catégorie B / Ensemble des effectifs	18,6	-	18,2	-	17,7	-	17,1	-	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	1 689	48,1	1 529	47,7	1 394	47,8	1 253	47,6
Ensemble des effectifs de la catégorie C	1 689	48,1	1 529	47,7	1 394	47,8	1 253	0,0	
Part des effectifs de la catégorie C / Ensemble des effectifs	4,0	-	3,6	-	3,3	-	3,0	-	
Ensemble des effectifs	42 550	46,6	42 312	46,6	42 166	46,7	42 124	46,8	

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

Tableau 5 - Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants dans les EPST depuis 2015, répartis par discipline d'activité et ventilés par sexe

Discipline d'activité exercée	Sexe	2015	2016	2017	2018	Evolution des effectifs entre 2015 et 2018 (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	Hommes	2 798	2 822	2 855	2 910	4,0
	Femmes	756	775	793	844	11,6
	Total des effectifs de la discipline	3 554	3 597	3 648	3 754	5,6
	Part des femmes (en %)	21,3	21,5	21,7	22,5	-
Sciences physiques	Hommes	2 629	2 736	2 723	2 725	3,7
	Femmes	802	806	799	822	2,5
	Total des effectifs de la discipline	3 431	3 542	3 522	3 547	3,4
	Part des femmes (en %)	23,4	22,8	22,7	23,2	-
Chimie	Hommes	1 867	1 847	1 816	1 832	-1,9
	Femmes	992	1 003	1 035	1 038	4,6
	Total des effectifs de la discipline	2 859	2 850	2 851	2 870	0,4
	Part des femmes (en %)	34,7	35,2	36,3	36,2	-
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	Hommes	821	688	768	721	-12,2
	Femmes	243	219	261	231	-4,9
	Total des effectifs de la discipline	1 064	907	1 029	952	-10,5
	Part des femmes (en %)	22,8	24,1	25,4	24,3	-
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	Hommes	1 143	1 089	1 062	1 034	-9,5
	Femmes	430	408	412	426	-0,9
	Total des effectifs de la discipline	1 573	1 497	1 474	1 460	-7,2
	Part des femmes (en %)	27,3	27,3	28,0	29,2	-
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	Hommes	2 037	2 053	2 042	2 073	1,8
	Femmes	1 000	1 010	1 005	1 064	6,4
	Total des effectifs de la discipline	3 037	3 063	3 047	3 137	3,3
	Part des femmes (en %)	32,9	33,0	33,0	33,9	-
Sciences de l'agriculture et alimentation	Hommes	71	61	63	162	128,2
	Femmes	62	62	58	156	151,6
	Total des effectifs de la discipline	133	123	121	318	139,1
	Part des femmes (en %)	46,6	50,4	47,9	49,1	-
Sciences de la vie et biologie fondamentale	Hommes	5 485	5 464	5 447	5 504	0,3
	Femmes	4 969	4 953	5 018	5 026	1,1
	Total des effectifs de la discipline	10 454	10 417	10 465	10 530	0,7
	Part des femmes (en %)	47,5	47,5	48,0	47,7	-
Sciences médicales et odontologie	Hommes	237	242	235	211	-11,0
	Femmes	287	276	276	278	-3,1
	Total des effectifs de la discipline	524	518	511	489	-6,7
	Part des femmes (en %)	54,8	53,3	54,0	56,9	-
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	Hommes	805	801	809	827	2,7
	Femmes	704	706	719	721	2,4
	Total des effectifs de la discipline	1 509	1 507	1 528	1 548	2,6
	Part des femmes (en %)	46,7	46,8	47,0	46,6	-
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	Hommes	784	764	779	768	-2,0
	Femmes	834	845	870	885	6,1
	Total des effectifs de la discipline	1 618	1 609	1 649	1 653	2,2
	Part des femmes (en %)	51,5	52,5	52,8	53,5	-
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	Hommes	593	584	544	469	-20,9
	Femmes	590	605	606	529	-10,3
	Total des effectifs de la discipline	1 183	1 189	1 150	998	-15,6
	Part des femmes (en %)	49,9	50,9	52,7	53,0	-
Non renseigné	Hommes	16	0	0	15	-6,3
	Femmes	9	0	0	10	11,1
	Total des effectifs de la discipline	25	0	0	25	0,0
	Part des femmes (en %)	36,0	-	-	40,0	-
Ensemble	Hommes	19 286	19 151	19 143	19 251	-0,2
	Femmes	11 678	11 668	11 852	12 030	3,0
	Ensemble des effectifs	30 964	30 819	30 995	31 281	1,0
	Part des femmes (en %)	37,7	37,9	38,2	38,5	-

► Sources MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Personnels de niveau directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur de recherche et doctorants, tous statuts et contrats confondus

Tableau 6 - Effectifs des personnels de soutien à la recherche dans les EPST depuis 2015, répartis par branche d'activité professionnelle et ventilés par sexe

Libellé des branches d'activités professionnelles	Sexe	2015	2016	2017	2018	Evolution des effectifs entre 2015 et 2018 (en %)
BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	Hommes	3 114	2 963	2 966	2 935	-5,7
	Femmes	4 495	4 403	4 389	4 368	-2,8
	Total des effectifs de la BAP	7 609	7 366	7 355	7 303	-4,0
	Part des femmes (en %)	59,1	59,8	59,7	59,8	-
BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux	Hommes	697	641	645	695	-0,3
	Femmes	726	674	682	732	0,8
	Total des effectifs de la BAP	1 423	1 315	1 327	1 427	0,3
	Part des femmes (en %)	51,0	51,3	51,4	51,3	-
BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	Hommes	1 971	2 029	2 000	1 912	-3,0
	Femmes	277	286	306	276	-0,4
	Total des effectifs de la BAP	2 248	2 315	2 306	2 188	-2,7
	Part des femmes (en %)	12,3	12,4	13,3	12,6	-
BAP D - Sciences humaines et sociales	Hommes	279	315	286	252	-9,7
	Femmes	388	418	354	324	-16,5
	Total des effectifs de la BAP	667	733	640	576	-13,6
	Part des femmes (en %)	58,2	57,0	55,3	56,3	-
BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique	Hommes	2 133	2 087	2 081	2 080	-2,5
	Femmes	584	602	616	609	4,3
	Total des effectifs de la BAP	2 717	2 689	2 697	2 689	-1,0
	Part des femmes (en %)	21,5	22,4	22,8	22,6	-
BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs	Hommes	359	343	332	345	-3,9
	Femmes	1 078	1 051	1 037	1 023	-5,1
	Total des effectifs de la BAP	1 437	1 394	1 369	1 368	-4,8
	Part des femmes (en %)	75,0	75,4	75,7	74,8	-
BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	Hommes	976	975	1 005	952	-2,5
	Femmes	311	330	331	296	-4,8
	Total des effectifs de la BAP	1 287	1 305	1 336	1 248	-3,0
	Part des femmes (en %)	24,2	25,3	24,8	23,7	-
BAP J - Gestion et pilotage	Hommes	1 122	1 132	1 129	1 193	6,3
	Femmes	6 869	6 747	6 701	6 683	-2,7
	Total des effectifs de la BAP	7 991	7 879	7 830	7 876	-1,4
	Part des femmes (en %)	86,0	85,6	85,6	84,9	-
BAP non spécifiée	Hommes	243	165	24	8	-96,7
	Femmes	173	72	36	21	-87,9
	Total des effectifs de la BAP	416	237	60	29	-93,0
	Part des femmes (en %)	41,6	30,4	60,0	72,4	-
Ensemble	Hommes	10 894	10 650	10 468	10 372	-4,8
	Femmes	14 901	14 583	14 452	14 332	-3,8
	Ensemble des effectifs	25 795	25 233	24 920	24 704	-4,2
	Part des femmes (en %)	57,8	57,8	58,0	58,0	-

► Sources MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Personnels de niveau ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien de recherche et adjoint technique de la recherche permanents et non permanents hors emplois de formation et vacataires.

► La répartition par sexe des personnels permanents ou non permanents de niveau ingénieur de recherche n'est pas disponible.

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	41
B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires	116
C. Parité dans les recrutements en 2018	166

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2018. Des données pluriannuelles sont également présentes dans l'introduction générale à ce bilan social.

► L'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et non-titulaires) en 2018 est de 217 743 agents (dont 18 553 personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires), contre 218 282 en 2017.

La comparaison des effectifs, hors personnels «ouvriers» (2018 : 199 190, 2017 : 199 686) montre une légère diminution des effectifs de -0,2 % par rapport à l'année 2017 ; en 2012, les effectifs étaient de 197 749 agents titulaires et non titulaires.

Le taux de féminisation (hors personnels «ouvriers») est de 52,7 % contre 52,4 % en 2017.

► Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 65 % des effectifs (hors personnels «ouvriers» des CROUS), et leur nombre a baissé de 1 % par rapport à 2017 (129 399 en 2018, 130 694 agents en 2017) ; en 2012, les effectifs de titulaires étaient de 127 804 agents.

Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 50,8 % des effectifs (+0,4 point par rapport à 2017), soit +3 832 agents depuis 2012. Entre 2017 et 2018, la part des femmes a augmenté chez les personnels enseignants (de 39,1 % à 39,9 %) tandis que chez les personnels BIATSS, elle est passée de 63,4 % à 63,3 %.

Parmi ces personnels, 68,1 % relèvent de la catégorie A (parmi l'ensemble des titulaires, 53,3 % sont des enseignants ou enseignants chercheurs) contre 68 % en 2017. La part des femmes de catégorie A a progressé de 39,7 % en 2012 à 42,9 % en 2018.

L'âge moyen pour les personnels enseignants est passé de 49 ans en 2017 à 48 ans et 7 mois en 2018 (48 ans en 2012) et celui des BIATSS de 47 ans en 2017 à 47 ans et 4 mois en 2018 (45 ans et 11 mois en 2012).

► Les agents non titulaires (hormis les 18 553 personnels «ouvriers») représentent 35 % des effectifs contre 34,6 % en 2017 (69 791 agents en 2018, 68 992 en 2017) ; en 2012, les effectifs de non titulaires étaient de 69 945 agents. Cette relative stabilité des effectifs par rapport à 2012 étant toutefois à mettre en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête des agents contractuels BIATSS ; en effet, à partir de l'exercice 2017, les personnels vacataires (soit 32 040 agents en 2018, ayant effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP) et les contractuels étudiants (27 188 en 2018) sont recensés distinctement, alors que

précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur (-3 021 agents en 2017).

Les effectifs des enseignants non titulaires ont progressé de 0,7 % passant de 32 455 en 2017 à 32 674 en 2018.

Chez les personnels contractuels BIATSS, la part des CDI est passée de 16,9 % en 2012 à 18,9 % en 2018, leurs effectifs passant de 6 464 à 7 004 sur cette période.

Au sein des agents non titulaires, la part des femmes est de 56,1 % comme en 2017, contre 56,5 % en 2016 ; pour les personnels enseignants, elle est de 45,2 % contre 44,8 % en 2017 et chez les personnels BIATSS, elle est de 65,8 % comme en 2016 (66,2 % en 2017).

- ▶ Parmi les personnels en situation de handicap : les agents de catégorie C restent prépondérants (43,5 %) mais leur part dans les effectifs a diminué par rapport à 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de 6,2 points (61,8 %). 47,2 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 4 601 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur en 2018, soit 2 349 postes d'enseignants-chercheurs (2 511 en 2017, 2 677 en 2016 et 3 589 en 2012) et 2 252 postes de BIATSS (2 541 en 2017, 2 661 en 2016 et 2 559 en 2012) dont 83,7 % d'ITRF.
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 dite « dispositif Sauvadet ». La session 2018 s'est traduite par la nomination en qualité de fonctionnaire de 548 agents contractuels (920 postes offerts) contre 788 en 2017, 408 en 2016, 797 en 2015, 1 251 en 2014 et 1 573 en 2013. Sur les 5 365 agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, 58 % l'ont été dans des corps relevant de la catégorie C. 90,2 % des titularisations sont intervenues dans des corps de la filière ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur en 2018 est de 66,5 % contre 66,9 % en 2017 (65,8 % en 2016, 63,8 % en 2012), soit 3,2 points de plus que la part des femmes titulaires dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues est de 38,3 % en 2018 contre 34,8 % en 2017 (35,4 % en 2016, 32 % en 2012) ; cependant cette proportion est plus faible dans les grades les plus élevés.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2018, toutes filières confondues, est de 2 773 (2 448 en 2017, 2 457 en 2016, 3 014 en 2012), soit 2,1 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe



Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agents titulaires	41 470	27 507	68 977	68 591,1	39,9	67,9
	Agents non titulaires	17 917	14 757	32 674	29 480,8	45,2	32,1
	Total des Personnels enseignants	59 387	42 264	101 651	98 071,8	41,6	-
Personnels BIATSS	Agents titulaires	22 153	38 269	60 422	59 636,7	63,3	61,9
	Agents non titulaires	12 708	24 409	37 117	25 351,4	65,8	38,1
	Total des Personnels BIATSS	34 861	62 678	97 539	84 988,1	64,3	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		63 623	65 776	129 399	128 227,8	50,8	65,0
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		30 625	39 166	69 791	54 832,2	56,1	35,0
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		94 248	104 942	199 190	183 059,9	52,7	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (BIATSS et enseignants : décembre 2018) - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 095 CDI et 10 458 CDD, soit 18 553 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »). Les élèves des Écoles normales supérieures (2 826 agents en décembre 2018) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (27 188 sur le programme 150).

► En outre, au-delà des 32 674 enseignants non titulaires mentionnés dans le tableau, environ 119 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement (données sur les vacataires remontées par 82 % des établissements). Par ailleurs, aux 37 117 agents contractuels BIATSS s'ajoutent 32 040 agents vacataires, décomptés en 2018, ayant effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► *Les données relatives aux personnels non titulaires sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 % mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8 / 2 = 0,4$); l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.

► Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6).

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP
CDI	3 590	4 505	8 095	7 837,0
CDD	5 344	5 114	10 458	1 660,7
Ensemble des effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	8 934	9 619	18 553	9 497,7

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2018.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 217 743 agents et 192 557,6 ETP. La part des agents titulaires représente 59,4 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs non titulaires), la part des agents titulaires représente alors

quasiment les deux tiers des effectifs (65 %). Elle est de 67,9 % chez les personnels enseignants et de 61,9 % chez les personnels BIATSS.

Les femmes qui représentent 52,7 % de la totalité des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (41,6 %) que chez les personnels BIATSS (64,3 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement

Tableau 1.3

Dans l'enseignement supérieur	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
	Titulaires	Non titulaires	Sous total	Titulaires	Non titulaires	Sous total
Univ. pluridisciplinaires et de santé	19 444	10 275	29 719	13 668	8 154	21 822
Univ. pluridisciplinaires hors santé	8 399	2 857	11 256	6 516	3 528	10 044
Univ. scientifiques	7 479	2 961	10 440	5 881	2 914	8 795
Univ. droit et économie	2 227	1 853	4 080	2 181	1 769	3 950
Univ. lettres et sciences humaines	5 465	2 410	7 875	4 229	2 801	7 030
Etablissements fusionnés	19 468	8 557	28 025	16 333	10 473	26 806
Écoles d'ingénieurs	4 025	1 937	5 962	3 738	3 389	7 127
Grands établissements	1 812	1 417	3 229	3 458	2 082	5 540
Instituts d'études politiques	358	311	669	226	296	522
Autres typologies d'établissement	140	96	236	513	272	785
COMUE	136		136	336	1 180	1 516
Œuvres universitaires et scolaires			0	2 494	18 553	21 047
Hors typologie d'établissement	24		24	849	259	1 108
Ensemble des agents en activité	68 977	32 674	101 651	60 422	55 670	116 092

► Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► *Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 095 CDI et 10 458 CDD, soit 18 553 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur mais exclus du périmètre des autres indicateurs du bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels).

Les élèves des Écoles normales supérieures (2 826 agents en décembre 2018) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (27 188 sur le programme 150).

► Les enseignants hospitalo-universitaires non titulaires (4 653 recensés en 2018, y compris les chefs de clinique de médecine générale (CCMG) recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « hors typologie d'établissement », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés notamment les effectifs rattachés à des chancelleries d'université.

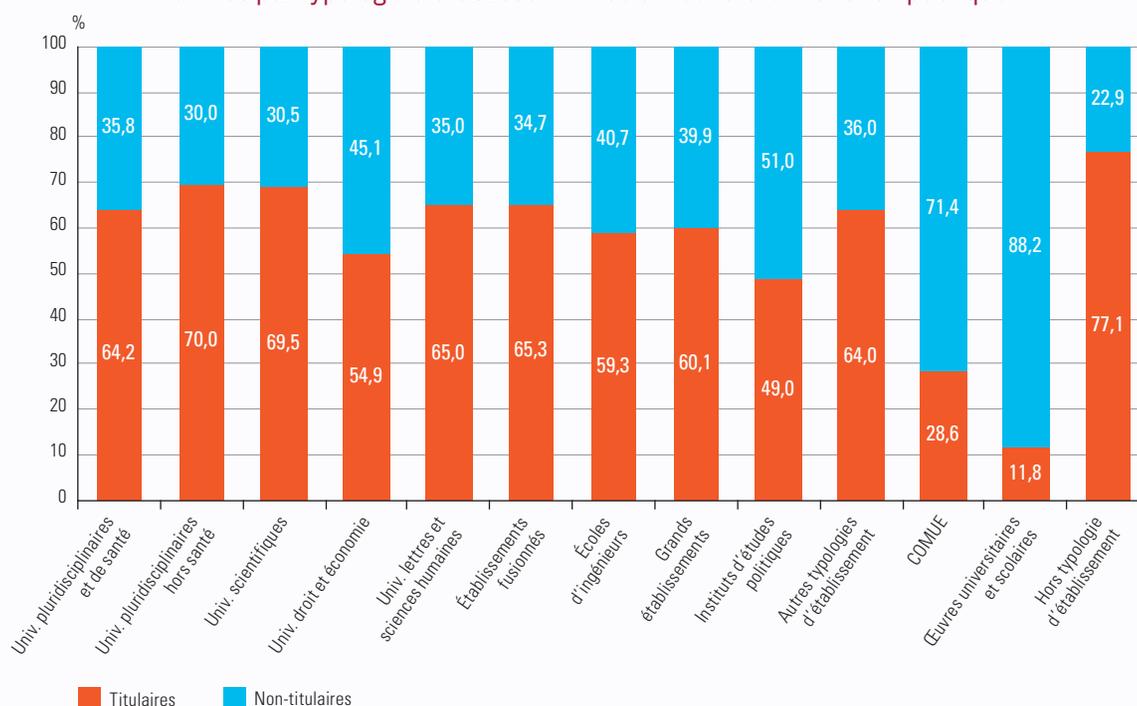
Ce sont dans les établissements fusionnés que l'on compte le plus d'agents (titulaires et non titulaires), avec un quart des effectifs (25,2%). Viennent ensuite les universités pluridisciplinaires et de santé avec 23,7 % des agents puis les universités pluridisciplinaires hors santé (9,8%).

Un agent sur 5 exerce dans une école d'ingénieurs, dans un grand établissement ou dans les universités tertiaires « droit et économie » et « lettres et sciences humaines ». Si 9,7 % des agents sont en fonction dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 88,2 % d'entre eux sont des agents non titulaires.

Alors que les agents titulaires représentent 59,4 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires) et 65 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (70 %) et les universités scientifiques (69,5 %). À l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (49 %) ainsi que dans les COMUE (28,6 %) en raison du contexte particulier de leur récente création.

Ensemble			Part de la typologie d'établissement / Ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Non titulaires	Ensemble	Titulaires	Non titulaires	Total	Titulaires	Non titulaires
33 112	18 429	51 541	25,6	20,9	23,7	64,2	35,8
14 915	6 385	21 300	11,5	7,2	9,8	70,0	30,0
13 360	5 875	19 235	10,3	6,7	8,8	69,5	30,5
4 408	3 622	8 030	3,4	4,1	3,7	54,9	45,1
9 694	5 211	14 905	7,5	5,9	6,8	65,0	35,0
35 801	19 030	54 831	27,7	21,5	25,2	65,3	34,7
7 763	5 326	13 089	6,0	6,0	6,0	59,3	40,7
5 270	3 499	8 769	4,1	4,0	4,0	60,1	39,9
584	607	1 191	0,5	0,7	0,5	49,0	51,0
653	368	1 021	0,5	0,4	0,5	64,0	36,0
472	1 180	1 652	0,4	1,3	0,8	28,6	71,4
2 494	18 553	21 047	1,9	21,0	9,7	11,8	88,2
873	259	1 132	0,7	0,3	0,5	77,1	22,9
129 399	88 344	217 743	100,0	100,0	100,0	59,4	40,6

Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut Fonction publique



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe



Tableau 1.4

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Filière universitaire	29 139	18 958	48 097	47 904,9	39,4	
	Filière hospitalo-universitaire	4 530	1 868	6 398	6 395,0	29,2	
	Corps spécifiques	670	342	1 012	1 008,5	33,8	
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	153	196	349	340,5	56,2	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	6 949	6 101	13 050	12 875,2	46,8	
	Filière éducation-orientation	23	37	60	56,0	61,7	
	Filière personnel de direction	2	1	3	3,0	33,3	
	Filière d'inspection	4	4	8	8,0	50,0	
	Total des Personnels enseignants		41 470	27 507	68 977	68 591,1	39,9
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	65,2	41,8	53,3	-	-	
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 219	10 500	12 719	12 287,2	82,6	
	Filière des bibliothèques	1 367	3 157	4 524	4 459,0	69,8	
	Filière ITRF	18 506	24 061	42 567	42 317,6	56,5	
	Filière sociale et de santé	20	518	538	500,0	96,3	
	Filière technique	41	33	74	72,9	44,6	
	Total des Personnels BIATSS		22 153	38 269	60 422	59 636,7	63,3
		Part des effectifs / Total effectifs (en %)	34,8	58,2	46,7	-	-
Ensemble des effectifs		63 623	65 776	129 399	128 227,8	50,8	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 53,3 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 46,7 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 69,7 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré avec 18,9 %. Chez les personnels BIATSS, la filière ITRF rassemble 70,4 % des agents et la filière administrative 21,1 %. Si 50,8 % des effectifs de titulaires sont des femmes, elles ne représentent que 39,9 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de 63,3 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel

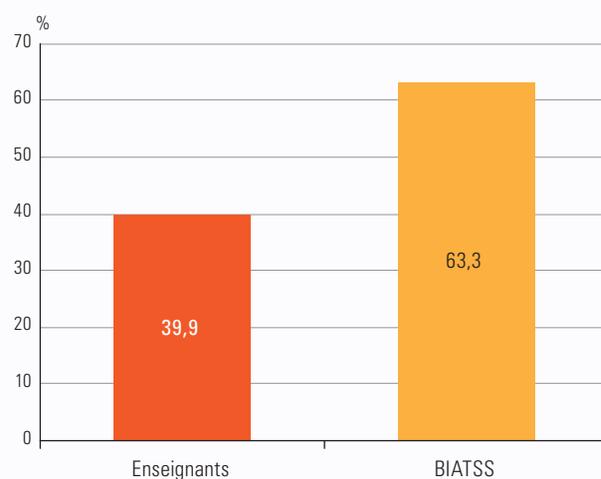
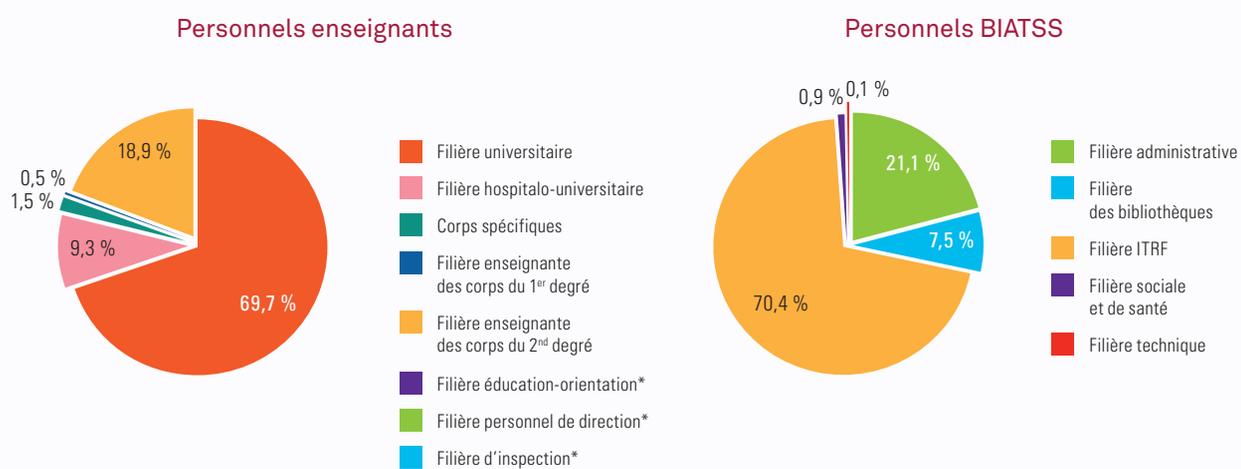


Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► *Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe



Tableau 1.5

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	29 139	18 958	48 097	47 904,9	39,4	69,7
Filière hospitalo-universitaire		4 530	1 868	6 398	6 395,0	29,2	9,3
Corps spécifiques		670	342	1 012	1 008,5	33,8	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		153	196	349	340,5	56,2	0,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		6 949	6 101	13 050	12 875,2	46,8	18,9
Filière éducation-orientation		23	37	60	56,0	61,7	0,1
Filière personnel de direction		2	1	3	3,0	33,3	0,0
Filière d'inspection		4	4	8	8,0	50,0	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		41 470	27 507	68 977	68 591,1	39,9	-
Filière administrative	Catégorie A	979	1 604	2 583	2 557,0	62,1	13,5
	Catégorie B	513	2 897	3 410	3 304,1	85,0	20,7
	Catégorie C	727	5 999	6 726	6 426,1	89,2	27,1
Total de la filière administrative		2 219	10 500	12 719	12 287,2	82,6	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	388	971	1 359	1 340,5	71,4	7,1
	Catégorie B	332	1 130	1 462	1 438,3	77,3	8,9
	Catégorie C	647	1 056	1 703	1 680,2	62,0	6,9
Total de la filière des bibliothèques		1 367	3 157	4 524	4 459,0	69,8	-
Filière ITRF	Catégorie A	7 468	7 402	14 870	14 826,6	49,8	77,7
	Catégorie B	4 815	6 577	11 392	11 349,7	57,7	69,1
	Catégorie C	6 223	10 082	16 305	16 141,3	61,8	65,7
Total de la filière ITRF		18 506	24 061	42 567	42 317,6	56,5	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	13	303	316	293,3	95,9	1,7
	Catégorie B	7	215	222	206,7	96,8	1,3
Total de la filière sociale et de santé		20	518	538	500,0	96,3	-
Filière technique	Catégorie C	41	33	74	72,9	44,6	0,3
Total de la filière technique		41	33	74	72,9	44,6	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		8 848	10 280	19 128	19 017,4	53,7	-
Total des effectifs en catégorie B		5 667	10 819	16 486	16 298,8	65,6	-
Total des effectifs en catégorie C		7 638	17 170	24 808	24 320,5	69,2	-
Total des effectifs de personnels BIATSS		22 153	38 269	60 422	59 636,7	63,3	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		63 623	65 776	129 399	128 227,8	50,8	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculé d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 68,1 % des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,7 % de catégorie B et 19,2 % de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent 78,3 % des agents.

Chez les personnels BIATSS, 31,6 % relèvent de la catégorie A, 27,3 % de la catégorie B et 41,1 % de la catégorie C, les ITRF représentant 77,7 % de la catégorie A, 69,1 % de la catégorie B et 65,7 % de la catégorie C.

Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

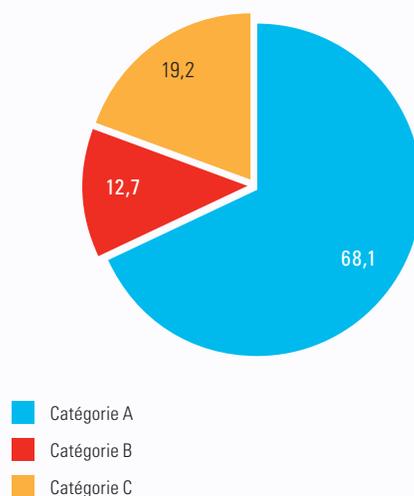


Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

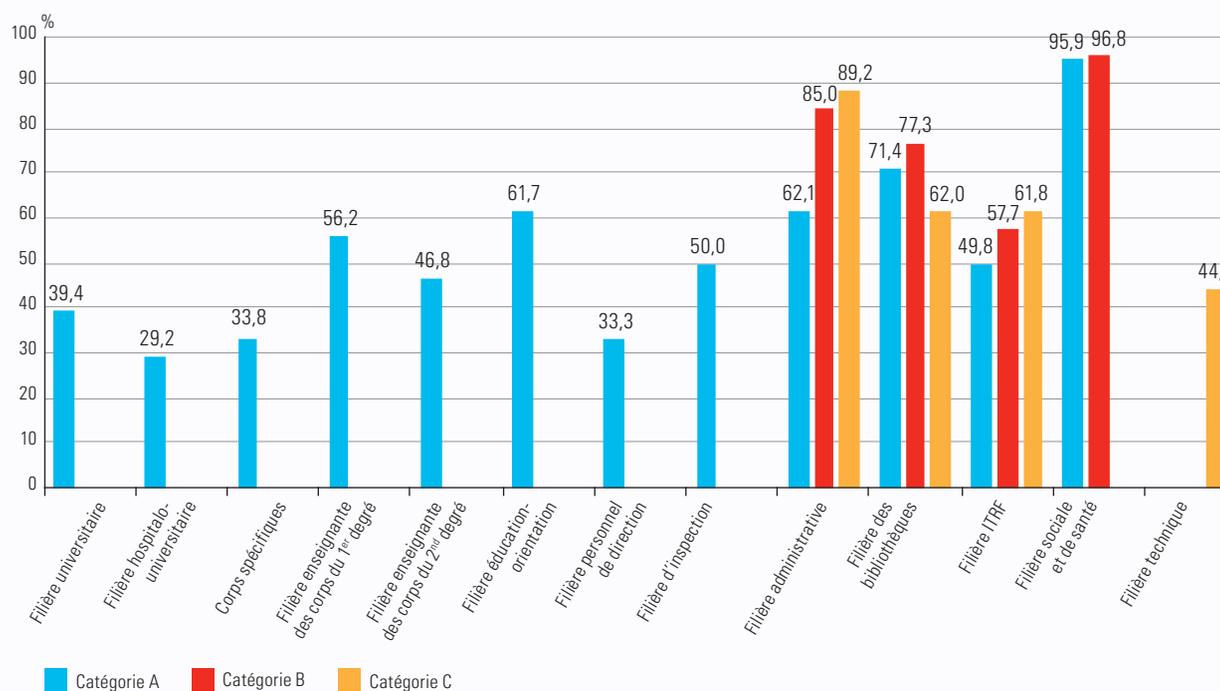
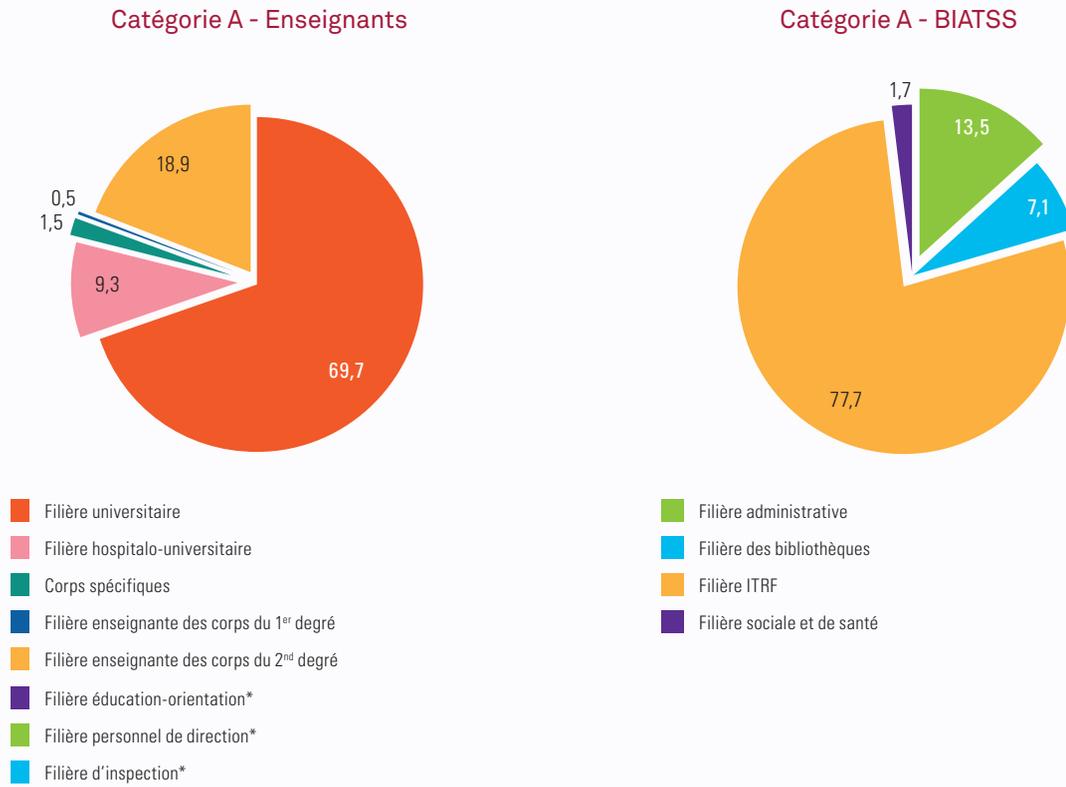
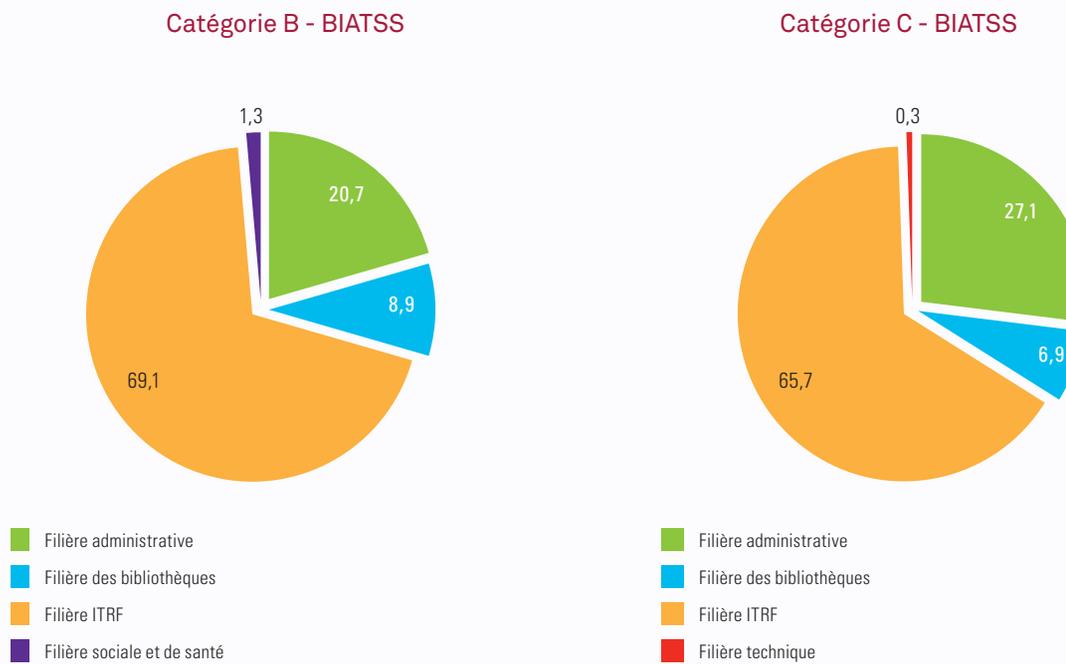


Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)



*Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe



Tableau 1.6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	10 863	4 150	15 013	14 986,8	27,6	
		Maître de conférences des universités	18 270	14 804	33 074	32 908,3	44,8	
		Assistant de l'enseignement supérieur	6	4	10	9,8	40,0	
	Total de la filière universitaire			29 139	18 958	48 097	47 904,9	39,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			57,9	50,2	54,6	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 290	807	4 097	4 096,1	19,7	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	80	59	139	139,0	42,4	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	115	62	177	177,0	35,0	
		Professeur des universités de médecine générale	33	8	41	41,0	19,5	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	708	686	1 394	1 392,9	49,2	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	217	133	350	349,0	38,0	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharm.	69	99	168	168,0	58,9	
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	14	32	32,0	43,8		
	Total de la filière hospitalo-universitaire			4 530	1 868	6 398	6 395,0	29,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			9,0	4,9	7,3	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	76	25	101	100,8	24,8	
		Physicien	27	12	39	38,8	30,8	
		Astronome adjoint	81	30	111	110,8	27,0	
		Physicien adjoint	38	24	62	61,3	38,7	
		Directeur d'études de l'EHESS	71	39	110	109,5	35,5	
		Maître de conférences de l'EHESS	35	27	62	62,0	43,5	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	99	38	137	137,0	27,7	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	40	45	85	84,5	52,9	
		Professeur du Cnam	42	10	52	52,0	19,2	
		Professeur du Collège de France	31	6	37	37,0	16,2	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	1	2	2,0	50,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	45	26	71	71,0	36,6	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	80	59	139	138,3	42,4	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	3		3	2,5	0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1		1	1,0	0,0	
Total des corps spécifiques			670	342	1 012	1 008,5	33,8	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			1,3	0,9	1,1	-	-	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	153	196	349	340,5	56,2		
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			153	196	349	340,5	56,2	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,3	0,5	0,4	-	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	3 940	3 225	7 165	7 070,4	45,0		
	Professeur de l'Ensam	94	18	112	111,5	16,1		
	Professeur certifié	2 073	2 467	4 540	4 475,2	54,3		
	Professeur d'EPS	626	214	840	833,3	25,5		
	Professeur de lycée professionnel	209	176	385	376,8	45,7		
	Chargé d'enseignement d'EPS	5	1	6	6,0	16,7		
Professeur d'enseignement général des collèges	2		2	2,0	0,0			
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			6 949	6 101	13 050	12 875,2	46,8	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			13,8	16,1	14,8	-	-	
Filière éducation-orientation	Psychologue de l'éducation nationale		3	3	2,8	100,0		
	Conseiller principal d'éducation	23	34	57	53,2	59,6		
Total de la filière éducation-orientation			23	37	60	56,0	61,7	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,1	-	-	

Tableau 1.6 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière personnel de direction	Personnel de direction	2	1	3	3,0	33,3	
	Total de la filière personnel de direction		2	1	3	3,0	33,3	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional		1	1	2	2,0	50,0
		Inspecteur de l'éducation nationale		3	3	6	6,0	50,0
	Total de la filière d'inspection		4	4	8	8,0	50,0	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière administrative	Administrateur civil		3	6	9	9,0	66,7
		Directeur général des services d'EPCSCP		62	45	107	107,0	42,1
		Directeur général de Crous		18	8	26	26,0	30,8
		Agent comptable d'EPCSCP		70	34	104	104,0	32,7
		Agent comptable de Crous		15	9	24	24,0	37,5
		Administrateur ENESR		91	105	196	196,0	53,6
		Attaché d'administration de l'État		720	1 397	2 117	2 091,0	66,0
	Total de la filière administrative		979	1 604	2 583	2 557,0	62,1	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		1,9	4,2	2,9	-	-	
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques		42	65	107	107,0	60,7
		Conservateur des bibliothèques		227	513	740	729,4	69,3
		Bibliothécaire		119	393	512	504,1	76,8
	Total de la filière des bibliothèques		388	971	1 359	1 340,5	71,4	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,8	2,6	1,5	-	-	
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche		1 551	942	2 493	2 487,6	37,8
		Ingénieur d'études		3 985	4 459	8 444	8 417,8	52,8
		Assistant ingénieur		1 932	2 001	3 933	3 921,2	50,9
	Total de la filière ITRF		7 468	7 402	14 870	14 826,6	49,8	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		14,8	19,6	16,9	-	-	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE		1	46	47	46,4	97,9	
	Infirmier (Infenes)		12	257	269	246,9	95,5	
Total de la filière sociale et de santé		13	303	316	293,3	95,9		
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,8	0,4	-	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie A		Total général	50 318	37 787	88 105	87 608,5	42,9	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	513	2 897	3 410	3 304,1	85,0	
	Total de la filière administrative		513	2 897	3 410	3 304,1	85,0	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		9,1	26,8	20,7	-	-	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	332	1 130	1 462	1 438,3	77,3	
	Total de la filière des bibliothèques		332	1 130	1 462	1 438,3	77,3	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		5,9	10,4	8,9	-	-	
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	4 815	6 577	11 392	11 349,7	57,7	
	Total de la filière ITRF		4 815	6 577	11 392	11 349,7	57,7	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		85,0	60,8	69,1	-	-	
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE		7	215	222	206,7	96,8
		Infirmier (cat. B)				0		
Total de la filière sociale et de santé		7	215	222	206,7	96,8		
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		0,1	2,0	1,3	-	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie B		Total général	5 667	10 819	16 486	16 298,8	65,6	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	727	5 999	6 726	6 426,1	89,2
	Total de la filière administrative		727	5 999	6 726	6 426,1	89,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		9,5	34,9	27,1	-	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	647	1 056	1 703	1 680,2	62,0
	Total de la filière des bibliothèques		647	1 056	1 703	1 680,2	62,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		8,5	6,2	6,9	-	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 223	10 082	16 305	16 141,3	61,8
	Total de la filière ITRF		6 223	10 082	16 305	16 141,3	61,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		81,5	58,7	65,7	-	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	41	33	74	72,9	44,6
	Total de la filière technique		41	33	74	72,9	44,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		0,5	0,2	0,3	-	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C		Total général	7 638	17 170	24 808	24 320,5
Ensemble des effectifs		Total général	63 623	65 776	129 399	128 227,8	50,8

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A (68,1 %) : 78,3 % sont des personnels enseignants et 21,7 % des personnels BIATSS ; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant.

Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (69,2 % en catégorie C, 65,6 % en catégorie B et 42,9 % en catégorie A).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe



Tableau 1.7

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	148	138	288	46	597	49	109	160	16	1 551
	Femmes	174	82	53	43	144	55	46	336	9	942
	Total des effectifs du corps	322	220	341	89	741	104	155	496	25	2 493
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	12,9	8,8	13,7	3,6	29,7	4,2	6,2	19,9	1,0	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	201	195	530	106	1 537	397	349	619	51	3 985
	Femmes	419	180	82	137	428	759	146	2 249	59	4 459
	Total des effectifs du corps	620	375	612	243	1 965	1 156	495	2 868	110	8 444
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	7,3	4,4	7,2	2,9	23,3	13,7	5,9	34,0	1,3	100,0
Assistant ingénieur	Hommes	105	97	374	14	625	209	299	200	9	1 932
	Femmes	260	84	45	12	94	294	46	1 143	23	2 001
	Total des effectifs du corps	365	181	419	26	719	503	345	1 343	32	3 933
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	9,3	4,6	10,7	0,7	18,3	12,8	8,8	34,1	0,8	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	284	202	789	18	1 086	527	1 141	593	175	4 815
	Femmes	755	275	71	13	124	446	163	4 583	147	6 577
	Total des effectifs du corps	1 039	477	860	31	1 210	973	1 304	5 176	322	11 392
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	9,1	4,2	7,5	0,3	10,6	8,5	11,4	45,4	2,8	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	333	132	252		77	310	4 161	540	418	6 223
	Femmes	619	205	27		15	280	2 700	5 901	335	10 082
	Total des effectifs du corps	952	337	279	0	92	590	6 861	6 441	753	16 305
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	5,8	2,1	1,7	0,0	0,6	3,6	42,1	39,5	4,6	100,0
Ensemble des effectifs		3 298	1 590	2 511	389	4 727	3 326	9 160	16 324	1 242	42 567
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,7	3,7	5,9	0,9	11,1	7,8	21,5	38,3	2,9	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		67,5	51,9	11,1	52,7	17,0	55,1	33,9	87,1	46,1	56,5

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule 38,3 % des effectifs de la filière ITRF ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (BAP G) avec 21,5 %, puis la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (11,1 %). 2,9 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels, et parmi ces agents, 60,6 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (87,1 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Science du vivant, de la terre et de l'environnement » (BAP A) est aussi supérieur (67,5 %) à la part moyenne des femmes au sein de la filière ITRF (56,5 %). Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 11,1 % des effectifs.

Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

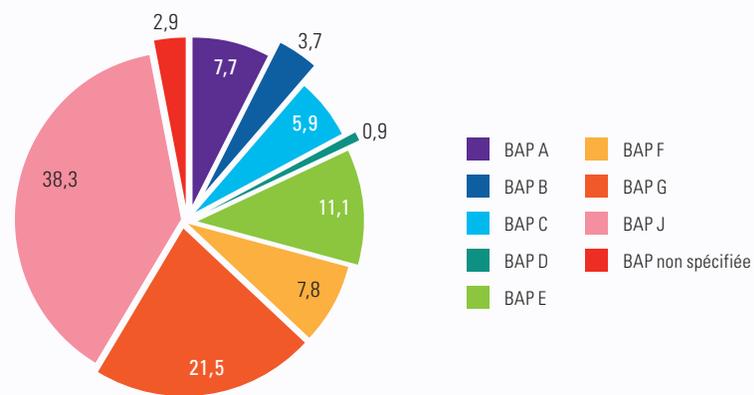
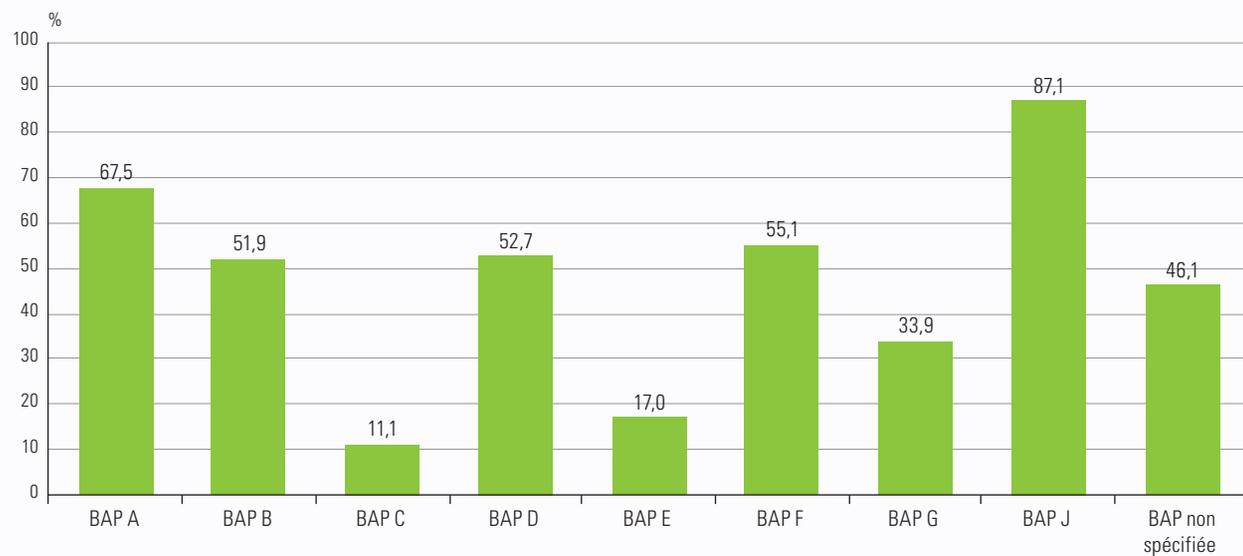


Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe



Tableau 1.8

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 050	2 116	2 116	3 407	4 923	1 825
	Femmes	1 710	1 714	3 547	3 076	1 478	523
	Total des effectifs de la filière	3 760	3 830	5 663	6 483	6 401	2 348
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	7,8	8,0	11,8	13,5	13,3	4,9
Filière hospitalo-universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 760	3 830	5 663	6 483	6 401	2 348
Part des effectifs de la discipline / Ensemble des effectifs (en %)		6,8	6,9	10,2	11,7	11,5	4,2
Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)		45,5	44,8	62,6	47,4	23,1	22,3

► Sources : Bases et annuaires des personnels. L'agent cité en médecine est un assistant de l'enseignement supérieur de discipline médicale. Les enseignants de médecine générale mono-appartenant sont classés dans la filière hospitalo-universitaire.

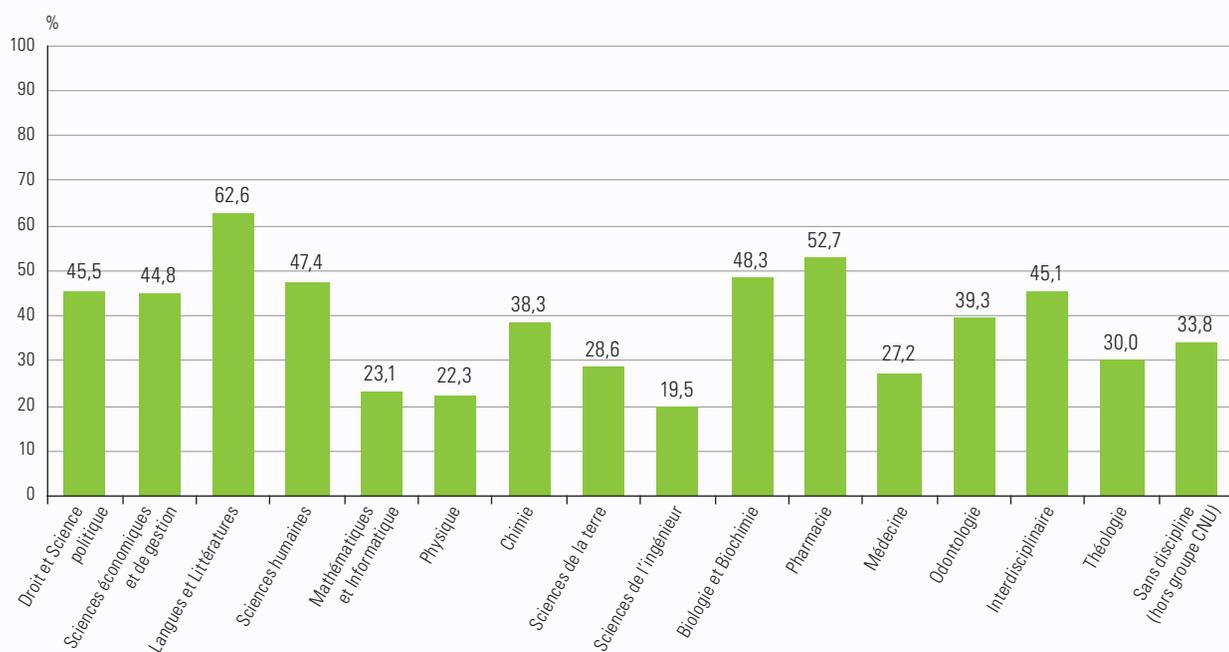
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,7 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire (11,5 %) et des corps spécifiques (1,8 %).

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,4 %) et les « Sciences humaines » (13,5 %) étant les 2 groupes de la filière universitaire les plus importants et la « Théologie » (0,1 %) le plus modeste. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 87 % des effectifs.

Les femmes sont bien représentées en « Langues et Littératures » avec un taux de 62,6 % ou encore en « Pharmacie » avec 52,7 % ; elles le sont beaucoup moins en « Sciences de l'ingénieur », en « Physique » ou en « Mathématiques et Informatique » avec des taux compris entre 19,5 % et 23,1 %, ou bien en médecine avec un taux de 27,2 % des effectifs.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
1 924	907	5 581	2 286	636	1		1 332	35		29 139
1 195	364	1 351	2 139	751			1 095	15		18 958
3 119	1 271	6 932	4 425	1 387	1	0	2 427	50	0	48 097
6,5	2,6	14,4	9,2	2,9	0,0	0,0	5,0	0,1	0,0	100,0
				184	4 049	297				4 530
				161	1 515	192				1 868
0	0	0	0	345	5 564	489	0	0	0	6 398
0,0	0,0	0,0	0,0	5,4	87,0	7,6	0,0	0,0	0,0	100,0
									670	670
									342	342
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 012	1 012
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 119	1 271	6 932	4 425	1 732	5 565	489	2 427	50	1 012	55 507
5,6	2,3	12,5	8,0	3,1	10,0	0,9	4,4	0,1	1,8	100,0
38,3	28,6	19,5	48,3	52,7	27,2	39,3	45,1	30,0	33,8	38,1

Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe



Tableau 1.9

Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Filière éducation-orientation
50%	Hommes	56	2	2	6	103	2
	Femmes	82	2	2	9	132	6
	Total des effectifs	138	4	4	15	235	8
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,3	0,1	0,4	4,3	1,8	13,3
60%	Hommes	18	1			11	
	Femmes	32	1		1	13	
	Total des effectifs	50	2	0	1	24	0
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0
70%	Hommes	13				7	1
	Femmes	21			1	24	
	Total des effectifs	34	0	0	1	31	1
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	1,7
80%	Hommes	96		2		43	
	Femmes	329	1	4	1	175	1
	Total des effectifs	425	1	6	1	218	1
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,9	0,0	0,6	0,3	1,7	1,7
90%	Hommes	10		1		5	
	Femmes	69		2	1	18	
	Total des effectifs	79	0	3	1	23	0
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,3	0,3	0,2	0,0
100%	Hommes	28 946	4 527	665	147	6 780	20
	Femmes	18 425	1 864	334	183	5 739	30
	Total des effectifs	47 371	6 391	999	330	12 519	50
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	98,5	99,9	98,7	94,6	95,9	83,3
Ensemble des effectifs		48 097	6 398	1 012	349	13 050	60

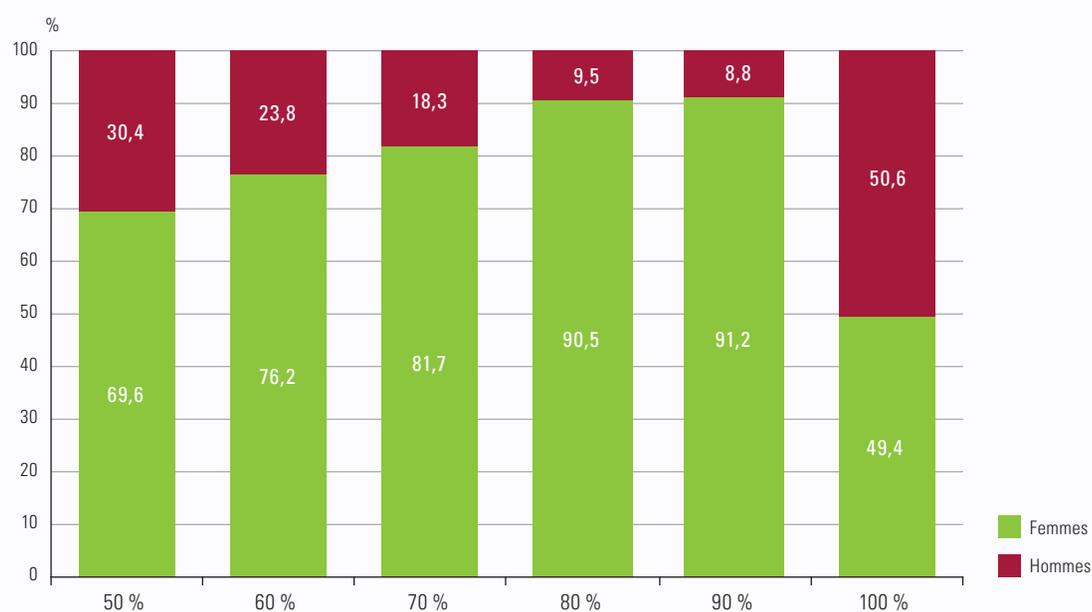
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

96,2 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein, 2,6 % les exercent à 80 %. Parmi les agents qui exercent des fonctions à temps partiel, une grande majorité sont des BIATSS.

Si les femmes représentent 49,4 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, leur part dans les effectifs exerçant à temps partiel est de 86,9 %.

Filière personnel de direction	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Ensemble	Part par sexe (en %)
		17	5	11		1	205	30,4
		140	13	66	17		469	69,6
0	0	157	18	77	17	1	674	100,0
0,0	0,0	1,2	0,4	0,2	3,2	1,4	0,5	-
		2	2	7			41	23,8
		46	6	25	7		131	76,2
0	0	48	8	32	7	0	172	100,0
0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	1,3	0,0	0,1	-
		2	2	5			30	18,3
		47	8	27	6		134	81,7
0	0	49	10	32	6	0	164	100,0
0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	1,1	0,0	0,1	-
		57	31	85	1		315	9,5
		1 408	191	789	108	3	3 010	90,5
0	0	1 465	222	874	109	3	3 325	100,0
0,0	0,0	11,5	4,9	2,1	20,3	4,1	2,6	-
		10	9	16	1		52	8,8
		254	45	121	30		540	91,2
0	0	264	54	137	31	0	592	100,0
0,0	0,0	2,1	1,2	0,3	5,8	0,0	0,5	-
2	4	2 131	1 318	18 382	18	40	62 980	50,6
1	4	8 605	2 894	23 033	350	30	61 492	49,4
3	8	10 736	4 212	41 415	368	70	124 472	100,0
100,0	100,0	84,4	93,1	97,3	68,4	94,6	96,2	-
3	8	12 719	4 524	42 567	538	74	129 399	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

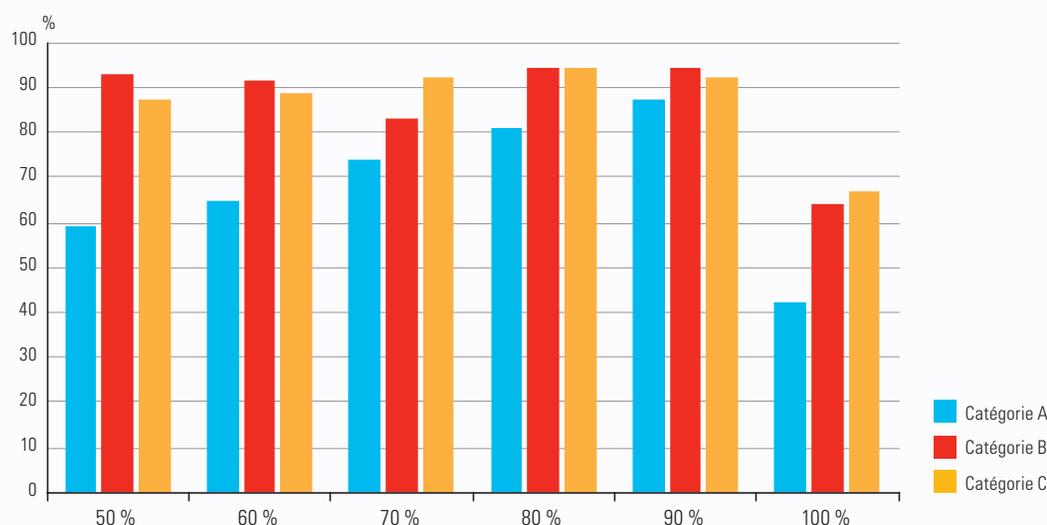


Tableau 1.10

Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	177	259	436	59,4	3	40	43	93,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,4	0,7	0,5	-	0,1	0,4	0,3	-
60 % – Part des effectifs/	33	61	94	64,9	2	21	23	91,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0,2	0,1	-	0,0	0,2	0,1	-
70 % – Part des effectifs/	22	64	86	74,4	4	20	24	83,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,1	0,2	0,1	-
80 % – Part des effectifs/	192	825	1017	81,1	35	632	667	94,8
Ensemble des effectifs (en %)	0,4	2,2	1,2	-	0,6	5,8	4,0	-
90 % – Part des effectifs/	25	172	197	87,3	9	150	159	94,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,5	0,2	-	0,2	1,4	1,0	-
100 % – Part des effectifs/	49 869	36 406	86 275	42,2	5 614	9 956	15 570	63,9
Ensemble des effectifs (en %)	99,1	96,3	97,9	-	99,1	92,0	94,4	-
Ensemble des effectifs	50 318	37 787	88 105	42,9	5 667	10 819	16 486	65,6
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,5	1,6	2,1	-	0,3	5,2	5,6	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

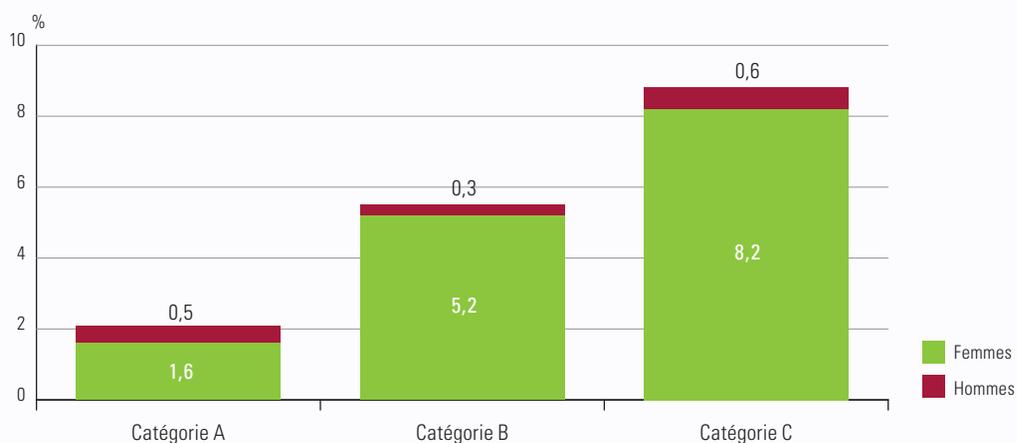
Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Ensemble
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
25	170	195	87,2	674
0,3	1,0	0,8	-	0,5
6	49	55	89,1	172
0,1	0,3	0,2	-	0,1
4	50	54	92,6	164
0,1	0,3	0,2	-	0,1
88	1 553	1 641	94,6	3 325
1,2	9,0	6,6	-	2,6
18	218	236	92,4	592
0,2	1,3	1,0	-	0,5
7 497	15 130	22 627	66,9	124 472
98,2	88,1	91,2	-	96,2
7 638	17 170	24 808	69,2	129 399
0,6	8,2	8,8	-	3,8

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (8,8% des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne sont que 2,1% en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire (en %)



Par sexe et tranche d'âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges



Tableau 1.11

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 4 mois	47 ans 7 mois	48 ans 7 mois
Personnels BIATSS	47 ans 3 mois	47 ans 5 mois	47 ans 4 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 7 mois	47 ans 6 mois	48 ans

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.12

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 1 mois	47 ans 1 mois	48 ans 3 mois
Personnels BIATSS	47 ans 2 mois	47 ans 6 mois	47 ans 2 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 5 mois	47 ans 4 mois	47 ans 10 mois

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

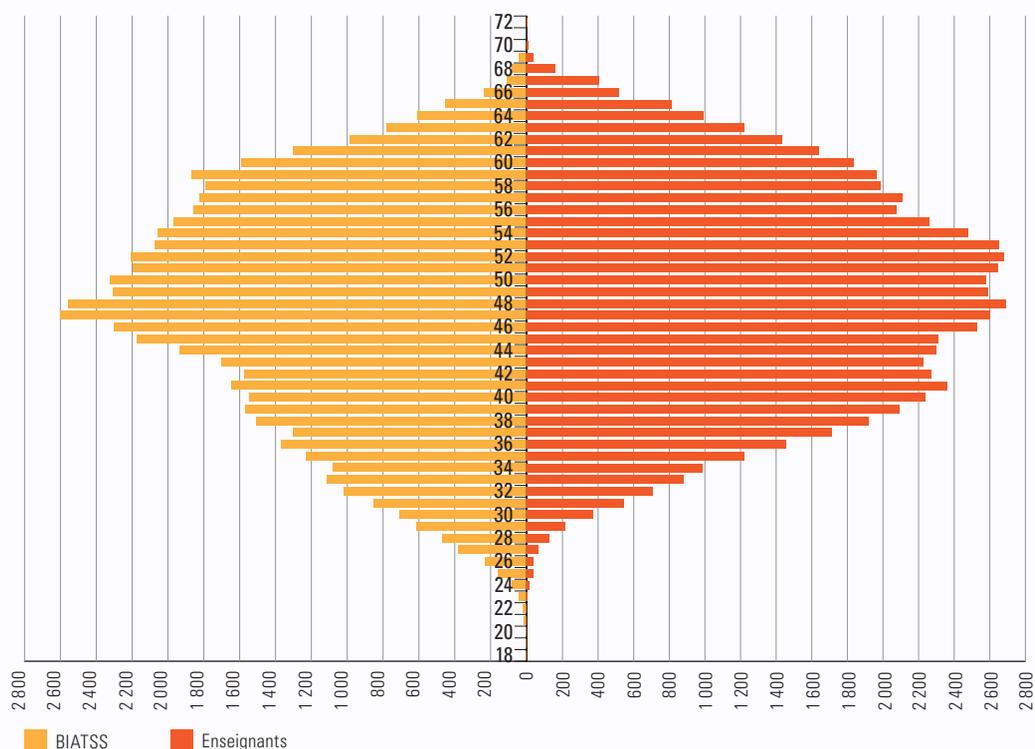
L'âge moyen chez les personnels enseignants (48 ans 7 mois) est supérieur à celui des personnels BIATSS (47 ans 4 mois).

Toutefois, l'âge moyen des femmes, comparé à celui des hommes, est relativement proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 47 ans).

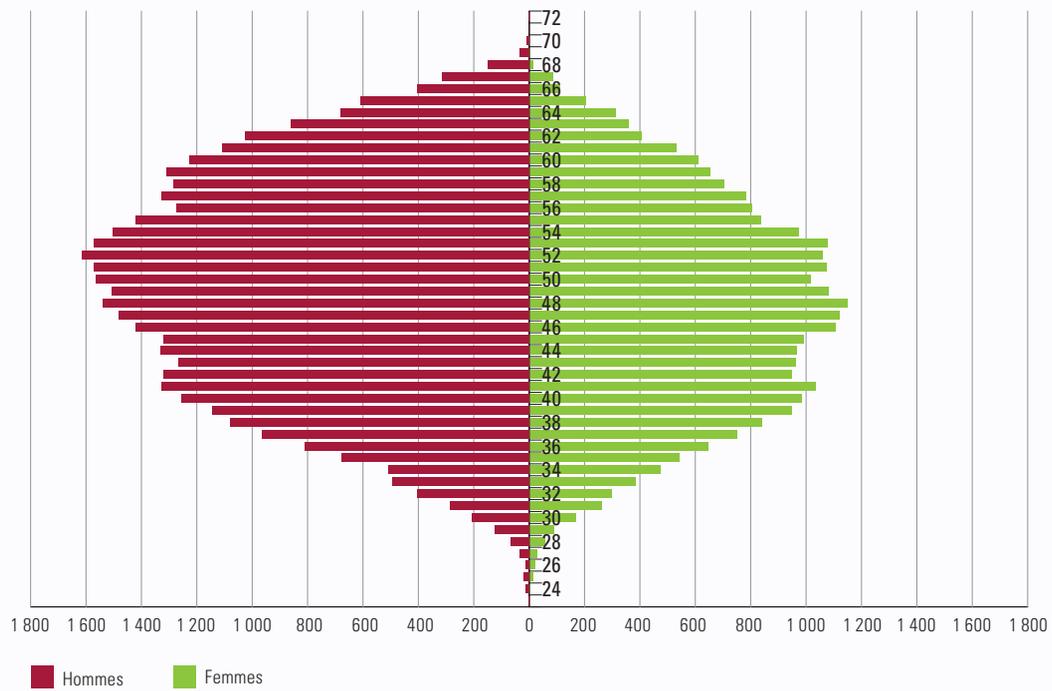
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

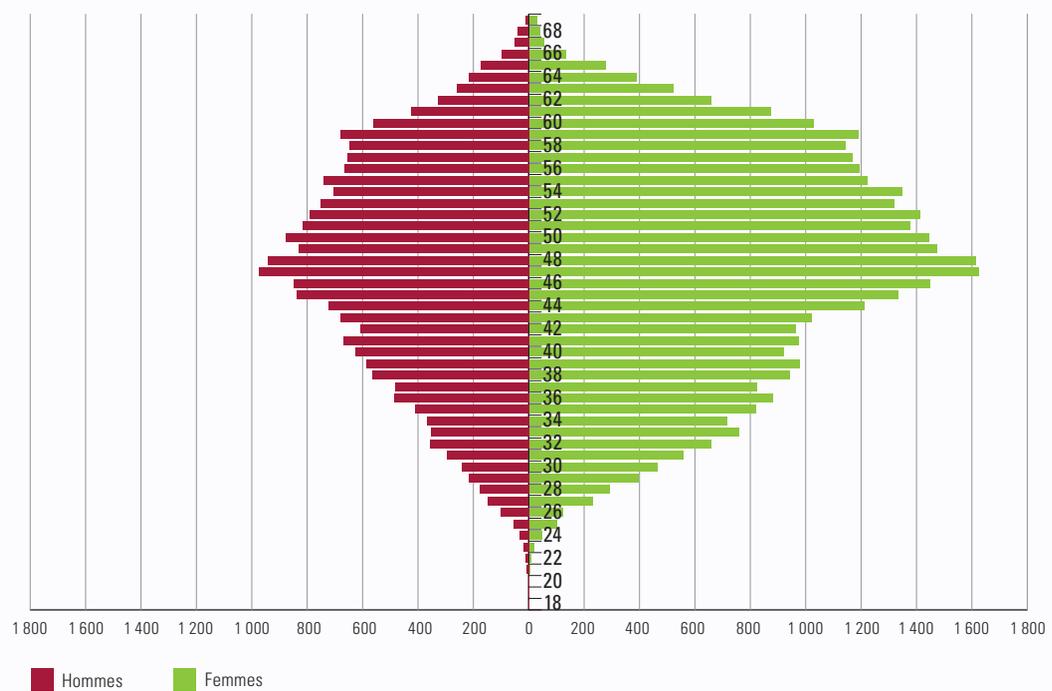
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignants selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges



Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans 11 mois	47 ans 4 mois	48 ans 3 mois
Catégorie B	46 ans 11 mois	46 ans 8 mois	46 ans 9 mois
Catégorie C	48 ans	48 ans 3 mois	48 ans 2 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 7 mois	47 ans 6 mois	48 ans

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans 6 mois	46 ans 10 mois	47 ans 9 mois
Catégorie B	46 ans 10 mois	46 ans 8 mois	46 ans 9 mois
Catégorie C	48 ans 10 mois	48 ans 10 mois	48 ans 10 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 5 mois	47 ans 4 mois	47 ans 10 mois

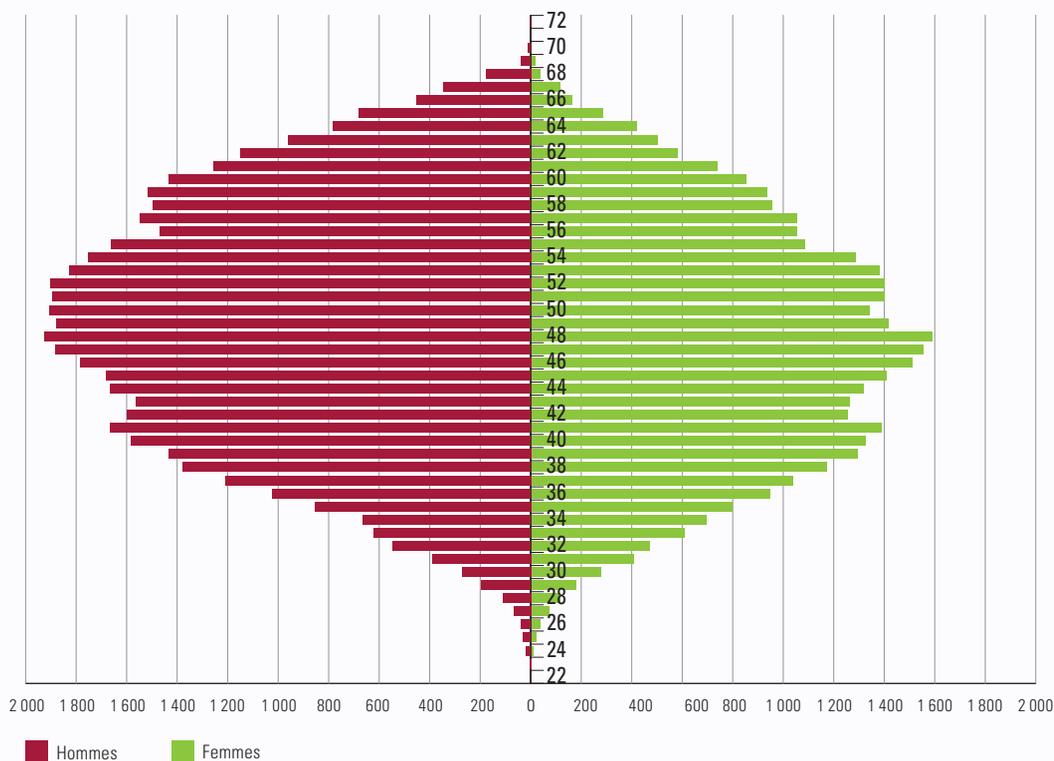
► Sources : Bases et annuaires des personnels

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (48 ans 3 mois), sachant que 78,3% des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (46 ans 9 mois).

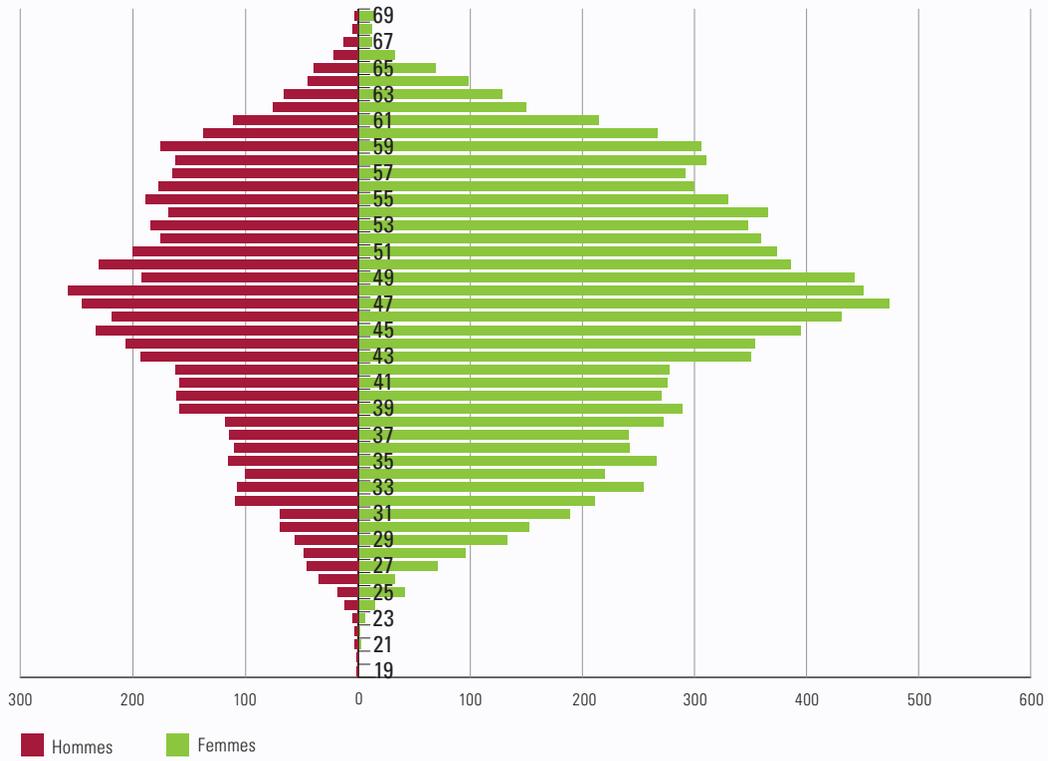
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

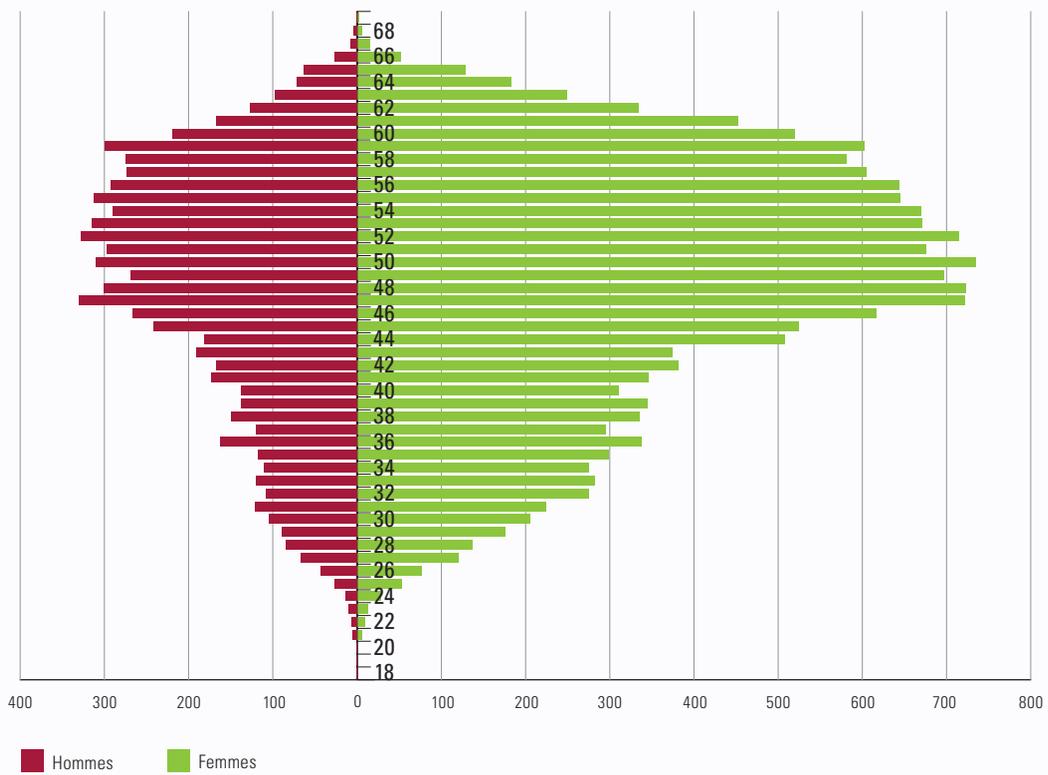
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

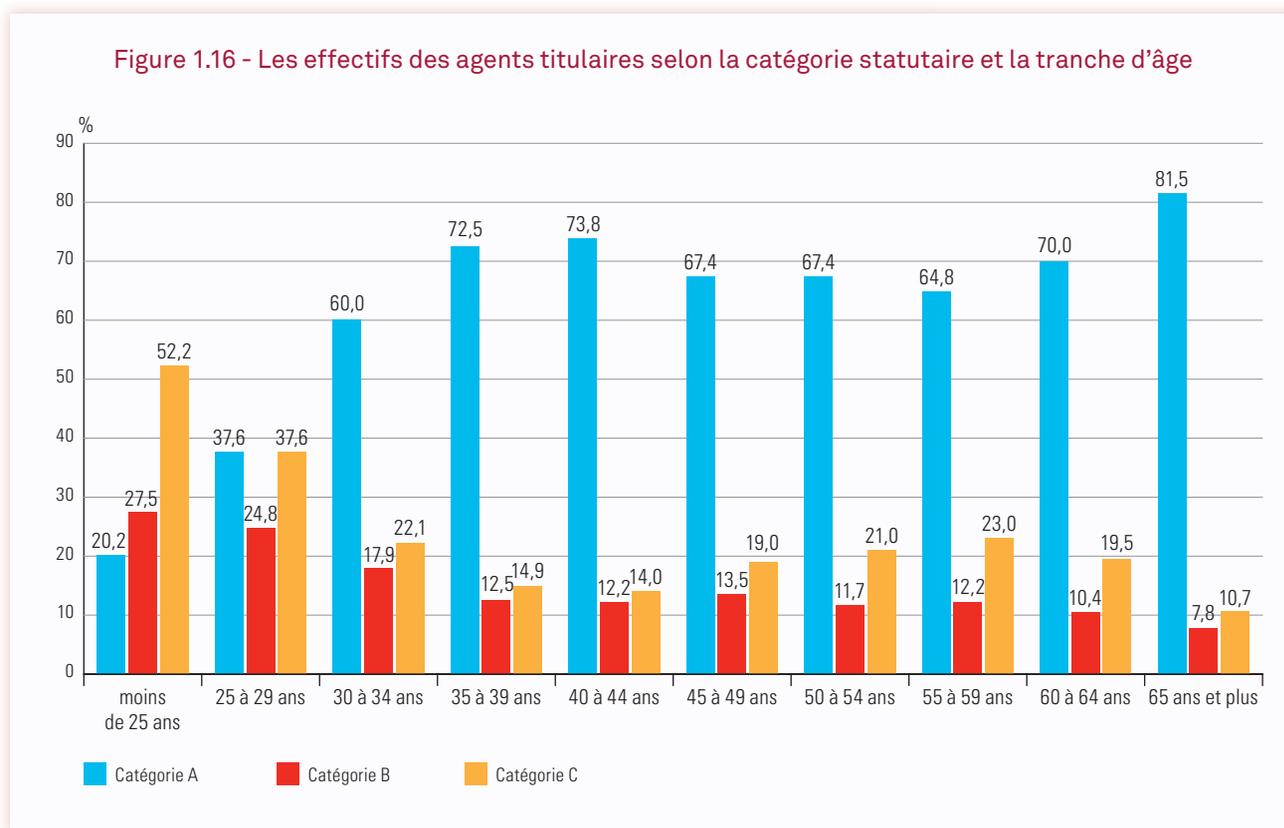
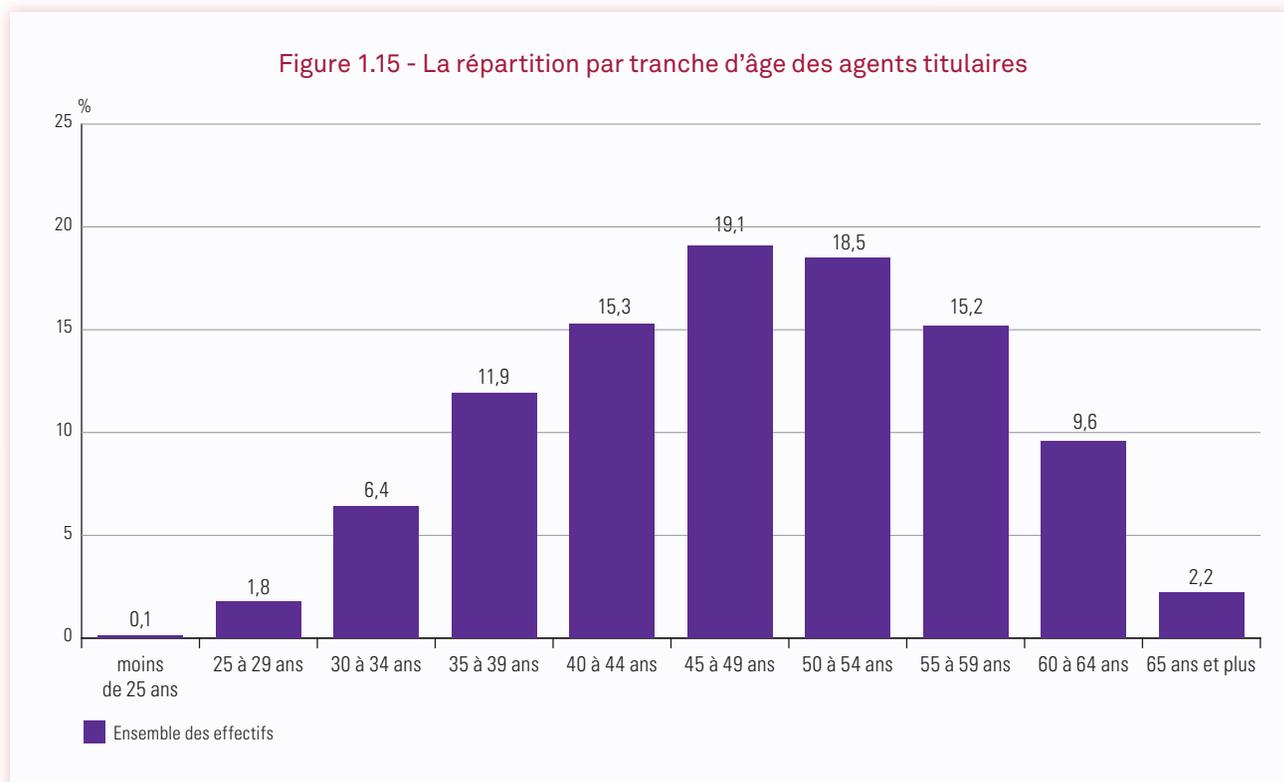


Tableau 1.15

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités			59	412	1 359	3 009	3 818	3 201	2 382	773	15 013	
		Maître de conférences des universités		232	2 673	5 987	7 042	6 002	5 290	3 417	1 993	438	33 074	
		Assistant de l'enseignement supérieur								1	8	1	10	
	Total de la filière universitaire			0	232	2 732	6 399	8 401	9 011	9 108	6 619	4 383	1 212	48 097
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	26,7	55,2	57,4	57,5	54,2	56,6	51,8	50,5	52,1	54,6
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier				84	406	616	809	1 015	759	408	4 097	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD				8	15	12	19	37	38	10	139	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				1	11	29	50	43	37	6	177	
		Professeur des universités de médecine générale				2	1		5	9	16	8	41	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			51	384	362	178	141	120	112	46	1 394	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD		1	27	47	53	41	46	54	67	14	350	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			14	46	41	24	18	18	6	1	168	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale			1	14	7	1	1	4	3	1	32	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			0	1	93	586	896	901	1 089	1 300	1 038	494	6 398
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	1,9	5,3	6,1	5,4	6,8	10,2	12,0	21,2	7,3
	Corps spécifiques	Astronome						9	21	23	22	23	3	101
		Physicien				1	5	5	10	4	11	3	3	39
		Astronome adjoint			12	33	26	13	12	10	4	1	1	111
		Physicien adjoint			6	19	12	15	5	3	2			62
		Directeur d'études de l'EHESS						2	16	20	27	28	17	110
		Maître de conférences de l'EHESS			1	10	14	16	8	8	2	3	3	62
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				2	7	28	32	27	29	12	12	137
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO		1	5	12	20	17	14	11	3	2	2	85
		Professeur du Cnam						2	6	8	13	13	10	52
		Professeur du Collège de France								4	3	9	21	37
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France								1		1		2
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle					3	9	17	16	14	12	12	71
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle				6	28	40	21	15	18	10	1	1	139	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.								1			2		3	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.											1		1	
Total des corps spécifiques			0	1	30	105	140	168	169	162	152	85	1 012	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,6	0,9	1,0	1,0	1,1	1,3	1,8	3,7	1,1	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles		2	6	15	41	66	41	125	49	4	4	349	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			0	2	6	15	41	66	41	125	49	4	349	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,2	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	1,0	0,6	0,2	0,4	

Tableau 1.15 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	16	193	468	776	1 067	1 360	1 350	1 107	762	66	7 165	
		Professeur de l'Ensam						3	30	25	49	5	112	
		Professeur certifié	1	28	131	409	629	946	994	816	520	66	4 540	
		Professeur d'EPS		11	18	66	143	150	155	175	118	4	840	
		Professeur de lycée professionnel			10	36	64	95	84	56	36	4	385	
		Chargé d'enseignement d'EPS								3	3		6	
		Professeur d'enseignement général des collèges									1	1	2	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			17	232	627	1 287	1 903	2 554	2 613	2 182	1 489	146	13 050
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			47,2	26,7	12,7	11,5	13,0	15,4	16,2	17,1	17,2	6,3	14,8
	Filière éducation-orientation	Psychologue de l'éducation nationale					1	1			1			3
		Conseiller principal d'éducation				7	13	16	7	7	7			57
	Total de la filière éducation-orientation			0	0	0	7	14	17	7	8	7	0	60
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
	Filière personnel de direction	Personnel de direction							1	1	1			3
	Total de la filière personnel de direction			0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional								2				2
		Inspecteur de l'éducation nationale							1		1	3	1	6
	Total de la filière d'inspection			0	0	0	0	0	1	2	1	3	1	8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière administrative	Administrateur civil			2	1	4				1	1		9
		Directeur général des services d'EPCSCP				4	11	33	23	22	13	1		107
		Directeur général de Crous					1	4	6	6	7	2		26
		Agent comptable d'EPCSCP					8	26	23	33	14			104
		Agent comptable de Crous					6	7	3	3	5			24
		Administrateur ENESR				6	26	58	46	37	22	1		196
		Attaché d'administration de l'État	1	29	93	247	335	447	375	343	229	18		2 117
	Total de la filière administrative			1	29	95	258	391	575	476	445	291	22	2 583
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			2,8	3,3	1,9	2,3	2,7	3,5	3,0	3,5	3,4	0,9	2,9
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques					5	11	29	35	25	2		107
		Conservateur des bibliothèques		30	78	120	124	139	104	84	58	3		740
		Bibliothécaire	1	17	42	69	84	100	81	55	58	5		512
	Total de la filière des bibliothèques			1	47	120	189	213	250	214	174	141	10	1 359
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			2,8	5,4	2,4	1,7	1,5	1,5	1,3	1,4	1,6	0,4	1,5	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1	8	87	277	431	498	490	372	248	81		2 493	
	Ingénieur d'études	8	186	757	1 393	1 468	1 734	1 234	884	566	214		8 444	
	Assistant ingénieur	8	130	392	615	683	814	575	409	252	55		3 933	
Total de la filière ITRF			17	324	1 236	2 285	2 582	3 046	2 299	1 665	1 066	350	14 870	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			47,2	37,2	25,0	20,5	17,7	18,3	14,3	13,0	12,3	15,0	16,9	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE				3	3	5	16	14	6			47	
	Infirmier (Infenes)		2	11	17	33	32	49	75	47	3		269	
Total de la filière sociale et de santé			0	2	11	20	36	37	65	89	53	3	316	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,7	0,6	0,1	0,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			36	870	4 950	11 151	14 617	16 627	16 084	12 771	8 672	2 327	88 105	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	5	91	267	354	490	729	568	585	297	24	3 410
	Total de la filière administrative		5	91	267	354	490	729	568	585	297	24	3 410
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		10,2	15,8	18,0	18,4	20,3	21,8	20,4	24,3	23,0	10,8	20,7
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	3	45	124	167	257	376	226	162	94	8	1 462
	Total de la filière des bibliothèques		3	45	124	167	257	376	226	162	94	8	1 462
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		6,1	7,8	8,4	8,7	10,7	11,3	8,1	6,7	7,3	3,6	8,9
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	41	425	1 069	1 377	1 629	2 206	1 967	1 618	871	189	11 392
	Total de la filière ITRF		41	425	1 069	1 377	1 629	2 206	1 967	1 618	871	189	11 392
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		83,7	73,9	72,2	71,5	67,6	66,0	70,6	67,2	67,4	85,1	69,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		0,0	2,4	1,4	1,5	1,3	0,9	1,0	1,7	2,3	0,5	1,3
Ensemble des effectifs de la catégorie B			49	575	1 480	1 926	2 408	3 340	2 788	2 406	1 292	222	16 486
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	20	185	440	564	748	1 332	1 391	1 258	723	65	6 726
	Total de la filière administrative		20	185	440	564	748	1 332	1 391	1 258	723	65	6 726
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		21,5	21,2	24,1	24,5	27,0	28,4	27,8	27,8	29,9	21,2	27,1
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	4	73	120	160	216	412	335	230	136	17	1 703
	Total de la filière des bibliothèques		4	73	120	160	216	412	335	230	136	17	1 703
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		4,3	8,4	6,6	7,0	7,8	8,8	6,7	5,1	5,6	5,6	6,9
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	69	613	1 265	1 574	1 801	2 939	3 257	3 014	1 550	223	16 305
	Total de la filière ITRF		69	613	1 265	1 574	1 801	2 939	3 257	3 014	1 550	223	16 305
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		74,2	70,4	69,3	68,5	65,0	62,7	65,1	66,5	64,0	72,9	65,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	0,6	0,5	0,3	0,3
Ensemble des effectifs de la catégorie C			93	871	1 825	2 298	2 769	4 690	5 006	4 529	2 421	306	24 808
Total général des effectifs			178	2 316	8 255	15 375	19 794	24 657	23 878	19 706	12 385	2 855	129 399

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 45 à 49 ans (19,1 %) et 50 à 54 ans (18,5 %) et ce constat est le même pour les 3 catégories A, B et C.

Si les agents de moins de 25 ans sont majoritairement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour 72,2 % des agents de catégorie A et atteignent même 81,5 % au-delà de 65 ans.

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.16

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
BAPA	30	180	381	506	475	597	448	412	216	53	3 298
BAPB	7	69	177	236	252	320	233	166	91	39	1 590
BAPC	10	89	205	324	377	518	425	339	183	41	2 511
BAPD	1	8	42	55	61	62	69	43	27	21	389
BAP E	12	95	326	652	914	955	795	567	341	70	4 727
BAP F	6	80	328	474	552	672	526	405	217	66	3 326
BAP G	26	262	459	637	861	1 668	2 012	2 038	1 047	150	9 160
BAP J	22	526	1 575	2 271	2 365	3 169	2 795	2 127	1 217	257	16 324
BAP non spécifiée	13	53	77	81	155	230	220	200	148	65	1 242
Ensemble des effectifs	127	1 362	3 570	5 236	6 012	8 191	7 523	6 297	3 487	762	42 567
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,3	3,2	8,4	12,3	14,1	19,2	17,7	14,8	8,2	1,8	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 45/49 ans et des 50/54 ans, qui concentrent 36,9% des effectifs de la filière ; les 55 ans et plus constituent près d'un quart des effectifs (24,8%).

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.17

Discipline (groupe CNU)	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Droit et Science politique		12	322	592	646	757	623	397	274	137	3 760
Sciences économiques et de gestion		36	297	550	636	790	705	417	302	97	3 830
Langues et Littératures		8	212	577	864	977	1095	964	735	231	5 663
Sciences humaines		13	314	835	1047	1122	1210	934	782	226	6 483
Mathématiques et Informatique		70	493	955	1103	1110	1139	869	535	127	6 401
Physique		6	87	275	470	489	467	322	192	40	2 348
Chimie		7	135	457	619	687	678	346	156	34	3 119
Sciences de la terre		2	61	185	269	241	236	156	98	23	1 271
Sciences de l'ingénieur		54	455	953	1177	1247	1357	997	563	129	6 932
Biologie et Biochimie		8	136	489	893	931	933	631	350	54	4 425
Pharmacie		7	96	250	334	295	290	236	166	58	1 732
Médecine			52	484	776	795	956	1148	891	463	5 565
Odontologie		1	27	55	68	53	65	91	105	24	489
Interdisciplinaire		9	137	328	387	412	431	402	259	62	2 427
Théologie			1		8	6	12	9	13	1	50
Sans discipline (hors groupe CNU)		1	30	105	140	168	169	162	152	85	1 012
Ensemble des effectifs	0	234	2 855	7 090	9 437	10 080	10 366	8 081	5 573	1 791	55 507
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,0	0,4	5,1	12,8	17,0	18,2	18,7	14,6	10,0	3,2	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés « Sans discipline (hors groupe CNU) » sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans (36,8% des effectifs) ; on note cependant quelques exceptions comme

en « Médecine » où les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 50/54 et 55/59 ans.

Les 65 ans et plus concernent 3,2% des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge



Tableau 1.18

Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
Moins de 25 ans	Hommes			1			73	74	0,6
	Femmes	1	1				85	87	1,2
	Total des effectifs	1	1	1	0	0	158	161	1,9
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	100,0	0,0	-	-	53,8	54,0	-
25 à 29 ans	Hommes	1		1	4		694	700	0,3
	Femmes	1			46	2	1 099	1 148	2,7
	Total des effectifs	2	0	1	50	2	1 793	1 848	3,0
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	50,0	-	0,0	92,0	100,0	61,3	62,1	-
30 à 34 ans	Hommes	3	1	1	13		1 594	1 612	0,4
	Femmes	21	3	6	268	28	2 829	3 155	6,8
	Total des effectifs	24	4	7	281	28	4 423	4 767	7,2
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	87,5	75,0	85,7	95,4	100,0	64,0	66,2	-
35 à 39 ans	Hommes	4	1		28	6	2 492	2 531	0,6
	Femmes	23	10	14	414	54	3 930	4 445	7,4
	Total des effectifs	27	11	14	442	60	6 422	6 976	7,9
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	85,2	90,9	100,0	93,7	90,0	61,2	63,7	-
40 à 44 ans	Hommes	6		1	34	6	3 256	3 303	0,6
	Femmes	28	9	16	436	86	4 521	5 096	6,8
	Total des effectifs	34	9	17	470	92	7 777	8 399	7,4
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	82,4	100,0	94,1	92,8	93,5	58,1	60,7	-
45 à 49 ans	Hommes	2	3	2	38	10	4 380	4 435	0,5
	Femmes	47	14	23	490	115	6 814	7 503	5,8
	Total des effectifs	49	17	25	528	125	11 194	11 938	6,2
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	95,9	82,4	92,0	92,8	92,0	60,9	62,8	-
50 à 54 ans	Hommes	5	2	3	25	10	3 900	3 945	0,4
	Femmes	50	21	13	339	72	6 408	6 903	4,6
	Total des effectifs	55	23	16	364	82	10 308	10 848	5,0
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	90,9	91,3	81,3	93,1	87,8	62,2	63,6	-
55 à 59 ans	Hommes	5	1		22	2	3 360	3 390	0,3
	Femmes	45	19	10	334	64	5 446	5 918	5,1
	Total des effectifs	50	20	10	356	66	8 806	9 308	5,4
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	90,0	95,0	100,0	93,8	97,0	61,8	63,6	-
60 à 64 ans	Hommes	6	2		10	2	1 772	1 792	0,4
	Femmes	19	6	5	161	29	3 252	3 472	4,2
	Total des effectifs	25	8	5	171	31	5 024	5 264	4,6
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	76,0	75,0	100,0	94,2	93,5	64,7	66,0	-
65 ans et plus	Hommes	2	1				368	371	0,3
	Femmes	1	1	1	11		528	542	1,5
	Total des effectifs	3	2	1	11	0	896	913	1,9
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	33,3	50,0	100,0	100,0	-	58,9	59,4	-
Ensemble des effectifs		270	95	97	2 673	486	56 801	60 422	6,0

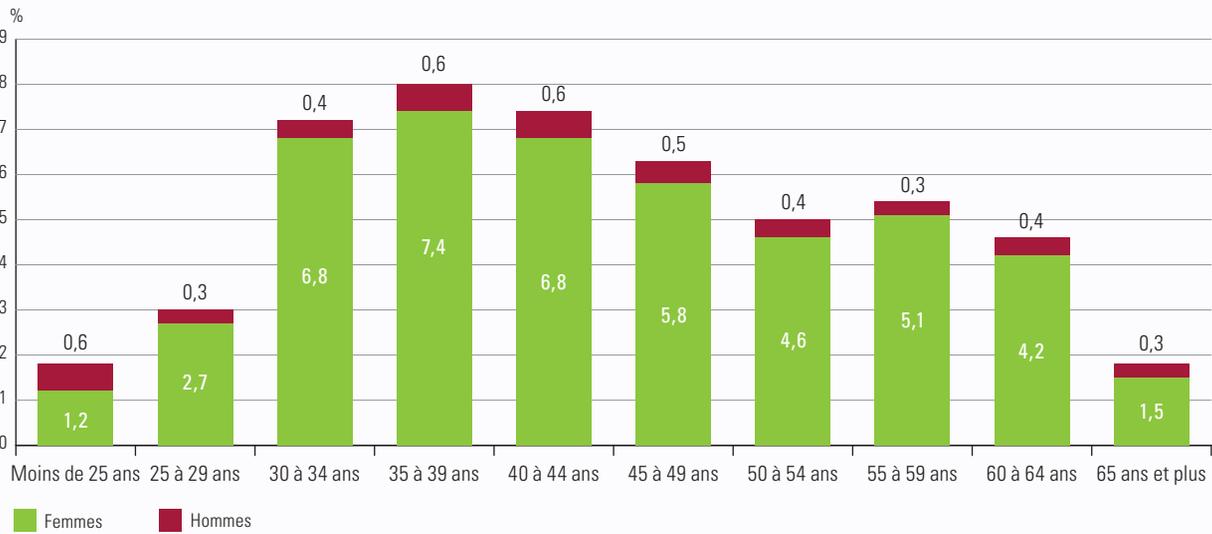
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %), très majoritairement des femmes, sont les plus nombreux entre 30 et 44 ans (22,6%), et moins nombreux entre 50 et 64 ans.

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



Par sexe et par âge

► Présentation des effectifs de chaque filière par âge et selon le sexe



Figure 1.18

Filière universitaire

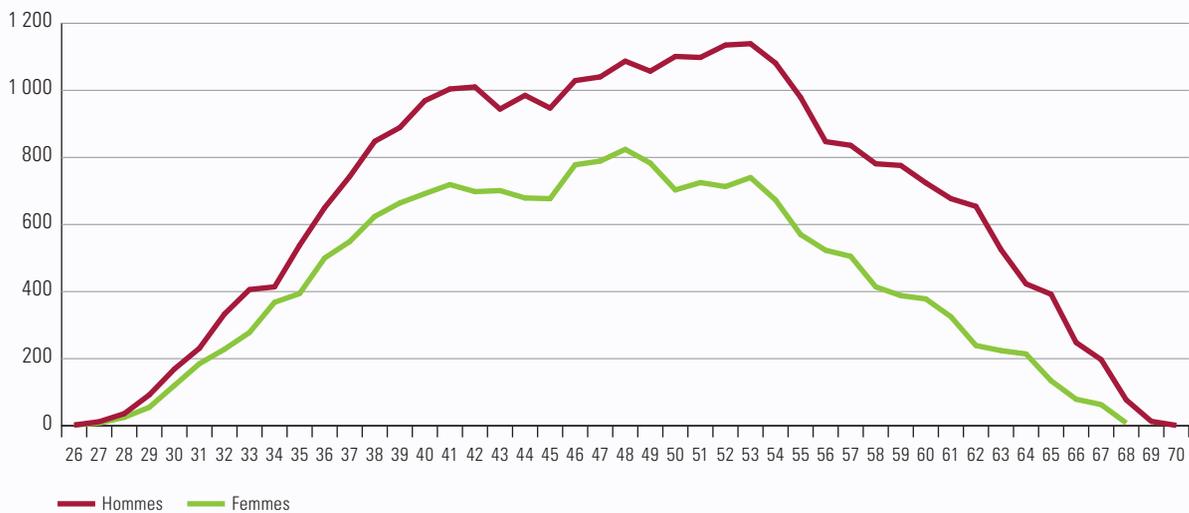
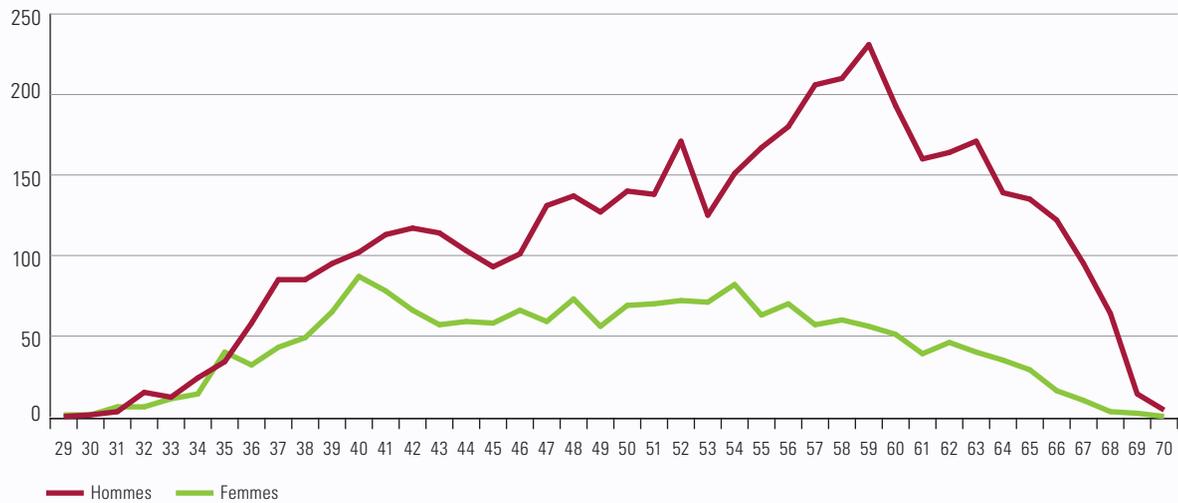


Figure 1.18 - (suite)

Filière hospitalo-universitaire



Filière des corps spécifiques

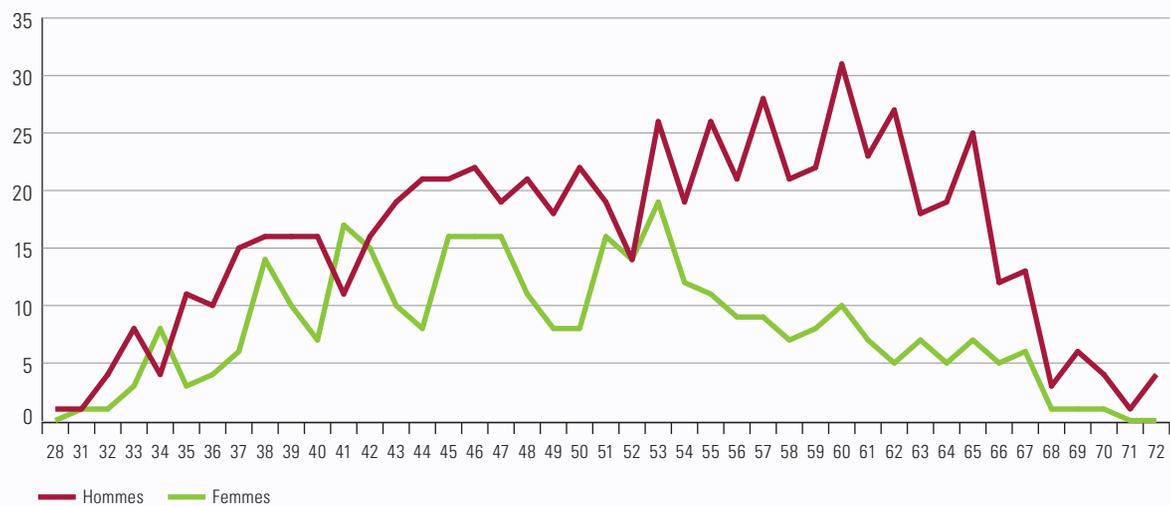
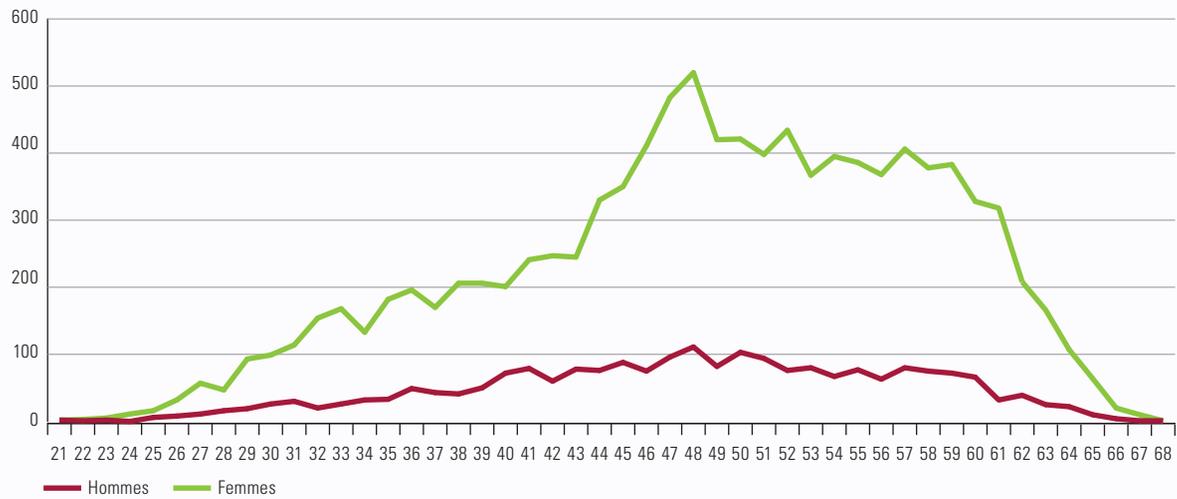
Filière enseignante des corps du 2nd degré

Figure 1.18 - (suite)

Filière administrative

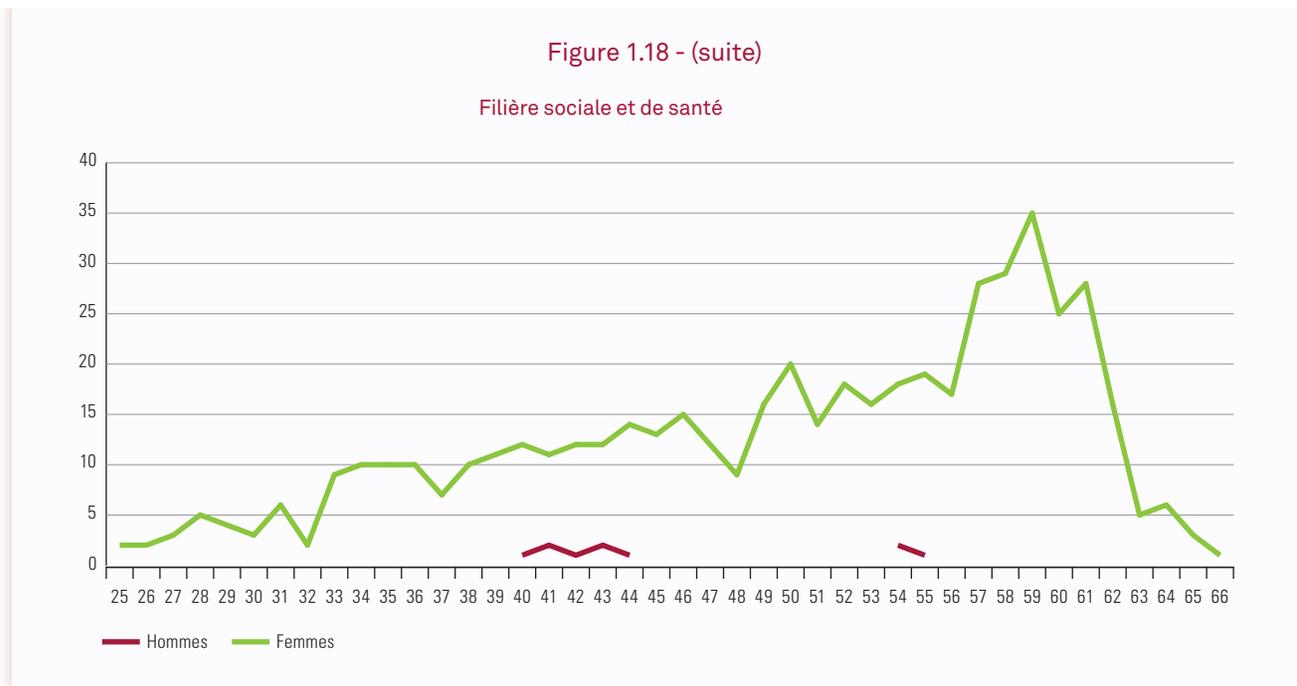


Filière des bibliothèques



Filière ITRF





3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.19

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	3	6	9	0	1	1	3	7	10	10,0
	Administrateur ENESR	91	105	196				91	105	196	0,0
	Agent comptable de Crous	15	9	24				15	9	24	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	70	34	104				70	34	104	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	6	4	10	0	2	2	6	6	12	16,7
	Assistant ingénieur	1 932	2 001	3 933	50	66	116	1 982	2 067	4 049	2,9
	Astronome	76	25	101	3	0	3	79	25	104	2,9
	Astronome adjoint	81	30	111	3	1	4	84	31	115	3,5
	Attaché d'administration de l'État	720	1 397	2 117	77	124	201	797	1 521	2 318	8,7
	Bibliothécaire	119	393	512	5	22	27	124	415	539	5,0
	Chargé d'enseignement d'EPS	5	1	6				5	1	6	0,0
	Psychologue de l'éducation nationale	0	3	3				0	3	3	0,0
	Conseiller principal d'éducation	23	34	57				23	34	57	0,0
	Conseiller technique de service social AE	1	46	47	0	4	4	1	50	51	7,8
	Conservateur des bibliothèques	227	513	740	16	29	45	243	542	785	5,7
	Conservateur général des bibliothèques	42	65	107	1	2	3	43	67	110	2,7
	Directeur d'études de l'EHESS	71	39	110	1	2	3	72	41	113	2,7
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	99	38	137				99	38	137	0,0
	Directeur général de Crous	18	8	26				18	8	26	0,0
	Directeur général des services d'EPCSCP	62	45	107				62	45	107	0,0
	Infirmier (Infenes)	12	257	269	1	15	16	13	272	285	5,6
	Ingénieur de recherche	1 551	942	2 493	69	53	122	1 620	995	2 615	4,7
	Ingénieur d'études	3 985	4 459	8 444	116	206	322	4 101	4 665	8 766	3,7
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	1	2	1	1	2	2	2	4	50,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	3	3	6	1	1	2	4	4	8	25,0
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	69	99	168	1	2	3	70	101	171	1,8
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	217	133	350	4	6	10	221	139	360	2,8
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	80	59	139	2	1	3	82	60	142	2,1
	Maître de conférences de l'EHESS	35	27	62	2	3	5	37	30	67	7,5
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	40	45	85	0	1	1	40	46	86	1,2
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	14	32	1	0	1	19	14	33	3,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	708	686	1 394	22	24	46	730	710	1 440	3,2
	Maître de conférences des universités	18 270	14 804	33 074	713	510	1 223	18 983	15 314	34 297	3,6
	Personnel de direction	2	1	3				2	1	3	0,0
	Physicien	27	12	39	1	1	2	28	13	41	4,9
	Physicien adjoint	38	24	62	2	1	3	40	25	65	4,6
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	115	62	177				115	62	177	0,0
	Professeur agrégé	3 940	3 225	7 165				3 940	3 225	7 165	0,0
	Professeur certifié	2 073	2 467	4 540				2 073	2 467	4 540	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	3	0	3				3	0	3	0,0
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1	0	1				1	0	1	0,0	
Professeur de l'Ensam	94	18	112				94	18	112	0,0	
Professeur de lycée professionnel	209	176	385				209	176	385	0,0	
Professeur d'enseignement général des collèges	2	0	2				2	0	2	0,0	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Professeur d'EPS	626	214	840				626	214	840	0,0
	Professeur des écoles	153	196	349				153	196	349	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	80	59	139	1	0	1	81	59	140	0,7
	Professeur des universités	10 863	4 150	15 013	371	84	455	11 234	4 234	15 468	2,9
	Professeur des universités de médecine générale	33	8	41				33	8	41	0,0
	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 290	807	4 097	59	7	66	3 349	814	4 163	1,6
	Professeur du Cnam	42	10	52	2	0	2	44	10	54	3,7
	Professeur du Collège de France	31	6	37				31	6	37	0,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	45	26	71	1	0	1	46	26	72	1,4
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	1	2				1	1	2	0,0
Catégorie B	Assistant de service social AE	7	215	222	0	5	5	7	220	227	2,2
	Bibliothécaire assistant spécialisé	332	1 130	1 462	10	36	46	342	1 166	1 508	3,1
	Infirmier (cat. B)	0	0	0				0	0	0	-
	Secrétaire administratif (Saenes)	513	2 897	3 410	25	156	181	538	3 053	3 591	5,0
Catégorie C	Technicien de recherche et formation	4 815	6 577	11 392	114	151	265	4 929	6 728	11 657	2,3
	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	727	5 999	6 726	35	334	369	762	6 333	7 095	5,2
	Adjoint technique de recherche et formation	6 223	10 082	16 305	121	239	360	6 344	10 321	16 665	2,2
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	41	33	74	1	1	2	42	34	76	2,6
	Magasinier des bibliothèques	647	1 056	1 703	21	32	53	668	1 088	1 756	3,0
Total général		63 623	65 776	129 399	1 853	2 123	3 976	65 476	67 899	133 375	3,0
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		49,2	50,8	-	46,6	53,4	-	49,1	50,9	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs « gérés » en raison de leur absence d'activité. Par ailleurs, les agents détachés dans un emploi fonctionnel figurent parmi les agents « en activité » mais ne sont pas comptabilisés dans les agents « gérés » en ce qui concerne leurs corps d'origine.

► Les données relatives aux agents « gérés » ne comprennent pas les corps des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que ceux des filières d'inspection et d'éducation-orientation, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les effectifs des agents « gérés », c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental..., ne représentent que 3% de l'ensemble des agents titulaires. Leur taux de féminisation est de 53,4%.

► Effectifs des agents titulaires « gérés », répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.20

Catégorie statutaire	Position administrative Libellé long corps	Congé longue durée			Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	Administrateur civil			0			0		1	1
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0
	Assistant ingénieur		1	1		5	5	19	24	43
	Assistant non agrégé et assimilé			0			0			0
	Astronome			0			0	2		2
	Astronome adjoint			0			0	3	1	4
	Attaché d'administration de l'État		7	7		5	5	66	88	154
	Bibliothécaire			2	2		0	3	13	16
	Conseiller technique de service social AE				0		0			0
	Conservateur des bibliothèques	1	3	4		1	1	10	10	20
	Conservateur général des bibliothèques			0			0	1	1	2
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0	1	2	3
	Infirmier (Infenes)		1	1			0		1	1
	Ingénieur de recherche				0			52	36	88
	Ingénieur d'études	2	1	3	2	10	12	55	101	156
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0	1	1	2
	Inspecteur de l'éducation nationale			0			0	1	1	2
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			0			0			0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0		1	1	1		1
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0	1		1
	Maître de conférences de l'EHESS			0			0	1	1	2
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0			0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0			0			0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0		1	1	12	5	17
	Maître de conférences des universités			0	5	25	30	374	201	575
	Physicien			0			0	1	1	2
	Physicien adjoint			0			0			0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0	1		1
	Professeur des universités			0			0	272	60	332
	Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	21	2	23
Professeur du Cnam			0			0	2		2	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0	
Catégorie B	Assistant de service social AE			0		1	1		1	1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	4	5		1	1	6	12	18
	Secrétaire administratif (Saenes)	1	18	19		2	2	16	52	68
	Technicien de recherche et formation	2	6	8	1	11	12	40	45	85
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	4	37	41		25	25	8	84	92
	Adjoint technique de recherche et formation	2	1	3	1	30	31	16	38	54
	Adjoint technique des établissements		1	1			0	1		1
	Magasinier des bibliothèques	4	4	8	2	1	3	6	12	18
Total général		17	86	103	11	119	130	993	794	1 787
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		16,5	83,5	-	8,5	91,5	-	55,6	44,4	-

- Sources : Bases et annuaires des personnels. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les corps où il y a des agents « gérés ».
- Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.
- Les agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation relèvent de l'enseignement scolaire.
- Les agents « gérés » dont la position administrative n'est pas renseignée dans les SIRH au 31/12/2018, figurent dans les colonnes « Position non connue ».

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Position non connue			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0			0	0	1	1	100,0
	2	2			0			0			0	0	2	2	100,0
23	28	51			0			0	8	8	16	50	66	116	56,9
		0			0			0			0	0	0	0	-
1		1			0			0			0	3	0	3	0,0
		0			0			0			0	3	1	4	25,0
6	23	29			0	1		1	4	1	5	77	124	201	61,7
1	7	8			0			0	1		1	5	22	27	81,5
	4	4			0			0			0	0	4	4	100,0
4	14	18			0			0	1	1	2	16	29	45	64,4
	1	1			0			0			0	1	2	3	66,7
		0			0			0			0	1	2	3	66,7
1	13	14			0			0			0	1	15	16	93,8
15	12	27			0			0	2	5	7	69	53	122	43,4
36	54	90			0			0	21	40	61	116	206	322	64,0
		0			0			0			0	1	1	2	50,0
		0			0			0			0	1	1	2	50,0
1	2	3			0			0			0	1	2	3	66,7
3	5	8			0			0			0	4	6	10	60,0
1	1	2			0			0			0	2	1	3	33,3
1	2	3			0			0			0	2	3	5	60,0
	1	1			0			0			0	0	1	1	100,0
1		1			0			0			0	1	0	1	0,0
10	18	28			0			0			0	22	24	46	52,2
331	280	611	1	2	3	2	2	4			0	713	510	1 223	41,7
		0			0			0			0	1	1	2	50,0
2	1	3			0			0			0	2	1	3	33,3
		0			0			0			0	1	0	1	0,0
99	24	123			0			0			0	371	84	455	18,5
38	5	43			0			0			0	59	7	66	10,6
		0			0			0			0	2	0	2	0,0
1		1			0			0			0	1	0	1	0,0
	3	3			0			0			0	0	5	5	100,0
2	14	16			0			0	1	5	6	10	36	46	78,3
7	75	82			0		1	1	1	8	9	25	156	181	86,2
43	49	92			0	1	3	4	27	37	64	114	151	265	57,0
20	170	190			0		1	1	3	17	20	35	334	369	90,5
70	135	205			0	4	2	6	28	33	61	121	239	360	66,4
		0			0			0			0	1	1	2	50,0
7	13	20			0	2	1	3		1	1	21	32	53	60,4
724	956	1 680	1	2	3	10	10	20	97	156	253	1 853	2 123	3 976	53,4
43,1	56,9	-	33,3	66,7	-	50,0	50,0	-	38,3	61,7	-	46,6	53,4	-	-

La disponibilité et le détachement sont les 2 positions, hormis «l'activité», les plus fréquentes chez les agents titulaires (87,2%). Les hommes ont davantage recours au détachement (55,6%) et les femmes à la disponibilité (56,9%). Le congé de longue durée et le congé parental concernent très majoritairement les femmes.

Figure 1.19 - Les effectifs des agents titulaires «gérés» selon la position administrative (en %)

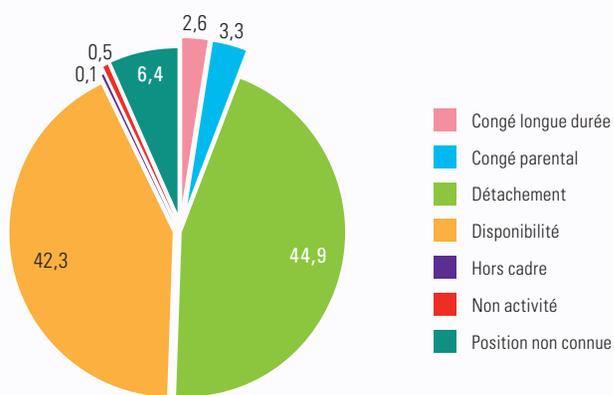


Figure 1.20 - La répartition des effectifs «gérés» par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENJ et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe



Tableau 1.21

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Recteur	14	15	29	51,7
Directeur ou SG	5	5	10	50,0
Chef de service	17	7	24	29,2
Sous-directeur	23	13	36	36,1
Directeur de projet	2	4	6	66,7
Expert de haut niveau	6	3	9	33,3
Total	67	47	114	41,2

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2018.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe



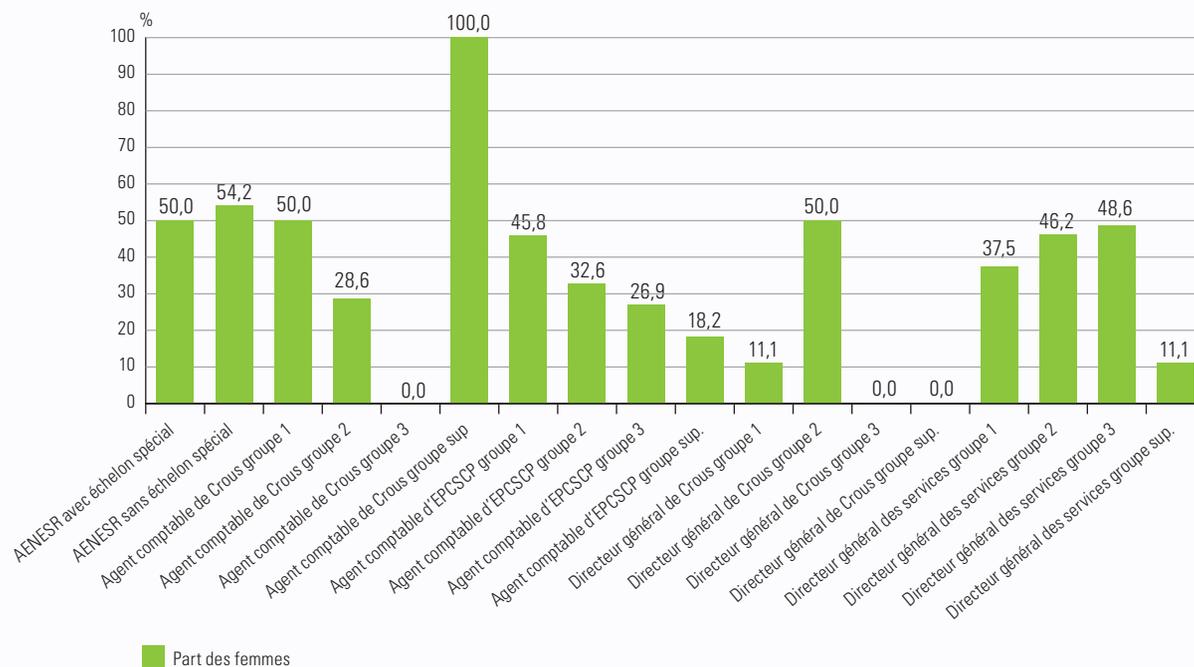
Tableau 1.22

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
AENESR avec échelon spécial	15	15	30	50,0
AENESR sans échelon spécial	76	90	166	54,2
Agent comptable de Crous groupe 1	4	4	8	50,0
Agent comptable de Crous groupe 2	10	4	14	28,6
Agent comptable de Crous groupe 3	1		1	0,0
Agent comptable de Crous groupe sup		1	1	100,0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	13	11	24	45,8
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	29	14	43	32,6
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	19	7	26	26,9
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.	9	2	11	18,2
Directeur général de Crous groupe 1	8	1	9	11,1
Directeur général de Crous groupe 2	7	7	14	50,0
Directeur général de Crous groupe 3	2		2	0,0
Directeur général de Crous groupe sup.	1		1	0,0
Directeur général des services groupe 1	15	9	24	37,5
Directeur général des services groupe 2	21	18	39	46,2
Directeur général des services groupe 3	18	17	35	48,6
Directeur général des services groupe sup.	8	1	9	11,1
Ensemble	256	201	457	44,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent 42,9% des agents sur emplois fonctionnels et 53,6% sont des femmes. Celles-ci sont moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeur général de Crous (30,8%) ou d'agent comptable d'EPCSCP (32,7%).

Figure 1.21 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe



Tableau 1.23

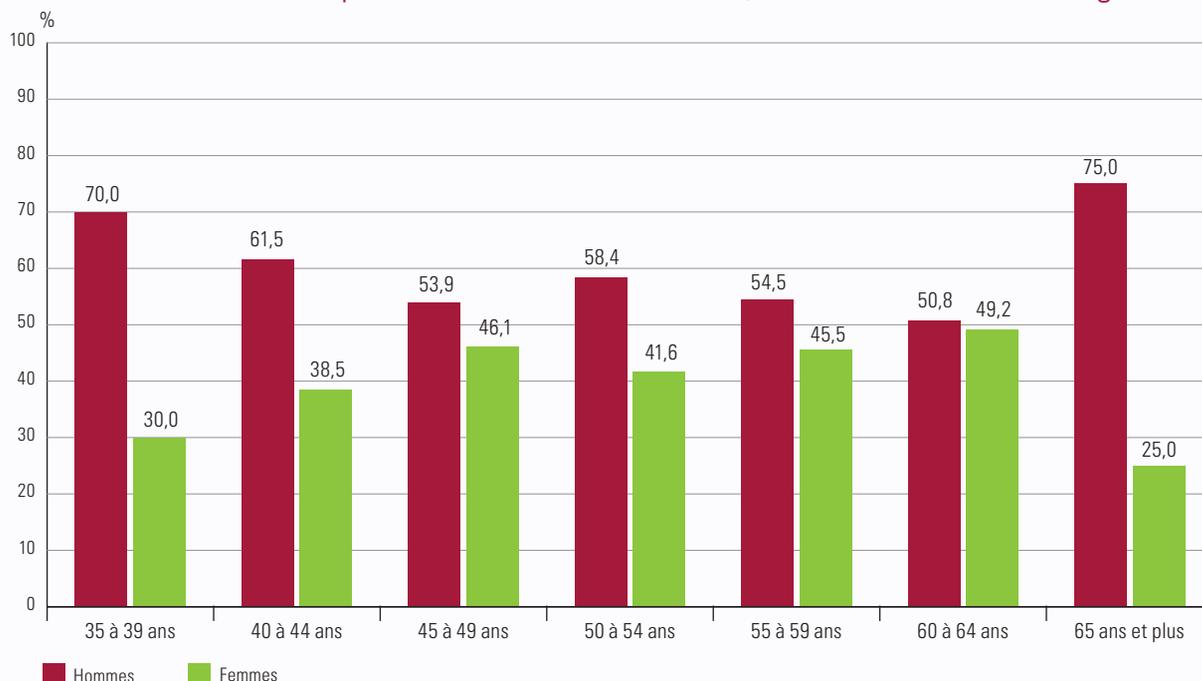
Libellé du grade	35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total
AENESR avec échelon spécial			0	1	2	3
AENESR sans échelon spécial	3	3	6	13	10	23
Agent comptable de Crous groupe 1			0		1	1
Agent comptable de Crous groupe 2			0	3	1	4
Agent comptable de Crous groupe 3			0	1		1
Agent comptable de Crous groupe sup			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0	1		1
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2			0	4		4
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3			0	2	1	3
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.			0			0
Directeur général de Crous groupe 1			0	1		1
Directeur général de Crous groupe 2			0			0
Directeur général de Crous groupe 3			0			0
Directeur général de Crous groupe sup.			0			0
Directeur général des services groupe 1			0			0
Directeur général des services groupe 2	1		1	3	3	6
Directeur général des services groupe 3	2		2	2	2	4
Directeur général des services groupe sup.	1		1	1		1
Total général	7	3	10	32	20	52
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	70,0	30,0	-	61,5	38,5	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	2,2	-	-	11,4

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les 3 tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 45 à 49 ans (28%), des 50 à 54 ans et des 55 à 59 ans (22,1 % chacun). Les effectifs sont majoritairement masculins quelle que soit la tranche d'âge. La parité est presque atteinte dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Ensemble
H	F	S/Total	H	F	S/Total										
4	4	8	5	4	9	3	3	6	2	2	4			0	30
20	30	50	17	20	37	13	18	31	9	9	18	1		1	166
		0	1		1	1	1	2	2	2	4			0	8
3	3	6	2		2	1		1	1		1			0	14
		0			0			0			0			0	1
	1	1			0			0			0			0	1
3	1	4	3	2	5	5	5	10	1	3	4			0	24
9	2	11	5	3	8	9	4	13	2	5	7			0	43
7	3	10	6	1	7	4	2	6			0			0	26
	1	1	3		3	4		4	2	1	3			0	11
1		1	2		2	1		1	3		3		1	1	9
1	1	2	1	3	4	2	2	4	3	1	4			0	14
1		1			0	1		1			0			0	2
		0			0			0			0	1		1	1
4	3	7	4	1	5	4	3	7	3	2	5			0	24
8	6	14	5	4	9	2	2	4	1	3	4	1		1	39
6	4	10	3	4	7	5	5	10		2	2			0	35
2		2	2		2		1	1	2		2			0	9
69	59	128	59	42	101	55	46	101	31	30	61	3	1	4	457
53,9	46,1	-	58,4	41,6	-	54,5	45,5	-	50,8	49,2	-	75,0	25,0	-	-
-	-	28,0	-	-	22,1	-	-	22,1	-	-	13,3	-	-	0,9	-

Figure 1.22 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.24

Origine (FP, corps/grade, filière) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ensemble des agents (en %)
Fonction publique État		
IGAENR	2	0,4
Administrateur civil	6	1,3
Directeur de service	6	1,3
Attaché d'administration hors classe - Attaché principal d'administration	210	46,0
Corps de la filière ITRF	56	12,3
Inspecteurs divisionnaires des finances publiques - inspecteurs des finances publiques	110	24,1
Fonction publique territoriale		
Administrateur territorial - Attaché territorial principal - Directeur territorial - Ingénieur en chef territorial	43	9,4
Fonction publique hospitalière		
Directeur d'hôpital	3	0,7
Autres	21	4,6
Ensemble des agents	457	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de CROUS, directeur général de CROUS). Date d'observation : 31/12/2018.

Bien que le nombre des attachés d'administration de l'État nommés sur emplois fonctionnels continue de baisser par rapport à 2017 (-2,7 points), le corps des AAE reste le principal vivier des personnels nommés sur emplois fonctionnels. En revanche, les nominations des personnels issus de la filière ITRF continuent de progresser par rapport à 2017 (+1,2 point).

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

Tableau 1.25

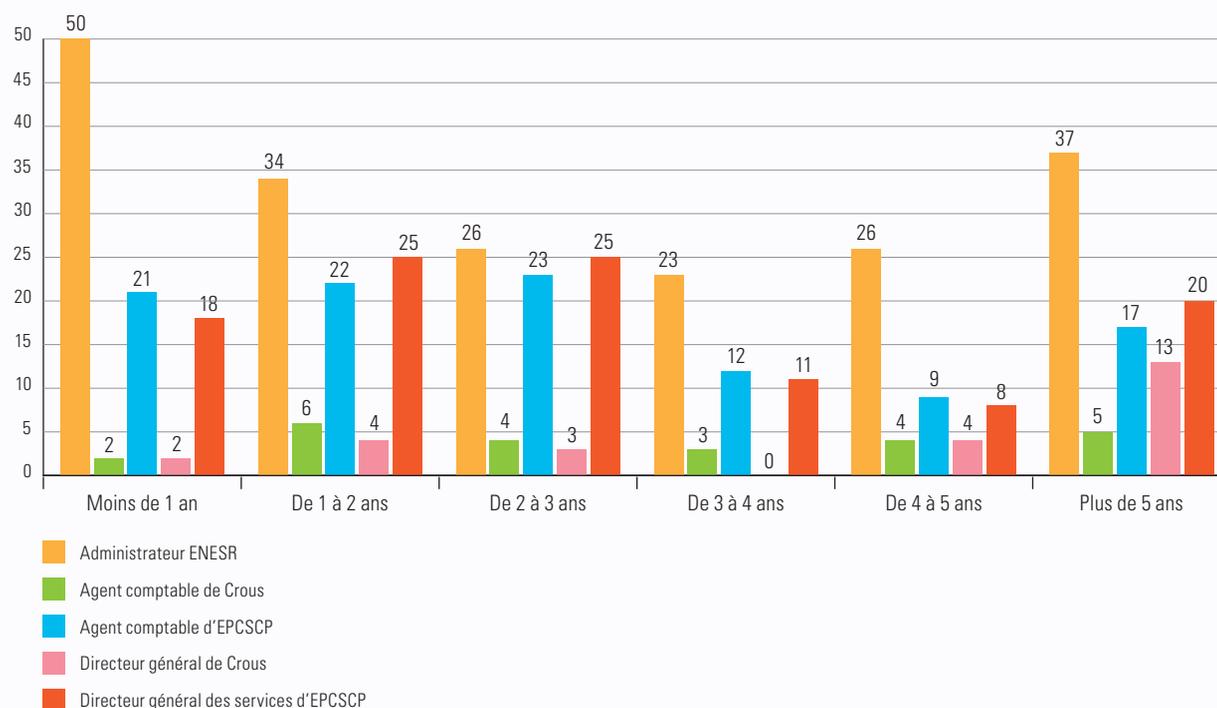
Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	50	34	26	23	26	37	196
Agent comptable de Crous	2	6	4	3	4	5	24
Agent comptable d'EPCSCP	21	22	23	12	9	17	104
Directeur général de Crous	2	4	3	0	4	13	26
Directeur général des services d'EPCSCP	18	25	25	11	8	20	107
Ensemble des agents	93	91	81	49	51	92	457
Part par ancienneté des agents (en %)	20,4	19,9	17,7	10,7	11,2	20,1	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Date d'observation : 31/12/2018.

En 2018, 58 % des agents occupant un emploi fonctionnel ont une ancienneté sur cet emploi inférieure à trois ans. Ce pourcentage reste stable (58,4 % en 2017).

Figure 1.23 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Type de fonction	Effectifs	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	21	10,7
Adjoint au directeur général des services, directeur des ressources humaines	22	11,2
Adjoint au DGS, chargé de la formation et de la vie étudiante	7	3,6
Adjoint - autres fonctions*	38	19,4
Adjoint au directeur général de Crous	20	10,2
Directeur des ressources humaines	19	9,7
Directeur des affaires financières	8	4,1
Directeur de Clous	12	6,1
Contrôle de gestion	0	0,0
Chargé de mission à l'administration centrale	0	0,0
Secrétaire général	4	2,0
Autres**	45	23,0
Ensemble	196	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► *« Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de la recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières...

► **« Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division...

► Date d'observation : 31/12/2018.

En 2018, 45 % des personnels nommés dans des emplois d'AENESR occupent des fonctions d'adjoint au DGS.

Près de 21 % des personnels nommés dans les emplois d'AENESR exercent les fonctions de directeur des ressources humaines.

► Parmi les agents contractuels répondant à un besoin permanent, on distingue notamment les agents en CDI relevant des articles 4 et 6 bis de la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984, de l'article 13 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique, de l'article 8 de la loi n° 2012-347 modifiée (« Sauvadet ») du 12 mars 2012, de l'article L. 954-3 1° du code de l'éducation applicable dans les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE), et ceux relevant des articles L. 123-5 et L. 711-1 du code de l'éducation et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 applicables aux agents contractuels recrutés dans les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) des établissements d'enseignement supérieur.

► Les contrats répondant à un besoin temporaire (missions temporaires) sont liés au remplacement d'un fonctionnaire pour des absences limitativement énumérées par la loi (temps partiel, congés maladies, maternité, parental...), à une vacance temporaire d'emploi lorsque celui-ci ne peut être pourvu immédiatement par un titulaire, à un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou bien un besoin saisonnier.

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe



Tableau 1.27 - Effectifs physiques en 2018

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	401	586	987	629	1 059	1 688	277	579	856	1 307	2 224	3 531	63,0
	Attaché d'administration de l'État	21	71	92	54	107	161	32	102	134	107	280	387	72,4
	Bibliothécaire	12	42	54	10	16	26	8	11	19	30	69	99	69,7
	Conseiller technique de service social AE	0	1	1	0	3	3	0	3	3	0	7	7	100,0
	Conservateur des bibliothèques	1	5	6	8	8	16	0	2	2	9	15	24	62,5
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	2	0,0
	Infirmier (Infenes)	3	41	44	6	36	42	1	31	32	10	108	118	91,5
	Ingénieur d'études	1 202	1 567	2 769	1 722	2 440	4 162	521	991	1 512	3 445	4 998	8 443	59,2
	Ingénieur de recherche	553	467	1 020	733	646	1 379	382	373	755	1 668	1 486	3 154	47,1
	Médecin de l'éducation nationale	7	15	22	12	51	63	29	104	133	48	170	218	78,0
	Médecin de prévention	4	16	20	14	37	51	13	83	96	31	136	167	81,4
Total et part en % de la catégorie A	2 204	2 811	5 015	3 188	4 403	7 591	1 265	2 279	3 544	6 657	9 493	16 150	58,8	
	38,0	25,7	30,0	66,1	51,4	56,7	60,6	46,3	50,6	52,4	38,9	43,5	-	
B	Assistant de service social AE	0	12	12	2	23	25	0	10	10	2	45	47	95,7
	Bibliothécaire assistant spécialisé	48	120	168	7	32	39	8	19	27	63	171	234	73,1
	Secrétaire administratif (Saenes)	38	248	286	21	115	136	8	178	186	67	541	608	89,0
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Technicien de recherche et formation	1 056	2 171	3 227	560	1 395	1 955	262	802	1 064	1 878	4 368	6 246	69,9
	Total et part en % de la catégorie B	1 142	2 551	3 693	590	1 565	2 155	278	1 009	1 287	2 010	5 125	7 135	71,8
	19,7	23,3	22,1	12,2	18,3	16,1	13,3	20,5	18,4	15,8	21,0	19,2	-	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	177	799	976	39	319	358	19	227	246	235	1 345	1 580	85,1
	Adjoint technique des établissements	0	2	2	0	0	0	1	0	1	1	2	3	66,7
	Adjoint technique de recherche et formation	2 204	4 554	6 758	976	2 194	3 170	511	1 363	1 874	3 691	8 111	11 802	68,7
	Magasinier des bibliothèques	70	209	279	32	84	116	12	40	52	114	333	447	74,5
	Total et part en % de la catégorie C	2 451	5 564	8 015	1 047	2 597	3 644	543	1 630	2 173	4 041	9 791	13 832	70,8
	42,3	50,9	47,9	21,7	30,3	27,2	26,0	33,1	31,0	31,8	40,1	37,3	-	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		5 797	10 926	16 723	4 825	8 565	13 390	2 086	4 918	7 004	12 708	24 409	37 117	65,8
Part par sexe (en %)		34,7	65,3	-	36,0	64,0	-	29,8	70,2	-	34,2	65,8	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	45,1	-	-	36,1	-	-	18,9	-	-	-	-

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2018 réalisée en mars/mai 2019.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (27 188) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires ; 32 040 agents vacataires ont été décomptés en 2018, ayant effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP.

► Les contrats répondant à un besoin permanent (missions permanentes) correspondent à des emplois relevant des catégories A, B et C lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, à des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ainsi qu'à des emplois de tous niveaux lorsque les caractéristiques du poste imposent une quotité de temps de travail inférieure ou égale à 70 % (articles 4 à 8 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

Tableau 1.28 - Effectifs en ETPT en 2018

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant ingénieur	580,9	1 279,0	784,8	2 644,7
	Attaché d'administration de l'État	58,5	141,3	125,3	325,1
	Bibliothécaire	30,5	18,2	14,9	63,6
	Conseiller technique de service social AE	0,3	1,7	1,9	3,8
	Conservateur des bibliothèques	5,1	11,8	1,8	18,6
	Conservateur général des bibliothèques	0,0	0,0	0,5	0,5
	Infirmier (Infenes)	19,2	27,6	24,1	70,9
	Ingénieur d'études	1 623,9	2 971,1	1 381,4	5 976,5
	Ingénieur de recherche	630,2	941,3	701,2	2 272,7
	Médecin de l'éducation nationale	6,0	37,3	87,7	131,0
	Médecin de prévention	10,8	22,6	64,0	97,4
	Total et part en % de la catégorie A	2 965,3	5 451,8	3 187,6	11 604,7
	31,3	56,5	51,3	45,8	
B	Assistant de service social AE	6,3	13,9	8,7	28,8
	Bibliothécaire assistant spécialisé	107,8	31,6	22,0	161,4
	Secrétaire administratif (Saenes)	200,0	115,7	161,4	477,0
	Technicien de l'éducation nationale	0,0	0,0	0,0	0,0
	Technicien de recherche et formation	2 014,7	1 447,1	957,8	4 419,7
	Total et part en % de la catégorie B	2 328,8	1 608,2	1 149,9	5 086,9
	24,6	16,7	18,5	20,1	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	511,9	288,5	214,5	1 014,8
	Adjoint technique des établissements	2,0	0,0	0,9	2,9
	Adjoint technique de recherche et formation	3 516,9	2 229,6	1 623,8	7 370,3
	Magasinier des bibliothèques	156,2	75,1	40,6	271,9
	Total et part en % de la catégorie C	4 186,9	2 593,1	1 879,8	8 659,8
	44,2	26,9	30,2	34,2	
Total des ETPT des agents contractuels BIATSS		9 481,0	9 653,1	6 217,3	25 351,4
Part par type de contrat (en %)		37,4	38,1	24,5	100,0

43,5 % des agents contractuels BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie A, 19,2 % de catégorie B et 37,3 % de catégorie C, alors que parmi les agents titulaires, 31,6 % relèvent de la catégorie A, 27,3 % de la catégorie B et 41,1 % de la catégorie C.

En 2018, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 65,8 %. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les agents titulaires (63,3 %). Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées dans les catégories B et C (71,8 % et 70,8 %) contre respectivement 65,6 % et 69,2 % chez les titulaires ; en catégorie A, leur part (58,8 % contre 53,7 % chez les titulaires) est plus proche de celle des hommes.

Sur les 37 117 personnes physiques (25 351,4 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 30 113 sont des agents en CDD (19 134,1 ETPT), soit 81,2 % de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (45,1 % CDD sur missions temporaires et 36,1 % sur missions permanentes). Les CDI représentent 18,9 % des agents contractuels.

Par ailleurs, 20 394 agents contractuels (15 870,4 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 16 723 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 9 481 ETPT), dont 7 004 en CDI (6 217,3 ETPT). Leur poids correspond à 33,8 % des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 25,2 % de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et contractuels sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

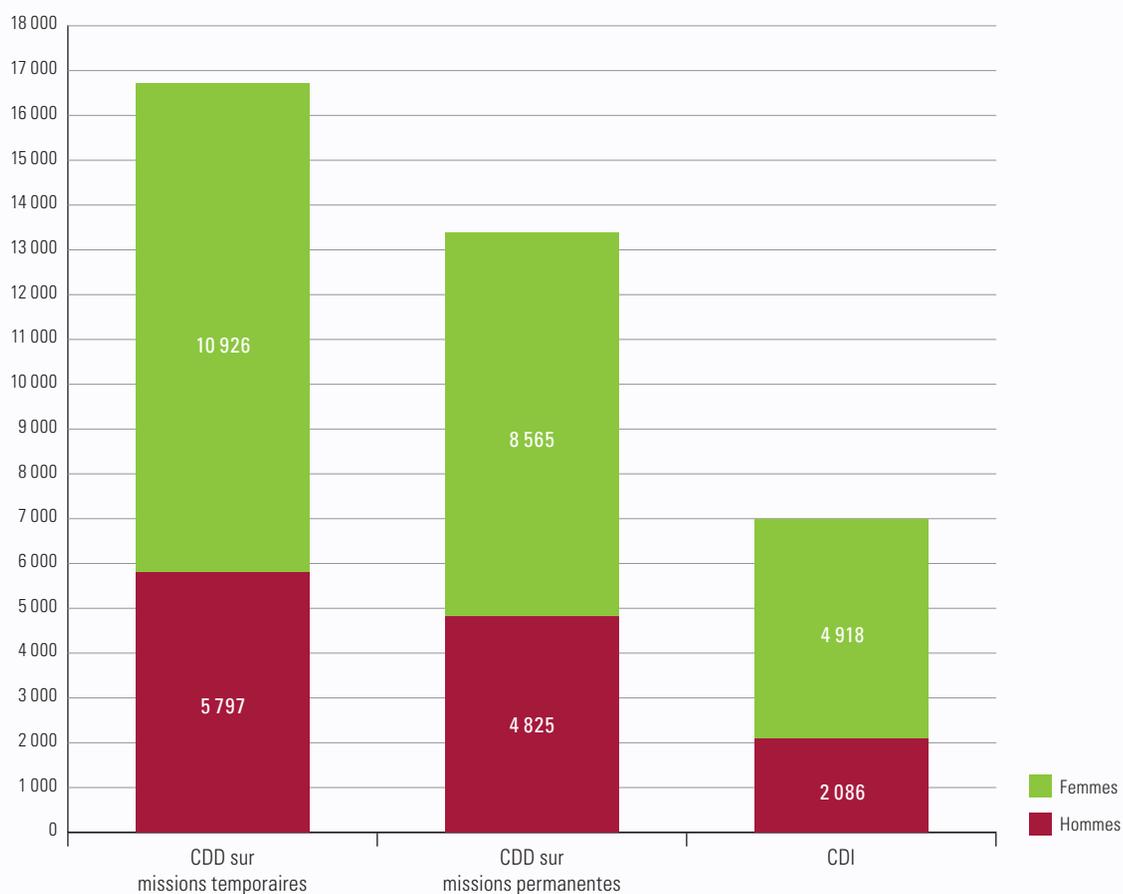


Figure 1.25 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

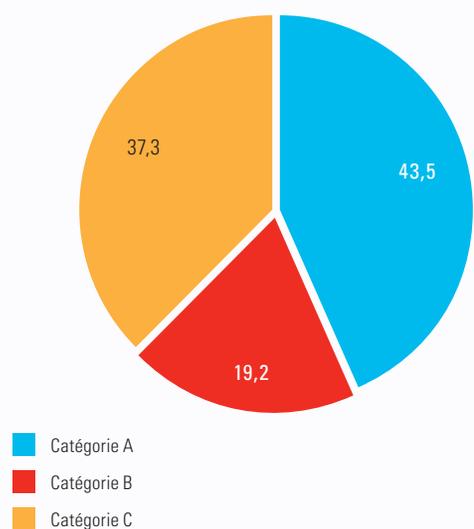
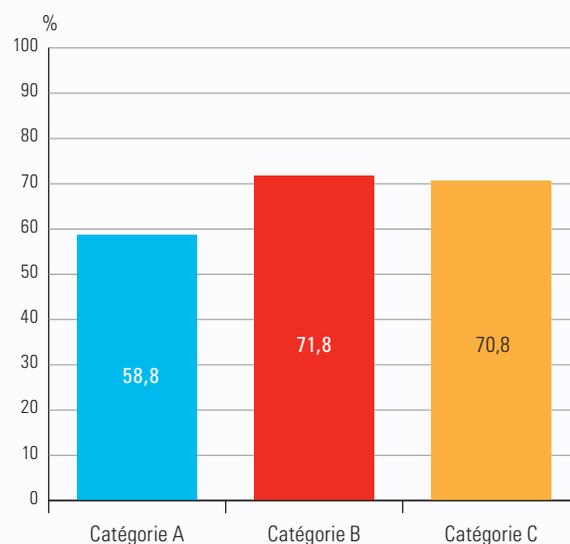


Figure 1.26 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe



Tableau 1.29

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	107	280	387	72,4
	Secrétaire administratif (Saenes)	67	541	608	89,0
	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	235	1 345	1 580	85,1
	Total et part en % de la filière administrative	409	2 166	2 575	84,1
		3,2	8,9	6,9	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	2	0	2	0,0
	Conservateur des bibliothèques	9	15	24	62,5
	Bibliothécaire	30	69	99	69,7
	Bibliothécaire assistant spécialisé	63	171	234	73,1
	Magasinier des bibliothèques	114	333	447	74,5
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	218	588	806	73,0
		1,7	2,4	2,2	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 668	1 486	3 154	47,1
	Ingénieur d'études	3 445	4 998	8 443	59,2
	Assistant ingénieur	1 307	2 224	3 531	63,0
	Technicien de recherche et formation	1 878	4 368	6 246	69,9
	Adjoint technique de recherche et formation	3 691	8 111	11 802	68,7
	Total et part en % de la filière ITRF	11 989	21 187	33 176	63,9
		94,3	86,8	89,4	
Filière sociale et de santé	Médecin de l'éducation nationale	48	170	218	78,0
	Médecin de prévention	31	136	167	81,4
	Infirmier (Infenes)	10	108	118	91,5
	Conseiller technique de service social AE	0	7	7	100,0
	Assistant de service social AE	2	45	47	95,7
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	91	466	557	83,7
		0,7	1,9	1,5	
Filière technique	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	-
	Adjoint technique des établissements	1	2	3	66,7
	Total et part en % de la filière technique	1	2	3	66,7
		0,0	0,0	0,0	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		12 708	24 409	37 117	65,8

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2018 réalisée en mars/mai 2019.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (27 188) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires ; 32 040 agents vacataires ont été décomptés en 2018, ayant effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP.

Sur les 37 117 agents contractuels BIATSS, 33 176 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 89,4 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 70,4 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 6,9 % des agents contractuels (21,1 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,2 % (contre 7,5 % parmi les agents titulaires). Les autres filières pèsent moins de 2 % des agents contractuels BIATSS.

Figure 1.27 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

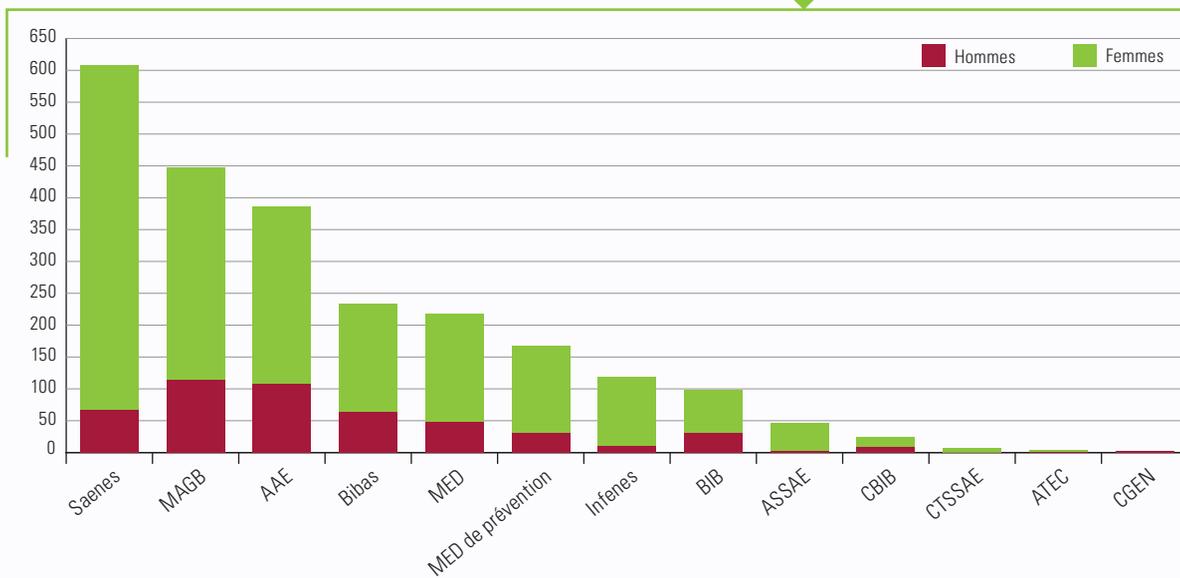
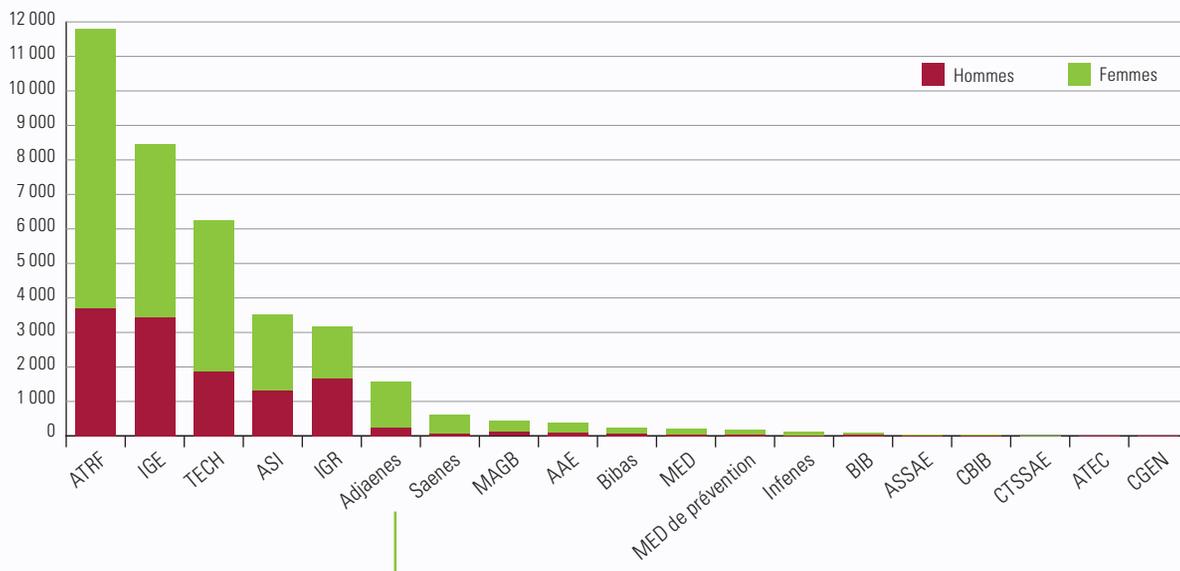
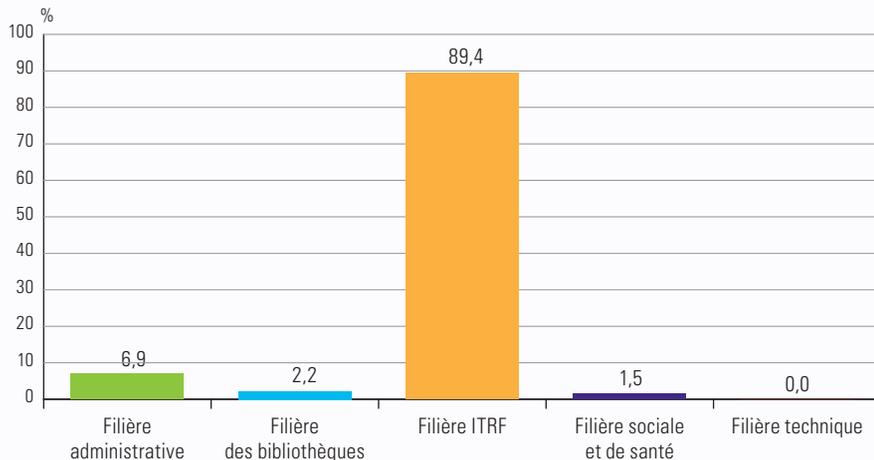


Figure 1.28 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

Tableau 1.30

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à moins de 2 ans	2 à moins de 3 ans	3 à moins de 4 ans	4 à moins de 5 ans	5 à moins de 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant ingénieur	1 059	672	423	307	178	143	749	3 531
	Attaché d'administration de l'État	106	71	44	40	20	15	91	387
	Bibliothécaire	35	23	5	12	5	1	18	99
	Conseiller technique de service social AE	3	2	0	0	0	0	2	7
	Conservateur des bibliothèques	9	10	2	2	0	0	1	24
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	2	2
	Infirmier (Infenes)	40	27	12	5	7	3	24	118
	Ingénieur d'études	2 822	1 809	1 027	719	422	355	1 289	8 443
	Ingénieur de recherche	925	707	347	275	178	129	593	3 154
	Médecin de l'éducation nationale	31	27	18	23	9	10	100	218
	Médecin de prévention	32	17	12	10	11	5	80	167
Total et part en % de la catégorie A		5 062	3 365	1 890	1 393	830	661	2 949	16 150
		40,6	45,2	44,7	47,8	43,8	45,5	44,1	43,5
B	Assistant de service social AE	15	12	6	2	0	3	9	47
	Bibliothécaire assistant spécialisé	86	55	27	16	9	5	36	234
	Secrétaire administratif (Saenes)	139	116	65	37	37	21	193	608
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien de recherche et formation	2 086	1 218	730	526	326	249	1 111	6 246
	Total et part en % de la catégorie B		2 326	1 401	828	581	372	278	1 349
		18,6	18,8	19,6	19,9	19,6	19,1	20,2	19,2
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	627	315	140	114	72	55	257	1 580
	Adjoint technique des établissements	0	0	0	0	0	0	3	3
	Adjoint technique de recherche et formation	4 300	2 269	1 321	807	605	446	2 054	11 802
	Magasinier des bibliothèques	167	98	53	22	18	13	76	447
	Total et part en % de la catégorie C		5 094	2 682	1 514	943	695	514	2 390
		40,8	36,0	35,8	32,3	36,6	35,4	35,7	37,3
Ensemble des agents contractuels BIATSS		12 482	7 448	4 232	2 917	1 897	1 453	6 688	37 117
Part par ancienneté de contrat (en %)		33,6	20,1	11,4	7,9	5,1	3,9	18,0	100,0

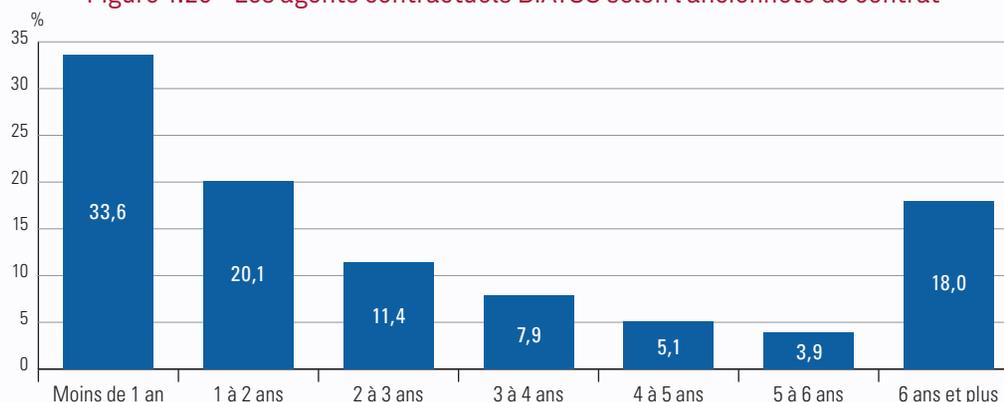
► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2018 réalisée en mars/mai 2019.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (27 188) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires ; 32 040 agents vacataires décomptés en 2018 ont effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP.

► Au-delà de six ans d'ancienneté, les contractuels sont majoritairement en CDI.

Sur les 53,7 % des agents contractuels BIATSS (CDD et CDI) qui totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, 33,6 % ont moins d'une année d'exercice.

Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

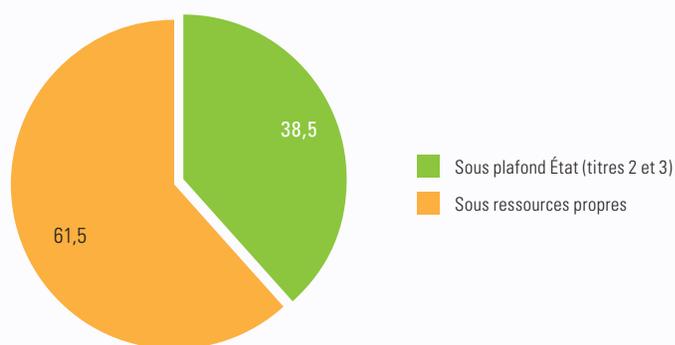


Figure 1.31 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

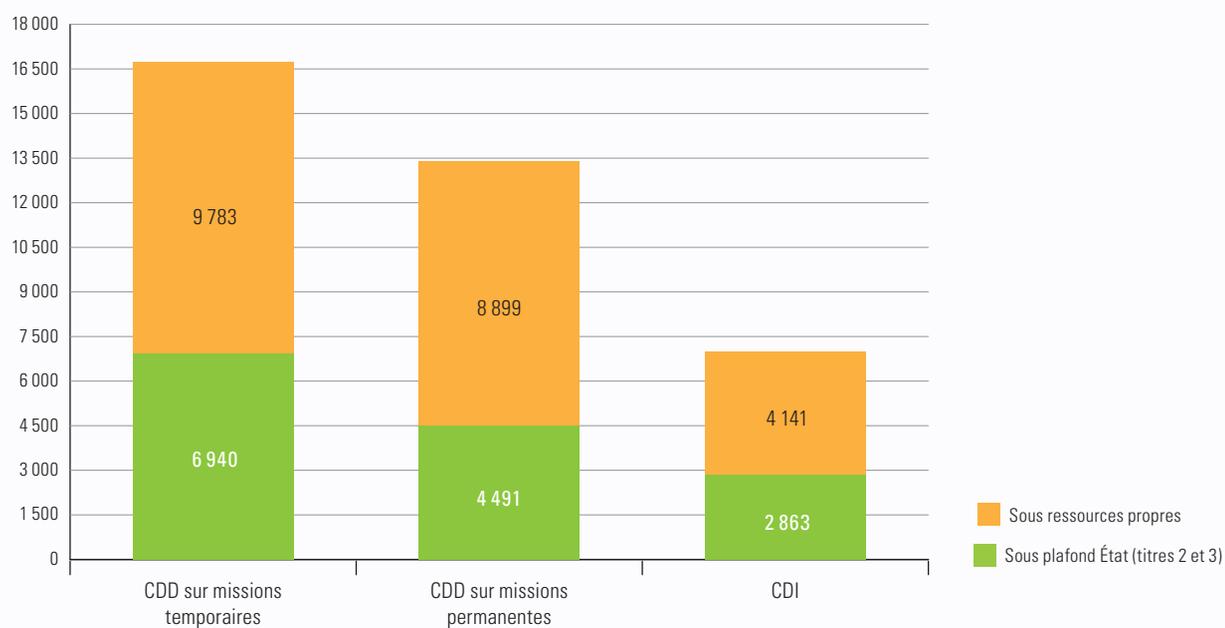


Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant ingénieur	987	383	604	1 688	417	1 271	856	299	557	3 531	1 099	2 432
	Attaché d'administration de l'État	92	33	59	161	106	55	134	98	36	387	237	150
	Bibliothécaire	54	39	15	26	17	9	19	15	4	99	71	28
	Conseiller technique de service social AE	1	0	1	3	2	1	3	2	1	7	4	3
	Conservateur des bibliothèques	6	5	1	16	13	3	2	1	1	24	19	5
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	2
	Infirmier (Infenes)	44	14	30	42	15	27	32	11	21	118	40	78
	Ingénieur d'études	2 769	655	2 114	4 162	1 121	3 041	1 512	552	960	8 443	2 328	6 115
	Ingénieur de recherche	1 020	236	784	1 379	288	1 091	755	314	441	3 154	838	2 316
	Médecin de l'éducation nationale	22	7	15	63	14	49	133	39	94	218	60	158
	Médecin de prévention	20	3	17	51	19	32	96	26	70	167	48	119
Total et part en % de la catégorie A	5 015	1 375	3 640	7 591	2 012	5 579	3 544	1 357	2 187	16 150	4 744	11 406	
	30,0	19,8	37,2	56,7	44,8	62,7	50,6	47,4	52,8	43,5	33,2	50,0	
B	Assistant de service social AE	12	7	5	25	10	15	10	4	6	47	21	26
	Bibliothécaire assistant spécialisé	168	102	66	39	27	12	27	21	6	234	150	84
	Secrétaire administratif (Saenes)	286	200	86	136	78	58	186	129	57	608	407	201
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien de recherche et formation	3 227	1 457	1 770	1 955	789	1 166	1 064	410	654	6 246	2 656	3 590
	Total et part en % de la catégorie B	3 693	1 766	1 927	2 155	904	1 251	1 287	564	723	7 135	3 234	3 901
	22,1	25,4	19,7	16,1	20,1	14,1	18,4	19,7	17,5	19,2	22,6	17,1	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	976	643	333	358	145	213	246	126	120	1 580	914	666
	Adjoint technique des établissements	2	2	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0
	Adjoint technique de recherche et formation	6 758	2 953	3 805	3 170	1 368	1 802	1 874	781	1 093	11 802	5 102	6 700
	Magasinier des bibliothèques	279	201	78	116	62	54	52	34	18	447	297	150
	Total et part en % de la catégorie C	8 015	3 799	4 216	3 644	1 575	2 069	2 173	942	1 231	13 832	6 316	7 516
	47,9	54,7	43,1	27,2	35,1	23,2	31,0	32,9	29,7	37,3	44,2	32,9	
Ensemble des agents contractuels BIATSS	16 723	6 940	9 783	13 390	4 491	8 899	7 004	2 863	4 141	37 117	14 294	22 823	
Part par type de financement (en %)	-	41,5	58,5	-	33,5	66,5	-	40,9	59,1	-	38,5	61,5	

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2018 réalisée en mars/mai 2019.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (27 188) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires ; 32 040 agents vacataires décomptés en 2018 ont effectué 1 840 408 heures, équivalent à 1 145 ETP.

61,5 % des agents contractuels (22 823) sont rémunérés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

► Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2018 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement

Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2018							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MENJ dans la même académie	Au sein du MENJ dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MENJ et MESRI	Total	
A	Assistant ingénieur	114	Plafond État	32						32	61,4
			Ressources propres	38						38	
			Total	70	0	0	0	0	0	70	
	Attaché d'administration de l'État	7	Plafond État	1						1	14,3
			Ressources propres							0	
			Total	1	0	0	0	0	0	1	
	Bibliothécaire	6	Plafond État							0	0,0
			Ressources propres							0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Conservateur des bibliothèques	1	Plafond État							0	0,0
Ressources propres									0		
Total			0	0	0	0	0	0	0		
Infirmier (Infenes)	2	Plafond État	1						1	50,0	
		Ressources propres							0		
		Total	1	0	0	0	0	0	1		
Ingénieur d'études	170	Plafond État	41						41	58,8	
		Ressources propres	59						59		
		Total	100	0	0	0	0	0	100		
Ingénieur de recherche	15	Plafond État	2						2	46,7	
		Ressources propres	5						5		
		Total	7	0	0	0	0	0	7		
S/Total de la catégorie	315		179	0	0	0	0	0	179	56,8	
Poids de la catégorie/ Total général (%)	34,2		32,8	0,0	-	-	-	-	32,7		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	1	Plafond État	1						1	100,0
			Ressources propres							0	
			Total	1	0	0	0	0	0	1	
	Bibliothécaire assistant spécialisé	12	Plafond État	3						3	33,3
			Ressources propres	1						1	
			Total	4	0	0	0	0	0	4	
	Secrétaire administratif (Saenes)	5	Plafond État	3						3	80,0
			Ressources propres	1						1	
			Total	4	0	0	0	0	0	4	
	Technicien de recherche et formation	190	Plafond État	66	1					67	64,2
Ressources propres			55						55		
Total			121	1	0	0	0	0	122		
S/Total de la catégorie	208		130	1	0	0	0	0	131	63,0	
Poids de la catégorie/ Total général (%)	22,6		23,8	100,0	-	-	-	-	23,9		

Tableau 1.32 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2018							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MENJ dans la même académie	Au sein du MENJ dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MENJ et MESRI			
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	22	Plafond État	6		1					7	59,1
			Ressources propres	6							6	
			Total	12	0	1	0	0	0	13		
	Adjoint technique de recherche et formation	362	Plafond État	118							118	59,7
			Ressources propres	98							98	
			Total	216	0	0	0	0	0	216		
	Magasinier des bibliothèques	13	Plafond État	3							3	69,2
			Ressources propres	6							6	
			Total	9	0	0	0	0	0	9		
	S/Total de la catégorie	397		237	0	1	0	0	0	238	59,9	
	Poids de la catégorie/ Total général (%)	43,2		43,4	0,0	-	-	-	-	43,4		
	Ensemble	920	Plafond État	277	1	1	0	0	0	0	279	59,6
Ressources propres			269	0	0	0	0	0	0	269		
Total			546	1	1	0	0	0	0	548		
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				99,6	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0		

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels en 2018 réalisée en mars/mai 2019.

► Les deux tableaux ne prennent pas en compte les agents contractuels qui deviennent titulaires dans le cadre des concours classiques (internes ou externes).

Tableau 1.33

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents contractuels (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MENJ dans la même académie	Au sein du MENJ dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MENJ et MESRI			
A	Assistant ingénieur	733	Plafond État	240	2	0	0	0	0	242	63,8	
			Ressources propres	226	0	0	0	0	0	226		
			Total	466	2	0	0	0	0	468		
	Attaché d'administration de l'État	24	Plafond État	7	2	0	1	0	0	10	45,8	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	8	2	0	1	0	0	11		
	Bibliothécaire	25	Plafond État	4	0	0	0	0	0	4	20,0	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	5	0	0	0	0	0	5		
	Conservateur des bibliothèques	3	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	0,0	
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0		
	Infirmier (Infenes)	5	Plafond État	2	0	0	0	0	0	2	60,0	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	3	0	0	0	0	0	3		

Tableau 1.33 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents contractuels (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MENJ dans la même académie	Au sein du MENJ dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MENJ et MESRI			
A	Ingénieur d'études	1 015	Plafond État	360	2	2	0	0	0	364	66,8	
			Ressources propres	314	0	0	0	0	0	314		
			Total	674	2	2	0	0	0	678		
	Ingénieur de recherche	53	Plafond État	10	0	0	0	0	0	10	43,4	
			Ressources propres	13	0	0	0	0	0	13		
			Total	23	0	0	0	0	0	23		
S/Total de la catégorie	1 858	1 179	6	2	1	0	0	1 188	63,9			
Poids de la catégorie / Total général (%)	24,3			22,4	14,0	50,0	2,7	0,0	0,0	22,1		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	1	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	100,0	
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0		
			Total	1	0	0	0	0	0	1		
	Bibliothécaire assistant spécialisé	58	Plafond État	15	0	0	0	0	0	15	46,6	
			Ressources propres	12	0	0	0	0	0	12		
			Total	27	0	0	0	0	0	27		
	Secrétaire administratif (Saenes)	100	Plafond État	40	6	0	5	0	0	51	64,0	
			Ressources propres	13	0	0	0	0	0	13		
			Total	53	6	0	5	0	0	64		
	Technicien de recherche et formation	1 460	Plafond État	533	12	0	0	1	2	548	66,5	
Ressources propres			423	0	0	0	0	0	423			
Total			956	12	0	0	1	2	971			
S/Total de la catégorie	1 619	1 037	18	0	5	1	2	1 063	65,7			
Poids de la catégorie / Total général (%)	21,2			19,7	41,9	0,0	13,5	33,3	50,0	19,8		
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	433	Plafond État	198	8	2	28	0	0	236	79,7	
			Ressources propres	108	0	0	1	0	0	109		
			Total	306	8	2	29	0	0	345		
	Adjoint technique de recherche et formation	3 638	Plafond État	1 556	11	0	2	2	2	1 573	74,2	
			Ressources propres	1 126	0	0	0	0	0	1 126		
			Total	2 682	11	0	2	2	2	2 699		
	Magasinier des bibliothèques	102	Plafond État	45	0	0	0	0	0	45	68,6	
Ressources propres			25	0	0	0	0	0	25			
Total			70	0	0	0	0	0	70			
S/Total de la catégorie	4 173	3 058	19	2	31	2	2	3 114	74,6			
Poids de la catégorie / Total général (%)	54,5			58,0	44,2	50,0	83,8	66,7	50,0	58,0		
Ensemble	7 650	Plafond État	3 011	43	4	36	3	4	3 101	70,1		
		Ressources propres	2 263	0	0	1	0	0	2 264			
		Total	5 274	43	4	37	3	4	5 365			
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,3	0,8	0,1	0,7	0,1	0,1	100,0		

1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

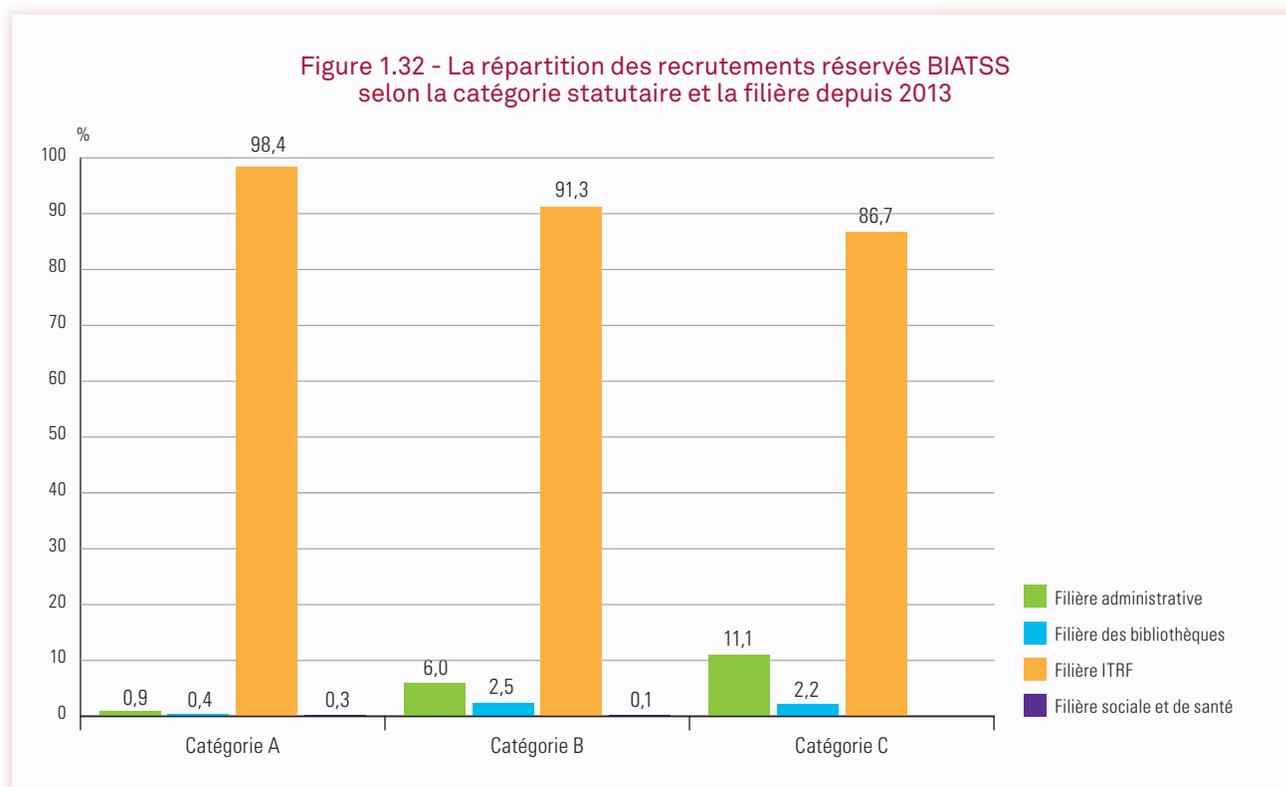
Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 548 agents contractuels ont été nommés en qualité de fonctionnaire en 2018, lors de la sixième session de recrutements réservés (920 postes offerts), soit un taux de rendement de 59,6%.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 5 365 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire dans l'enseignement supérieur, le taux de rendement étant de 70,1% pour 7 650 postes de BIATSS offerts aux recrutements réservés.

4 839 agents contractuels (90,2%) ont été nommés en qualité de fonctionnaire dans des corps relevant de la filière ITRF.

58% des nommés relèvent de la catégorie C, 19,8% de la catégorie B et 22,1% de la catégorie A.

Par ailleurs, conformément au principe de la nomination prioritaire dans l'établissement d'origine, 98,3% des lauréats ont été nommés sur place.



► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2018



Figure 1.33 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire

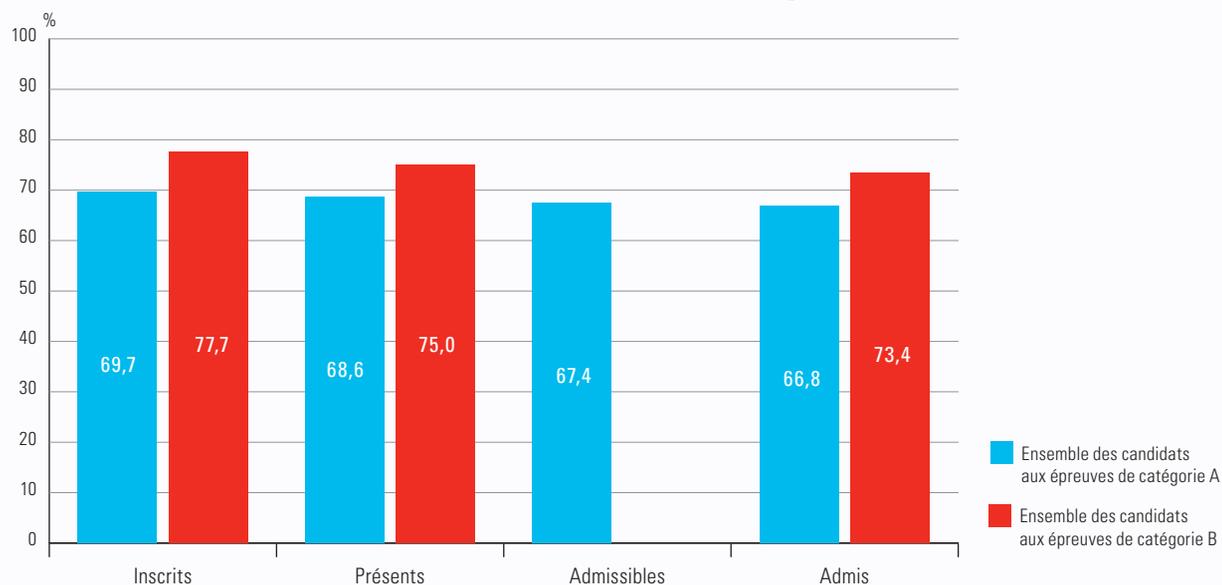


Figure 1.34 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe

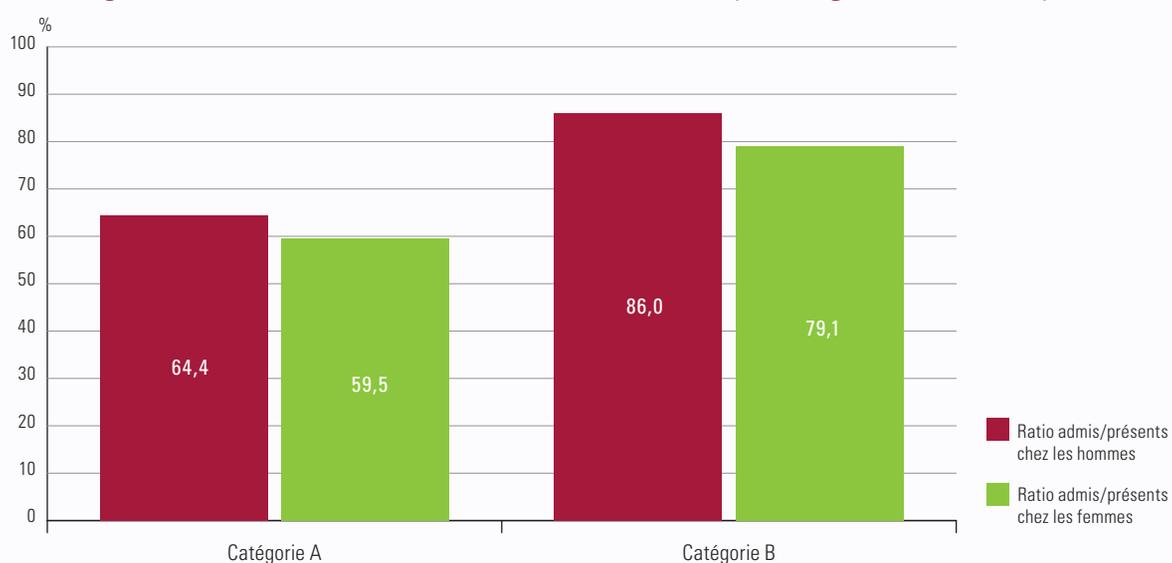


Tableau 1.34 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 - Année 2018

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	39	81	120	67,5	38	80	118	67,8
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	20	60	80	75,0	6	17	23	73,9
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	3	8	11	72,7	1	3	4	75,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	3	3	6	50,0	1	0	1	0,0
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	57	116	173	67,1	57	116	173	67,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	1	11	12	91,7	1	11	12	91,7
	Médecin de l'éducation nationale	concours réservé	0	4	4	100,0	0	0	0	-
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			123	283	406	69,7	104	227	331	68,6
B	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	3	15	18	83,3	6	7	13	53,8
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	39	131	170	77,1	37	122	159	76,7
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			42	146	188	77,7	43	129	172	75,0

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères (éducation nationale, enseignement supérieur, culture, jeunesse et sports...) pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les informations concernant les concours et examens professionnels réservés de la catégorie C ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet », relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels (prolongation du dispositif de deux années supplémentaires en 2017 et 2018), 67,8 % des candidats présents aux épreuves des concours et examens professionnels réservés des corps des filières BIATSS relevant des catégories statutaires A et B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C) ont été admis lors de la sixième session en 2018 (dont 69,5 % de femmes).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
34	68	102	66,7	28	49	77	63,6	65,3	61,3
2	5	7	71,4	1	2	3	66,7	13,0	11,8
1	2	3	66,7	1	0	1	0,0	25,0	0,0
0	0	0	-	0	0	0	-	0,0	-
51	99	150	66,0	37	76	113	67,3	65,3	65,5
1	10	11	90,9	0	8	8	100,0	66,7	72,7
				0	0	0	-	-	-
89	184	273	67,4	67	135	202	66,8	61,0	59,5
				6	5	11	45,5	84,6	71,4
				31	97	128	75,8	80,5	79,5
0	0	0	-	37	102	139	73,4	80,8	79,1

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

► Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe



Dans les enseignants non permanents, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs et maîtres de langues) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents non titulaires recrutés en

qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire qui ne figurent pas dans ces tableaux (dans le cadre de l'enquête annuelle sur les enseignants non permanents, 82 % des établissements ont communiqué des données sur les enseignants vacataires et cela représente 118 725 agents).

Tableau 1.35

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorants contractuels	9 081	6 978	16 059	16 059,0	57,3	43,5
	ATER	2 216	2 284	4 500	3 925,0	16,1	50,8
	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	456	509	965	965,0	3,4	52,7
	Lecteurs	272	574	846	846,0	3,0	67,8
	Maîtres de langues	44	114	158	158,0	0,6	72,2
	Enseignants invités	1 085	381	1 466	183,2	5,2	26,0
	Enseignants associés	1 813	724	2 537	1 309,5	9,1	28,5
	Contractuels L. 954-3	735	755	1 490	1 490,0	5,3	50,7
Ensemble des enseignants non permanents		15 702	12 319	28 021	24 935,7	100,0	44,0

► Sources : Enquête non permanents et GESUP 2, DGRH A1-1, mai-juin 2018.

► À noter : Sur les 16 059 doctorants contractuels, 8 949 n'assurent aucun service d'enseignement. Les 1 490 contractuels relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation appelés contractuels LRU exercent uniquement des fonctions d'enseignement (1 091) ou des fonctions d'enseignement et de recherche (399).

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels (16 059) sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP ; il en est de même pour les 1 490 contractuels L. 954-3 ; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi ; les ATER à temps plein (3 350) pour 1 et les ATER à mi-temps (1 150) pour 1/2 ; les associés à temps plein (82) pour 1 et les associés à mi-temps (2 455) pour 1/2.

Près de trois-quarts des enseignants non permanents sont doctorants contractuels ou ATER.

Le taux de féminisation varie selon la population. Il est très important chez les lecteurs et maîtres de langues (autour

de 70%). La parité femmes/hommes est observée parmi les ATER et les contractuels L. 954-3. Au sein de la population doctorale, les femmes sont moins bien représentées (43,5%). Le taux de féminisation le plus bas concerne la population des associés et des invités (moins de 30%).

► Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe



Tableau 1.36

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	89	75	164	164,0	3,5	45,7
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 666	1 930	3 596	3 596,0	77,3	53,7
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	219	273	492	492,0	10,6	55,5
	Chef de clinique des universités de médecine générale (CCUMG)	66	85	151	151,0	3,2	56,3
	Personnel associé	175	75	250	142,0	5,4	30,0
Ensemble des personnels non titulaires hospitalo-universitaires		2 215	2 438	4 653	4 545,0	100,0	52,4

► Source : Enquête non permanents DGRH A2-3 de 2018.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (34) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (216) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent la majorité des personnels non titulaires de la filière hospitalo-universitaire (88%).

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions mais est au-dessus de la moyenne (52,4%), notamment chez les 2 populations les plus importantes précitées. Le taux de féminisation le plus bas concerne les personnels associés (30%).

► Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe



Tableau 1.37

Libellé groupe CNU	Doctorants contractuels*			ATER								
				Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
	H	F	Ensemble	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
Droit et Science politique	434	472	906	168	165	333	244	225	469	412	390	802
Sciences économiques et de gestion	368	290	658	86	93	179	156	139	295	242	232	474
Langues et Littératures	238	486	724	10	40	50	146	368	514	156	408	564
Sciences humaines	807	1 047	1 854	84	120	204	249	358	607	333	478	811
Mathématiques et Informatique	1 205	355	1 560	71	45	116	280	127	407	351	172	523
Physique	634	241	875	20	3	23	21	13	34	41	16	57
Chimie	781	526	1 307	17	9	26	47	41	88	64	50	114
Sciences de la terre	376	241	617	12	10	22	31	21	52	43	31	74
Sciences de l'ingénieur	1 460	557	2 017	54	19	73	200	91	291	254	110	364
Biologie et Biochimie	747	973	1 720	26	41	67	68	112	180	94	153	247
Pharmacie	151	200	351	1	1	2	26	31	57	27	32	59
Interdisciplinaire	135	176	311	19	20	39	91	122	213	110	142	252
Théologie	1 738	1 408	3 146				2		2	2		2
Non renseigné	7	6	13	10	6	16	77	64	141	87	70	157
Total	9 081	6 978	16 059	578	572	1 150	1 638	1 712	3 350	2 216	2 284	4 500
Part des femmes (en %)	-	-	43,5	-	-	49,7	-	-	51,1	-	-	50,8

► Source : DGRH A1-1 / Enquête non-permanents 2018.

► *Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
232	59	291	6	6	12	238	65	303	2 011
498	162	660	8	8	16	506	170	676	1 808
25	46	71	3	6	9	28	52	80	1 368
276	156	432	4	4	8	280	160	440	3 105
131	13	144	3		3	134	13	147	2 230
11	9	20	1		1	12	9	21	953
17	8	25	3	1	4	20	9	29	1 450
21		21				21		21	712
208	30	238	1	1	2	209	31	240	2 621
47	19	66	3	1	4	50	20	70	2 037
45	33	78	1		1	46	33	79	489
183	111	294	3	7	10	186	118	304	867
									3 148
74	41	115	9	3	12	83	44	127	297
1 768	687	2 455	45	37	82	1 813	724	2 537	23 096
-	-	28,0	-	-	45,1	-	-	28,5	43,2

La répartition des agents non permanents par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les 3 plus importantes populations d'agents enseignants non permanents, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (96,8%) alors que les ATER sont à 74,4% à temps plein.

Le taux de féminisation chez les enseignants non permanents est très variable d'une population à l'autre (entre 28 et 51,1%); le plus fort taux concerne les ATER à temps plein.

1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Figure 1.35 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions

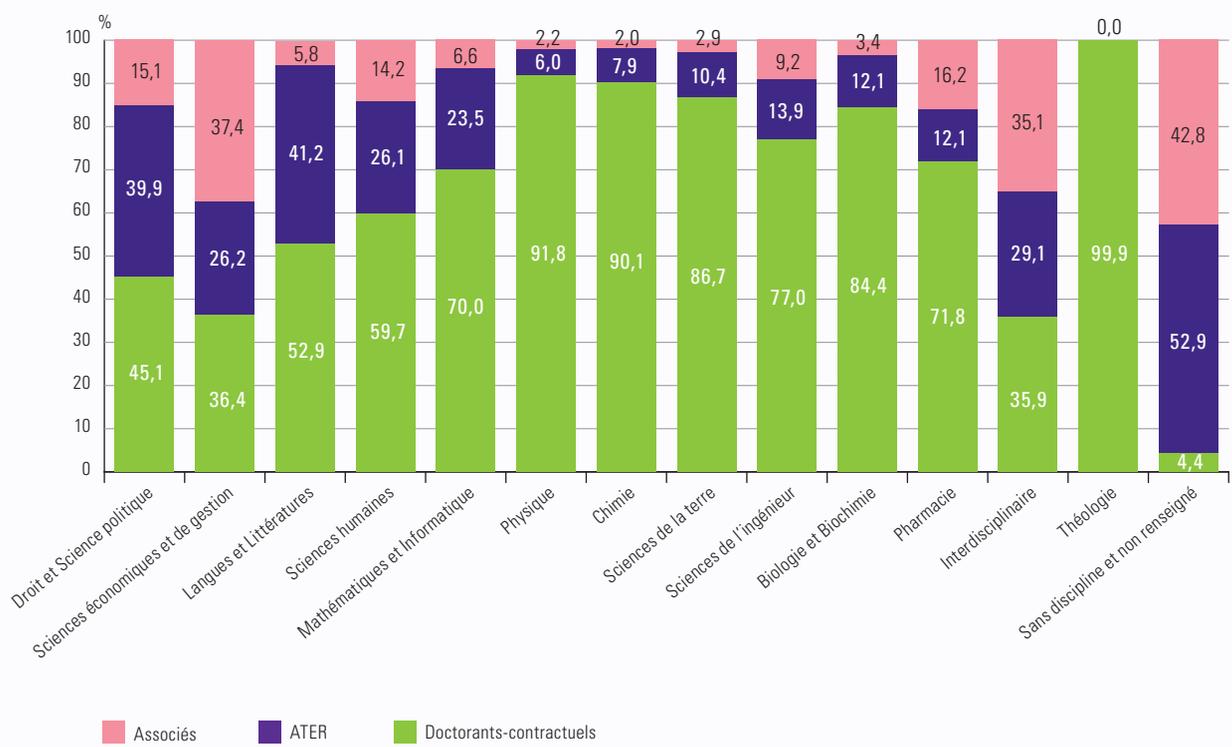


Figure 1.36 - Part des femmes parmi les enseignants non permanents (hors HU) selon leur fonction

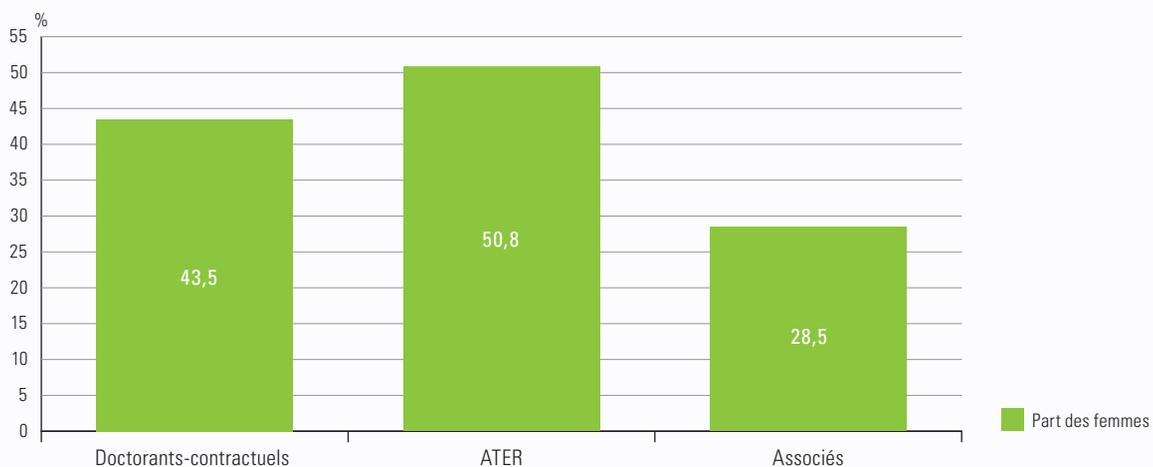
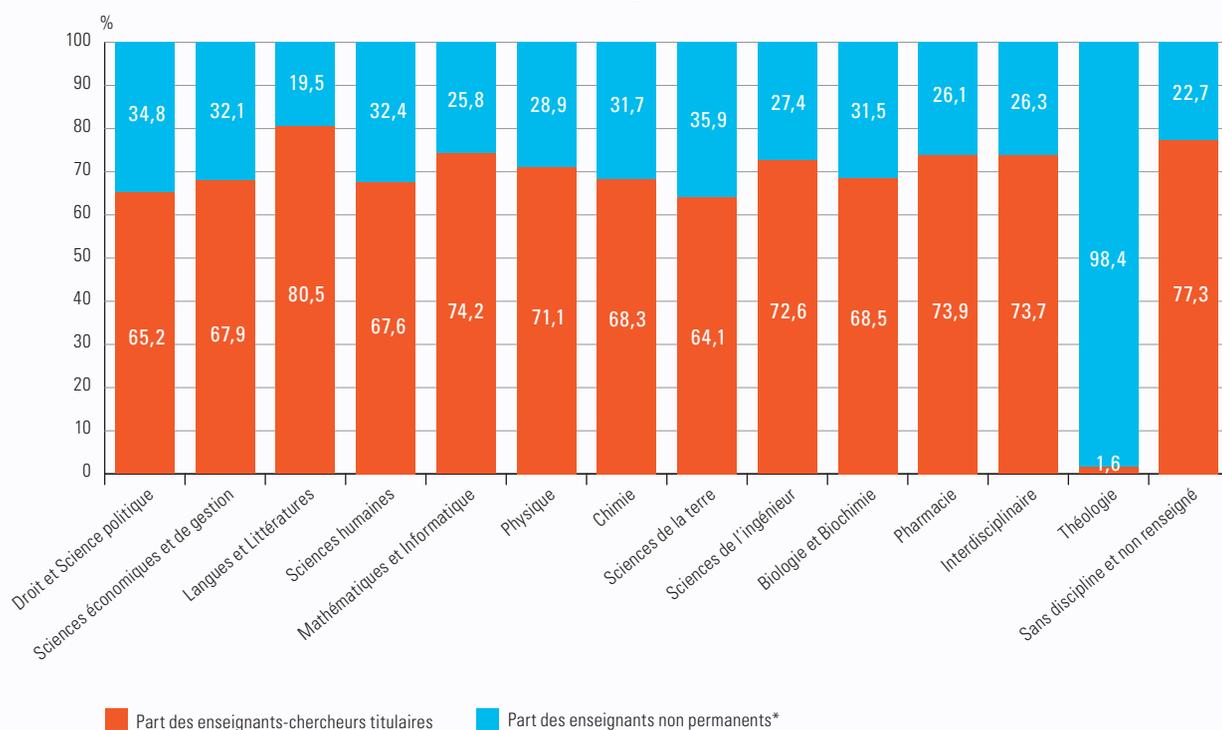


Figure 1.37 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



► *Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emplois du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires



Tableau 1.38 - Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
8	Restauration	31	3	34	33,5	8,8	0,4
	Hébergement	0	0	0	0,0	0,0	0,0
	Services généraux	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Total de l'échelle		31	3	34	33,5	8,8	-
7	Restauration	228	37	265	264,0	14,0	3,3
	Hébergement	35	9	44	43,6	20,5	0,5
	Services généraux	27	3	30	29,8	10,0	0,4
Total de l'échelle		290	49	339	337,4	14,5	-
6	Restauration	426	168	594	587,7	28,3	7,3
	Hébergement	117	103	220	213,9	46,8	2,7
	Services généraux	54	62	116	112,8	53,4	1,4
Total de l'échelle		597	333	930	914,4	35,8	-
5	Restauration	930	479	1 409	1 385,5	34,0	17,4
	Hébergement	574	373	947	920,2	39,4	11,7
	Services généraux	70	77	147	141,9	52,4	1,8
Total de l'échelle		1 574	929	2 503	2 447,6	37,1	-
4	Restauration	354	1 292	1 646	1 591,1	78,5	20,3
	Hébergement	442	209	651	632,1	32,1	8,0
	Services généraux	8	15	23	21,3	65,2	0,3
Total de l'échelle		804	1 516	2 320	2 244,5	65,3	-
3	Restauration	238	741	979	928,0	75,7	12,1
	Hébergement	50	923	973	915,8	94,9	12,0
	Services généraux	6	11	17	15,8	64,7	0,2
Total de l'échelle		294	1 675	1 969	1 859,6	85,1	-
Total par secteur	Restauration	2 207	2 720	4 927	4 789,9	55,2	60,9
	Hébergement	1 218	1 617	2 835	2 725,6	57,0	35,0
	Services généraux	165	168	333	321,6	50,5	4,1
Ensemble des effectifs		3 590	4 505	8 095	7 837,0	55,7	-

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2018 (année civile) - Tableaux 1A31 ; 1A32 ; 1A33.

Tableau 1.39 - Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Étudiants	3 386	2 768	6 154	615,9	45,0
Autres	1 958	2 346	4 304	1 044,7	54,5
Ensemble des effectifs	5 344	5 114	10 458	1 660,7	48,9

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2018 (année civile) - Tableau 1A41.

La répartition des effectifs personnels ouvriers (PO) en CDI tient compte de la classification des métiers dans les échelles de rémunération fixée en 2015 par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPOOUS). Elle ne reflète pas le niveau de rémunération supérieure dont bénéficient ces personnels lorsqu'ils sont promus par tableau d'avancement. En 2018, 21,8 % des 8 095 agents étaient rémunérés à l'échelle immédiatement supérieure à celle du métier exercé (22,5 % en 2017).

La répartition par activité est sensiblement la même que les années précédentes. La légère augmentation de la restauration et des services généraux est due en partie à la refonte des emplois métiers en 2018 du fait de la fonctionnarisation des PO à compter du 1^{er} avril 2018.

Depuis le 1^{er} avril 2018, tous les contrats CDD relèvent des dispositions de droit commun des agents contractuels. Le nombre d'agents et d'étudiants est donc logiquement inférieur aux données 2017 ; proportionnellement, le « poids étudiant » est relativement stable à 58,8 %.

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe



Tableau 1.40

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Ensemble	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant ingénieur	65	62	127	51,2	48,8	2,1
	Attaché d'administration de l'État	19	48	67	28,4	71,6	1,1
	Bibliothécaire	6	17	23	26,1	73,9	0,4
	Conseiller technique de service social AE	0	1	1	0,0	100,0	0,0
	Conservateur des bibliothèques	7	9	16	43,8	56,3	0,3
	Enseignant du primaire	5	6	11	45,5	54,5	0,2
	Enseignant du secondaire	132	147	279	47,3	52,7	4,6
	Enseignant du supérieur	364	295	659	55,2	44,8	10,9
	Infirmier (Infenes)	1	22	23	4,3	95,7	0,4
	Ingénieur d'études	88	118	206	42,7	57,3	3,4
	Ingénieur de recherche	27	30	57	47,4	52,6	0,9
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-	0,0
	S/Total de la catégorie A	714	755	1 469	48,6	51,4	24,4
Poids de la catégorie A/Total général (%)		31,1	20,3	24,4	-	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	5	5	0,0	100,0	0,1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	18	50	68	26,5	73,5	1,1
	Secrétaire administratif (Saenes)	35	165	200	17,5	82,5	3,3
	Technicien de recherche et formation	262	319	581	45,1	54,9	9,6
	S/Total de la catégorie B	315	539	854	36,9	63,1	14,2
Poids de la catégorie B/Total général (%)		13,7	14,5	14,2	-	-	-
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	102	497	599	17,0	83,0	9,9
	Adjoint technique de recherche et formation	715	1156	1871	38,2	61,8	31,1
	Magasinier des bibliothèques	59	91	150	39,3	60,7	2,5
	S/Total de la catégorie C	876	1 744	2 620	33,4	66,6	43,5
Poids de la catégorie C/Total général (%)		38,1	46,8	43,5	-	-	-
Agents contractuels	Agents contractuels BIATSS	276	591	867	31,8	68,2	14,4
	Agents contractuels enseignants	118	95	213	55,4	44,6	3,5
	S/Total des agents contractuels	394	686	1 080	36,5	63,5	17,9
Poids des ANT / Total général (%)		17,1	18,4	17,9	-	-	-
Ensemble des effectifs		2 299	3 724	6 023	38,2	61,8	100,0

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à près de 94 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2019 (situation observée au 1^{er} janvier 2018) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

► Les établissements passés aux RCE, ou à gestion comparable, (au nombre de 109 au 1^{er} janvier 2018) effectuent, depuis 2015, leur déclaration directement auprès du FIPFHP sur l'ensemble de leurs effectifs. S'agissant des établissements n'ayant pas accédé aux RCE (au nombre de 54 au 1^{er} janvier 2018), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sur plafond État pour lesquels la déclaration auprès du FIPFHP est faite par la DGRH du ministère (les établissements non RCE effectuent leur propre déclaration auprès du FIPFHP pour leurs personnels rémunérés sur ressources propres).

► 5 818 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 205 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

► *Hors réseau des œuvres universitaires et scolaires.

61,8 % des 6 023 agents déclarés « travailleurs handicapés » dans l'enseignement supérieur sont des femmes ; cette proportion demeure élevée depuis plus de 5 ans (59,8 % au 1^{er} janvier 2014).

Parmi les travailleurs handicapés recensés, les agents titulaires de la catégorie C sont toujours les plus nombreux avec un ratio de 43,5 %, alors que les agents de

catégorie C représentent seulement 19,2 % de l'ensemble des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur (ou bien 41,1 % si l'on prend comme référence uniquement la population BIATSS).

La proportion d'agents non titulaires, qui représentent 17,9 %, continue à baisser progressivement (20,3 % au 1^{er} janvier 2014).

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe



Tableau 1.41

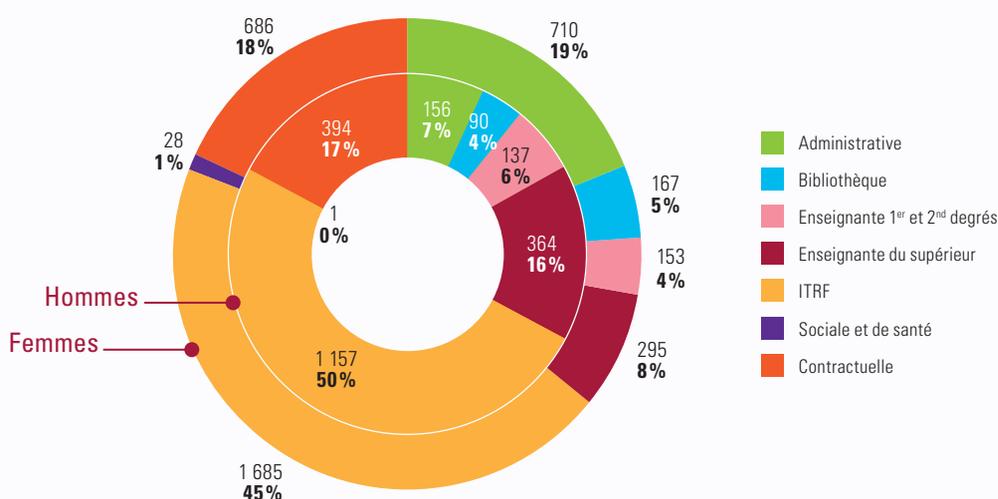
Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	156	710	866	18,0	82,0
poids de la filière / total (%)	6,8	19,1	14,4	-	-
Filière des bibliothèques	90	167	257	35,0	65,0
poids de la filière / total (%)	3,9	4,5	4,3	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	137	153	290	47,2	52,8
poids de la filière / total (%)	6,0	4,1	4,8	-	-
Filière enseignante du supérieur	364	295	659	55,2	44,8
poids de la filière / total (%)	15,8	7,9	10,9	-	-
Filière ITRF	1 157	1 685	2 842	40,7	59,3
poids de la filière / total (%)	50,3	45,2	47,2	-	-
Filière sociale et de santé	1	28	29	3,4	96,6
poids de la filière / total (%)	0,0	0,8	0,5	-	-
Agents contractuels	394	686	1 080	36,5	63,5
poids des contractuels / total (%)	17,1	18,4	17,9	-	-
Ensemble des effectifs	2 299	3 724	6 023	38,2	61,8
dont % de titulaires	82,9	81,6	82,1	-	-

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à près de 94 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2019 pour l'ensemble des établissements RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2018).

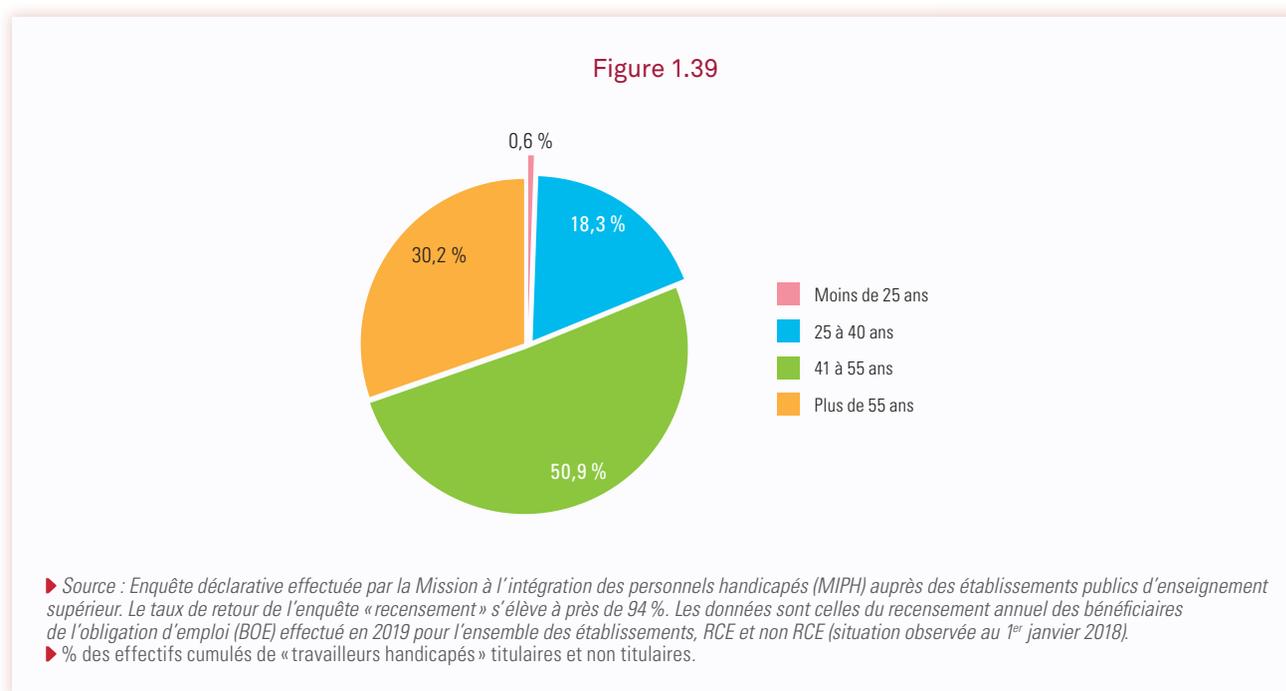
47,2 % de l'ensemble des agents déclarés «travailleurs handicapés» appartiennent à la filière ITRF, alors que le poids des titulaires de cette filière est de 21,4 % de l'ensemble des effectifs titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur hors personnels «ouvriers» et

de 32,9 % des seuls effectifs de titulaires. La part de la filière «administration» affiche une diminution depuis plus de 5 ans (passage de plus de 20 % en 2013 à 14,4 % en 2018) alors que celle des enseignants progresse doucement (+ 2,3 points en 5 ans).

Figure 1.38 - Les effectifs de «travailleurs handicapés» répartis par filière et selon le sexe



► Répartition des agents déclarés «travailleurs handicapés» par tranche d'âge



Sur 5 ans, les évolutions significatives constatées du nombre des personnels qui se sont déclarés «travailleurs handicapés» portent sur la part des «41-55 ans» avec une diminution de 2,5 points et sur les deux tranches d'âge «25-40 ans» et «+55 ans» avec, à l'inverse, des augmentations de 1,5 point.

► Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.42 - Établissements RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	1 405	2 021	2 495	2 975	3 265	4 334
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	150 012	153 076	153 781	157 307	140 807	162 053
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,32	1,62	1,89	2,32	2,67
	2016*	2017*	2018*			
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	4 862	5 318	5 818			
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	168 969	170 233	169 842			
Calcul du ratio (en %)	2,88	3,12	3,43			

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires.

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée (N-1 par rapport à l'année de la déclaration). À partir de 2015, le taux tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE ; l'assiette est élargie à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sur plafond État + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE, ou à gestion comparable, comptabilisés dans l'enquête est de 109 établissements au 1^{er} janvier 2018.

► ** Attention, « effectif total rémunéré (ETR) » s'entend au sens de la déclaration auprès du FIPHP : certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration.

Tableau 1.43 - Établissements non RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »					140	186
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur					7 941	7 121
Calcul du ratio (en %)					1,76	2,61
	2016*	2017*	2018*			
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	189	195	205			
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	7 206	7 239	6 903			
Calcul du ratio (en %)	2,62	2,69	2,97			

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à près de 94 % des établissements. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectuée en 2019 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2018).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires.

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée (N-1 par rapport à l'année de la déclaration). Pour les établissements non RCE, l'assiette porte uniquement sur les agents rémunérés sur plafond État. Le périmètre des établissements non RCE comptabilisés dans l'enquête est de 54 établissements au 1^{er} janvier 2018.

► ** Attention, « effectif total rémunéré (ETR) » s'entend au sens de la déclaration auprès du FIPHP : certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration.

Si l'obligation légale de 6 % reste l'objectif à atteindre, une progression régulière du taux d'emploi direct des « travailleurs handicapés » est constatée. Le taux moyen direct 2018 s'élève à 3,43 % pour les établissements passés aux RCE et à 2,97 % pour les établissements n'ayant pas accédé aux RCE. Il convient d'observer que les établissements inclus dans le champ sont de taille et de structure extrêmement diverses (instituts, écoles d'ingénieurs, universités...).

33 % de personnels en plus se sont déclarés auprès de leur établissement entre 2015 et 2018.

Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est obligatoirement supérieur ; il est calculé par le FIPHP pour les établissements RCE, ainsi que pour les établissements non RCE mais uniquement pour leurs personnels rémunérés sur leurs ressources propres.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2018

► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe



Tableau 1.44 - Recrutements au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	1	8	9	11,1	88,9
poids de la filière / total (%)	2,2	10,3	7,3	-	-
Filière des bibliothèques	0	3	3	0,0	100,0
poids de la filière / total (%)	0,0	3,8	2,4	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	1	1	0,0	100,0
poids de la filière / total (%)	0,0	1,3	0,8	-	-
Filière enseignante du supérieur	2	2	4	50,0	50,0
poids de la filière / total (%)	4,3	2,6	3,2	-	-
Filière ITRF	43	64	107	40,2	59,8
poids de la filière / total (%)	93,5	82,1	86,3	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
poids de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	46	78	124	37,1	62,9

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» s'élève à près de 90 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L 5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Les BOE sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont fait la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs.

Tableau 1.45 - Recrutements par concours

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	1	1	2	50,0	50,0
poids de la filière / total (%)	25,0	6,7	10,5	-	-
Filière des bibliothèques	0	1	1	0,0	100,0
poids de la filière / total (%)	0,0	6,7	5,3	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	1	1	0,0	0,0
poids de la filière / total (%)	0,0	6,7	5,3	-	-
Filière enseignante du supérieur	0	0	0	-	-
poids de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière ITRF	3	12	15	20,0	80,0
poids de la filière / total (%)	75,0	80,0	78,9	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
poids de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	4	15	19	21,1	78,9

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» s'élève à près de 90 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements d'agents titularisables, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui ont déclaré leur handicap au moment des épreuves pour pouvoir bénéficier d'un aménagement ou qui ont présenté un justificatif au moment de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

Les modes de recrutement de «travailleurs handicapés» des deux tableaux ci-dessus mettent en évidence une prédominance des recrutements dans la filière ITRF qui ne cessent de croître pour atteindre des taux élevés, que ce soit au titre du décret du 25 août 1995 (86,3%) ou par voie de concours (78,9%). À l'inverse, les recrutements de la filière administrative sont en diminution constante

depuis 4 ans. Les recrutements dans les autres filières sont de ce fait peu importants mais il convient de noter la progression du recrutement des maîtres de conférence par la voie contractuelle (4 recrutements en 2018). Les femmes représentent 62,9% des personnes recrutées par la voie contractuelle et 78,9% des agents déclarés issus de concours.

Tableau 1.46 - Recrutements au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	8	13	21	38,1	61,9
B	12	19	31	38,7	61,3
C	26	67	93	28,0	72,0
Ensemble	46	99	145	31,7	68,3

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à près de 90 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Les données concernent les recrutements de contractuels au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Elles ne sont pas disponibles par filière.

Tableau 1.47 - Recrutements de doctorants contractuels

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	17	33	50	34,0	66,0

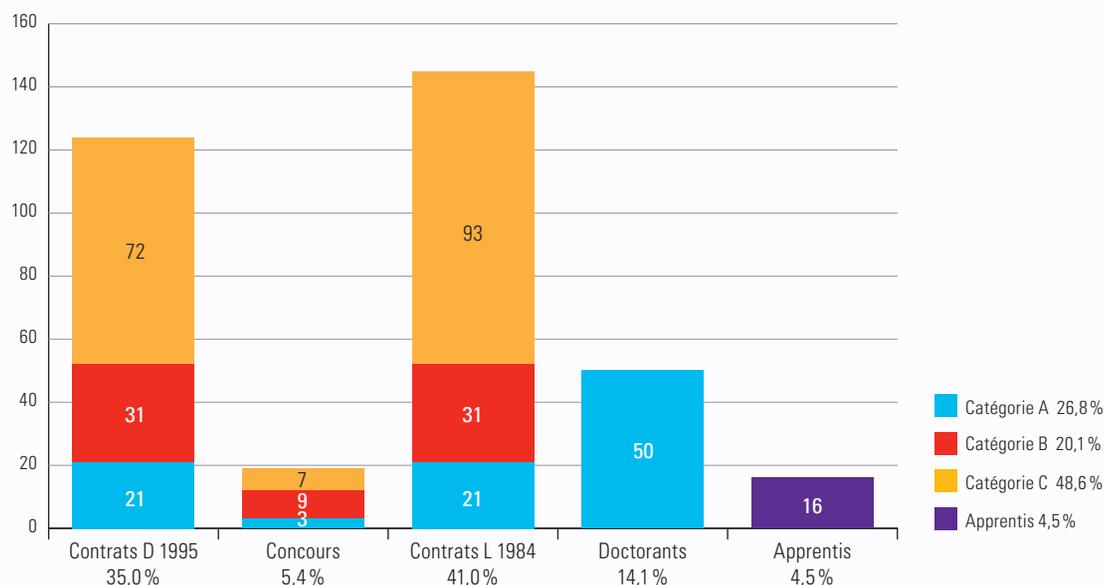
Tableau 1.48 - Recrutements d'apprentis

	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
	9	7	16	56,3	43,8

Sur les 145 agents contractuels BIATSS recrutés en 2018 (contre 127 en 2017), 93 l'ont été en catégorie C, ce qui représente 64,1 % de ces recrutements (contre 66 % en 2017, 62 % en 2016 et 73 % en 2015). La proportion de contractuels de catégorie A recrutés ne représente plus que 14,5 % (contre 17,3 % en 2017 et 19 % en 2016) et celle de catégorie B s'élève à 21,4 % (contre 16,5 % en 2017 et 19 % en 2016).

À ces contractuels qui relèvent des dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, s'ajoutent 50 doctorants contractuels (contre 43 en 2017) et 16 apprentis (contre 8 en 2017), qui relèvent de dispositifs particuliers. Sur ces 16 apprentis, 1 a été recruté au niveau V (CAP, BEP), 6 au niveau IV (Bac), 5 au niveau III (BTS, DUT...), 3 au niveau II (Maîtrise, master 1) et 1 au niveau I (Master 2, doctorat...).

Figure 1.40 - Effectifs de « travailleurs handicapés » recrutés par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire



► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe



Tableau 1.49

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995					Recrutement	
		Effectif par sexe		Ensemble	%		Effectif par sexe	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	Assistant ingénieur	2	2	4	50,0	50,0	0	1
	Attaché d'administration de l'État	0	0	0	-	-	0	0
	Bibliothécaire	0	0	0	-	-	0	0
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	-	-	0	0
	Conservateur des bibliothèques	0	0	0	-	-	0	0
	Enseignant du primaire	0	0	0	-	-	0	0
	Enseignant du secondaire	0	1	1	0,0	100,0	0	1
	Enseignant du supérieur	2	2	4	50,0	50,0	0	0
	Infirmier (Infenes)	0	0	0	-	-	0	0
	Ingénieur d'études	5	4	9	55,6	44,4	1	0
	Ingénieur de recherche	2	1	3	66,7	33,3	0	0
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-	0	0
	S/Total de la catégorie	11	10	21	52,4	47,6	1	2
Poids de la catégorie / Total général (%)		23,9	12,8	16,9	-	-	25,0	13,3
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	0	0	-	-	0	0
	Bibliothécaire assistant spécialisé	0	1	1	0,0	100,0	0	1
	Secrétaire administratif (Saenes)	0	0	0	-	-	1	1
	Technicien de recherche et formation	12	18	30	40,0	60,0	0	6
	S/Total de la catégorie	12	19	31	38,7	61,3	1	8
Poids de la catégorie / Total général (%)		26,1	24,4	25,0	-	-	25,0	53,3
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	1	8	9	11,1	88,9	0	0
	Adjoint technique de recherche et formation	22	39	61	36,1	63,9	2	5
	Magasinier des bibliothèques	0	2	2	0,0	100,0	0	0
	S/Total de la catégorie	23	49	72	31,9	68,1	2	5
Poids de la catégorie / Total général (%)		50,0	62,8	58,1	-	-	50,0	33,3
Ensemble des recrutements		46	78	124	37,1	62,9	4	15

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» s'élève à près de 90% des établissements.

1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 145 recrutements (46 hommes et 99 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, ni les 50 doctorants contractuels (17 hommes et 33 femmes), ni les 16 apprentis (9 hommes et 7 femmes), dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. Par ailleurs, ces recrutements n'entrent pas dans le cadre des corps ayant vocation à être titularisés.

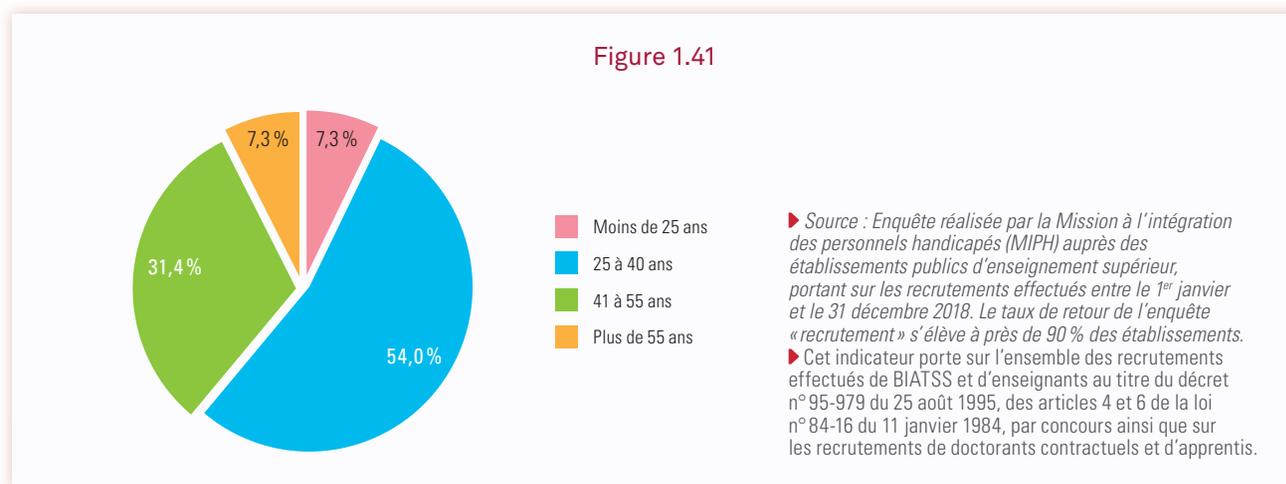
► Ce tableau prend en compte :

- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et sont titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs ;
- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre des concours externes ou internes qui ont fait connaître leur handicap au moment de leur inscription au concours pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves ou qui ont produit un justificatif lors de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

par concours			Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹
Ensemble	%		Hommes	Femmes	
	Hommes	Femmes			
1	0,0	100,0	40,0	60,0	3,5
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
1	0,0	100,0	0,0	100,0	1,4
0	-	-	50,0	50,0	2,8
0	-	-	-	-	0,0
1	100,0	0,0	60,0	40,0	7,0
0	-	-	66,7	33,3	2,1
0	-	-	-	-	0,0
3	33,3	66,7	50,0	50,0	16,8
15,8	-	-	24,0	12,9	-
0	-	-	-	-	0,0
1	0,0	100,0	0,0	100,0	1,4
2	50,0	50,0	50,0	50,0	1,4
6	0,0	100,0	33,3	66,7	25,2
9	11,1	88,9	32,5	67,5	28,0
47,4	-	-	26,0	29,0	-
0	-	-	11,1	88,9	6,3
7	28,6	71,4	35,3	64,7	47,6
0	-	-	0,0	100,0	1,4
7	28,6	71,4	31,6	68,4	55,2
36,8	-	-	50,0	58,1	-
19	21,1	78,9	35,0	65,0	100,0

Il est recensé 143 recrutements d'agents handicapés ayant vocation à être titularisés (équivalent à 2017), dont 79 en catégorie C, ce qui représente un ratio de 55,2%. Le nombre de recrutements en catégorie C a tendance à diminuer par rapport aux années antérieures, alors que ceux en catégorie A (16,8 % en 2018 contre 13 % en 2017, 11 % en 2016 et 7 % en 2015) et en catégorie B (28 % en 2018 contre 22 % en 2017 et 25 % auparavant) augmentent. La proportion de femmes reste toujours importante avec un taux de 65 % (71,5 % en 2017, 67 % en 2016 et 68 % en 2015).

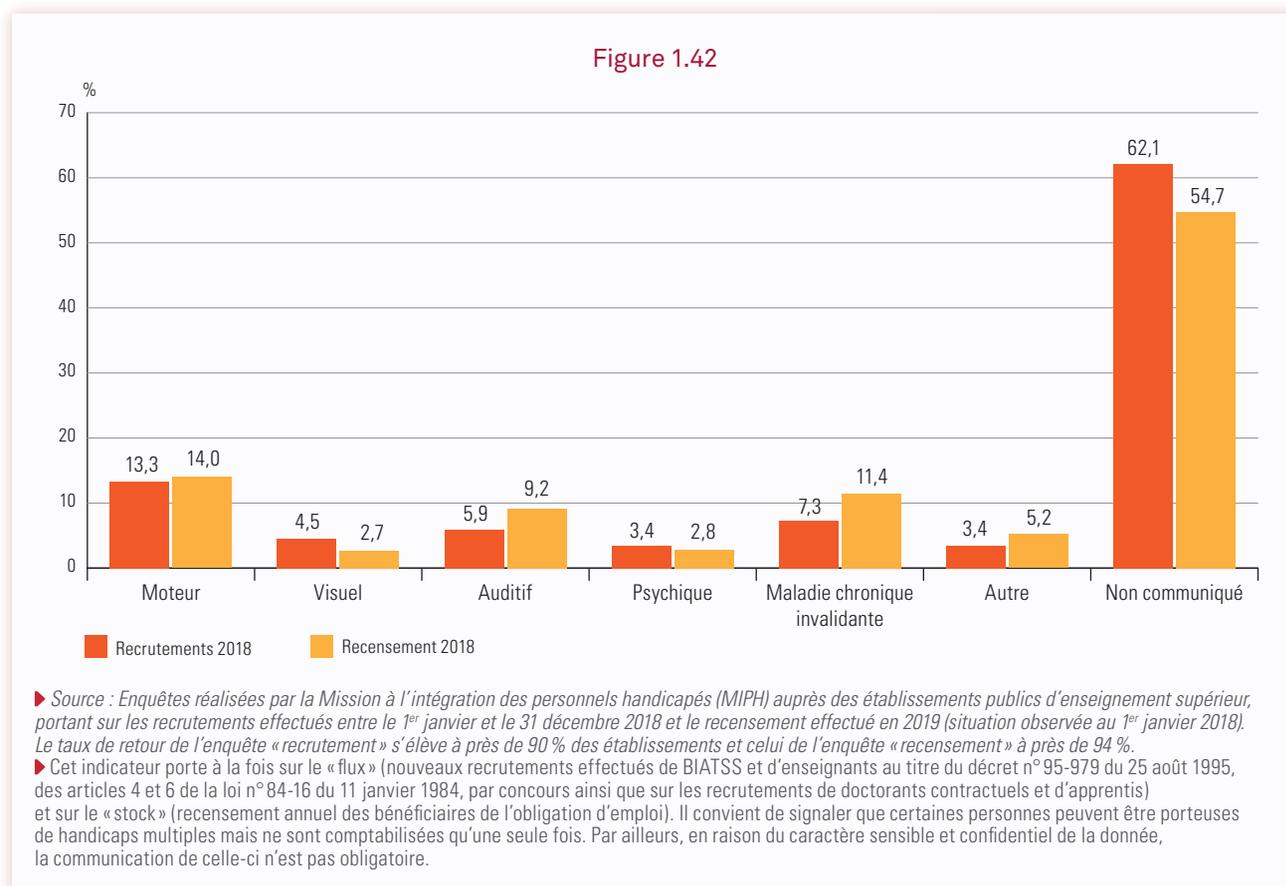
► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge



Sur les 4 dernières années, les deux tranches d'âge qui augmentent en termes de recrutements de « travailleurs handicapés » sont celles des 25-40 ans (+ 12,5 points par rapport à 2015) et des plus de 55 ans (+ 1,8 point) alors que celle des moins de 25 ans fluctue et celle des

41-55 ans diminue progressivement (- 12,1 points par rapport à 2015). Le rajeunissement des agents recrutés est confirmé en raison, notamment, de l'ouverture au recrutement de nouvelles catégories de personnels (doctorants, apprentis).

► Travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap



► Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.50

En 2014	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	22	4	73	0	99
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	374	126	1 618	18	2 136
Calcul du ratio	5,56	3,08	4,32	0,00	4,43

Tableau 1.51

En 2015	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	40	5	90	1	136
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	361	129	1 882	24	2 396
Calcul du ratio	9,98	3,73	4,56	4,00	5,37

Tableau 1.52

En 2016	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : période 1 ^{er} oct 2015 au 31 déc 2016*	29	8	115	0	152
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : seule année 2016*	20	7	93	0	120
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	433	140	1 901	15	2 489
Calcul du ratio pour la seule année 2016*	4,42	4,76	4,66	0,00	4,60

Tableau 1.53

En 2017	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	18	6	94	0	118
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	388	188	1 791	12	2 379
Calcul du ratio	4,43	3,09	4,99	0,00	4,73

Tableau 1.54

En 2018	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	9	3	107	0	119
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	324	125	1 597	2	2 048
Calcul du ratio	2,70	2,34	6,28	0,00	5,49

► Sources : MIPH et bureau DGRH C1-1 (Annuaire des personnels dont extraction d'octobre 2019 de l'occupation des emplois, et bureau de gestion notamment pour les personnels de la filière des bibliothèques). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct, les PACTE et ERD.

► Le ratio se calcule de la façon suivante : nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 rapporté au total des recrutements BIATSS (recrutements au titre des BOE et recrutements par concours).

► *En 2016, l'enquête réalisée par la MIPH a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Pour cette année intermédiaire, le tableau présente l'année 2016 seule et l'année 2016 y compris le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente. En revanche, le calcul du ratio est présenté uniquement sur les recrutements de l'année 2016.

Depuis 2014, la part des agents BIATSS recrutés dans l'enseignement supérieur, au titre du décret de 1995, est passée de 4,43 % à 5,49 %. C'est dans la filière ITRF que cette part est la plus importante (6,28 % en 2018 contre 4,56 % en 2014). L'ensemble des recrutements BIATSS observé s'entend hors procédure de détachements ou d'intégrations.

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

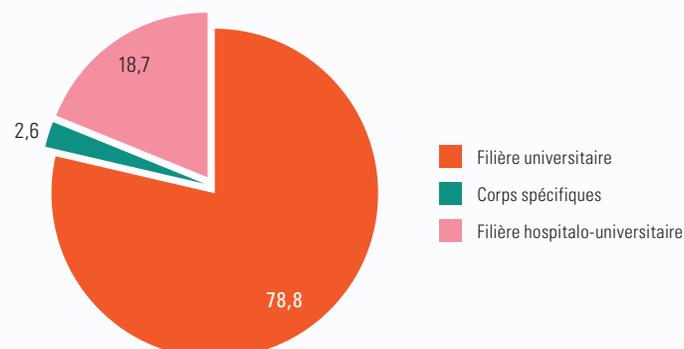
Tableau 1.55

Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	0
	PR de 1 ^{re} classe	7
	PR de 2 ^e classe	654
	Maître de conférences de classe normale	1 189
	Total des postes offerts de la filière	1 850
	Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	78,8
Corps spécifiques	Astronome de 2 ^e classe	5
	Physicien de 2 ^e classe	3
	Astronome adjoint de classe normale	6
	Physicien adjoint de classe normale	3
	DIRH de 2 ^e classe	6
	MCFH de classe normale	3
	DIRP de 2 ^e classe	11
	MCFP de classe normale	4
	PRCM de classe normale	9
	Professeur du Collège de France	4
	PRMU de 2 ^e classe	4
	MCMU de classe normale	2
	Total des postes offerts de la filière	60
Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	2,6	
Filière hospitalo-universitaire	PUPH de 2 ^e classe	212
	PUPHO de 2 ^e classe	14
	PUPHP de 2 ^e classe	9
	PRMG de 2 ^e classe	2
	MCPH de 2 ^e classe	158
	MCPHO de 2 ^e classe	22
	MCPHP de 2 ^e classe	16
	MCMG de 2 ^e classe	6
	Total des postes offerts de la filière	439
	Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	18,7
Ensemble des postes Enseignants-Chercheurs offerts	2 349	

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire, proposés au recrutement en 2018, représentent 78,8 % des postes offerts contre 2,6 % pour les corps spécifiques.

► Sources : Base ATRIA 2018.
 ► Applications Antée pour « la session synchronisée » et Fidis pour « le fil de l'eau » (GALAXIE) dans le cadre des recrutements des enseignants chercheurs de la filière universitaire.
 ► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Figure 1.43 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement des enseignants-chercheurs selon la filière (en %)



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.44 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

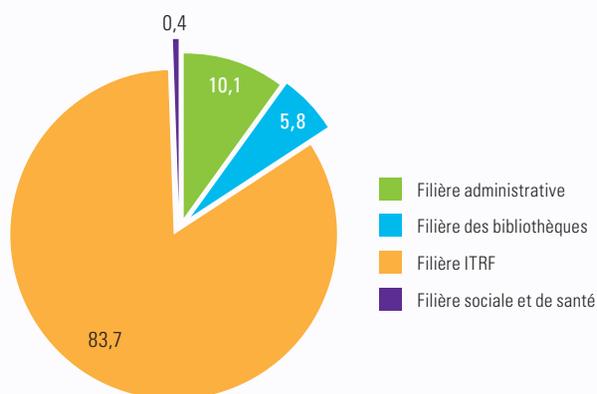


Figure 1.45 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

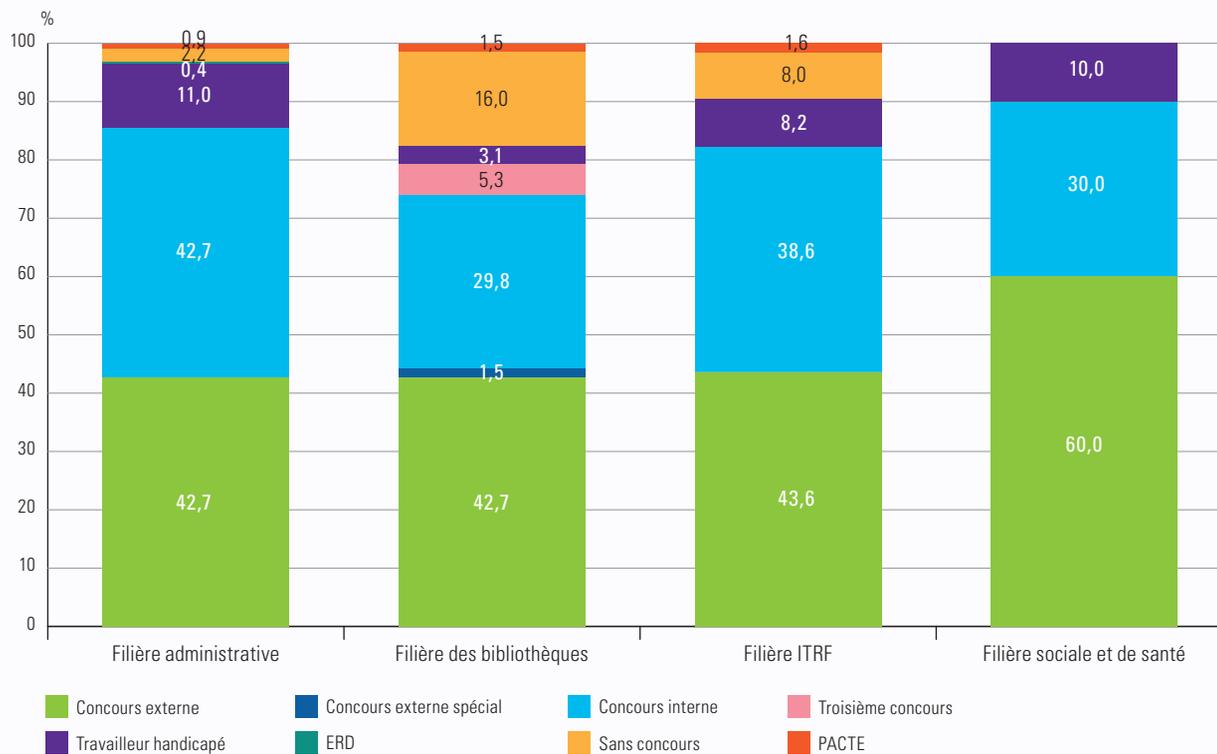


Tableau 1.56

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours externe spécial	Concours interne	Troisième concours
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	20		13	
	B	Saenes classe supérieure	2		4	
		Saenes classe normale	29		22	
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	46		58	
		Adjoint administratif				
	Total des postes offerts de la filière			97	0	97
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			42,7	0,0	42,7	0,0
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	12	2	5	7
		Bibliothécaire	9		7	
	B	Bibas classe supérieure	5		4	
		Bibas classe normale	18		17	
	C	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	12		6	
		MAG des bibliothèques				
Total des postes offerts de la filière			56	2	39	7
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			42,7	1,5	29,8	5,3
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe				
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	5			
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	56		43	
		Ingénieur d'études classe normale	238		130	
		Assistant ingénieur	128		147	
	B	TECHRF classe supérieure	1		3	
		TECHRF classe normale	291		249	
	C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	103		156	
		Adjoint technique de RF				
	Total des postes offerts de la filière			822	0	728
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			43,6	0,0	38,6	0,0
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			2	
		Infirmier (Infenes) classe normale	2			
	B	Assistant de service social AE	4		1	
	Total des postes offerts de la filière			6	0	3
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			60,0	0,0	30,0	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			981	2	867	7
Postes par nature de recrutement / Ensemble des postes BIATSS (en %)			43,6	0,1	38,5	0,3

► Sources : Base ATRIA 2018 et tableau de synthèse des postes offerts.

► *ERD : Emploi réservé défense; PACTE ; Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.

► Pour les attachés d'administration de l'État, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des Chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (6^e session en 2018), ne sont pas intégrés dans cet indicateur; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2018, sont des postes de la filière ITRF.

La part du concours externe dans le recrutement AE reste majeure (43,6 % des postes offerts), à l'exception de la filière administrative où cette part est égale à celle du concours interne. La part des concours internes est de 38,5 % des postes offerts, toutes filières confondues.

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 8,2 % des postes BIATSS offerts.

Travailleur handicapé	ERD*	Sans concours	PACTE*	Total	Part/Total des postes (en %)
				33	1,5
				6	0,3
3	1			55	2,4
				104	4,6
22		5	2	29	1,3
25	1	5	2	227	10,1
11,0	0,4	2,2	0,9	100,0	-
				26	1,2
				16	0,7
				9	0,4
1				36	1,6
1				19	0,8
2		21	2	25	1,1
4	0	21	2	131	5,8
3,1	0,0	16,0	1,5	100,0	-
				0	0,0
				5	0,2
2				101	4,5
13				381	16,9
10				285	12,7
				4	0,2
44				584	25,9
29				288	12,8
56		150	30	236	10,5
154	0	150	30	1 884	83,7
8,2	0,0	8,0	1,6	100,0	-
				2	0,1
1				3	0,1
				5	0,2
1	0	0	0	10	0,4
10,0	0,0	0,0	0,0	100,0	-
184	1	176	34	2 252	100,0
8,2	0,0	7,8	1,5	100,0	-

1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.46 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

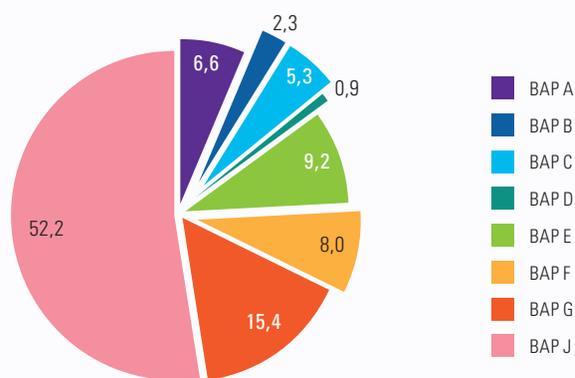


Figure 1.47 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps

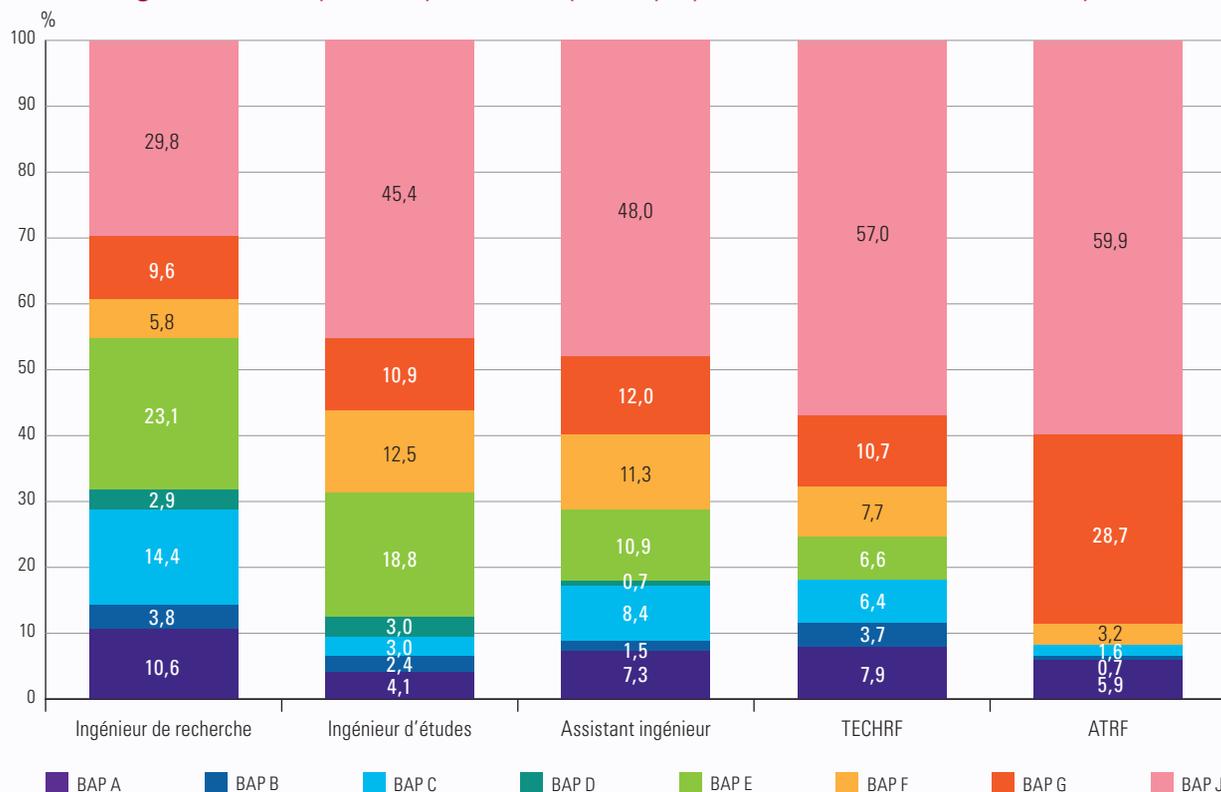


Tableau 1.57

Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/ Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe									0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe					3		1	1	5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	11	4	15	3	21	6	9	30	99
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	10,6	3,8	14,4	2,9	23,1	5,8	9,6	29,8	100,0
	Ingénieur d'études classe normale	15	9	11	11	69	46	40	167	368
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	4,1	2,4	3,0	3,0	18,8	12,5	10,9	45,4	100,0
	Assistant ingénieur	20	4	23	2	30	31	33	132	275
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	7,3	1,5	8,4	0,7	10,9	11,3	12,0	48,0	100,0
B	TECHRF classe supérieure					1			3	4
	TECHRF classe normale	43	20	35		35	42	58	307	540
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	7,9	3,7	6,4	0,0	6,6	7,7	10,7	57,0	100,0
C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	23	3	6			8	60	159	259
	Adjoint technique de RF	3		1			6	66	104	180
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	5,9	0,7	1,6	0,0	0,0	3,2	28,7	59,9	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		115	40	91	16	159	139	267	903	1 730
Postes par BAP/ Ensemble des postes (en %)		6,6	2,3	5,3	0,9	9,2	8,0	15,4	52,2	100,0

► Source : Base COLORITARF 2018.

► Le volume de la ventilation par BAP des postes offerts d'ITRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » ne sont plus colorés en BAP et en emplois-types.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (6^e session en 2018), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

► Dénomination des BAP : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage.

52,2 % des postes offerts aux recrutements en 2018 dans les différents corps de la filière ITRF concernent la BAP J « Gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 38,3 % des effectifs au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est plus prégnant pour les corps de catégorie B et C (57 % et 59,9 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (29,8 % et 45,4 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (23,1 % et 18,8 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A et C principalement).

La BAP G « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2018 (15,4 %). Néanmoins pour cette BAP, le volume de postes précité est inférieur de 6,1 points par rapport à son poids dans les effectifs de titulaires. Pour les autres BAP, le volume de postes offerts aux recrutements est globalement en corrélation avec leurs effectifs de titulaires.

Par ailleurs, 43,2 % des postes offerts aux recrutements en 2018 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 34,9 % ; à l'inverse pour la catégorie C, on dénombre 25,4 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 38,3 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

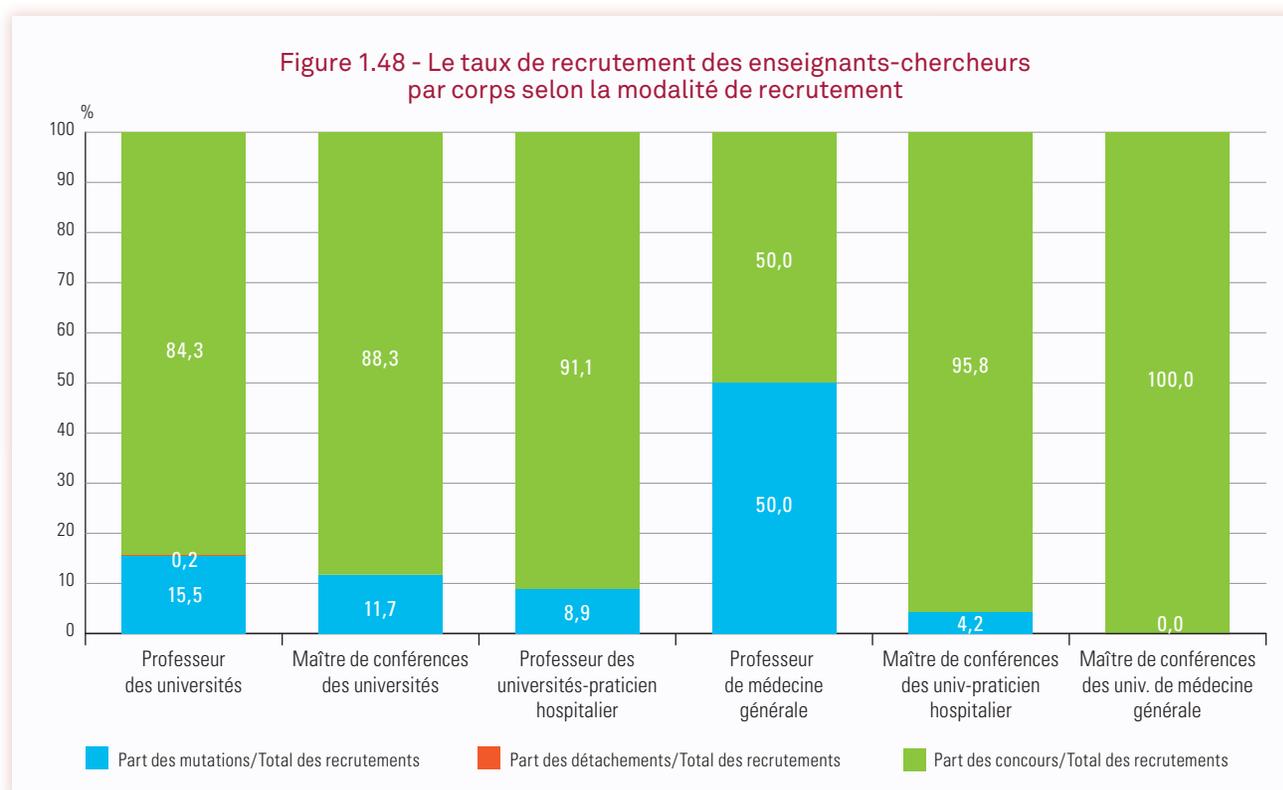


Tableau 1.58

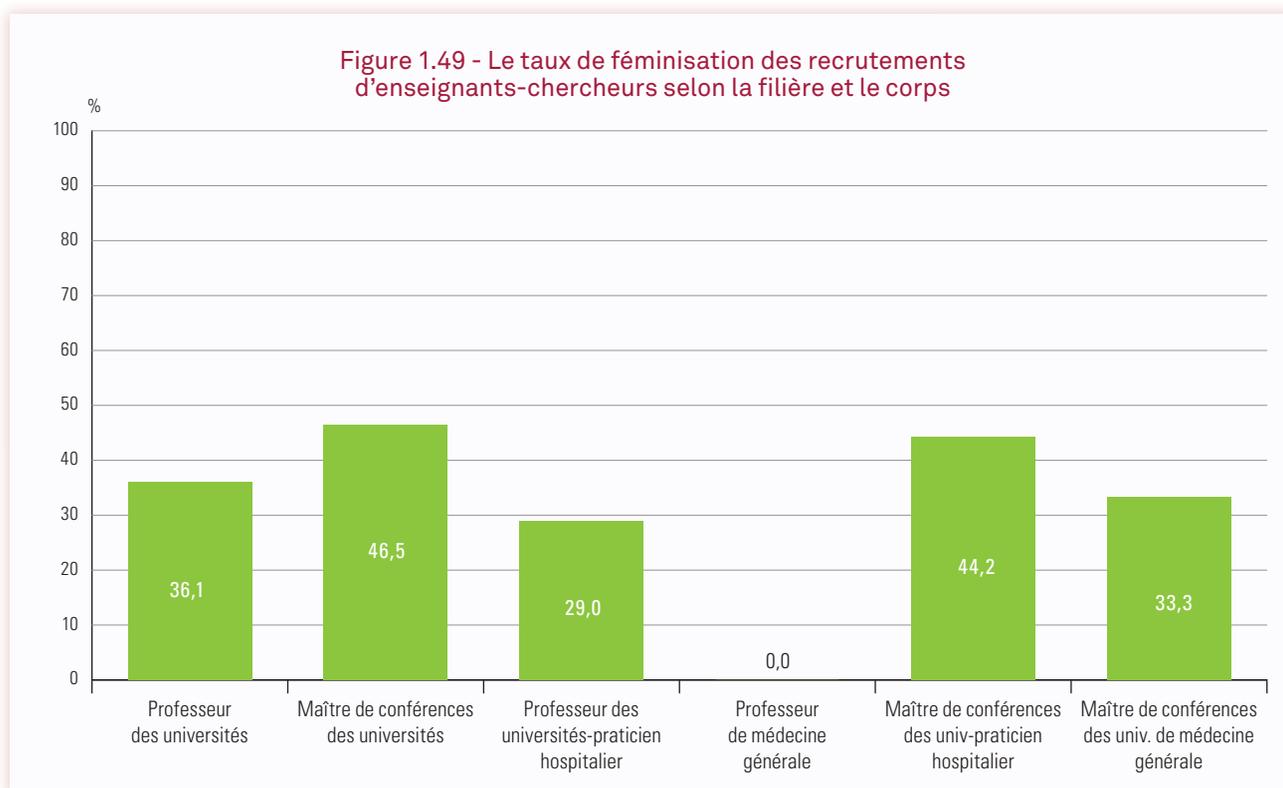
Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation			Part des femmes (en %)	Part mut/Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	S/Total		
Filière universitaire	Professeur des universités	59,0	35,0	94,0	37,2	15,5
	Maître de conférences des universités	56,0	74,0	130,0	56,9	11,7
	Total des recrutements de la filière	115,0	109,0	224,0	48,7	13,1
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	51,3	48,7	100,0	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	16,0	4,0	20,0	20,0	8,9
	Professeur de médecine générale	1,0	0,0	1,0	0,0	50,0
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	5,0	3,0	8,0	37,5	4,2
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	0,0	0,0	0,0	-	0,0
	Total des recrutements de la filière	22,0	7,0	29,0	24,1	6,9
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	75,9	24,1	100,0	-	-
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		137,0	116,0	253,0	45,8	11,9
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		54,2	45,8	100,0	-	-

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.
 ► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.
 ► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, environ 87 à 93 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 7 et 13 % environ du recrutement. La part des détachements reste mineure dans la filière universitaire.

Si la place des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 41,4 %, elle se situe globalement entre 29 et 36 % dans le corps des professeurs et entre 33 et 47 % dans le corps des maîtres de conférences.

Figure 1.49 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recru- tement	Part des femmes (en %)
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)			
0,0	1,0	1,0	100,0	0,2	328,0	183,0	511,0	35,8	84,3	606,0	36,1
0,0	0,0	0,0	-	0,0	537,0	441,0	978,0	45,1	88,3	1 108,0	46,5
0,0	1,0	1,0	100,0	0,1	865,0	624,0	1 489,0	41,9	86,9	1 714,0	42,8
0,0	100,0	100,0	-	-	58,1	41,9	100,0	-	-	-	-
-	-	-	-	-	143,0	61,0	204,0	29,9	91,1	224,0	29,0
-	-	-	-	-	1,0	0,0	1,0	0,0	50,0	2,0	0,0
-	-	-	-	-	101,0	81,0	182,0	44,5	95,8	190,0	44,2
-	-	-	-	-	2,0	1,0	3,0	33,3	100,0	3,0	33,3
0,0	0,0	0,0	-	0,0	247,0	143,0	390,0	36,7	93,1	419,0	35,8
0,0	0,0	0,0	-	-	63,3	36,7	100,0	-	-	-	-
0,0	1,0	1,0	100,0	0,0	1 112,0	767,0	1 879,0	40,8	88,1	2 133,0	41,4
0,0	100,0	100,0	-	-	59,2	40,8	100,0	-	-	-	-

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe



Tableau 1.59 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	59	35	94	37,2	15,5
	Maître de conférences des universités	56	74	130	56,9	11,7
	Total des mobilités de la filière	115	109	224	48,7	13,1
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	16	4	20	20,0	8,9
	Professeur de médecine générale	1		1	0,0	50,0
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	5	3	8	37,5	4,2
	Total des mobilités de la filière	22	7	29	24,1	6,9
Total des mobilités		137	116	253	45,8	11,9

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Dans la filière universitaire, le taux de mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation est de 13,1 % alors qu'il n'atteint que 6,9 % dans la filière hospitalo-universitaire.

La part des femmes ayant obtenu leur mobilité est nettement plus importante dans le corps des maîtres de conférences (de 37,5 à 56,9%) que dans celui des professeurs (de 20 à 37,2%).

Tableau 1.60 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

Corps	Type de mobilité											
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*			
	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	154	100	254	39,4	61	42	103	40,8	4	2	6	33,3
Part des recrutés / Total recrutés	39,6	25,7	65,3	-	15,7	10,8	26,5	-	1,0	0,5	1,5	-

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Note de lecture :

* Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

* Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse

* Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2

* Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8

► À noter : Le mode de calcul de l'endorecrutement (65,3 % dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Lors du recrutement des professeurs des universités, 34,7 % des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 6,7 % d'entre eux l'ont effectué au sein d'établissements de la région parisienne.

La part des femmes MCF recrutées PR, qu'elles le soient au sein du même établissement, dans un autre établissement de la même académie ou d'une autre académie est en moyenne de 39,1 % sur l'ensemble des recrutements.

Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
18	8	26	30,8	237	152	389	39,1
4,6	2,1	6,7	-	60,9	39,1	100	-

Tableau 1.61 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,3 %	2,1 %	1,5 %
MCF	0,3 %	0,5 %	0,4 %
Ensemble	0,7 %	0,8 %	0,7 %

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.62

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus / postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	661	606	91,7
	Maître de conférences des universités	1 189	1 108	93,2
	Total des postes de la filière	1 850	1 714	92,6
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	235	224	95,3
	Professeur de médecine générale	2	2	100,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	196	190	96,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	6	3	50,0
	Total des postes de la filière	439	419	95,4
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités*	42	35	83,3
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités*	18	16	88,9
	Total des postes de la filière	60	51	85,0
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 349	2 184	93,0

► Sources : Bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU). Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► *Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► *Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

93% des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2018 sont pourvus et c'est dans la filière hospitalo-universitaire que le taux est le plus élevé (95,4%).

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)



Tableau 1.63 - Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	121	368	330	698	3,0	2,7	5,8
Sciences économiques et de gestion	132	367	304	671	2,8	2,3	5,1
Langues et littératures	188	605	1 165	1 770	3,2	6,2	9,4
Sciences humaines	198	1 304	1 395	2 699	6,6	7,0	13,6
Mathématiques et informatique	120	788	285	1 073	6,6	2,4	8,9
Physique	22	210	77	287	9,5	3,5	13,0
Chimie	35	205	154	359	5,9	4,4	10,3
Sciences de la terre	14	100	53	153	7,1	3,8	10,9
Sciences de l'ingénieur	124	617	227	844	5,0	1,8	6,8
Biologie et biochimie	75	361	403	764	4,8	5,4	10,2
Interdisciplinaire	130	427	505	932	3,3	3,9	7,2
Théologie	3	30	16	46	10,0	5,3	15,3
Pharmacie	27	94	124	218	3,5	4,6	8,1
Total	1 189	4 461*	4 075*	8 536*	3,8	3,4	7,2

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2018.

► *Les nombres 4 461, 4 075 et 8 536 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de MCF ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 8 536 candidats ont déposé 41 538 candidatures soit près de 35 candidatures par poste.

En 2018, sur les 1 189 emplois publiés au recrutement de MCF, 8 536 candidats ont déposé 41 538 dossiers de candidature ; le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,2. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de discipline à l'autre ; cependant il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Néanmoins, on constate que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines de « Sciences économiques et de gestion » et le plus haut en « Théologie » (où il y a très peu de postes), en « Sciences humaines » et en « Physique ».

Tableau 1.64 - Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	52	47	39	86	0,9	0,8	1,7
Sciences économiques et de gestion	68	102	67	169	1,5	1,0	2,5
Langues et littératures	90	118	178	296	1,3	2,0	3,3
Sciences humaines	117	232	187	419	2,0	1,6	3,6
Mathématiques et informatique	74	333	70	403	4,5	0,9	5,4
Physique	11	87	14	101	7,9	1,3	9,2
Chimie	20	58	22	80	2,9	1,1	4,0
Sciences de la terre	16	60	10	70	3,8	0,6	4,4
Sciences de l'ingénieur	51	174	39	213	3,4	0,8	4,2
Biologie et biochimie	31	46	34	80	1,5	1,1	2,6
Interdisciplinaire	36	62	35	97	1,7	1,0	2,7
Théologie	0	-	-	-	-	-	-
Pharmacie	12	17	12	29	1,4	1,0	2,4
Total	578	1 249*	659*	1 908*	2,2	1,1	3,3

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FDIS), décembre 2018, hors art 46.3 et agrégation.

► *Les nombres 1 249, 659 et 1 908 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de PR ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 1 908 candidats ont déposé 4 082 candidatures soit 7 candidatures par poste.

Sur les 578 emplois publiés au recrutement de PR, 1 908 candidats ont déposé 4 082 dossiers de candidature ; le taux de pression est de 3,3 pour les postes de PR. Ce taux qui varie d'un groupe de discipline à l'autre, est le plus bas dans les disciplines juridiques. C'est en «Physique» puis en «Mathématiques et informatique» qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

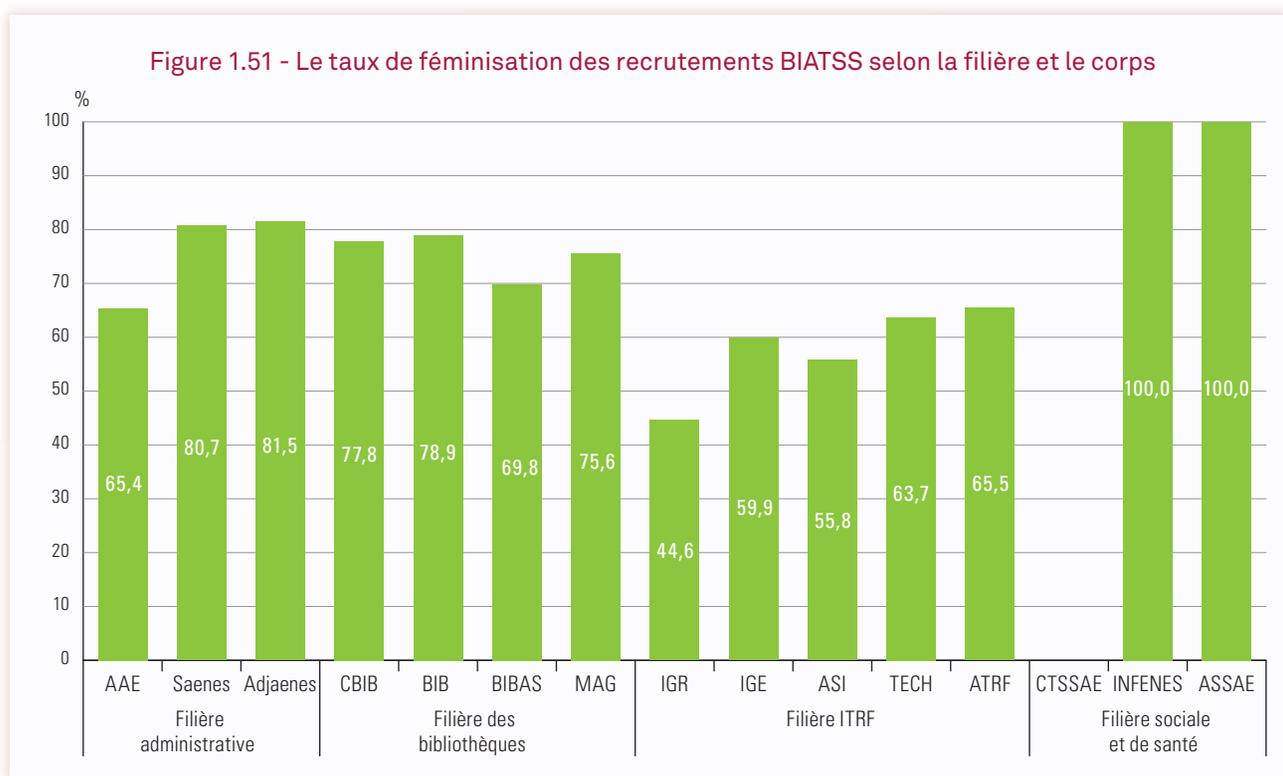
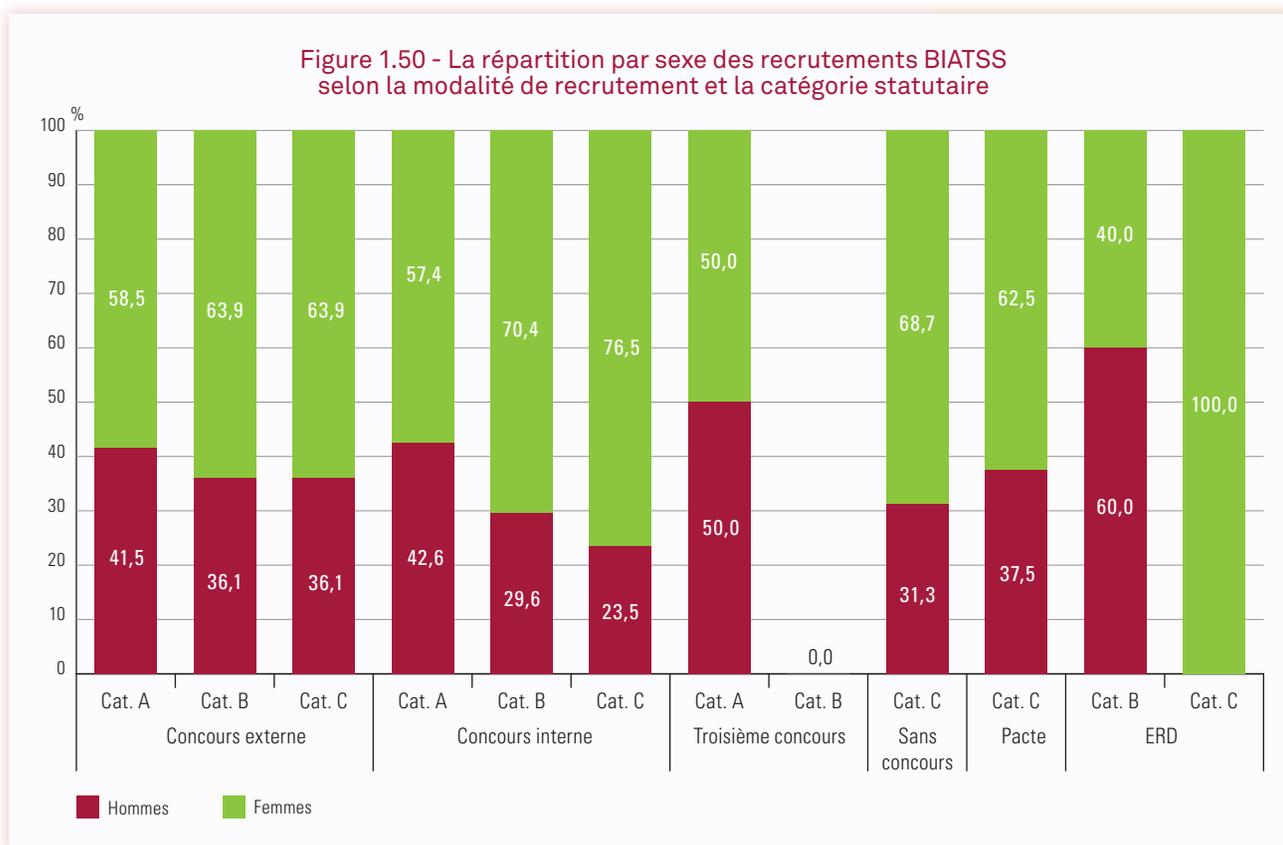


Tableau 1.65

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne		
			H	F	S/Total	H	F	S/Total
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	4	1	5	4	16	20
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	9	36	45	9	50	59
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	22	51	73	11	82	93
	Total des postes pourvus de la filière		35	88	123	24	148	172
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		28,5	71,5	-	14,0	86,0	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	1	7	8	1	4	5
		Bibliothécaire	2	5	7	2	10	12
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	7	15	22	6	15	21
	C	Magasinier des bibliothèques	1	4	5	1	3	4
	Total des postes pourvus de la filière		11	31	42	10	32	42
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		26,2	73,8	-	23,8	76,2	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	28	22	50	18	15	33
		Ingénieur d'études	72	118	190	46	58	104
		Assistant ingénieur	39	52	91	52	63	115
	B	Technicien de recherche et formation	102	157	259	82	166	248
	C	Adjoint technique de recherche et formation	37	51	88	47	107	154
	Total des postes pourvus de la filière		278	400	678	245	409	654
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		41,0	59,0	-	37,5	62,5	-	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0			0
		Infirmier (Infenes)		1	1			0
	B	Assistant de service social AE		1	1			0
	Total des postes pourvus de la filière		0	2	2	0	0	0
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		0,0	100,0	-	-	-	-	
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			324	521	845	279	589	868
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)			38,3	61,7	-	32,1	67,9	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2019) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.

► Périmètre : Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année N-1. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement ; le 3^e concours correspond aux chartistes. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.

► Les agents handicapés recrutés en 2018 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (6^e session en 2018), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « Les agents contractuels BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Sur les 2 048 agents BIATSS nommés en 2018 suite à un concours, 65,3 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,3 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 79,9 % des recrutements par concours, elles ne sont que 61,6 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 44 et 60 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 5,1 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire (56,5 %).

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent 41,3 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2018.

Troisième concours			Sans concours			PACTE			ERD			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
1		1			0			0			0	26	65,4
		0			0			0	3	2	5	109	80,7
		0	2	15	17		3	3		3	3	189	81,5
1	0	1	2	15	17	0	3	3	3	5	8	324	79,9
-	-	-	11,8	88,2	-	0,0	100,0	-	37,5	62,5	-	-	-
2	3	5			0			0			0	18	77,8
		0			0			0			0	19	78,9
		0			0			0			0	43	69,8
		0	9	27	36			0			0	45	75,6
2	3	5	9	27	36	0	0	0	0	0	0	125	74,4
40,0	60,0	-	25,0	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		0			0			0			0	83	44,6
		0			0			0			0	294	59,9
		0			0			0			0	206	55,8
		0			0			0			0	507	63,7
		0	82	162	244	9	12	21			0	507	65,5
0	0	0	82	162	244	9	12	21	0	0	0	1597	61,6
-	-	-	33,6	66,4	-	42,9	57,1	-	-	-	-	-	-
		0			0			0			0	0	-
		0			0			0			0	1	100,0
		0			0			0			0	1	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	100,0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	3	6	93	204	297	9	15	24	3	5	8	2048	65,3
50,0	50,0	-	31,3	68,7	-	37,5	62,5	-	37,5	62,5	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.66

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus / postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	33	26	78,8
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	57	109	191,2
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	111	189	170,3
	Total des postes de la filière		201	324	161,2
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	26	18	69,2
		Bibliothécaire	16	19	118,8
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	44	43	97,7
	C	Magasinier des bibliothèques	41	45	109,8
Total des postes de la filière		127	125	98,4	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	104	83	79,8
		Ingénieur d'études	368	294	79,9
		Assistant ingénieur	275	206	74,9
	B	Technicien de recherche et formation	544	507	93,2
	C	Adjoint technique de recherche et formation	439	507	115,5
Total des postes de la filière		1 730	1 597	92,3	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE	2	0	-
		Infirmier (Infenes)	2	1	50,0
	B	Assistant de service social AE	5	1	20,0
	Total des postes de la filière		9	2	22,2
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 067	2 048	99,1

► Sources : Base ATRIA 2018 et tableau de synthèse des postes offerts - Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2019) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (6^e session en 2018), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort comme pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus via la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année N-1, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH.

En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu via la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filières « administrative » et « sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours N-1 et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, plus de 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe



Tableau 1.67 - Nominations en 2018 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	34	30	64	46,9
Agent comptable de Crous	2	1	3	33,3
Agent comptable d'EPCSCP	17	7	24	29,2
Directeur général de Crous	5	2	7	28,6
Directeur général des services (DGS)	18	9	27	33,3
Ensemble	76	49	125	39,2

- Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.
- Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : d'AENESR à directeur général des services).
- Date d'observation : 31/12/2018.

Tableau 1.68 - Nombre de renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2018

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	8	6	14	42,9
Agent comptable de Crous	1	0	1	0,0
Agent comptable d'EPCSCP	3	0	3	0,0
Directeur général de Crous	4	1	5	20,0
Directeur général des services (DGS)	4	5	9	55,6
Ensemble	20	12	32	37,5

- Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.
- Ce tableau recense le nombre de renouvellements sur les différents emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur effectués au cours de l'année 2018 (ex : sur 64 nominations d'AENESR en 2018, 14 étaient des renouvellements).
- Date d'observation : 31/12/2018.

En 2018, la part des femmes nommées et renouvelées dans les emplois fonctionnels a baissé de -8,8 points par rapport à 2017. De 2015 à 2018, cette part a baissé de 5,7 points.

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe



Tableau 1.69

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	17	17	34	50,0
Agent comptable de Crous	1	1	2	50,0
Agent comptable d'EPCSCP	7	6	13	46,2
Directeur général de Crous	0	0	0	0,0
Directeur général des services d'EPCSCP	5	3	8	37,5
Ensemble	30	27	57	47,4

- Source : Bases de données locales du service de l'encadrement - Année 2018.
- Première nomination sur emploi fonctionnel.

En 2018, la parité des primo-nominations des femmes dans les emplois d'AENESR et d'agent comptable de CROUS est atteinte.

En 2018, le nombre des femmes nommées pour la première fois dans un emploi d'agent comptable d'EPCSCP a augmenté par rapport à 2017 (+4,5 points).

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe



Tableau 1.70

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	129	52	181	28,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	294	146	440	33,2
		PR de 1 ^{re} classe	271	171	442	38,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	332	263	595	44,2
		Maître de conférences éch. exceptionnel	66	59	125	47,2
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	124	38	162	23,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	219	84	303	27,7
		PR de 1 ^{re} classe	234	138	372	37,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	313	308	621	49,6
		Maître de conférences éch. exceptionnel	123	72	195	36,9
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	122	85	207	41,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	243	296	539	54,9
		PR de 1 ^{re} classe	253	301	554	54,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	436	773	1 209	63,9
		Maître de conférences éch. exceptionnel	125	199	324	61,4
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	219	69	288	24,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	432	215	647	33,2
		PR de 1 ^{re} classe	453	330	783	42,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	528	531	1 059	50,1
		Maître de conférences éch. exceptionnel	130	93	223	41,7
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	303	58	361	16,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	632	106	738	14,4
		PR de 1 ^{re} classe	507	98	605	16,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	761	260	1 021	25,5
		Maître de conférences éch. exceptionnel	265	104	369	28,2
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	152	15	167	9,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	289	46	335	13,7
		PR de 1 ^{re} classe	174	49	223	22,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	313	97	410	23,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	68	26	94	27,7
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	141	31	172	18,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	282	103	385	26,8
		PR de 1 ^{re} classe	209	83	292	28,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	301	229	530	43,2
		Maître de conférences éch. exceptionnel	48	52	100	52,0
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	71	6	77	7,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	117	22	139	15,8
		PR de 1 ^{re} classe	90	32	122	26,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	143	89	232	38,4
		Maître de conférences éch. exceptionnel	22	11	33	33,3
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	380	46	426	10,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	707	111	818	13,6
		PR de 1 ^{re} classe	550	95	645	14,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	796	248	1 044	23,8
		Maître de conférences éch. exceptionnel	264	47	311	15,1

Promotions en 2018										
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./promouv b/a (en %)	Ratio promu/promouv c/a (en %)	Ratio promu/cand c/b (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)			
29	9	38	23,7	19	4	23	17,4	21,0	12,7	60,5
72	27	99	27,3	39	16	55	29,1	22,5	12,5	55,6
84	52	136	38,2	44	18	62	29,0	30,8	14,0	45,6
45	55	100	55,0	28	37	65	56,9	16,8	10,9	65,0
21	24	45	53,3	15	21	36	58,3	36,0	28,8	80,0
35	13	48	27,1	21	8	29	27,6	29,6	17,9	60,4
61	21	82	25,6	25	14	39	35,9	27,1	12,9	47,6
89	36	125	28,8	32	13	45	28,9	33,6	12,1	36,0
90	98	188	52,1	43	66	109	60,6	30,3	17,6	58,0
49	30	79	38,0	36	26	62	41,9	40,5	31,8	78,5
46	35	81	43,2	20	14	34	41,2	39,1	16,4	42,0
79	81	160	50,6	26	34	60	56,7	29,7	11,1	37,5
102	117	219	53,4	30	44	74	59,5	39,5	13,4	33,8
79	192	271	70,8	40	116	156	74,4	22,4	12,9	57,6
33	48	81	59,3	27	39	66	59,1	25,0	20,4	81,5
76	17	93	18,3	28	9	37	24,3	32,3	12,8	39,8
128	48	176	27,3	55	24	79	30,4	27,2	12,2	44,9
157	115	272	42,3	69	59	128	46,1	34,7	16,3	47,1
118	143	261	54,8	67	104	171	60,8	24,6	16,1	65,5
31	23	54	42,6	27	16	43	37,2	24,2	19,3	79,6
103	16	119	13,4	43	11	54	20,4	33,0	15,0	45,4
210	27	237	11,4	75	18	93	19,4	32,1	12,6	39,2
222	42	264	15,9	65	16	81	19,8	43,6	13,4	30,7
214	81	295	27,5	104	53	157	33,8	28,9	15,4	53,2
117	52	169		90	38	128	29,7	45,8	34,7	75,7
41	2	43	4,7	20	2	22	9,1	25,7	13,2	51,2
70	16	86	18,6	24	6	30	20,0	25,7	9,0	34,9
69	19	88	21,6	27	11	38	28,9	39,5	17,0	43,2
88	21	109	19,3	44	14	58	24,1	26,6	14,1	53,2
29	12	41	29,3	24	8	32	25,0	43,6	34,0	78,0
40	9	49	18,4	17	7	24	29,2	28,5	14,0	49,0
93	25	118	21,2	36	14	50	28,0	30,6	13,0	42,4
74	29	103	28,2	31	12	43	27,9	35,3	14,7	41,7
95	79	174	45,4	45	43	88	48,9	32,8	16,6	50,6
21	20	41	48,8	12	19	31	61,3	41,0	31,0	75,6
19	2	21	9,5	11	1	12	8,3	27,3	15,6	57,1
33	4	37	10,8	10	4	14	28,6	26,6	10,1	37,8
41	14	55	25,5	18	9	27	33,3	45,1	22,1	49,1
33	29	62	46,8	17	18	35	51,4	26,7	15,1	56,5
9	4	13	30,8	7	4	11	36,4	39,4	33,3	84,6
121	13	134	9,7	57	6	63	9,5	31,5	14,8	47,0
217	31	248	12,5	83	15	98	15,3	30,3	12,0	39,5
242	32	274	11,7	79	13	92	14,1	42,5	14,3	33,6
255	77	332	23,2	122	31	153	20,3	31,8	14,7	46,1
123	19	142	13,4	84	12	96	12,5	45,7	30,9	67,6

Tableau 1.70 (suite)

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	153	41	194	21,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	314	132	446	29,6
		PR de 1 ^{re} classe	220	150	370	40,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	451	539	990	54,4
		Maître de conférences éch. exceptionnel	77	94	171	55,0
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	41	22	63	34,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	63	64	127	50,4
		PR de 1 ^{re} classe	65	48	113	42,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	99	135	234	57,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	25	32	57	56,1
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	58	24	82	29,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	116	53	169	31,4
		PR de 1 ^{re} classe	112	83	195	42,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	253	191	444	43,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	44	20	64	31,3
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	4	1	5	20,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	4	2	6	33,3
		PR de 1 ^{re} classe	11	3	14	21,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	1	2	3	66,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel				
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1 897	488	2 385	20,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3 712	1 380	5 092	27,1
		PR de 1 ^{re} classe	3 149	1 581	4 730	33,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	4 727	3 665	8 392	43,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	1 257	809	2 066	39,2
	Total PR et MCF			14 742	7 923	22 665

► Source : Application ELECTRA.

Pour être promus, les promouvables de chaque grade doivent faire acte de candidature et ils sont à peine un tiers à se porter candidats avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ils sont 27,2 % à candidater dans le grade de MCF hors classe et 37,2 % à l'échelon exceptionnel de la hors classe des MCF, échelon créé à compter de 2017 et dans les divers grades de professeur, le taux de candidature varie de 28,8 % à 38 %. La part des femmes promues varie d'un groupe de discipline à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (49,7 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (21,8 %). Globalement, les femmes candidatent moins que les hommes (30 % contre 31,9 %) mais tous grades confondus, 56 % des candidates sont promues contre 45,6 % chez les hommes.

Promotions en 2018											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	Ratio promu/ promouv c/a (en %)	Ratio promu/ cand c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
51	17	68	25,0	22	9	31	29,0	35,1	16,0	45,6	
92	36	128	28,1	44	13	57	22,8	28,7	12,8	44,5	
77	50	127	39,4	25	21	46	45,7	34,3	12,4	36,2	
123	156	279	55,9	63	76	139	54,7	28,2	14,0	49,8	
26	33	59	55,9	18	26	44	59,1	34,5	25,7	74,6	
17	6	23	26,1	6	2	8	25,0	36,5	12,7	34,8	
20	17	37	45,9	6	10	16	62,5	29,1	12,6	43,2	
32	19	51	37,3	7	11	18	61,1	45,1	15,9	35,3	
28	41	69	59,4	11	21	32	65,6	29,5	13,7	46,4	
12	10	22	45,5	8	7	15	46,7	38,6	26,3	68,2	
34	10	44	22,7	9	3	12	25,0	53,7	14,6	27,3	
39	15	54	27,8	15	9	24	37,5	32,0	14,2	44,4	
46	34	80	42,5	20	12	32	37,5	41,0	16,4	40,0	
74	66	140	47,1	40	36	76	47,4	31,5	17,1	54,3	
17	6	23	26,1	12	6	18	33,3	35,9	28,1	78,3	
1		1						20,0			
4		4		1		1		66,7	16,7	25,0	
3		3		1		1		21,4	7,1	33,3	
	1	1	100,0		1	1	100,0	33,3	33,3	100,0	
613	149	762	19,6	273	76	349	21,8	31,9	14,6	45,8	
1 118	348	1 466	23,7	439	177	616	28,7	28,8	12,1	42,0	
1 238	559	1 797	31,1	448	239	687	34,8	38,0	14,5	38,2	
1 242	1 039	2 281	45,6	624	616	1 240	49,7	27,2	14,8	54,4	
488	281	769	36,5	360	222	582	38,1	37,2	28,2	75,7	
4 699	2 376	7 075	33,6	2 144	1 330	3 474	38,3	31,2	15,3	49,1	

Figure 1.52 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade

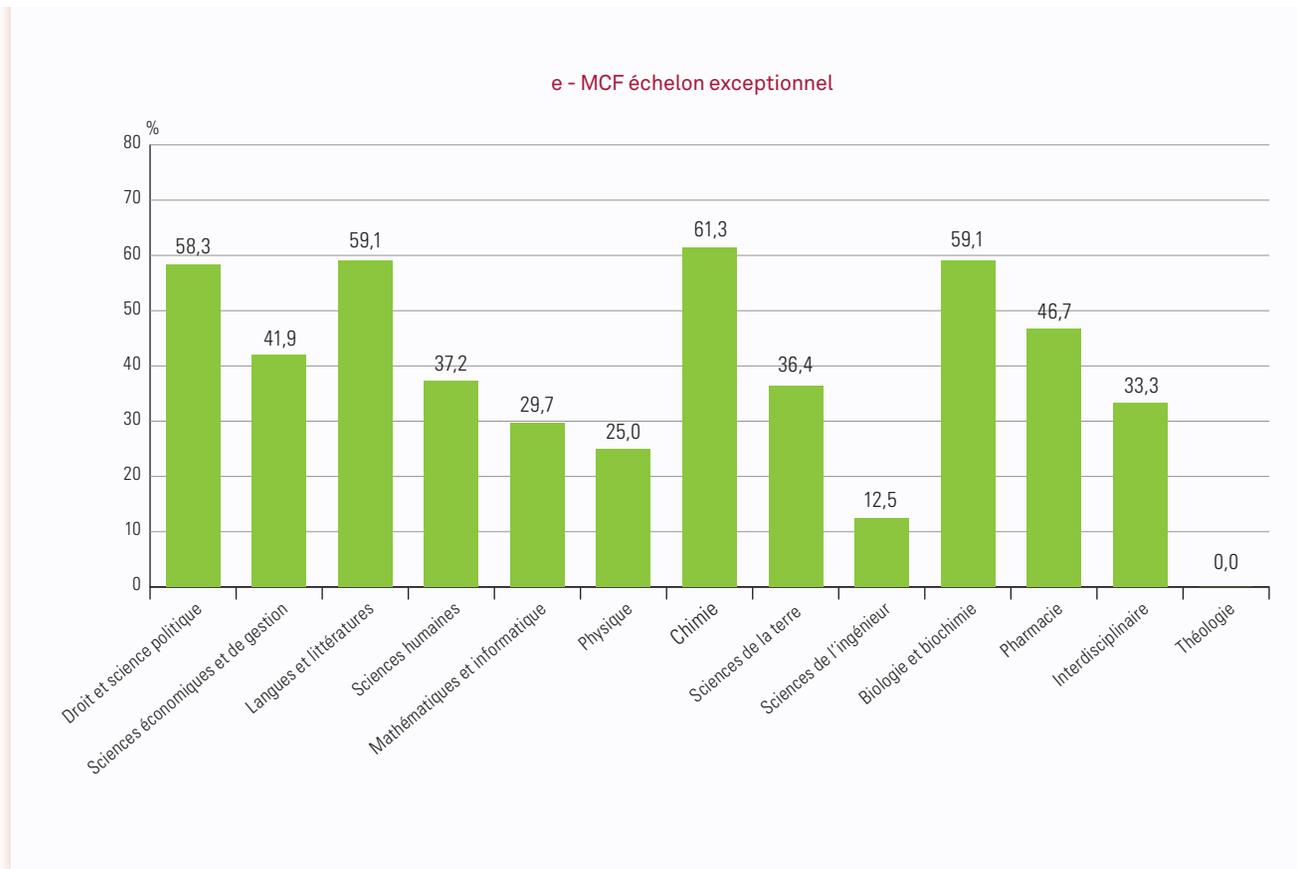


Figure 1.53 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU



1 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe



Tableau 1.71

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promotions en 2018								ratio promus/promouvables (en %)	
			Promouvables				Promus					
			Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	475	68	543	12,5	97	9	106	8,5	19,5	
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 063	232	1 295	17,9	140	35	175	20,0	13,5	
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 023	348	1 371	25,4	145	53	198	26,8	14,4	
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	1	9	11,1	1		1		11,1	
		PUMG de 1 ^{re} classe	26	8	34	23,5	3	3	6	50,0	17,6	
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	50	53	103	51,5	8	18	26	69,2	25,2	
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	272	186	458	40,6	59	42	101	41,6	22,1	
MCMG	Maître de conférences - MG- 1 ^{re} classe	16	10	26	38,5	5		5		19,2		
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	12	8	20	40,0	2	2	4	50,0	20,0	
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	14	36	38,9	6		6		16,7	
		PUPHO de 1 ^{re} classe	25	22	47	46,8	1	5	6	83,3	12,8	
	MCPHO	MCPHO hors classe	46	15	61	24,6	11	2	13	15,4	21,3	
MCPHO 1 ^{re} classe		29	23	52	44,2	7	11	18	61,1	34,6		
Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	20	9	29	31,0	2	3	5	60,0	17,2	
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	32	15	47	31,9	5	2	7	28,6	14,9	
		PUPHP de 1 ^{re} classe	39	23	62	37,1	4	4	8	50,0	12,9	
	MCPHP	MCPHP hors classe	7	17	24	70,8	1	2	3	66,7	12,5	
		MCPHP 1 ^{re} classe	14	23	37	62,2	2	7	9	77,8	24,3	
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	507	85	592	14,4	101	14	115	12,2	19,4	
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 117	261	1 378	18,9	151	37	188	19,7	13,6	
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 087	393	1 480	26,6	150	62	212	29,2	14,3	
	PUMG	PUMG de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	1	9	11,1	1		1		11,1	
		PUMG de 1 ^{re} classe	26	8	34	23,5	3	3	6	50,0	17,6	
	MCPH	MCPH hors classe	103	85	188	45,2	20	22	42	52,4	22,3	
		MCPH 1 ^{re} classe	315	232	547	42,4	68	60	128	46,9	23,4	
	MCMG	MCMG 1 ^{re} classe	16	10	26	38,5	5		5		19,2	
	Total PUPH PUMG MCPH et MCMG			3 179	1 075	4 254	25,3	499	198	697	28,4	16,4

► Sources : Bases Gesup et données du département DGRH A2-3.

Dans les grades de maîtres de conférences hospitalo-universitaires (HU) et de médecine générale, les taux de promus varient de 19,2 à 23,4 %. Dans les grades de professeur HU et de médecine générale, la proportion varie de 11,1 à 19,4 %. Le taux des femmes promues (28,4 %), stable par rapport à 2017, décroît avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCPH (52,4 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des PUPH (12,2 %) ; en outre, il est supérieur de 3,1 points à celui des promouvables.

Figure 1.54 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



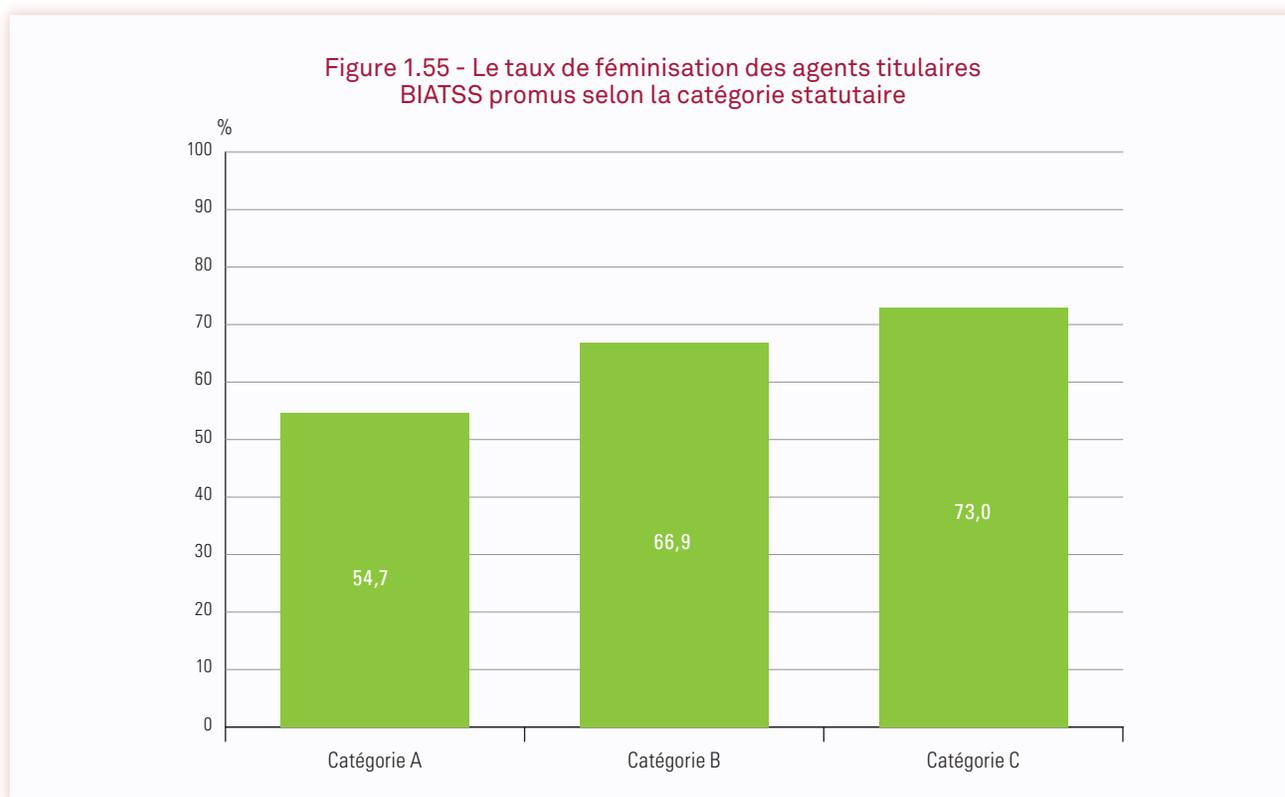
► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe



Tableau 1.72

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Effectifs promus en 2018								
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)			Ensemble	Part des femmes (en %)	
				Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total			
Filière administrative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe				5	6	11	11	54,5	
			Attaché principal d'administration	16	32	48	5	15	20	68	69,1	
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	5	32	37	6	33	39	76	85,5	
			Saenes classe supérieure	4	58	62	17	55	72	134	84,3	
	C	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe				28	220	248	248	88,7	
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				6	91	97	97	93,8	
	Total des promotions de la filière				25	122	147	67	420	487	634	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				17,0	83,0	-	13,8	86,2	-	-	-	
Filière des bibliothèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques				6	6	12	12	50,0	
			CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques				10	24	34	34	70,6
				BIB	Bibliothécaire hors classe				3	22	25	25
	B	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	3	24	27	6	20	26	53	83,0	
			Bibas classe supérieure	5	14	19	3	11	14	33	75,8	
	C	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe				16	34	50	50	68,0	
			MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe				16	47	63	63	74,6	
Total des promotions de la filière				8	38	46	60	164	224	270	-	
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				17,4	82,6	-	26,8	73,2	-	-	-	
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	37	23	60	27	14	41	101	36,6	
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				71	67	138	138	48,6	
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				167	188	355	355	53,0	
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	71	67	138	47	85	132	270	56,3	
			TECHRF classe supérieure	90	166	256	94	141	235	491	62,5	
	C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe				146	262	408	408	64,2	
			Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	34	78	112	115	250	365	477	68,8	
Total des promotions de la filière				232	334	566	667	1 007	1 674	2 240	-	
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				41,0	59,0	-	39,8	60,2	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe				1	14	15	15	93,3	
			Infirmier (Infenes) classe supérieure					9	9	9	100,0	
	B	ASSAE	Assistant principal de service social AE					2	2	2	100,0	
	Total des promotions de la filière				0	0	0	1	25	26	26	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	3,8	96,2	-	-	-	
Filière technique	C	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.				5	5	10	10	50,0	
			Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.					2	2	2	100,0	
	Total des promotions de la filière				0	0	0	5	7	12	12	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	41,7	58,3	-	-	-	
Ensemble des promotions de grade				265	494	759	800	1 623	2 423	3 182	66,5	
Part par sexe / Total des promotions de grade (en %)				34,9	65,1	-	33,0	67,0	-	-	-	

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2019) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.



Sur les 3 182 agents BIATSS promus en 2018 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 240 agents (70,4%) relèvent de la filière « ITRF » et 634 (19,9%) de la filière « administrative ». 24,1% des promus appartiennent à la catégorie A, 33,3% à la catégorie B et 42,6% à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires respectivement 31,6%, 27,3% et 41,1%.

Le taux de féminisation des agents promus en 2018 est de 66,5%, soit 3,2 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATSS (63,3%).

► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et ventilés par sexe



Tableau 1.73

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Ensemble	Part des femmes (en %)	
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total			
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	4	16	20	3	19	22	42	83,3	
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	9	50	59	5	64	69	128	89,1	
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	11	82	93			0	93	88,2	
	Total de la filière			24	148	172	8	83	91	263	87,8
	Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			14,0	86,0	-	8,8	91,2	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	1	4	5	2	4	6	11	72,7	
		Bibliothécaire	2	10	12	3	7	10	22	77,3	
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	6	15	21	5	20	25	46	76,1	
	C	Magasinier des bibliothèques	1	3	4			0	4	75,0	
	Total de la filière			10	32	42	10	31	41	83	75,9
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			23,8	76,2	-	24,4	75,6	-	-	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	18	15	33	14	8	22	55	41,8	
		Ingénieur d'études	46	58	104	69	82	151	255	54,9	
		Assistant ingénieur	52	63	115	57	75	132	247	55,9	
	B	Technicien de recherche et formation	82	166	248	69	133	202	450	66,4	
	C	Adjoint technique de recherche et formation	47	107	154			0	154	69,5	
	Total de la filière			245	409	654	209	298	507	1 161	60,9
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			37,5	62,5	-	41,2	58,8	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0			0	0	-	
	B	Assistant de service social AE			0			0	0	-	
	Total de la filière			0	0	0	0	0	0	0	-
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			-	-	-	-	-	-	-	-	
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			279	589	868	227	412	639	1 507	66,4	
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			32,1	67,9	-	35,5	64,5	-	-	-	

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2019) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.

Alors que les femmes représentent 63,3% des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2018 est de 66,4%. Toutefois, dans la filière ITRF, cette part est plus faible (60,9%) et elle est même inférieure à 60% pour les corps de catégorie A (comprise entre 41,8 et 55,9%). Néanmoins, cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (56,5%).

Figure 1.56 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

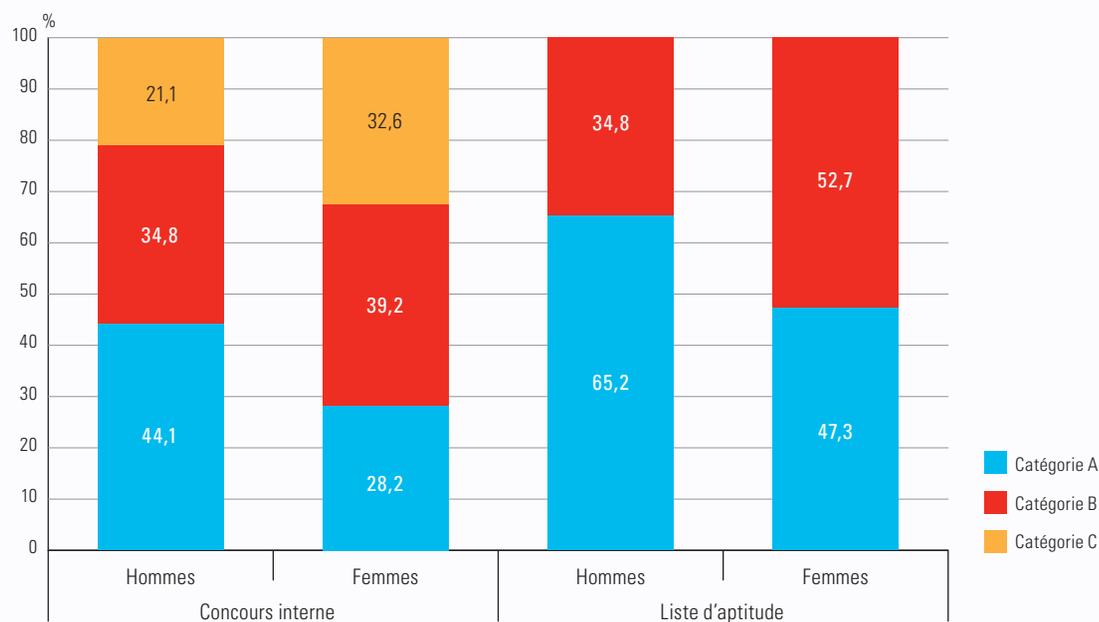


Figure 1.57 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



3. Les autres flux entrants en 2018

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.74 - Personnels BIATSS

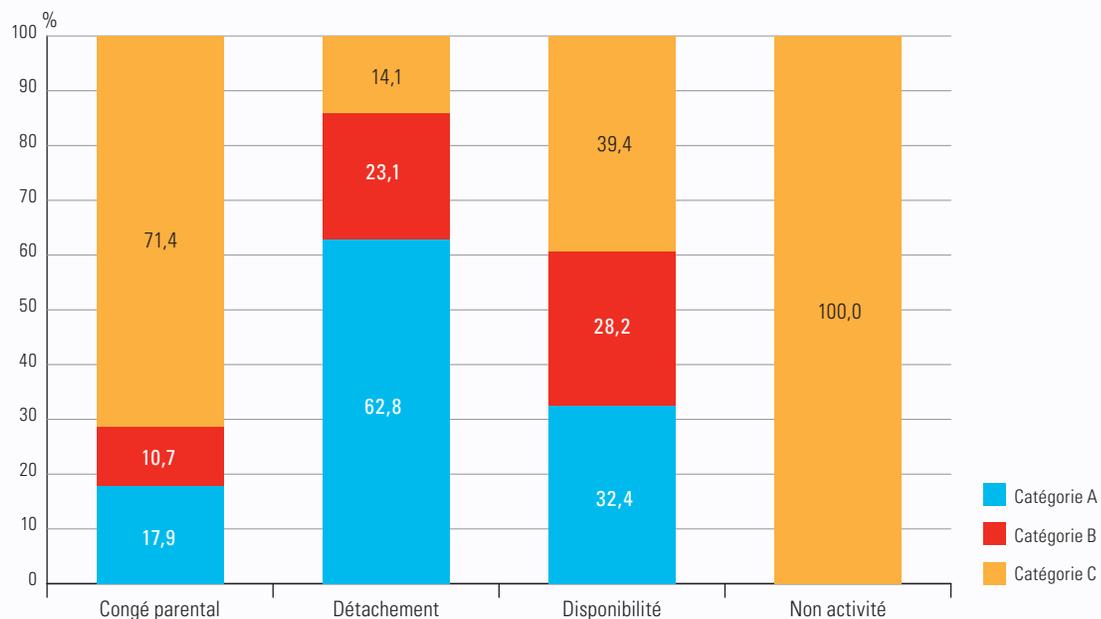
Catégorie statutaire	Libellé court du corps/ Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non-activité			Total général			Part des femmes (en %)
		H	F	S/ Total	H	F	S/ Total	H	F	S/ Total	H	F	S/ Total	H	F	Ensemble	
Catégorie A	AAE		2	2	1	1	2		2	2			0	1	5	6	83,3
	Adm. civil			0	1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	AENESR			0	2	2	4			0			0	2	2	4	-
	ASI		1	1	2	3	5		6	6			0	2	10	12	-
	BIB		1	1	1		1			0			0	1	1	2	50,0
	CBIB		2	2	2	5	7		1	1			0	2	8	10	80,0
	CGBIB			0		1	1			0			0	0	1	1	-
	CTSSAE			0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
	DGS EPSCP			0	3	3	6			0			0	3	3	6	-
	IGE		4	4	6	11	17	2	6	8			0	8	21	29	72,4
	IGR			0	3	1	4	3	1	4			0	6	2	8	25,0
Infenes			0			0		1	1			0	0	1	1	100,0	
Total de la catégorie A		0	10	10	21	28	49	5	18	23	0	0	0	26	56	82	68,3
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	42,9	57,1	-	21,7	78,3	-	-	-	-	31,7	68,3	-	-
Catégorie B	Bibas		1	1	1	3	4	1	2	3			0	2	6	8	75,0
	Saenes		1	1		3	3	2	5	7			0	2	9	11	81,8
	TECH	2	2	4	5	6	11	4	6	10			0	11	14	25	56,0
Total de la catégorie B		2	4	6	6	12	18	7	13	20	0	0	0	15	29	44	65,9
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		33,3	66,7	-	33,3	66,7	-	35,0	65,0	-	-	-	-	34,1	65,9	-	-
Catégorie C	Adjenes		11	11	1	2	3	1	8	9			0	2	21	23	91,3
	ATRF		26	26	3	3	6	9	8	17	1		1	13	37	50	74,0
	MAGB		3	3	1	1	2	1	1	2			0	2	5	7	71,4
Total de la catégorie C		0	40	40	5	6	11	11	17	28	1	0	1	17	63	80	78,8
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	45,5	54,5	-	39,3	60,7	-	100,0	0,0	-	21,3	78,8	-	-
Ensemble des effectifs		2	54	56	32	46	78	23	48	71	1	0	1	58	148	206	71,8
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		3,6	96,4	-	41,0	59,0	-	32,4	67,6	-	100,0	0,0	-	28,2	71,8	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février 2019)

► Les effectifs de la catégorie de personnels « enseignants » ont été neutralisés de cet indicateur car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2018, 206 agents BIATSS ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur : 37,9% reviennent après un détachement (59,0% de femmes), 34,5% après une disponibilité (67,6% de femmes) et 27,2% après un congé parental (96,4% de femmes).

Figure 1.58 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



4. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2018

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

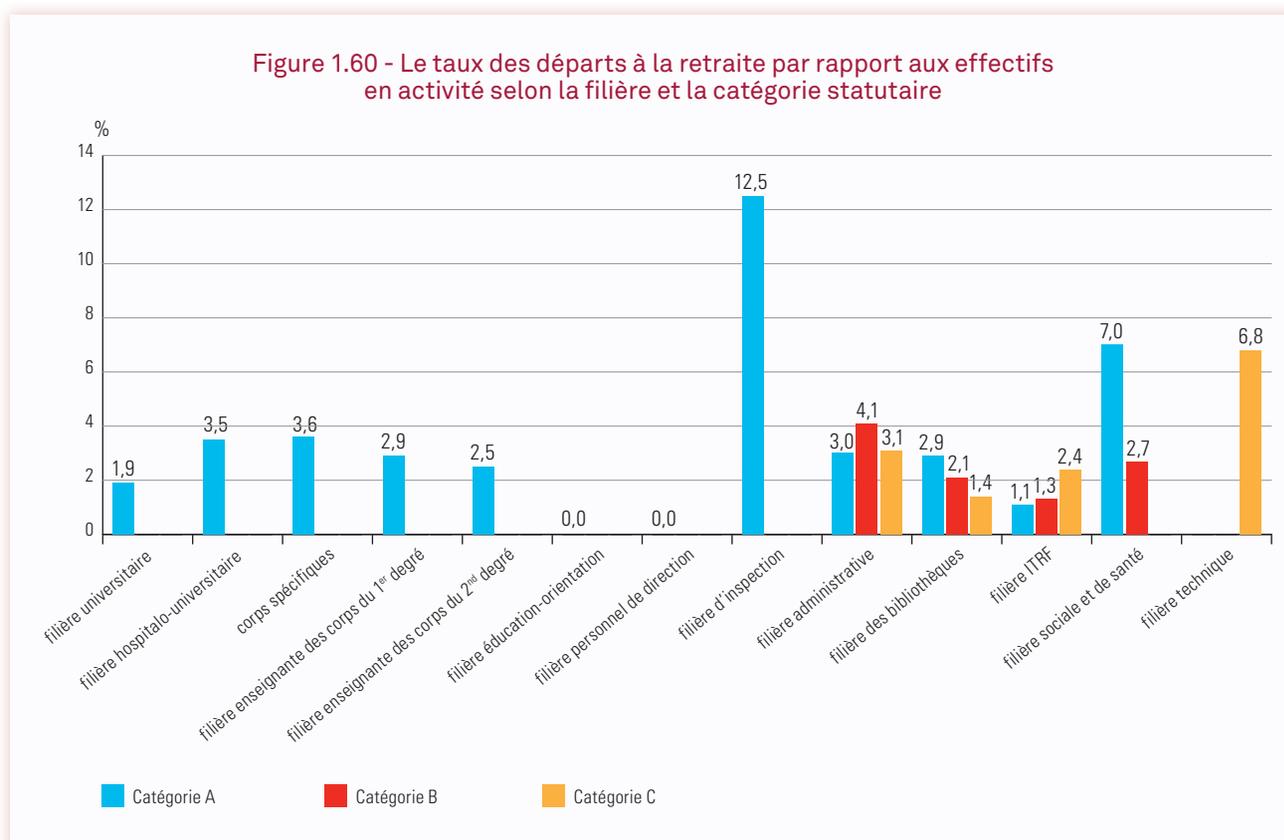
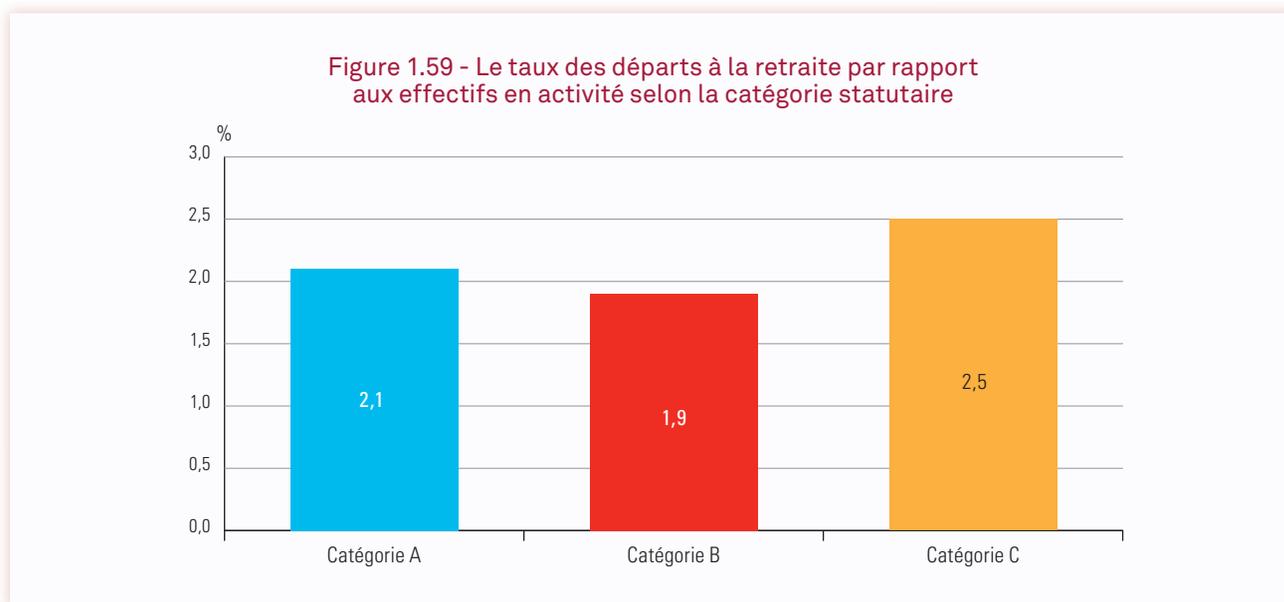


Tableau 1.75

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	15 013	523	3,5	
		Maître de conférences des universités	33 074	399	1,2	
		Assistant de l'enseignement supérieur	10	0	0,0	
	Total de la filière universitaire			48 097	922	1,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			54,6	50,6	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 097	167	4,1	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	139	3	2,2	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	177	10	5,6	
		Professeur des universités de médecine générale	41	6	14,6	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 394	29	2,1	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	350	7	2,0	
		Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	168	0	0,0	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	32	1	3,1	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			6 398	223	3,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			7,3	12,2	-
	Corps spécifiques	Astronome	101	3	3,0	
		Physicien	39	0	0,0	
		Astronome adjoint	111	0	0,0	
		Physicien adjoint	62	1	1,6	
		Directeur d'études de l'EHESS	110	7	6,4	
		Maître de conférences de l'EHESS	62	0	0,0	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	137	10	7,3	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	85	1	1,2	
		Professeur du Cnam	52	6	11,5	
		Professeur du Collège de France	37	1	2,7	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	0	0,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	71	5	7,0	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	139	1	0,7	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	3	1	33,3	
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1	0	0,0		
	Total des corps spécifiques			1 012	36	3,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			1,1	2,0	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	349	10	2,9	
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			349	10	2,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,4	0,5	-
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	7 165	167	2,3	
		Professeur de l'Ensam	112	13	11,6	
		Professeur certifié	4 540	123	2,7	
		Professeur d'EPS	840	14	1,7	
		Professeur de lycée professionnel	385	9	2,3	
		Chargé d'enseignement d'EPS	6	0	0,0	
		Professeur d'enseignement général des collèges	2	1	50,0	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			13 050	327	2,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			14,8	17,9	-
	Filière éducation-orientation	Psychologue de l'éducation nationale	3	0	0	
		Conseiller principal d'éducation	57	0	0	
	Total de la filière éducation-orientation			60	0	0,0
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,1	0	-	

Tableau 1.75 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
Catégorie A	Filière personnel de direction	Personnel de direction	3	0	0,0
	Total de la filière personnel de direction		3	0	0,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	-
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2	1	50,0
		Inspecteur de l'éducation nationale	6	0	0,0
	Total de la filière d'inspection		8	1	12,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,1	-
	Filière administrative	Administrateur civil	9	2	22,2
		Directeur général des services d'EPCSCP	107	0	0,0
		Directeur général de Crous	26	0	0,0
		Agent comptable d'EPCSCP	104	0	0,0
		Agent comptable de Crous	24	0	0,0
		Administrateur ENESR	196	0	0,0
		Attaché d'administration de l'État	2 117	76	3,6
	Total de la filière administrative		2 583	78	3,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		2,9	4,3	-
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	107	9	8,4
		Conservateur des bibliothèques	740	19	2,6
		Bibliothécaire	512	11	2,1
	Total de la filière des bibliothèques		1 359	39	2,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		1,5	2,1	-
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2 493	38	1,5
		Ingénieur d'études	8 444	82	1,0
		Assistant ingénieur	3 933	45	1,1
	Total de la filière ITRF		14 870	165	1,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		16,9	9,1	-
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	47	4	8,5
Infirmier (Infenes)		269	18	6,7	
Total de la filière sociale et de santé		316	22	7,0	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,4	1,2	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			88 105	1 823	2,1
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	3 410	139	4,1
	Total de la filière administrative		3 410	139	4,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		20,7	43,4	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 462	31	2,1
	Total de la filière des bibliothèques		1 462	31	2,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		8,9	9,7	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	11 392	144	1,3
	Total de la filière ITRF		11 392	144	1,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		69,1	45,0	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	222	6	2,7
		Infirmier (cat. B)	0	0	-
	Total de la filière sociale et de santé		222	6	2,7
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		1,3	1,9	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B			16 486	320	1,9

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	6 726	211	3,1
	Total de la filière administrative		6 726	211	3,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		27,1	33,5	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	1 703	24	1,4
	Total de la filière des bibliothèques		1 703	24	1,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		6,9	3,8	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	16 305	390	2,4
	Total de la filière ITRF		16 305	390	2,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		65,7	61,9	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	74	5	6,8
	Total de la filière technique		74	5	6,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		0,3	0,8	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			24 808	630
Ensemble des effectifs			129 399	2 773	2,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite. Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2018, en catégorie A, dont le taux de départ en retraite est de 2,1 % des effectifs, ce sont les filières sociale et de santé, des corps spécifiques et hospitalo-universitaire qui ont les taux les plus élevés (respectivement 7 %, 3,6 % et 3,5 %). À noter que le taux de départ en retraite de la filière d'inspection n'est pas significatif compte tenu des très faibles effectifs.

Pour les BIATSS de catégorie B, dont le taux de départ en retraite est de 1,9 %, c'est la filière administrative (4,1 %) qui a le taux le plus fort. Quant à la catégorie C (2,5 % d'effectifs à la retraite), c'est la filière technique (6,8 %) la plus concernée.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe



Tableau 1.76

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	396	127	523	24,3	
			Maître de conférences des universités	225	174	399	43,6	
		Total des départs à la retraite de la filière			621	301	922	32,6
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			60,0	62,2	60,7	-
		Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	146	21	167	12,6	
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	3	0	3	0,0	
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	8	2	10	20,0	
			Professeur des universités de médecine générale	4	2	6	33,3	
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	13	16	29	55,2	
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	6	1	7	14,3	
			Maître de conférences des univ. de médecine générale	0	1	1	100,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			180	43	223
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			17,4	8,9	14,7	-
		Corps spécifiques	Astronome	3	0	3	0,0	
			Physicien adjoint	1	0	1	0,0	
			Directeur d'études de l'EHESS	6	1	7	14,3	
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	6	4	10	40,0	
			Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	1	0	1	0,0	
			Professeur du Cnam	6	0	6	0,0	
			Professeur du Collège de France	1	0	1	0,0	
			Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	5	0	5	0,0	
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	1	0	1	0,0	
			Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	1	0	1	0,0	
		Total des départs à la retraite de la filière			31	5	36	13,9
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			3,0	1,0	2,4	-
		Filière enseignante du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	6	4	10	40,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			6	4	10
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,6	0,8	0,7	-
		Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	95	72	167	43,1	
			Professeur de l'Ensam	13	0	13	0,0	
			Professeur certifié	69	54	123	43,9	
			Professeur d'EPS	11	3	14	21,4	
			Professeur de lycée professionnel	7	2	9	22,2	
Professeur d'enseignement général des collèges	1		0	1	0,0			
Total des départs à la retraite de la filière			196	131	327	40,1		
Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			725,9	1190,9	860,5	-		
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	0	1	0,0			
Total des départs à la retraite de la filière			1	0	1	0,0		
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,1	0,0	0,1	-		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				1 035	484	1 519	31,9	
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière administrative	Administrateur civil	2	0	2	0	
			Attaché d'administration de l'État	16	60	76	78,9	
		Total des départs à la retraite de la filière			18	60	78	76,9
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			15,5	31,9	25,7	-
		Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	6	3	9	33,3	
			Conservateur des bibliothèques	5	14	19	73,7	
			Bibliothécaire	4	7	11	63,6	
		Total des départs à la retraite de la filière			15	24	39	61,5
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			12,9	12,8	12,8	-		

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	27	11	38	28,9		
			Ingénieur d'études	37	45	82	54,9		
			Assistant ingénieur	19	26	45	57,8		
		Total des départs à la retraite de la filière			83	82	165	49,7	
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			71,6	43,6	54,3	-	
		Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	0	4	4	100,0		
			Infirmier (Infenes)	0	18	18	100,0		
		Total des départs à la retraite de la filière			0	22	22	100,0	
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			0,0	11,7	7,2	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A			116	188	304	-	
	Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	16	123	139	88,5		
			Total des départs à la retraite de la filière			16	123	139	88,5
			Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			19,8	51,5	43,4	-
		Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	10	21	31	67,7		
			Total des départs à la retraite de la filière			10	21	31	67,7
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			12,3	8,8	9,7	-	
		Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	55	89	144	61,8		
			Total des départs à la retraite de la filière			55	89	144	61,8
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			67,9	37,2	45,0	-	
		Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	0	6	6	100,0		
	Total des départs à la retraite de la filière			0	6	6	100,0		
	Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			0,0	2,5	1,9	-		
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B			81	239	320	-		
	Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	11	200	211	94,8		
			Total des départs à la retraite de la filière			11	200	211	94,8
			Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			5,4	46,7	33,5	-
		Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	10	14	24	58,3		
			Total des départs à la retraite de la filière			10	14	24	58,3
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			5,0	3,3	3,8	-	
		Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	179	211	390	54,1		
Total des départs à la retraite de la filière			179	211	390	54,1			
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			88,6	49,3	61,9	-			
Filière technique		Adjoint technique des établissements d'enseig.	2	3	5	60,0			
	Total des départs à la retraite de la filière			2	3	5	60,0		
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			1,0	0,7	0,8	-			
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C			202	428	630	67,9			
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			399	855	1 254	68,2			
Total ensemble des départs à la retraite			1 434	1 339	2 773	48,3			

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2018, les effectifs de départs en retraite sont composés à 54,8 % de personnels enseignants et à 45,2 % de personnels BIATSS. Ils représentent 2,2 % des effectifs titulaires enseignants et 2,1 % des effectifs titulaires BIATSS. Ils relèvent pour 65,8 % de la catégorie A, 11,5 % de la catégorie B et 22,7 % de la catégorie C.

Plus de 2 départs à la retraite sur 3 chez les personnels BIATSS (68,2 %) sont des femmes alors que la proportion est plutôt d'environ 1 sur 3 pour les personnels enseignants (31,9 %).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

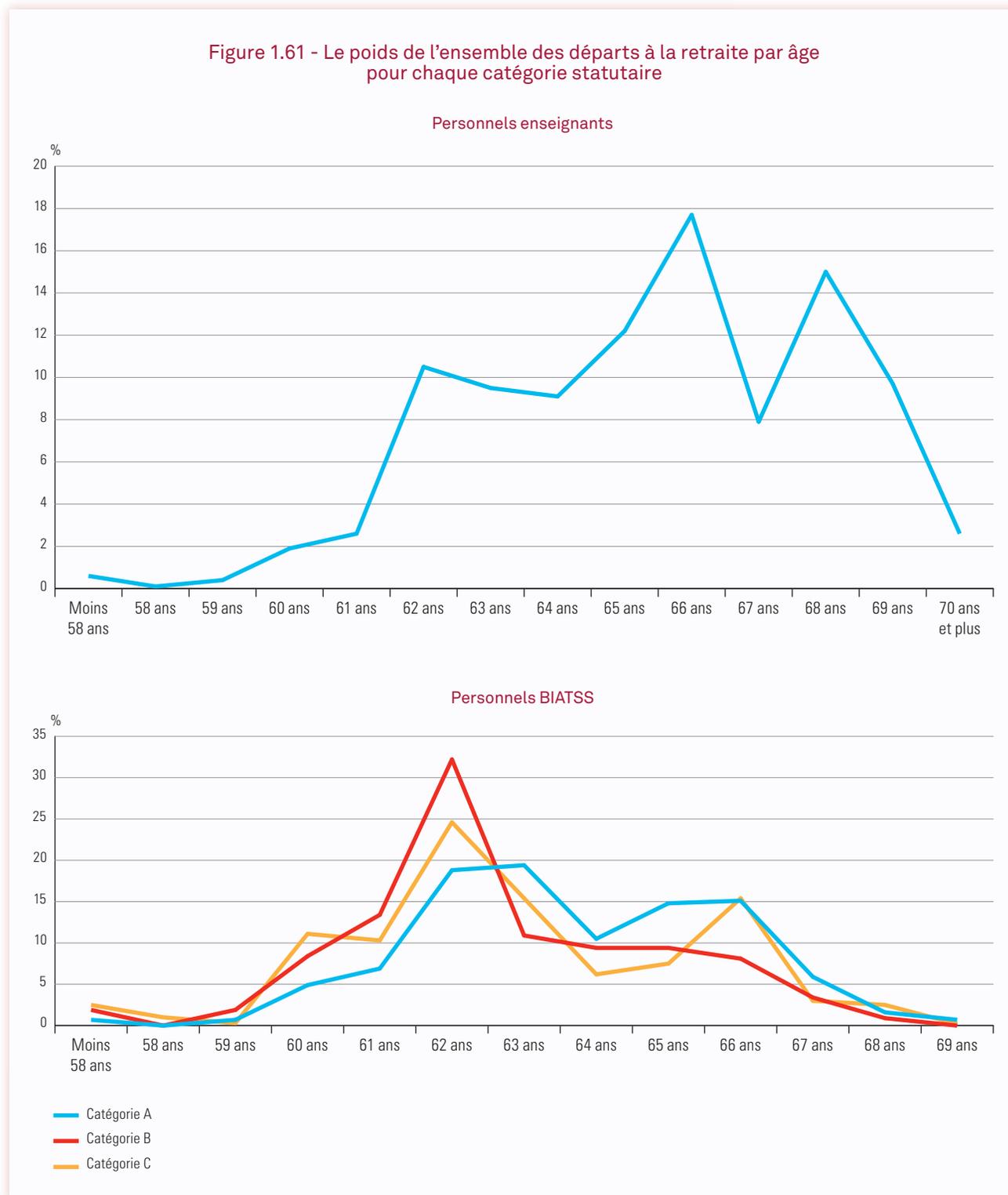


Tableau 1.77

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire / Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	9	2	6	29	40	159	145	138	186	269	120	228	148	40	1 519
	Part par âge (en %)	0,6	0,1	0,4	1,9	2,6	10,5	9,5	9,1	12,2	17,7	7,9	15,0	9,7	2,6	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	0,6	0,1	0,4	1,9	2,6	10,5	9,5	9,1	12,2	17,7	7,9	15,0	9,7	2,6	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	27,3	25,0	37,5	20,6	23,7	33,5	43,2	57,7	60,4	61,4	71,4	90,5	98,0	100,0	54,8
Personnels BIATSS	Catégorie A	2		2	15	21	57	59	32	45	46	18	5	2		304
	Part par âge (en %)	0,7	0,0	0,7	4,9	6,9	18,8	19,4	10,5	14,8	15,1	5,9	1,6	0,7	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	8,3	0,0	20,0	13,4	16,3	18,1	30,9	31,7	36,9	27,2	37,5	20,8	66,7	-	24,2
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	6,1	0,0	12,5	10,6	12,4	12,0	17,6	13,4	14,6	10,5	10,7	2,0	1,3	0,0	11,0
	Catégorie B	6		6	27	43	103	35	30	30	26	11	3			320
	Part par âge (en %)	1,9	0,0	1,9	8,4	13,4	32,2	10,9	9,4	9,4	8,1	3,4	0,9	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	25,0	0,0	60,0	24,1	33,3	32,7	18,3	29,7	24,6	15,4	22,9	12,5	0,0	-	25,5
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	18,2	0,0	37,5	19,1	25,4	21,7	10,4	12,6	9,7	5,9	6,5	1,2	0,0	0,0	11,5
	Catégorie C	16	6	2	70	65	155	97	39	47	97	19	16	1		630
	Part par âge (en %)	2,5	1,0	0,3	11,1	10,3	24,6	15,4	6,2	7,5	15,4	3,0	2,5	0,2	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	66,7	100,0	20,0	62,5	50,4	49,2	50,8	38,6	38,5	57,4	39,6	66,7	33,3	-	50,2
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	48,5	75,0	12,5	49,6	38,5	32,7	28,9	16,3	15,3	22,1	11,3	6,3	0,7	0,0	22,7
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		24	6	10	112	129	315	191	101	122	169	48	24	3	0	1 254
Part par âge (en %)		1,9	0,5	0,8	8,9	10,3	25,1	15,2	8,1	9,7	13,5	3,8	1,9	0,2	0,0	100,0
Part des BIATSS / Ensemble des départs à la retraite (en %)		72,7	75,0	62,5	79,4	76,3	66,5	56,8	42,3	39,6	38,6	28,6	9,5	2,0	0,0	45,2
Ensemble des départs à la retraite		33	8	16	141	169	474	336	239	308	438	168	252	151	40	2 773
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		1,2	0,3	0,6	5,1	6,1	17,1	12,1	8,6	11,1	15,8	6,1	9,1	5,4	1,4	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des retraites se situe à l'âge de 66 ans (17,7 %) puis de 68 ans (15 %), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 62 ans (25,1 %) puis à 63 ans (15,2 %).

Sur l'ensemble des départs à la retraite, les effectifs des 62 ans et moins relèvent des personnels BIATSS à 70,9 % ; à l'inverse, ceux des 65 ans et plus sont à 73 % des personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

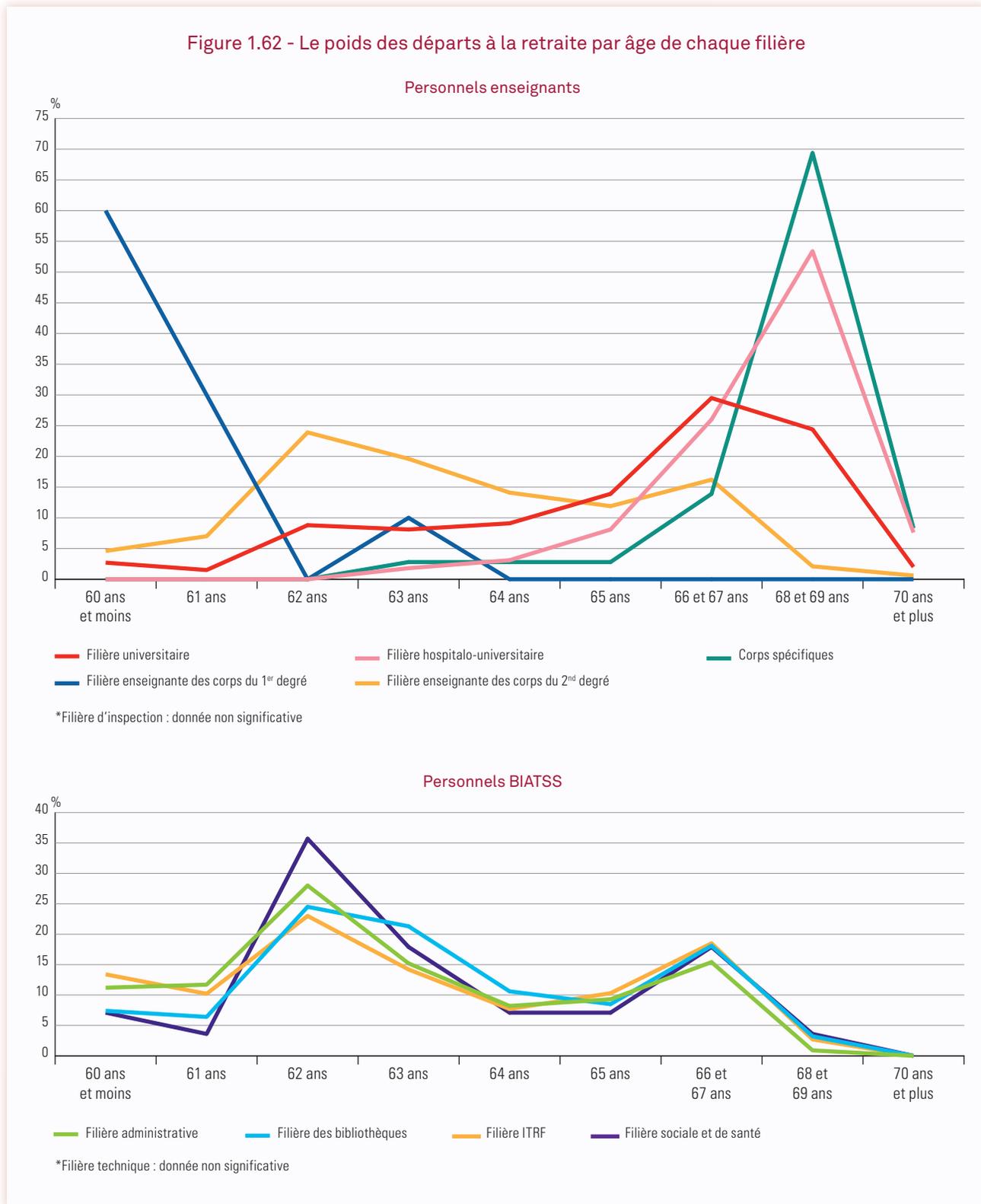


Tableau 1.78

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière universitaire	Professeur des universités	7	9	33	33	43	73	138	169	18	523	
		Maître de conférences des universités	18	5	48	42	41	55	134	56	0	399	
		Total de la filière	25	14	81	75	84	128	272	225	18	922	
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	2,7	1,5	8,8	8,1	9,1	13,9	29,5	24,4	2,0	100,0	
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	0	0	0	2	3	12	31	103	16	167	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	0	0	0	1	0	2	1	6	0	10	
		Professeur des universités de médecine générale	0	0	0	0	0	1	2	2	2	1	6
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	0	0	0	1	3	2	18	5	0	29	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	0	0	0	0	0	0	4	3	0	7	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
		Total de la filière	0	0	0	4	7	18	58	119	17	223	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	1,8	3,1	8,1	26,0	53,4	7,6	100,0		
	Corps spécifiques	Astronome	0	0	0	1	0	0	1	1	0	3	
		Physicien adjoint	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
		Directeur d'études de l'EHESS	0	0	0	0	0	0	0	6	1	7	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0	0	0	0	0	0	1	8	1	10	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
		Professeur du Cnam	0	0	0	0	0	1	1	4	0	6	
		Professeur du Collège de France	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	0	0	0	0	1	0	1	3	0	5	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
		Total de la filière	0	0	0	1	1	1	5	25	3	36	
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	2,8	2,8	2,8	13,9	69,4	8,3	100,0		
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	6	3	0	1	0	0	0	0	0	10	
		Total de la filière	6	3	0	1	0	0	0	0	0	10	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	60,0	30,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	6	19	40	36	20	23	20	2	1	167	
		Professeur de l'Ensam	0	0	0	1	5	1	5	1	0	13	
		Professeur certifié	6	4	32	23	18	10	26	3	1	123	
		Professeur d'EPS	2	0	3	3	0	3	2	1	0	14	
		Professeur de lycée professionnel	0	0	3	1	3	2	0	0	0	9	
Professeur d'enseignement général des collèges		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
Total de la filière		15	23	78	64	46	39	53	7	2	327		
Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	4,6	7,0	23,9	19,6	14,1	11,9	16,2	2,1	0,6	100,0			
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
	Total de la filière	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			31	17	81	81	92	147	336	369	38	1 519	

Tableau 1.78 (suite)

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total
Personnels BIATSS	Filière administrative	Administrateur civil	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
		Attaché d'administration de l'État	6	4	17	9	12	12	16	0	0	76
		Secrétaire administratif (Saenes)	19	20	50	17	6	12	14	1	0	139
		Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	23	26	53	38	17	16	35	3	0	211
		Total de la filière	48	50	120	65	35	40	66	4	0	428
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	11,2	11,7	28,0	15,2	8,2	9,3	15,4	0,9	0,0	100,0
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	2	2	3	2	0	0	9
		Conservateur des bibliothèques	0	0	4	5	3	0	7	0	0	19
		Bibliothécaire	0	0	3	3	1	2	2	0	0	11
		Bibliothécaire assistant spécialisé	4	3	11	5	3	2	2	1	0	31
		Magasinier des bibliothèques	3	3	5	5	1	1	4	2	0	24
		Total de la filière	7	6	23	20	10	8	17	3	0	94
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	7,4	6,4	24,5	21,3	10,6	8,5	18,1	3,2	0,0	100,0	
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2	1	8	5	3	5	10	4	0	38
		Ingénieur d'études	2	10	11	20	7	14	16	2	0	82
		Assistant ingénieur	7	5	6	9	3	9	6	0	0	45
		Technicien de recherche et formation	16	20	40	13	20	14	20	1	0	144
		Adjoint technique de recherche et formation	67	35	96	52	21	30	77	12	0	390
		Total de la filière	94	71	161	99	54	72	129	19	0	699
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	13,4	10,2	23,0	14,2	7,7	10,3	18,5	2,7	0,0	100,0	
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	1	0	1	0	0	0	2	0	0	4
		Infirmier (Infenes)	1	1	7	5	1	0	2	1	0	18
		Assistant de service social AE	0	0	2	0	1	2	1	0	0	6
		Total de la filière	2	1	10	5	2	2	5	1	0	28
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	7,1	3,6	35,7	17,9	7,1	7,1	17,9	3,6	0,0	100,0	
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	1	1	1	2	0	0	0	0	0	5
		Total de la filière	1	1	1	2	0	0	0	0	0	5
Part / Départs à la retraite de la filière (en %)		20,0	20,0	20,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			152	129	315	191	101	122	217	27	0	1 254
Ensemble des départs à la retraite			183	146	396	272	193	269	553	396	38	2 773

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2018, chez les personnels BIATSS, les taux les plus importants de départs en retraite sont à 62 ans (35,7 % dans la filière sociale et de santé, 28 % dans la filière administrative, 24,5 % dans celle des bibliothèques et 23 % dans celle des ITRF).

À l'exclusion des professeurs des écoles et des professeurs des corps du second degré qui ont leur pic de départs en retraite respectivement à 60 ans et 62 ans, les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 66 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe



Figure 1.63 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe

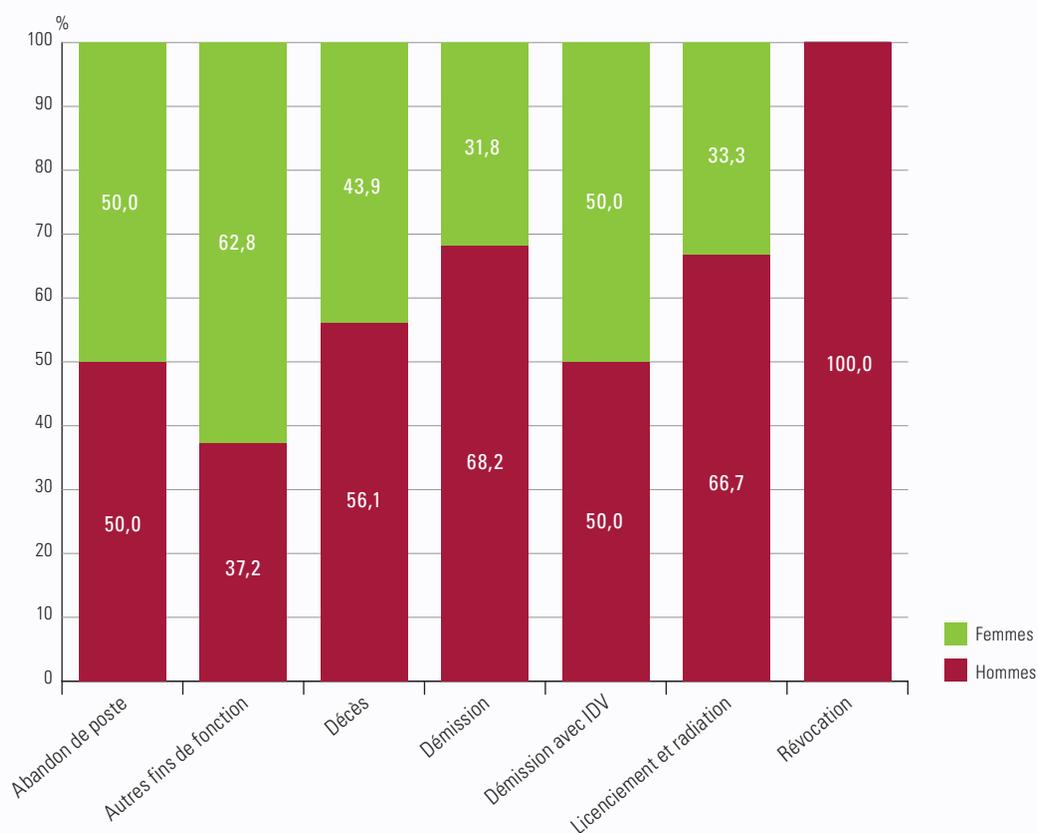


Tableau 1.79

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif*/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A			0	23	15	38	27	13	40
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	60,5	39,5	100,0	67,5	32,5	100,0
Personnels BIATSS	Catégorie A			0	27	47	74	3	5	8
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	36,5	63,5	100,0	37,5	62,5	100,0
	Catégorie B			0	10	31	41	8	10	18
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	24,4	75,6	100,0	44,4	55,6	100,0
	Catégorie C	1	1	2	17	37	54	22	19	41
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	50,0	50,0	100,0	31,5	68,5	100,0	53,7	46,3	100,0
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		1	1	2	54	115	169	33	34	67
Part par sexe / sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		50,0	50,0	100,0	32,0	68,0	100,0	49,3	50,7	100,0
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		1	1	2	77	130	207	60	47	107
Part par sexe / sous-total motif de départ définitif (en %)		50,0	50,0	100,0	37,2	62,8	100,0	56,1	43,9	100,0
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,2	0,2	-	18,5	31,3	-	14,4	11,3	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► *IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Par autres fins de fonction, on entend les départs vers d'autres administrations et les fins de stage.

► Les autres départs définitifs des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent majoritairement les personnels BIATSS (près de 2 sur 3). Les décès (25,7 %) plus les démissions (21,6 %) représentent un peu moins de la moitié de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs (50,5 %) est plus importante chez les BIATSS (60,4 %) que chez les enseignants (32,4 %).

Démission			Démission avec IDV*			Licenciement et radiation			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
45	17	62			0	5	3	8			0	100	48	148	32,4
72,6	27,4	100,0	-	-	-	62,5	37,5	100,0	-	-	-	67,6	32,4	100,0	-
7	4	11			0			0			0	37	56	93	60,2
63,6	36,4	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,8	60,2	100,0	-
6	2	8	1	1	2			0			0	25	44	69	63,8
75,0	25,0	100,0	50,0	50,0	100,0	-	-	-	-	-	-	36,2	63,8	100,0	-
2	5	7			0	1		1	1		1	44	62	106	58,5
28,6	71,4	100,0	-	-	-	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	41,5	58,5	100,0	-
15	11	26	1	1	2	1	0	1	1	0	1	106	162	268	60,4
57,7	42,3	100,0	50,0	50,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	39,6	60,4	100,0	-
60	28	88	1	1	2	6	3	9	1	0	1	206	210	416	50,5
68,2	31,8	100,0	50,0	50,0	100,0	66,7	33,3	100,0	100,0	0,0	100,0	49,5	50,5	100,0	-
14,4	6,7	-	0,2	0,2	-	1,4	0,7	-	0,2	0,0	-	49,5	50,5	-	-

5. Les autres départs en 2018 - Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe



Figure 1.64 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

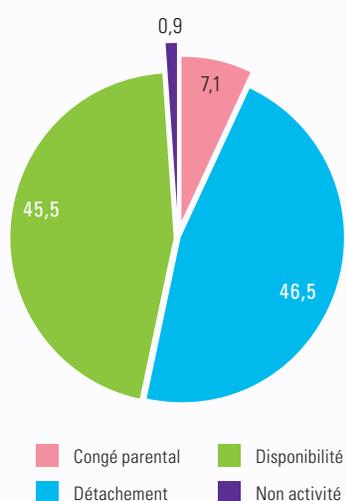


Figure 1.65 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

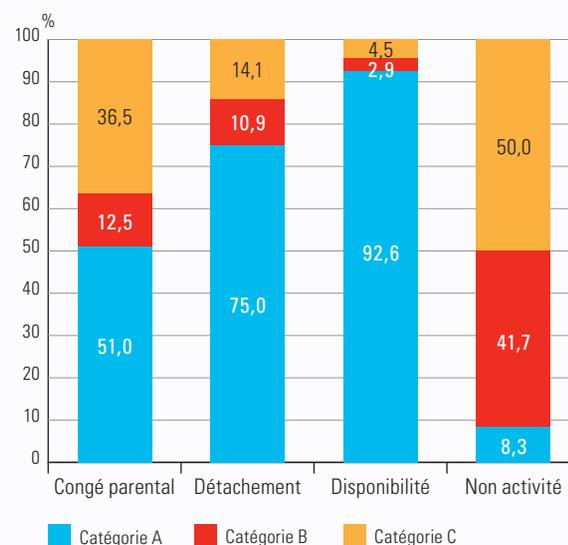


Tableau 1.80

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité		
			H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total
Personnels enseignants	Catégorie A	AS ENSUP			0			0		1	1
		ASAD			0	1	1	2			0
		AST			0	1		1			0
		MCF	5	25	30	159	92	251	209	197	406
		MCFH			0	1	1	2		2	2
		MCMG			0			0	1		1
		MCPHO		1	1			0	1	5	6
		MCUPH		1	1	6	3	9	8	14	22
		PHAD			0			0	1	2	3
		PR			0			0	1		1
		PRCM			0	93	20	113	53	15	68
		PUPH			0	15	2	17	32	4	36
		Total de la catégorie A	5	27	32	276	119	395	306	240	546
		Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)	71,4	30,3	33,3	77,5	43,0	62,4	95,6	80,3	88,2
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE		3	3	11	10	21	2	2	4
		ASI		4	4	8	10	18	1	3	4
		BIB			0	2	7	9		1	1
		CBIB		1	1	1	2	3		3	3
		CTSSAE			0			0		1	1
		IGE	1	8	9	7	15	22	1	10	11
		IGR			0	3	3	6	1	1	2
		Infenes			0		1	1		1	1
	Total de la catégorie A	1	16	17	32	48	80	5	22	27	
	Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)	14,3	18,0	17,7	9,0	17,3	12,6	1,6	7,4	4,4	
	Catégorie B	Bibas		1	1	3	6	9			0
		Saenes		1	1	4	11	15	1	7	8
		TECH		10	10	20	25	45	3	7	10
		Total de la catégorie B	0	12	12	27	42	69	4	14	18
Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)	0,0	13,5	12,5	7,6	15,2	10,9	1,3	4,7	2,9		
Catégorie C	Adjaenes		19	19	7	41	48	2	14	16	
	ATRF			0	1		1			0	
	MAGB		14	14	8	17	25	3	8	11	
	ATEC	1	1	2	5	10	15		1	1	
Total de la catégorie C	1	34	35	21	68	89	5	23	28		
Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)	14,3	38,2	36,5	5,9	24,5	14,1	1,6	7,7	4,5		
Total des personnels BIATSS	2	62	64	80	158	238	14	59	73		
Ensemble des effectifs	7	89	96	356	277	633	320	299	619		
Part des effectifs par sexe / Position administrative (en %)	7,3	92,7	-	56,2	43,8	-	51,7	48,3	-		

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Année 2018.

► Les effectifs relatifs aux départs temporaires peuvent évoluer de manière significative, d'une année sur l'autre, en raison des aléas liés à la gestion des personnels.

Au cours de l'année 2018, dans l'enseignement supérieur, parmi les agents titulaires qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité, les détachements concernent 75 % d'agents de catégorie A, 10,9 % de catégorie B et 14,1 % de catégorie C. Les départs en disponibilité se répartissent de la façon suivante : 92,6 % de catégorie A, 2,9 % de catégorie B et 4,5 % de catégorie C. Ces deux positions, qui représentent 92 % de l'ensemble des départs temporaires, concernent à 46 % les femmes.

Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	Total	
		0	0	1	1	100,0
		0	1	1	2	50,0
		0	1	0	1	0,0
	1	1	373	315	688	45,8
		0	1	3	4	75,0
		0	1	0	1	0,0
		0	1	6	7	85,7
		0	14	18	32	56,3
		0	1	2	3	66,7
		0	1	0	1	0,0
		0	146	35	181	19,3
		0	47	6	53	11,3
0	1	1	587	387	974	39,7
0,0	12,5	8,3	85,4	57,5	71,6	-
		0	13	15	28	53,6
		0	9	17	26	65,4
		0	2	8	10	80,0
		0	1	6	7	85,7
		0	0	1	1	100,0
		0	9	33	42	78,6
		0	4	4	8	50,0
		0	0	2	2	100,0
0	0	0	38	86	124	69,4
0,0	0,0	0,0	5,5	12,8	9,1	-
		0	3	7	10	70,0
	1	1	5	20	25	80,0
1	3	4	24	45	69	65,2
1	4	5	32	72	104	69,2
25,0	50,0	41,7	4,7	10,7	7,6	-
	1	1	9	75	84	89,3
		0	1	0	1	0,0
1	1	2	12	40	52	76,9
2	1	3	8	13	21	61,9
3	3	6	30	128	158	81,0
75,0	37,5	50,0	4,4	19,0	11,6	-
4	7	11	100	286	386	74,1
4	8	12	687	673	1 360	-
33,3	66,7	-	50,5	49,5	-	-

C. Parité dans les recrutements en 2018

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2018

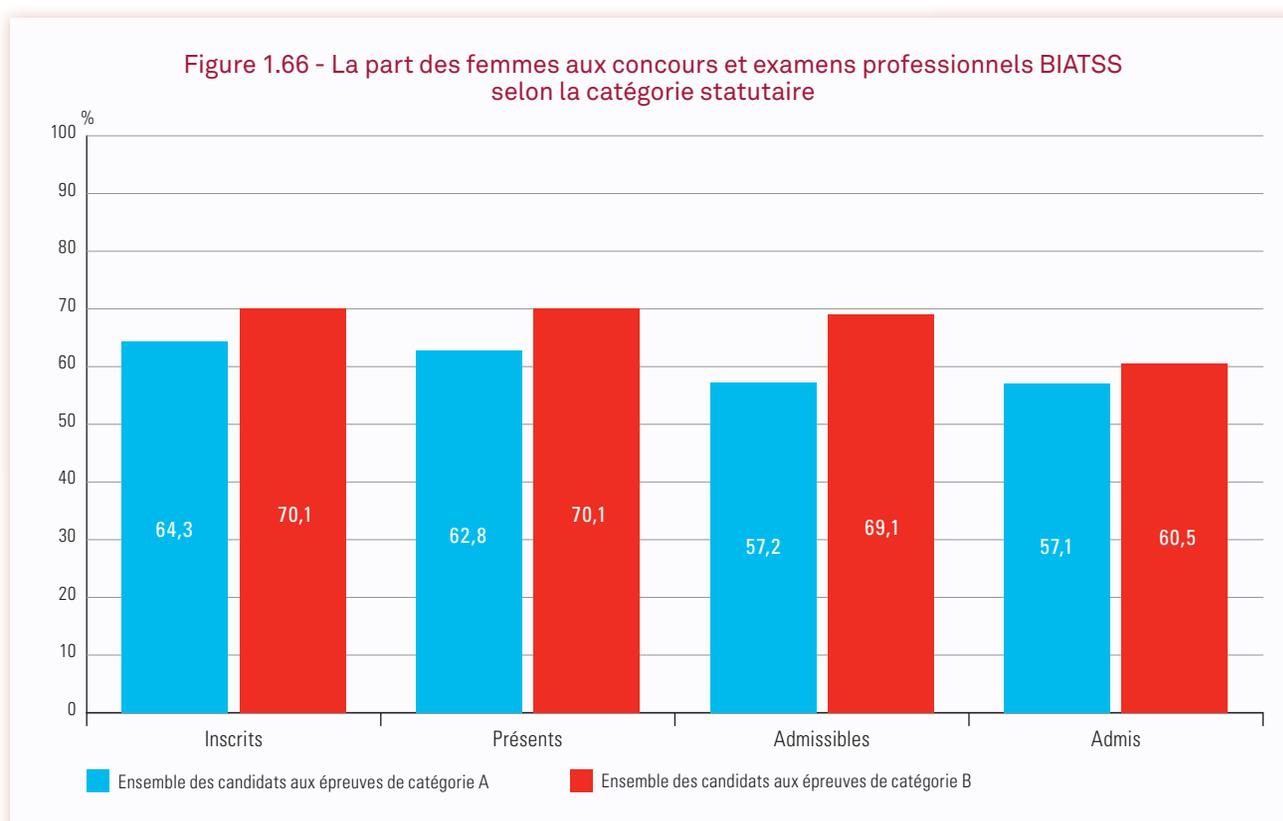


Figure 1.67 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

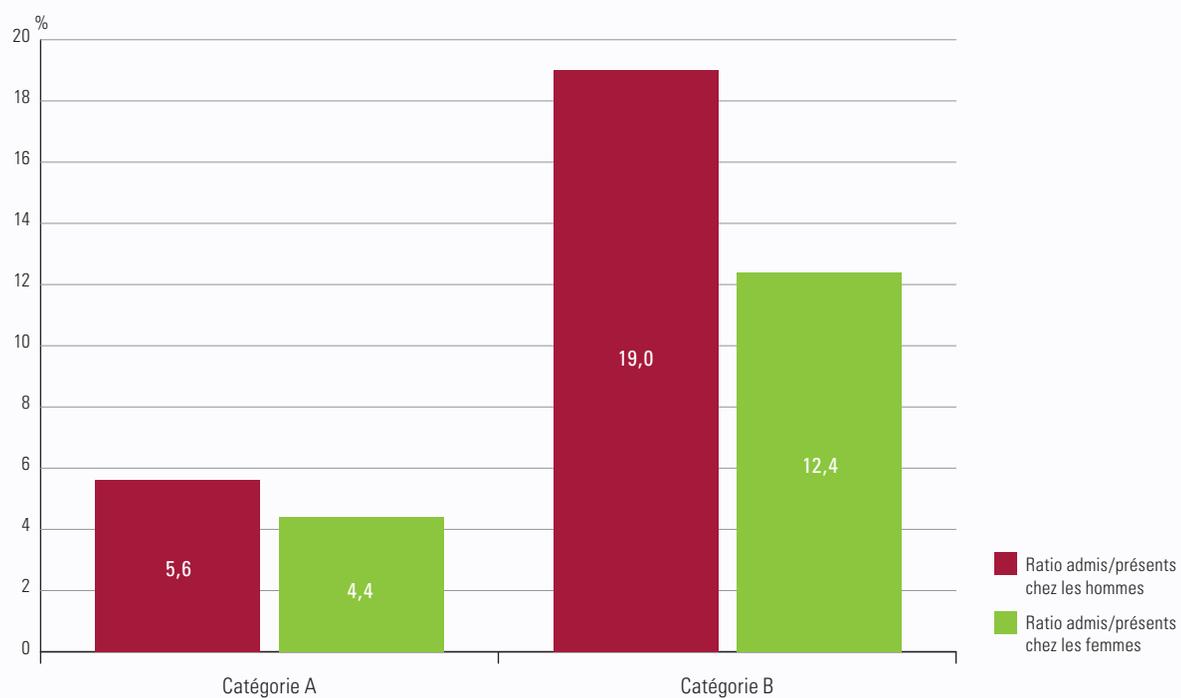


Tableau 1.81

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	concours externe	1 732	2 820	4 552	62,0	859	1 360	2 219	61,3
	Assistant ingénieur	concours interne	1 561	3 134	4 695	66,8	1 556	3 133	4 689	66,8
	Assistant ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1 110	4 395	5 505	79,8	649	2 676	3 325	80,5
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	348	616	964	63,9	270	472	742	63,6
	Bibliothécaire	concours externe	595	1 433	2 028	70,7	229	502	731	68,7
	Bibliothécaire	concours ext. spécial								
	Bibliothécaire	concours interne	124	355	479	74,1	76	179	255	70,2
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel								
	Chartiste	concours externe	7	29	36	80,6	4	18	22	81,8
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	343	598	941	63,5	126	234	360	65,0
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial	63	100	163	61,3	35	58	93	62,4
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	104	171	275	62,2	51	79	130	60,8
	CTSSAE	concours interne	14	111	125	88,8	3	47	50	94,0
	Ingénieur d'études	concours externe	3 456	4 739	8 195	57,8	3 397	4 722	8 119	58,2
	Ingénieur d'études	concours interne	1 107	1 835	2 942	62,4	1 094	1 801	2 895	62,2
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	712	472	1 184	39,9	694	464	1 158	40,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	343	245	588	41,7	338	244	582	41,9
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	39	17	56	30,4	38	17	55	30,9
Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	8	4	12	33,3	8	4	12	33,3	
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	118	63	181	34,8	105	59	164	36,0	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	1	49	50	98,0	1	37	38	97,4	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			11 785	21 186	32 971	64,3	9 533	16 106	25 639	62,8
B	Bibas classe normale	concours externe	809	1 961	2 770	70,8	303	677	980	69,1
	Bibas classe normale	concours interne	177	416	593	70,2	100	230	330	69,7
	Bibas classe supérieure	concours externe	81	258	339	76,1	10	78	88	88,6
	Bibas classe supérieure	concours interne	34	117	151	77,5	18	52	70	74,3
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	16	40	56	71,4	11	29	40	72,5
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	27	133	160	83,1	18	102	120	85,0
	TECHRF classe normale	concours externe	1 319	2 651	3 970	66,8	955	1 901	2 856	66,6
	TECHRF classe normale	concours interne	507	1 909	2 416	79,0	501	1 892	2 393	79,1
	TECHRF classe supérieure	concours externe	2	34	36	94,4	1	21	22	95,5
	TECHRF classe supérieure	concours interne	6	25	31	80,6	6	25	31	80,6
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	316	484	800	60,5	255	360	615	58,5
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	247	289	536	53,9	218	241	459	52,5
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			3 541	8 317	11 858	70,1	2 396	5 608	8 004	70,1

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

► Ce tableau n'intègre pas les données des recrutements réservés liés à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi du titulaire des agents contractuels. Ces informations figurent dans la partie « agents contractuels BIATSS » du bilan social.

En 2018, les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes présentes aux concours et examens professionnels des filières BIATSS avec 62,8 % dans les corps de catégorie A, et 70,1 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C). Elles sont aussi les plus nombreuses parmi les candidats admis (57,1 % en catégorie A et 60,5 % en catégorie B).

Cependant, le ratio admis/présent des femmes (4,4 %) est inférieur de 0,4 point pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A, comparé au ratio moyen global de 4,8 %, et inférieur de 2 points pour ceux de catégorie B (12,4 % comparé au ratio moyen global de 14,4 %).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
376	384	760	50,5	48	62	110	56,4	5,0	4,6
646	1 060	1 706	62,1	67	66	133	49,6	2,8	2,1
31	209	240	87,1	12	68	80	85,0	2,4	2,5
				85	144	229	62,9	30,9	30,5
15	34	49	69,4	6	7	13	53,8	1,8	1,4
9	24	33	72,7	4	6	10	60,0	3,9	3,4
				1	6	7	85,7	31,8	33,3
16	27	43	62,8	7	7	14	50,0	3,9	3,0
5	4	9	44,4	1	1	2	50,0	2,2	1,7
8	9	17	52,9	2	3	5	60,0	3,8	3,8
				0	17	17	100,0	34,0	36,2
1 351	1 829	3 180	57,5	120	139	259	53,7	3,2	2,9
469	671	1 140	58,9	61	66	127	52,0	4,4	3,7
276	165	441	37,4	33	28	61	45,9	5,3	6,0
165	99	264	37,5	28	20	48	41,7	8,2	8,2
15	7	22	31,8	5	0	5	0,0	9,1	0,0
2	0	2	0,0	1	0	1	0,0	8,3	0,0
				51	34	85	40,0	51,8	57,6
				0	35	35	100,0	92,1	94,6
3 384	4 522	7 906	57,2	532	709	1 241	57,1	4,8	4,4
25	63	88	71,6	8	13	21	61,9	2,1	1,9
17	57	74	77,0	5	14	19	73,7	5,8	6,1
2	19	21	90,5	1	6	7	85,7	8,0	7,7
6	7	13	53,8	1	3	4	75,0	5,7	5,8
8	22	30	73,3	5	15	20	75,0	50,0	51,7
13	77	90	85,6	4	28	32	87,5	26,7	27,5
455	590	1 045	56,5	140	175	315	55,6	11,0	9,2
222	825	1 047	78,8	89	175	264	66,3	11,0	9,2
1	7	8	87,5	0	1	1	100,0	4,5	4,8
2	9	11	81,8	1	2	3	66,7	9,7	8,0
				114	183	297	61,6	48,3	50,8
				87	82	169	48,5	36,8	34,0
751	1 676	2 427	69,1	455	697	1 152	60,5	14,4	12,4

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade



Tableau 1.82

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant ingénieur	concours externe	536	528	1 064	49,6
	Assistant ingénieur	concours interne	567	571	1 138	50,2
	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	316	320	636	50,3
	Assistant ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	39	45	84	53,6
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	39	45	84	53,6
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	27	26	53	49,1
	Bibliothécaire	concours externe	26	34	60	56,7
	Bibliothécaire	concours ext. spécial				
	Bibliothécaire	concours interne	26	34	60	56,7
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	26	34	60	56,7
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel				
	Chartiste	concours externe	4	5	9	55,6
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	28	40	68	58,8
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial	23	26	49	53,1
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	28	40	68	58,8
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	23	26	49	53,1
	CTSSAE	concours interne	6	7	13	53,8
	Ingénieur d'études	concours externe	1 028	1 016	2 044	49,7
	Ingénieur d'études	concours interne	606	607	1 213	50,0
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	501	508	1 009	50,3
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	285	273	558	48,9
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	244	231	475	48,6
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	47	47	94	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	44	40	84	47,6
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	5	7	12	58,3
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	18	17	35	48,6
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	5	6	11	54,5	
Médecin de l'éducation nationale	concours réservé	5	6	11	54,5	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			4 502	4 539	9 041	50,2
B	Bibas classe normale	concours externe	29	33	62	53,2
	Bibas classe normale	concours interne	29	33	62	53,2
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	29	33	62	53,2
	Bibas classe supérieure	concours externe	6	6	12	50,0
	Bibas classe supérieure	concours interne	6	6	12	50,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	3	3	6	50,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	7	5	12	41,7
	TECHRF classe normale	concours externe	402	406	808	50,2
	TECHRF classe normale	concours interne	302	303	605	50,1
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	187	192	379	50,7
	TECHRF classe supérieure	concours externe	3	3	6	50,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	9	9	18	50,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	32	33	65	50,8
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	25	23	48	47,9
	Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			1 069	1 088	2 157

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Les femmes représentent, en 2018, en moyenne, un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, aussi bien en catégorie A qu'en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur



Tableau 1.83 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	73	47	120	60,8	39,2	48	69	117	41,0	59,0
Sciences économiques et de gestion	50	33	83	60,2	39,8	39	42	81	48,1	51,9
Langues et littératures	124	155	279	44,4	55,6	108	173	281	38,4	61,6
Sciences humaines	144	117	261	55,2	44,8	116	151	267	43,4	56,6
Mathématiques et informatique	95	46	141	67,4	32,6	74	63	137	54,0	46,0
Physique	77	31	108	71,3	28,7	71	33	104	68,3	31,7
Chimie	75	40	115	65,2	34,8	56	60	116	48,3	51,7
Sciences de la terre	61	32	93	65,6	34,4	55	39	94	58,5	41,5
Sciences de l'ingénieur	125	51	176	71,0	29,0	98	74	172	57,0	43,0
Biologie et biochimie	115	87	202	56,9	43,1	91	109	200	45,5	54,5
Pharmacie	30	23	53	56,6	43,4	22	32	54	40,7	59,3
Médecine	268	130	398	67,3	32,7	104	135	239	43,5	56,5
Odontologie	13	9	22	59,1	40,9	10	12	22	45,5	54,5
Interdisciplinaire	74	45	119	62,2	37,8	54	60	114	47,4	52,6
Théologie	11	3	14	78,6	21,4	7	4	11	63,6	36,4
Total général	1 335	849	2 184	61,1	38,9	953	1 056	2 009	47,4	52,6

► Sources : Base Galaxie novembre 2018.

► Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2015, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections de CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des maîtres de conférences et assimilés. Elle est de 38,9% dans le corps des PR et assimilés (26,2% de femmes dans les effectifs du corps des PR) et de 52,6% dans le corps des maîtres de conférences (44,9% de femmes dans les effectifs de MCF et assimilés).

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en « Langues et littératures », le taux de féminisation est de 55,6% dans le corps des PR et de 61,6% dans le corps des MCF, alors qu'en « Physique » il n'atteint que 28,7% dans le corps des PR et 31,7% dans celui des MCF.

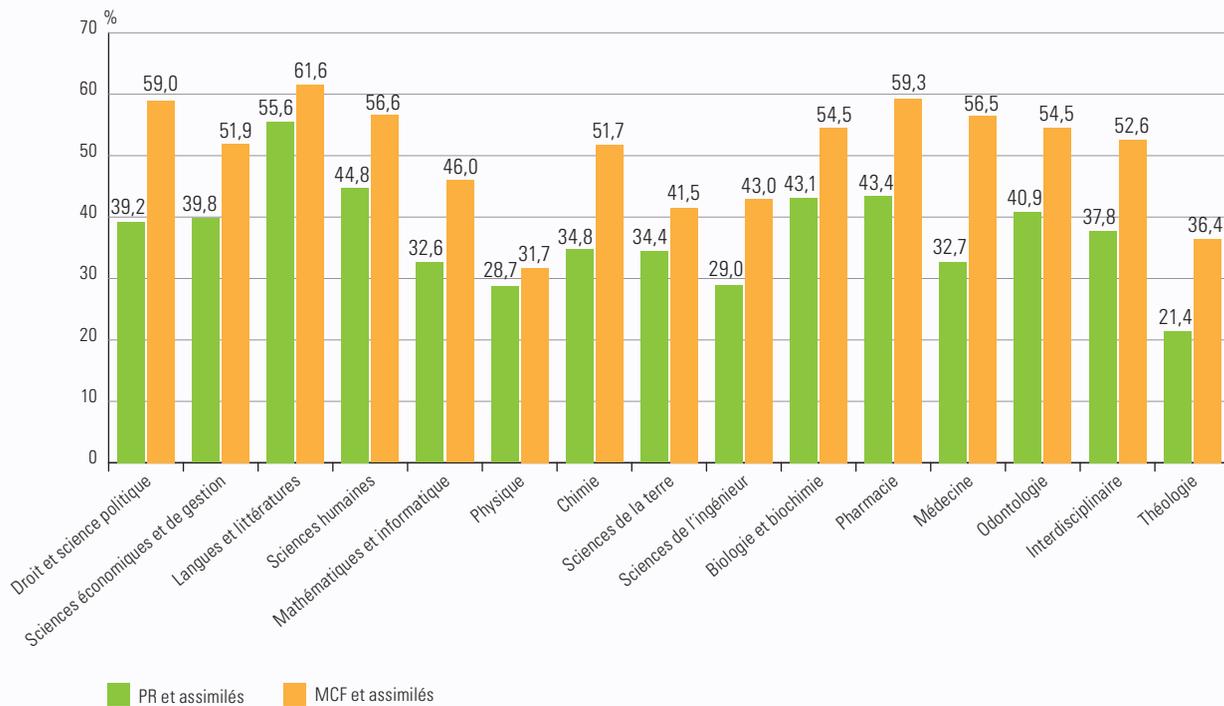
Tableau 1.84 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Concours agrégation 2017-2018	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public	3	3	6	50,0	50,0
Histoire du droit	2	4	6	33,3	66,7
Total agrégations	5	7	12	41,7	58,3

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).
 ► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion) ne sont composés que de professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes varie selon les concours de 50 à 67 %.

Figure 1.68 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade



Tableau 1.85

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant ingénieur	concours externe	85	82	167	49,1
	Assistant ingénieur	concours interne	94	82	176	46,6
	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	54	45	99	45,5
	Assistant ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne		1	1	100,0
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé		1	1	100,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours externe	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours ext. spécial				
	Bibliothécaire	concours interne	1		1	0,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel				
	Chartiste	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe		1	1	100,0
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial		1	1	100,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne		1	1	100,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	CTSSAE	concours interne	1		1	0,0
	Ingénieur d'études	concours externe	173	138	311	44,4
	Ingénieur d'études	concours interne	105	80	185	43,2
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	73	82	155	52,9
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	55	32	87	36,8
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	48	27	75	36,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro réservé	10	5	15	33,3
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	9	3	12	25,0
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	0	1	1	100,0
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	1		1	0,0	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique		1	1	100,0	
Médecin de l'éducation nationale	concours réservé		1	1	100,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			713	585	1 298	45,1
B	Bibas classe normale	concours externe	1		1	0,0
	Bibas classe normale	concours interne	1		1	0,0
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	concours externe		1	1	100,0
	Bibas classe supérieure	concours interne		1	1	100,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe normale	concours externe	54	64	118	54,2
	TECHRF classe normale	concours interne	51	36	87	41,4
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	36	24	60	40,0
	TECHRF classe supérieure	concours externe	1	0	1	0,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	2	1	3	33,3
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			149	129	278	46,4

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2018 est inférieure à la parité en catégorie A (45,1 %, soit -3,1 points par rapport à 2017) comme en catégorie B (46,4 %, soit +4,4 points par rapport à 2017).

La part des femmes membres de jury (1 membre sur 2) est toutefois supérieure à la part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS.

► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur



Tableau 1.86 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0
Sciences économiques et de gestion	2	1	3	66,7	33,3
Langues et littératures	4	5	9	44,4	55,6
Sciences humaines	4	5	9	44,4	55,6
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	2	1	3	66,7	33,3
Chimie	2	1	3	66,7	33,3
Sciences de la terre	2	2	4	50,0	50,0
Sciences de l'ingénieur	4	0	4	100,0	0
Biologie et biochimie	5	1	6	83,3	16,7
Pharmacie	5	1	6	83,3	16,7
Médecine	12	2	14	85,7	14,3
Odontologie	2	1	3	66,7	33,3
Interdisciplinaire	4	2	6	66,7	33,3
Théologie	0	2	2	0,0	100,0
Total général	51	28	79	64,6	35,4

► Source : Données du département DGRH A2-2 à partir des élections CNU 2015.

64,6% des sections de CNU sont présidées par des hommes. Les présidences des sections de « Droit et science politique », de « Langues et littératures » et de « Sciences humaines » sont à majorité féminines et la parité est constatée en « Sciences de la terre ». Si les femmes représentent 38,9% des effectifs des sections du CNU (dans le corps des PR et corps assimilés), seules 35,4% des sections sont présidées par des femmes.

Tableau 1.87 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2017-2018	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public	1	0	1	100,0	0,0
Histoire du droit	1	0	1	100,0	0,0
Total agrégations	2	0	2	100,0	0,0

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

En 2018, les 2 présidents de jury des concours d'agrégation sont des hommes.

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche	177
B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires	194
C. Parité dans les recrutements en 2018	207

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre...), ainsi que les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2018.

L'effectif total dans les EPST (agents titulaires et non-titulaires) en 2018 est de 56 595 agents comme en 2017. La comparaison des effectifs montre une diminution des effectifs de - 1,5 % par rapport à l'année 2015 (57 471 agents).

► Les agents titulaires dans les EPST représentent 74,4 % des effectifs (74,5 % en 2017). Ainsi, on dénombre 17 176 chercheurs (17 123 en 2017) et 24 948 personnels ITA (25 043 en 2017), soit 42 124 agents titulaires (42 166 en 2017) ; en 2015, les effectifs de titulaires étaient de 42 550. La part des chercheurs représente 40,8 % des effectifs de titulaires. Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 46,8 % (46,6 % en 2015). La part des femmes parmi les personnels chercheurs est de 36,6 % tandis que celle chez les personnels ITA est de 53,8 %. Parmi ces personnels, 79,9 % (79 % en 2017, 77,5 % en 2015) relèvent de la catégorie A, la part des femmes de catégorie A étant de 43,1 % (+0,8 point par rapport à 2015). L'âge moyen pour les personnels chercheurs est passé de 47 ans et 10 mois à 48 ans et 3 mois entre 2017 et 2018 (47 ans et 3 mois en 2015) et celui des ITA de 46 ans et 3 mois à 46 ans et 8 mois (45 ans et 6 mois en 2015).

Les agents non titulaires représentent 25,6 % des effectifs des EPST en 2018, contre 25,5 % en 2017 (14 471 agents en 2018, 14 429 en 2017) ; en 2015, les effectifs de non titulaires étaient de 14 921 agents.

Parmi eux, la part des femmes est de 48,5 % (48,6 % en 2017) ; pour les personnels chercheurs, elle est de 42,3 % et chez les personnels ITA, elle est de 54,7 %.

- Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 805 chercheurs (directeurs de recherche et chargés de recherche) ont été recrutés en 2018 (dont 37,5 % de femmes) contre 822 en 2017, 764 en 2016 et 808 en 2015, ainsi que 1 037 ITA (dont 56,8 % de femmes) contre 851 en 2017, 778 en 2016 et 761 en 2015.
- Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2018 s'est traduite par la titularisation de 24 agents contractuels ITA (55 postes offerts).

Sur les 246 agents contractuels titularisés depuis 2013, 72 % l'ont été dans le corps des ingénieurs d'études relevant de la catégorie A.

- ▶ Au sein des personnels en situation de handicap : 63 agents contractuels (42,9 % de femmes contre 52,5 % en 2017, 45,8 % en 2016 et 53,1 % en 2015) ont été titularisés en 2018 dont 48 ITA. 82,5 % de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A, contre 67,8 % en 2017.
- ▶ Parmi les personnels ITA, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur est de 53,4 % (55,7 en 2017, 52,7 % en 2016, 53,7 % en 2015), soit un taux légèrement inférieur à la part des femmes titulaires dans cette population (53,8 %). Pour les chercheurs, la part des femmes promues est de 38 % (34,4 % en 2017, 34,7 % en 2016, 29,6 % en 2015), soit un taux supérieur de 1,4 point à celui relatif à cette population de titulaires.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2018, toutes filières confondues, est de 874 (871 en 2017, 945 en 2016, 998 en 2015), soit 2,1 % des effectifs titulaires des EPST.

A. Caractéristiques générales des effectifs/ viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe



Tableau 2.1 - Effectifs des personnels rémunérés des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire*	10 896	6 280	17 176	16 949	36,6	70,3
	Agent non titulaire**	4 187	3 067	7 254	7 025	42,3	29,7
	Total des Personnels chercheurs	15 083	9 347	24 430	23 975	38,3	-
Personnels ITA	Agent titulaire*	11 535	13 413	24 948	24 054	53,8	77,6
	Agent non titulaire**	3 269	3 948	7 217	6 847	54,7	22,4
	Total des Personnels ITA	14 804	17 361	32 165	30 901	54,0	-
Ensemble des agents titulaires		22 431	19 693	42 124	41 004	46,8	74,4
Ensemble des agents non titulaires		7 456	7 015	14 471	13 872	48,5	25,6
Ensemble des effectifs des EPST		29 887	26 708	56 595	54 876	47,2	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2018.

► La notion « d'ETP » n'étant pas dans le champ de l'enquête réalisée auprès des EPST, celle-ci est remplacée par celle de « l'ETPT ».

► ITA : Personnels ingénieurs, techniciens et administratifs.

► * Agents titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► ** Agents non titulaires : contractuels (dont 3 648 doctorants : 2 072 hommes et 1 576 femmes), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) soit 256 personnels ITA (139 hommes et 117 femmes), vacataires, volontaires civils ou militaires ; non compris les stagiaires. Voir tableau relatifs aux effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST.

► La catégorie des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR), les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés ; les « ITA » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants ingénieurs (AI), les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), près de trois agents sur quatre sont des titulaires. Les femmes représentent 47,2 % de l'ensemble des effectifs, et sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (38,3 %) que chez les personnels ITA (54 %).

Les femmes sont plus présentes parmi les agents non titulaires que parmi les titulaires, notamment chez les chercheurs.

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST

Tableau 2.2

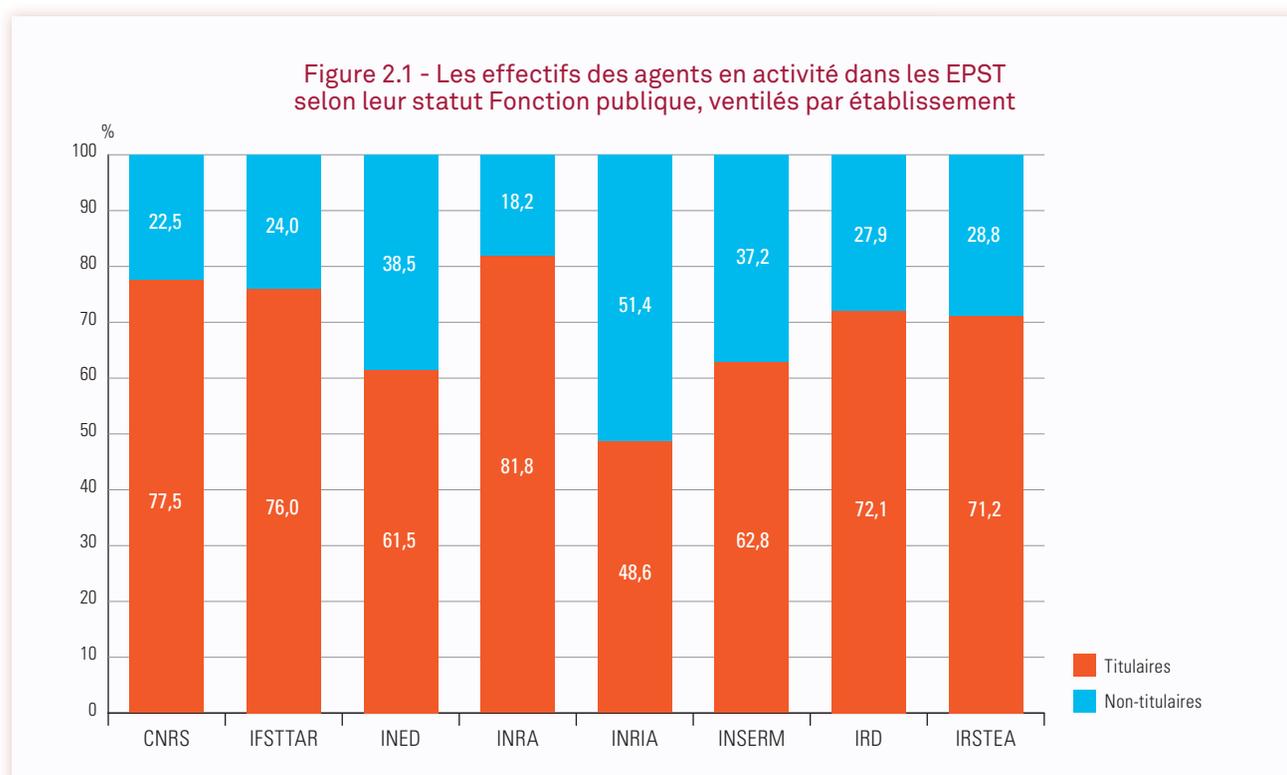
EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général		
	Titulaires	Non titulaires	Sous total	Titulaires	Non titulaires	Sous-total	Titulaires	Non titulaires	Total
CNRS	11 231	4 072	15 303	13 367	3 068	16 435	24 598	7 140	31 738
IFSTTAR	285	121	406	510	130	640	795	251	1 046
INED	56	34	90	91	58	149	147	92	239
INRA	1 865	580	2 445	6 069	1 183	7 252	7 934	1 763	9 697
INRIA	612	734	1 346	594	542	1 136	1 206	1 276	2 482
INSERM	2 142	1 484	3 626	2 966	1 547	4 513	5 108	3 031	8 139
IRD	757	94	851	722	477	1 199	1 479	571	2 050
IRSTEA	228	135	363	629	212	841	857	347	1 204
Ensemble des agents rémunérés	17 176	7 254	24 430	24 948	7 217	32 165	42 124	14 471	56 595

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2018.

Sur l'ensemble des EPST, plus d'un agent (titulaire ou non titulaire) sur deux (56,1 %), est rémunéré par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) représentent également des effectifs importants. Les 5 autres établissements représentent 12,4 % des effectifs.

La part des agents titulaires est majoritaire dans les EPST (près de 2 agents sur 3 à même plus de 3 sur 4), exceptée à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) où la part des agents titulaires est de 48,6 %.

Part de chaque EPST dans l'ensemble (en %)			Répartition par statut au sein de chaque EPST (en %)	
Titulaires	Non titulaires	Total	Titulaires	Non titulaires
58,4	49,3	56,1	77,5	22,5
1,9	1,7	1,8	76,0	24,0
0,3	0,6	0,4	61,5	38,5
18,8	12,2	17,1	81,8	18,2
2,9	8,8	4,4	48,6	51,4
12,1	20,9	14,4	62,8	37,2
3,5	3,9	3,6	72,1	27,9
2,0	2,4	2,1	71,2	28,8
100,0	100,0	100,0	74,4	25,6



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe



Tableau 2.3

Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)
Chercheurs	10 896	6 280	17 176	16 949	36,6
Part/Ensemble des effectifs (en %)	48,6	31,9	40,8	41,3	-
Ingénieurs	8 237	8 235	16 472	15 909	50,0
Techniciens	3 298	5 178	8 476	8 145	61,1
Total des personnels IT	11 535	13 413	24 948	24 054	53,8
Part/Ensemble des effectifs (en %)	51,4	68,1	59,2	58,7	-
Ensemble des effectifs des EPST	22 431	19 693	42 124	41 004	46,8

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs physiques au 31/12/2018.

► La filière des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés; les « ingénieurs » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE) et les assistants ingénieurs (AI); les techniciens comprennent les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les EPST, 40,8% des personnels titulaires sont des personnels chercheurs et 59,2% des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 66% d'ingénieurs au sein des ITA).

Si 46,8% des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 36,6% des chercheurs alors qu'elles atteignent un taux de 50% chez les ingénieurs et 61,1% chez les techniciens.

Figure 2.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la filière

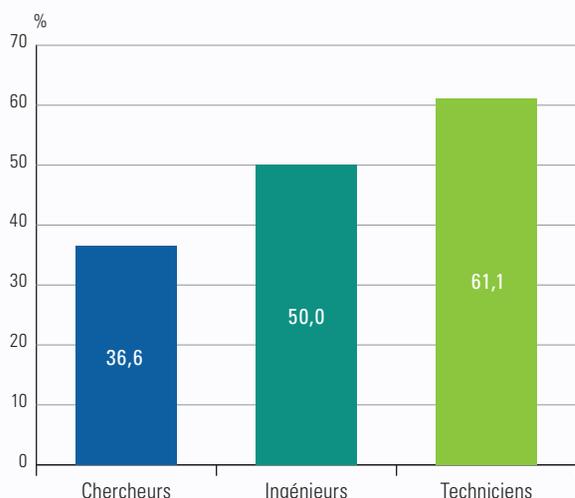
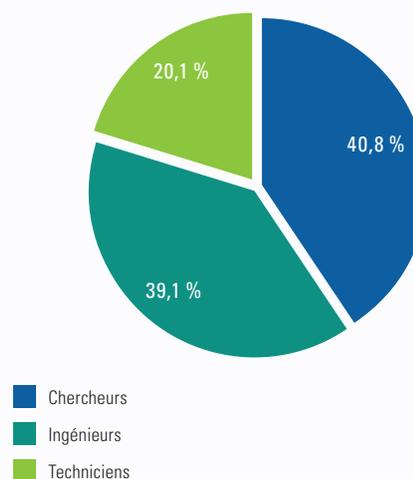


Figure 2.3 - Le poids des filières au sein des EPST



► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe



Tableau 2.4

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	5 235	2 362	7 597	7 444	31,1	22,6
		Chargé de recherche	5 661	3 918	9 579	9 505	40,9	28,5
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	3 307	1 937	5 244	5 115	36,9	15,6
		Ingénieur d'études	2 966	3 321	6 287	6 054	52,8	18,7
		Assistant ingénieur	1 964	2 977	4 941	4 740	60,3	14,7
Total des effectifs en catégorie A			19 133	14 515	33 648	32 858	43,1	100,0
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			85,3	73,7	79,9	80,1	-	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	2 642	4 581	7 223	6 938	63,4	100,0
Total des effectifs en catégorie B			2 642	4 581	7 223	6 938	63,4	-
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			11,8	23,3	17,1	16,9	-	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	656	597	1 253	1 207	47,6	100,0
Total des effectifs en catégorie C			656	597	1 253	1 207	47,6	-
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			2,9	3,0	3,0	2,9	-	-
Ensemble des effectifs des EPST			22 431	19 693	42 124	41 004	46,8	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs physiques au 31/12/2018.

Dans la recherche, 79,9 % des personnels titulaires sont de catégorie A, 17,1 % de catégorie B et 3,0 % de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels de la filière des chercheurs représentent plus de la moitié des agents (51 %).

Chez les personnels ITA, 66 % relèvent de la catégorie A, 29 % de la catégorie B et 5 % de la catégorie C.

Si la part des femmes sur l'ensemble des effectifs titulaires des EPST est de 46,8 %, on note que c'est en catégorie B qu'elle est la plus élevée (63,4 %) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (43,1 %), notamment dans les corps de directeur de recherche (31,1 %) et d'ingénieur de recherche (36,9 %), qui sont les corps au sommet des deux filières.

Figure 2.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

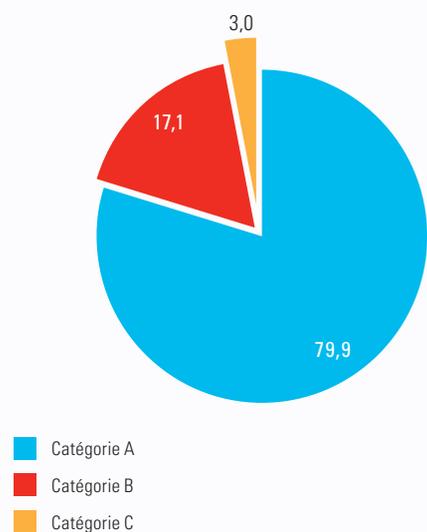


Figure 2.5 - Le poids des effectifs des filières « chercheurs » et « ingénieurs » au sein de la catégorie A (en %)

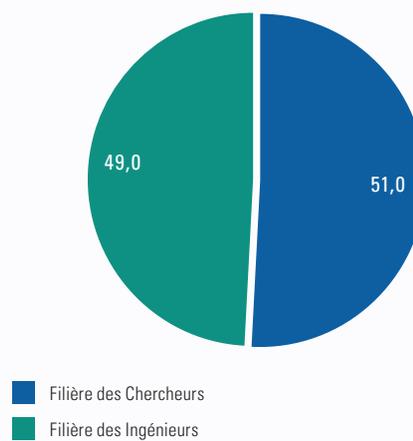
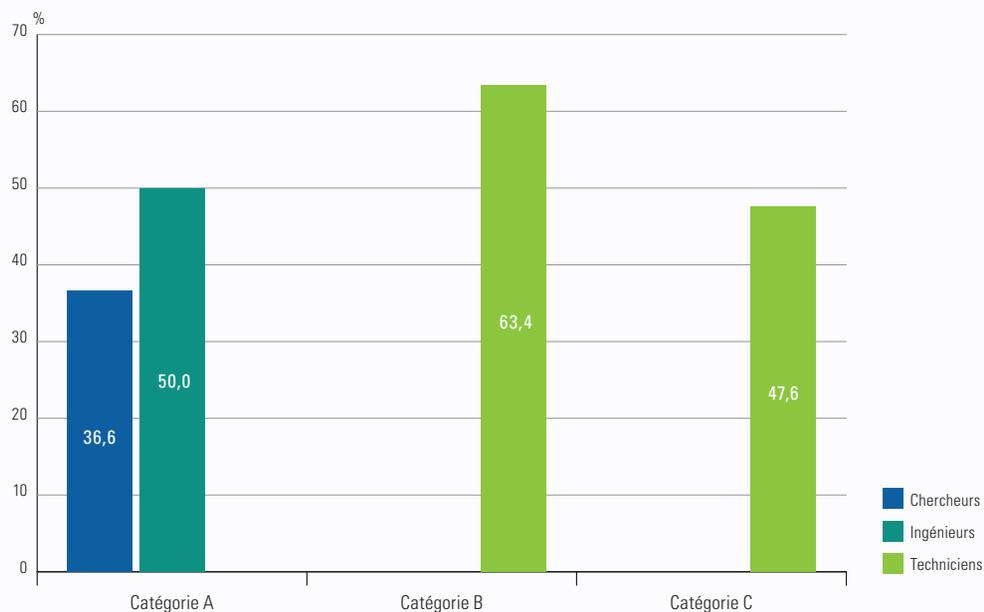


Figure 2.6 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière



► Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe



Tableau 2.5

Titulaires et contractuels assimilés au corps/ Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	Doctorants rémunérés	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des effectifs de la discipline/ensemble (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	800	1 425	793	736	2 910	844	3 754	12,0	22,5
Sciences physiques	875	1 415	868	389	2 725	822	3 547	11,3	23,2
Chimie	753	1 230	453	434	1 832	1 038	2 870	9,2	36,2
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	184	330	326	112	721	231	952	3,0	24,3
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	433	533	290	204	1 034	426	1 460	4,7	29,2
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	788	1 196	894	259	2 073	1 064	3 137	10,0	33,9
Sciences de l'agriculture et alimentation	35	65	189	29	162	156	318	1,0	49,1
Sciences de la vie et biologie fondamentale	2 641	4 904	1 745	1 240	5 504	5 026	10 530	33,7	47,7
Sciences médicales et odontologie	125	247	39	78	211	278	489	1,6	56,9
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	481	787	155	125	827	721	1 548	5,0	46,6
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	416	920	275	42	768	885	1 653	5,3	53,5
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	123	51	824	0	469	529	998	3,2	53,0
Non renseigné	0	25	0	0	15	10	25		
Ensemble des effectifs de recherche	7 654	13 128	6 851	3 648	19 251	12 030	31 281	100,0	38,5
Part du corps (et contractuels assimilés) / Ensemble des effectifs de recherche (en %)	24,5	42,0	21,9	11,7	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs au 31/12/2018.

► Personnels de niveau DR, CR, IR et doctorants, tous statuts et contrats confondus.

Les « Sciences de la vie et biologie fondamentale » sont de très loin la discipline la mieux représentée (10 530 agents, soit 33,7 %), devant les « Mathématiques et informatique » (12 %), les « Sciences physiques » (11,3 %) puis les « Sciences des milieux naturels ou de l'univers » (10 %). La discipline des « Sciences de l'agriculture et alimentation » ne regroupe que 1 % des effectifs de chercheurs.

Les femmes sont majoritaires en « Sciences médicales et odontologie », en « Sciences humaines », et en « Gestion de la recherche et du développement » ; elles sont bien représentées avec un taux compris entre 46 et 49 % en « Sciences de l'agriculture et alimentation », en « Sciences de la vie et biologie fondamentale » et en « Sciences sociales » ; elles le sont beaucoup moins en « Mathématiques et informatique », en « Sciences physiques » ou en « Sciences de l'ingénieur 1 » avec des taux à peine supérieurs à 20 %.

Figure 2.7 - Le poids de chaque discipline au sein des personnels de la recherche (en %)

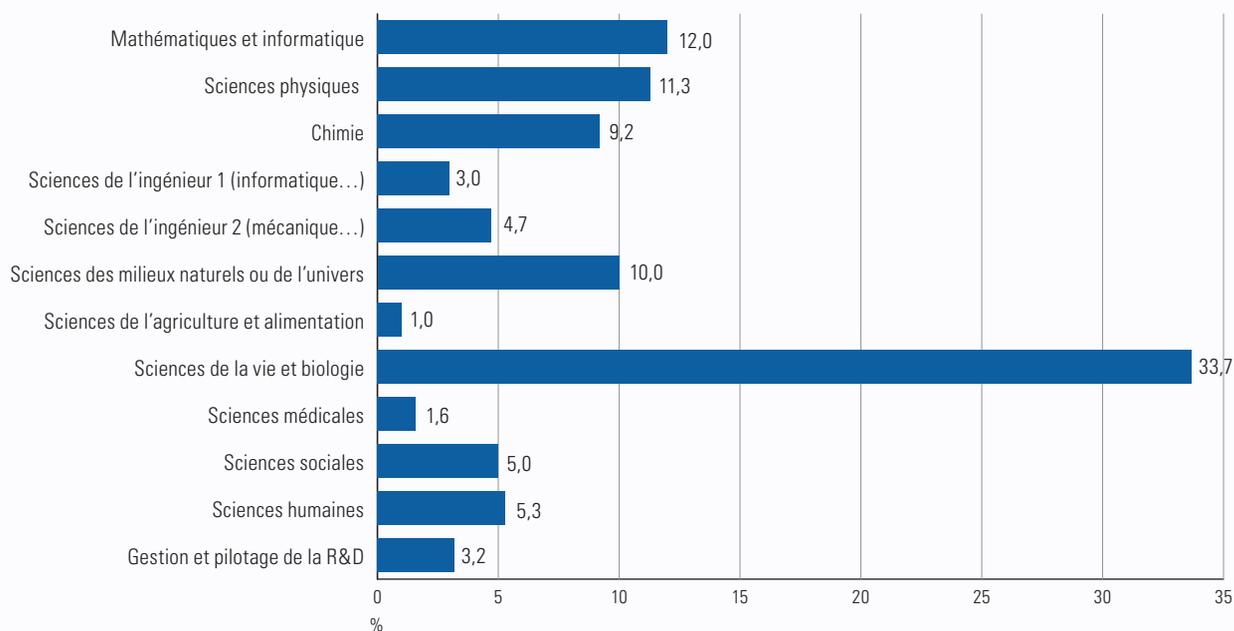
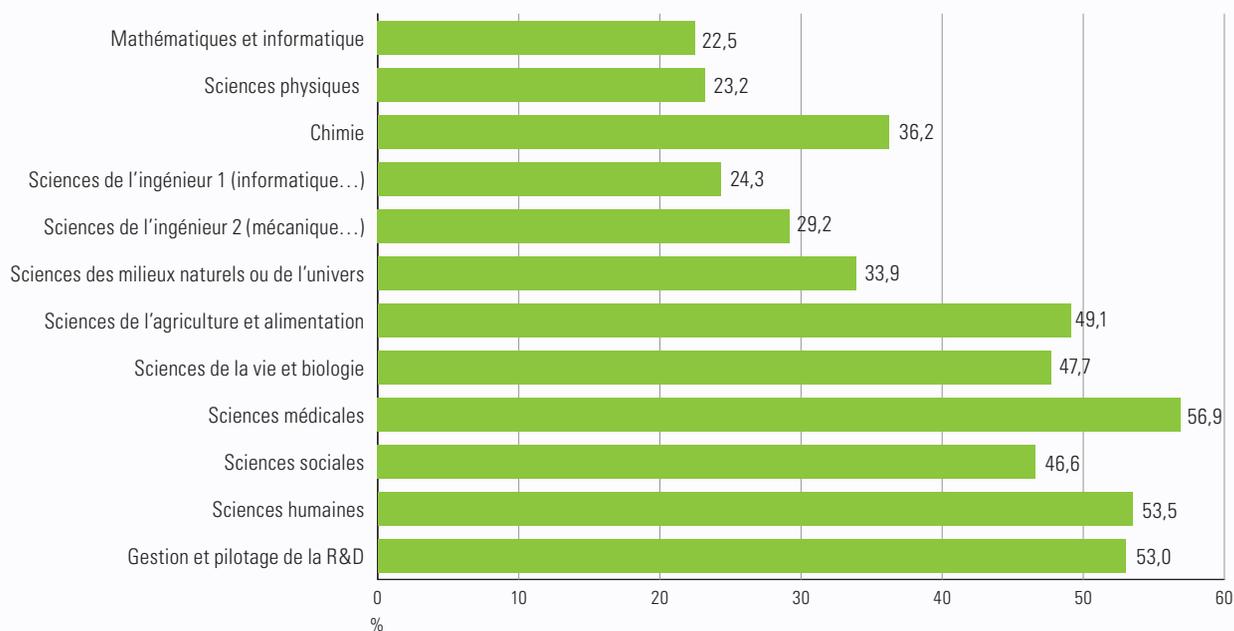


Figure 2.8 - Le taux de féminisation des disciplines de recherche (en %)



► Effectifs des personnels de soutien à la recherche, répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe



Tableau 2.6

Branche d'activité professionnelle	Ensemble des permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens			Part des effectifs de la BAP / ensemble (en %)	Part des femmes (en %)	Permanents/non-permanents de niveau IR		Ensemble des permanents/non-permanents de niveau ITA	
	Hommes	Femmes	Ensemble			Effectifs	%	Effectifs	%
A. Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	2 935	4 368	7 303	29,6	59,8	1 699	25,0	9 002	28,6
B. Sciences chimiques et science des matériaux	695	732	1 427	5,8	51,3	636	9,4	2 063	6,6
C. Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	1 912	276	2 188	8,9	12,6	1 260	18,6	3 448	11,0
D. Sciences humaines et sociales	252	324	576	2,3	56,3	385	5,7	961	3,1
E. Informatique, statistiques et calcul scientifique	2 080	609	2 689	10,9	22,6	1 699	25,0	4 388	13,9
F. Culture, communication, production et diffusion des savoirs	345	1 023	1 368	5,5	74,8	240	3,5	1 608	5,1
G. Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	952	296	1 248	5,1	23,7	93	1,4	1 341	4,3
J. Gestion et pilotage	1 193	6 683	7 876	31,9	84,9	777	11,4	8 653	27,5
Non renseigné	8	21	29			7		22	
Ensemble des effectifs de soutien à la recherche	10 372	14 332	24 704	100,0	58,0	6 782	100,0	31 486	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs physiques au 31/12/2018.

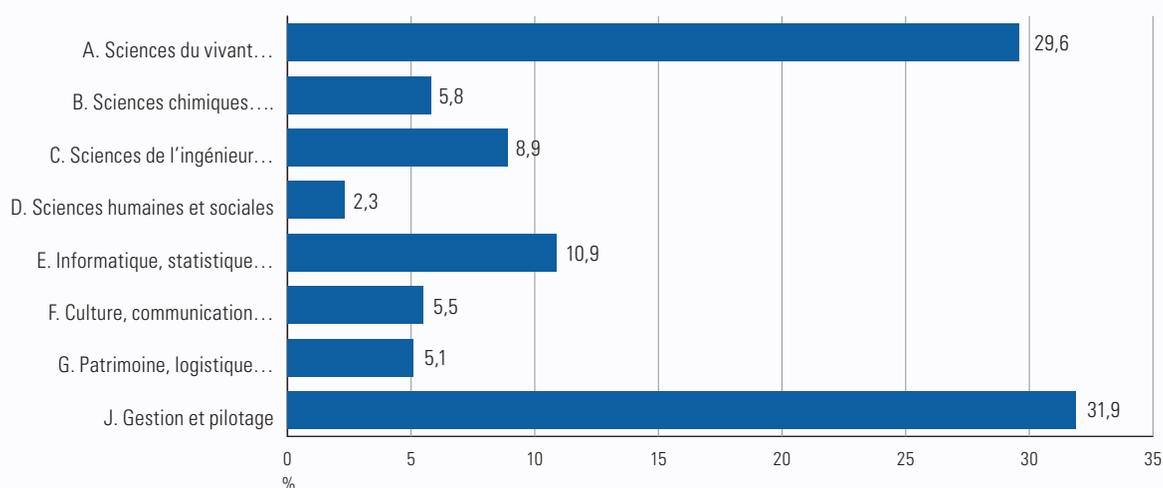
► Les personnels de soutien à la recherche sont des personnels de niveau IE, AI, AT et techniciens hors emplois de formation, vacataires et volontaires.

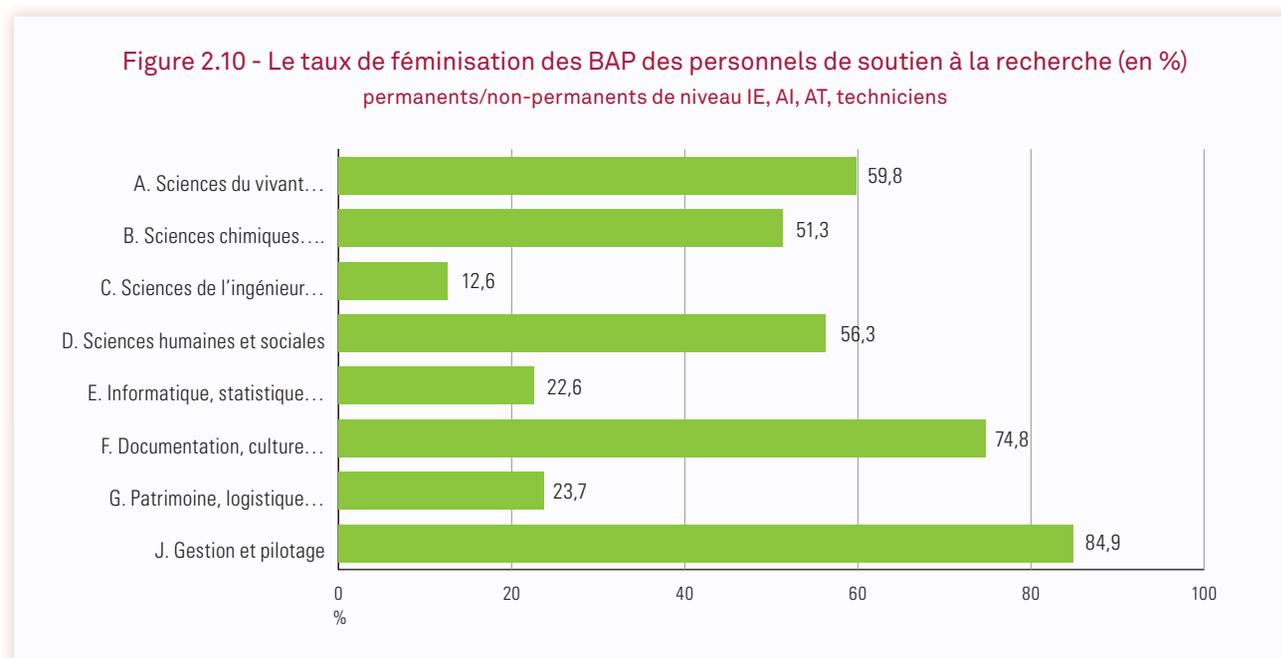
► Depuis 2017, les BAP sont définies selon Référéns3.

La branche d'activité professionnelle «Gestion et pilotage» (BAP J) concentre à elle seule 31,9% des effectifs permanents et non permanents des personnels de soutien à la recherche, hors ingénieurs de recherche (27,5% si l'on inclut les IR et assimilés); vient ensuite la BAP A «Science du vivant, de la terre et de l'environnement», avec 29,6% (28,6% avec les IR).

Parmi les personnels de soutien à la recherche, la part des femmes (hors effectifs IR) est très variable selon la BAP; c'est dans la BAP J qu'elle est la plus importante (84,9%). Celle de la BAP F «Culture, communication, production et diffusion des savoirs» est aussi très supérieure (74,8%) à la moyenne (58%), alors que celle de la BAP C «Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique» est la plus faible, avec 12,6% des effectifs.

Figure 2.9 - Le poids de chaque BAP au sein des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens





Par sexe et âge

► Les âges moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge



Tableau 2.7

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	48 ans 4 mois	48 ans 2 mois	48 ans 3 mois
Personnels ITA	46 ans 10 mois	46 ans 6 mois	46 ans 8 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 7 mois	47 ans	47 ans 3 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2017 semi-définitives au 31/12/2017).

Tableau 2.8

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans 4 mois	47 ans 2 mois	47 ans 3 mois
Personnels ITA	46 ans 8 mois	46 ans 5 mois	46 ans 7 mois
Ensemble des effectifs	46 ans 11 mois	46 ans 8 mois	46 ans 10 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2017 semi-définitives au 31/12/2017).

L'âge moyen chez les personnels chercheurs (48 ans 3 mois) est supérieur à celui des personnels ITA (46 ans 8 mois) ; ce constat se vérifie pour les femmes comme pour les hommes.

L'âge médian est également supérieur chez les personnels chercheurs (47 ans 3 mois, contre 46 ans 7 mois pour les ITA).

Par ailleurs, l'âge moyen des hommes est supérieur de 2 à 4 mois à celui des femmes, pour les personnels chercheurs comme pour les ITA.

Figure 2.11 - Présentation des effectifs des chercheurs et ITA selon l'âge



Figure 2.12 - Présentation des effectifs des chercheurs par âge selon le sexe

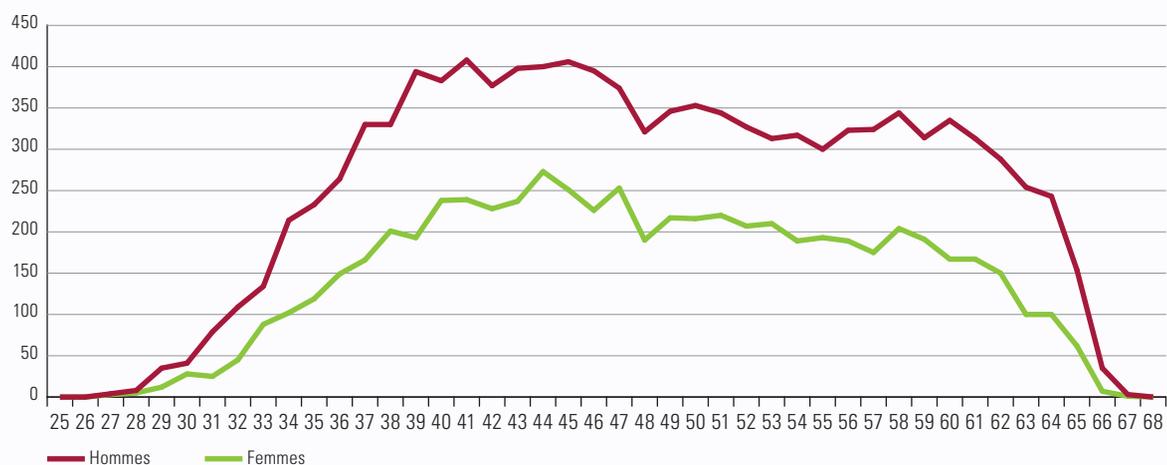
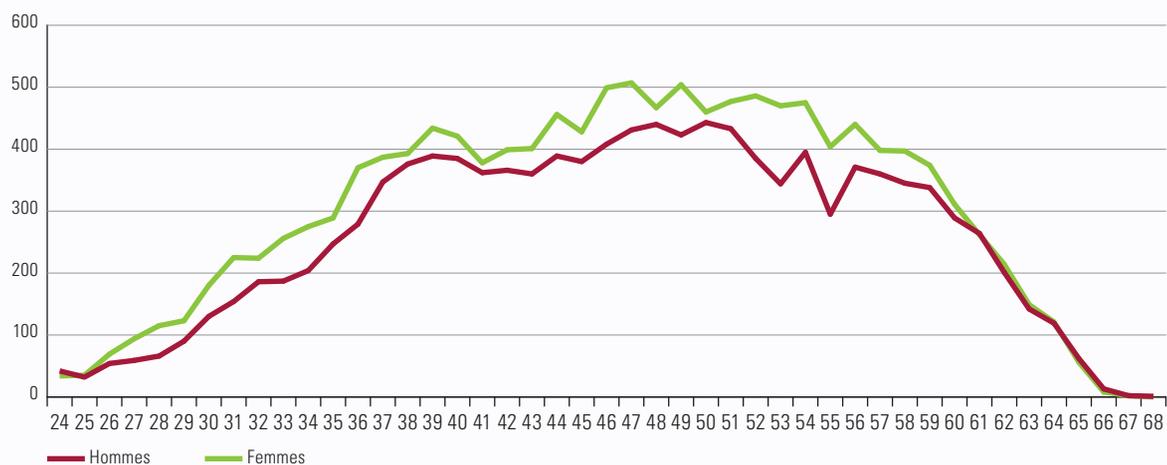


Figure 2.13 - Présentation des effectifs des ITA par âge selon le sexe



3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

► Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe



Tableau 2.9

Fonction exercée correspondant à un corps	CDI			Contrat doctoral, CDD doctorant, apprentis, CUI-CAE			Vacataires, volontaires civils ou militaires		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Directeur de recherche	10	10	20						
Chargé de recherche	19	21	40						
Doctorant rémunéré pour conduire une thèse				2 072	1 576	3 648			
Ingénieur de recherche	58	50	108	3	2	5	18	51	69
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	41	78	119	136	115	251	128	231	359
Ensemble des agents non titulaires des EPST	128	159	287	2 211	1 693	3 904	146	282	428
Part par sexe (en %)	44,6	55,4	100	56,6	43,4	100	34,1	65,9	100
Part par type de contrat (en %)	1,7	2,3	2,0	29,7	24,1	27,0	2,0	4,0	3,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Effectifs physiques au 31/12/2018.

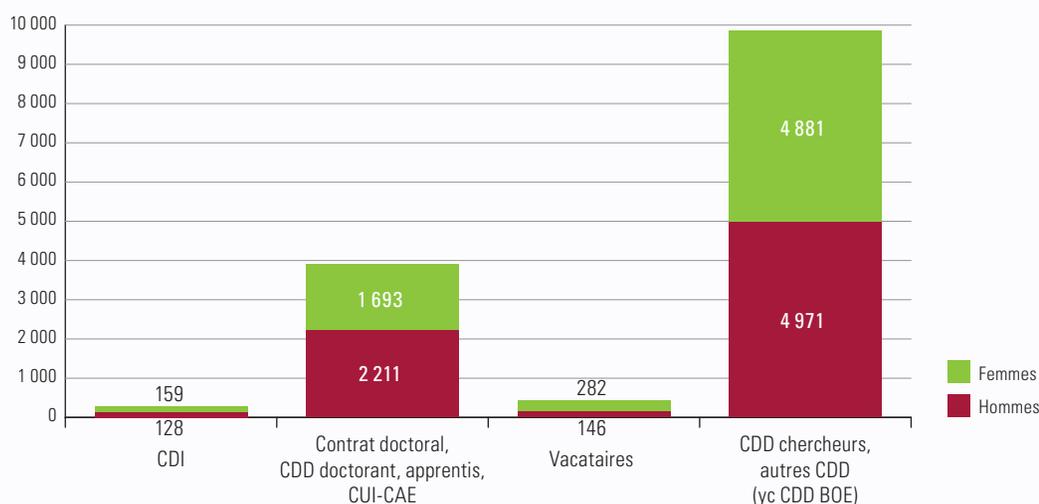
► CUI-CAE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi; BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Le contrat doctoral relève du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Par ailleurs, des CDD doctorants peuvent être recrutés au titre de l'article 4 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984.

Les effectifs de l'ensemble des EPST comprennent 14 471 agents non titulaires (13 872 ETPT), dont 48,5 % de femmes. 9 852 agents sont en CDD (hors formation), soit 68,1 % de l'ensemble des non titulaires et 3 904 bénéficient d'un contrat doctoral, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé. Les CDI ne concernent que 287 agents (2 %).

Les chercheurs non titulaires représentent 50,1 % des effectifs de non titulaires (doctorants inclus), les contractuels exerçant les fonctions de doctorants contractuels représentant 50,3 % de ces effectifs, devant les chargés de recherche (48,9 %).

Figure 2.14 - Les agents non titulaires des EPST par type de contrat selon le sexe



CDD chercheurs, autres CDD (y c CDD BOE)			Ensemble des agents non titulaires des EPST				Total des ETPT
H	F	S/Total	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	
27	10	37	37	20	57	35,1	56
2 059	1 450	3 509	2 078	1 471	3 549	41,4	3 541
			2 072	1 576	3 648	43,2	3 428
782	643	1 425	861	746	1 607	46,4	1 560
2 103	2 778	4 881	2 408	3 202	5 610	57,1	5 286
4 971	4 881	9 852	7 456	7 015	14 471	48,5	13 872
50,5	49,5	100	51,5	48,5	100	-	-
66,7	69,6	68,1	100	100	100	-	-

Figure 2.15 - Les agents non titulaires des EPST selon le corps correspondant à la fonction exercée (en %)

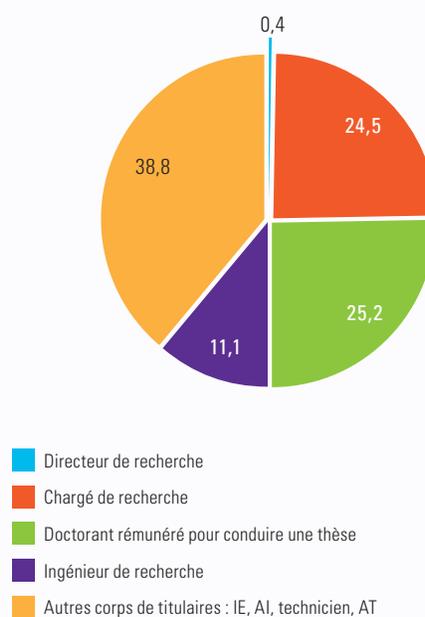
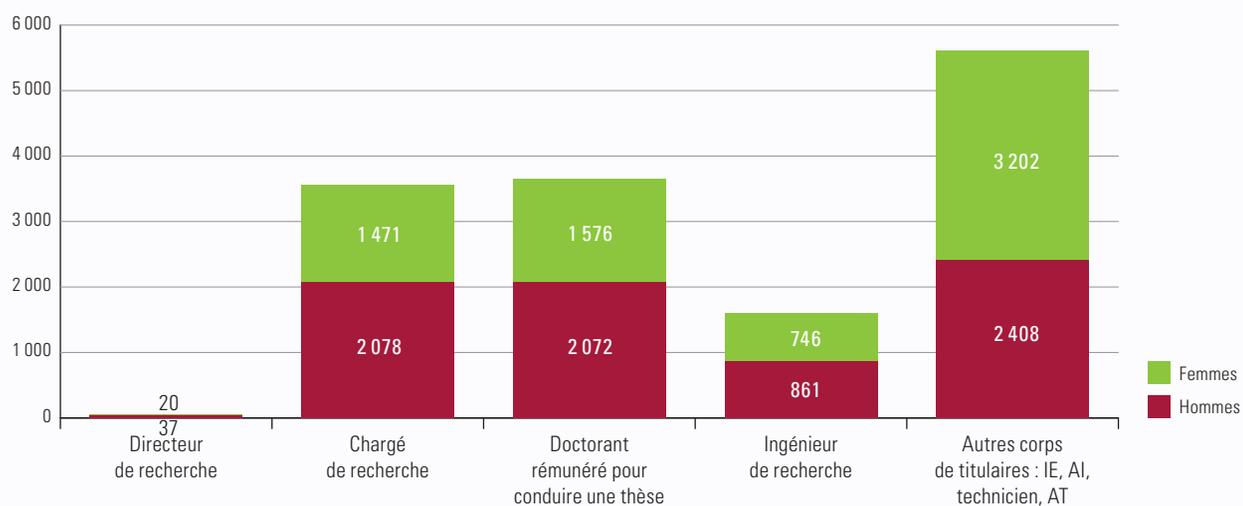


Figure 2.16 - Les agents non titulaires des EPST par corps selon le sexe



► Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2018 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Tableau 2.10

Libellé du corps	Recrutements réservés des EPST en 2018				
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés
Ingénieur de recherche	0	0	0	-	0,0
Ingénieur d'études	30	66	21	70,0	87,5
Assistant ingénieur	16	5	3	18,8	12,5
Technicien de la recherche	9	0	0	0,0	0,0
Adjoint technique de la recherche	0	0	0	-	0,0
Ensemble	55	71	24	43,6	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

Tableau 2.11

Libellé du corps	Ensemble des recrutements réservés des EPST de 2013 à 2018					
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement moyen (2013-2018) des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés	Taux de pression : ratio candidats/postes
Ingénieur de recherche	17	10	5	29,4	2,0	0,6
Ingénieur d'études	220	497	177	80,5	72,0	2,3
Assistant ingénieur	108	125	63	58,3	25,6	1,2
Technicien de la recherche	62	8	1	1,6	0,4	0,1
Adjoint technique de la recherche	13	2	0	0,0	0,0	0,2
Ensemble	420	642	246	58,6	100,0	1,5

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Année civile 2018..

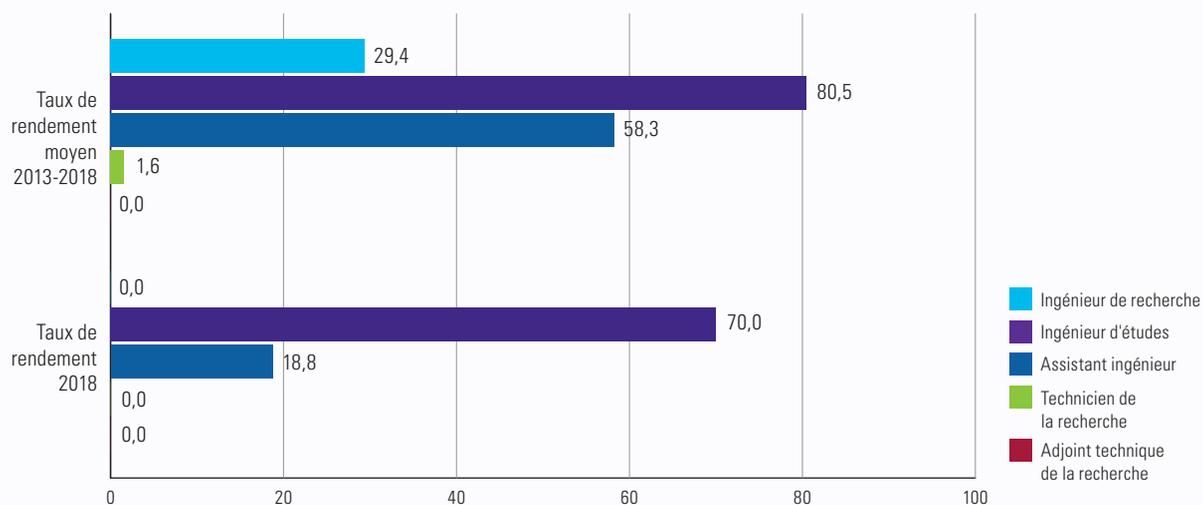
► Note : Le même agent peut candidater plusieurs années d'affilée.

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 24 agents en CDD ont été titularisés en 2018, lors de la sixième session de recrutements réservés (55 postes offerts), soit un taux de rendement de 43,6%.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 246 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire au sein des EPST, le taux de rendement étant de 58,6% pour 420 postes d'ITA offerts aux recrutements réservés.

La quasi-totalité des agents titularisés relèvent de la catégorie A, le corps des IGE représentant 72% des effectifs titularisés.

Figure 2.17 - Comparaison du taux de rendement des recrutements réservés 2018 au regard du taux moyen 2013-2018 selon le corps (en %)



► Observation : le taux de rendement moyen correspond au ratio lauréats/postes

Figure 2.18 - Taux de rendement moyen sur les recrutements réservés 2013-2018 selon le corps (en %)

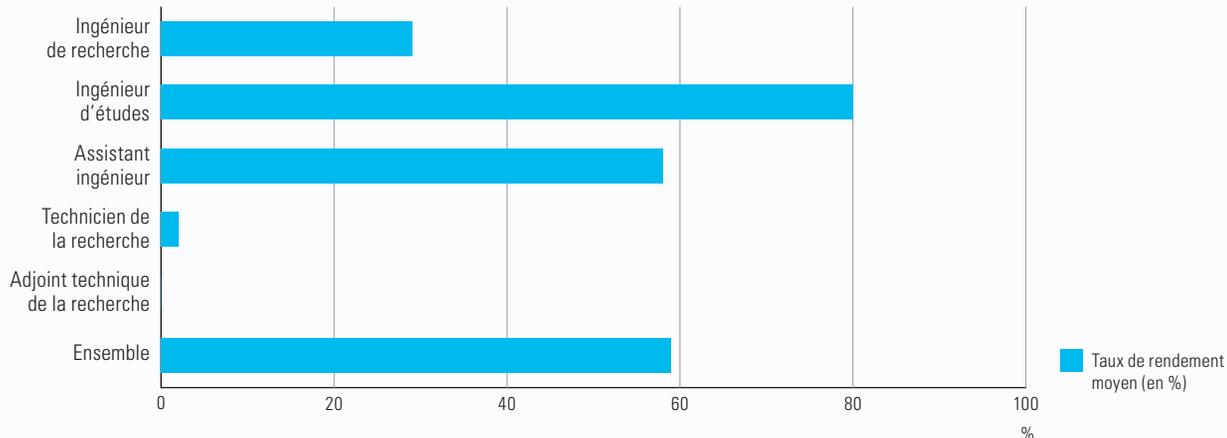
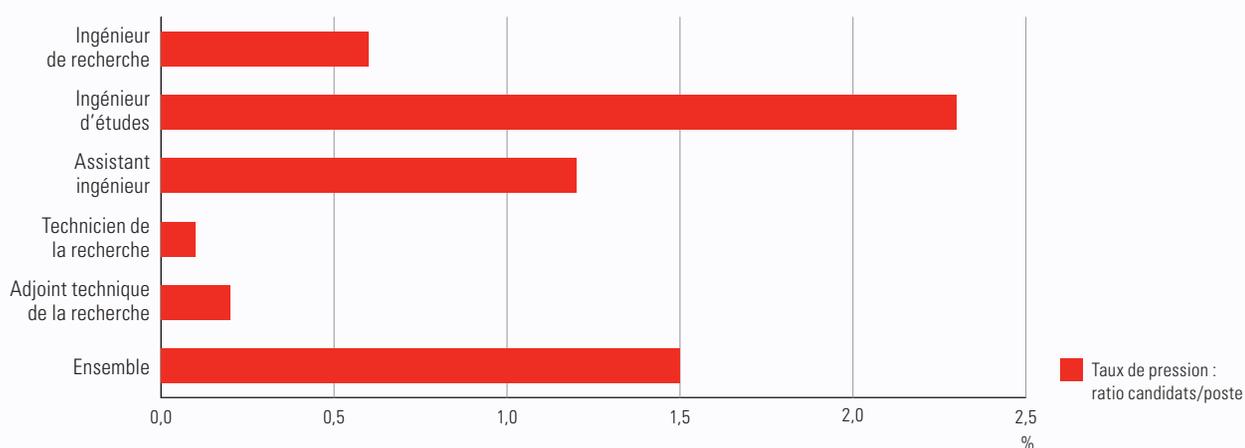


Figure 2.19 - Taux de pression sur les recrutements réservés 2013-2018 selon le corps (en nombre moyen de candidats par poste)



Les effectifs d'apprentis ITA

► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe



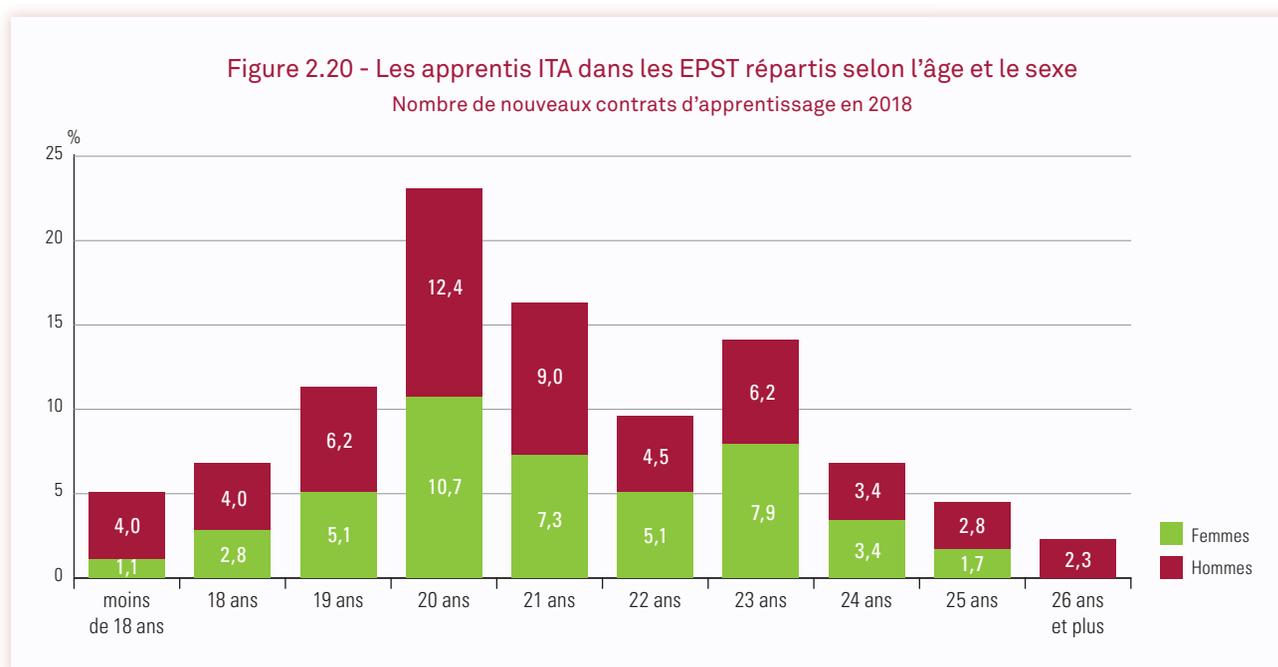
Tableau 2.12

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
15 ans	1	0	1	0,6
16 ans	2	1	3	1,7
17 ans	4	1	5	2,8
18 ans	7	5	12	6,8
19 ans	11	9	20	11,3
20 ans	22	19	41	23,2
21 ans	16	13	29	16,4
22 ans	8	9	17	9,6
23 ans	11	14	25	14,1
24 ans	6	6	12	6,8
25 ans	5	3	8	4,5
26 ans et plus	4	0	4	2,3
Ensemble des effectifs	97	80	177	100,0
Part par sexe (en %)	54,8	45,2	100,0	-

► Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.
 ► Champ : nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés sur l'année civile 2018
 ► Année civile 2018.

Les apprenties femmes recrutées en 2018 sont moins représentées que les apprentis hommes dans les EPST (45,2% contre 54,8%).

Les apprentis âgés de 20 ans sont les plus nombreux (23,2% de la population). Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.



► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme

Tableau 2.13

Niveau de diplôme	Effectifs	Part (en %)
Niveau V	1	0,6
Niveau IV	8	4,5
Niveau III	38	21,5
Niveau II	81	45,8
Niveau I	49	27,7
Ensemble des effectifs	177	100,0

► Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.

► Champ : nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés sur l'année civile 2018

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).

► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat + 3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat + 5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

Près des trois quarts des apprentis recrutés en 2018 préparent des diplômes des niveaux I et II.

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

► Recrutement de « travailleurs handicapés » dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe



Tableau 2.14

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 (CDD BOE titularisés)					Part du corps sur l'ensemble des recrutements « BOE » (en %)
		Effectif par sexe		Ensemble	%		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Directeur de recherche	0	0	0	-	-	0,0
	Chargé de recherche	8	7	15	53,3	46,7	23,8
	S/Total des chercheurs	8	7	15	53,3	46,7	23,8
	Ingénieur de recherche	7	3	10	70,0	30,0	15,9
	Ingénieur d'études	5	4	9	55,6	44,4	14,3
	Assistant ingénieur	11	7	18	61,1	38,9	28,6
	S/Total des ingénieurs	23	14	37	62,2	37,8	58,7
S/Total des titularisations des BOE en catégorie A		31	21	52	59,6	40,4	82,5
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		86,1	77,8	82,5	-	-	-
B	Technicien de la recherche	4	6	10	40,0	60,0	15,9
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		11,1	22,2	15,9	-	-	-
C	Adjoint technique de la recherche	1	0	1	100,0	0,0	1,6
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		2,8	0,0	1,6	-	-	-
Ensemble		36	27	63	57,1	42,9	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Année civile 2018..

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Sur les 63 recrutements au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 de personnes en situation de handicap, recensés en 2018, 82,5% l'ont été en catégorie A.

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

► Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe



Tableau 2.15

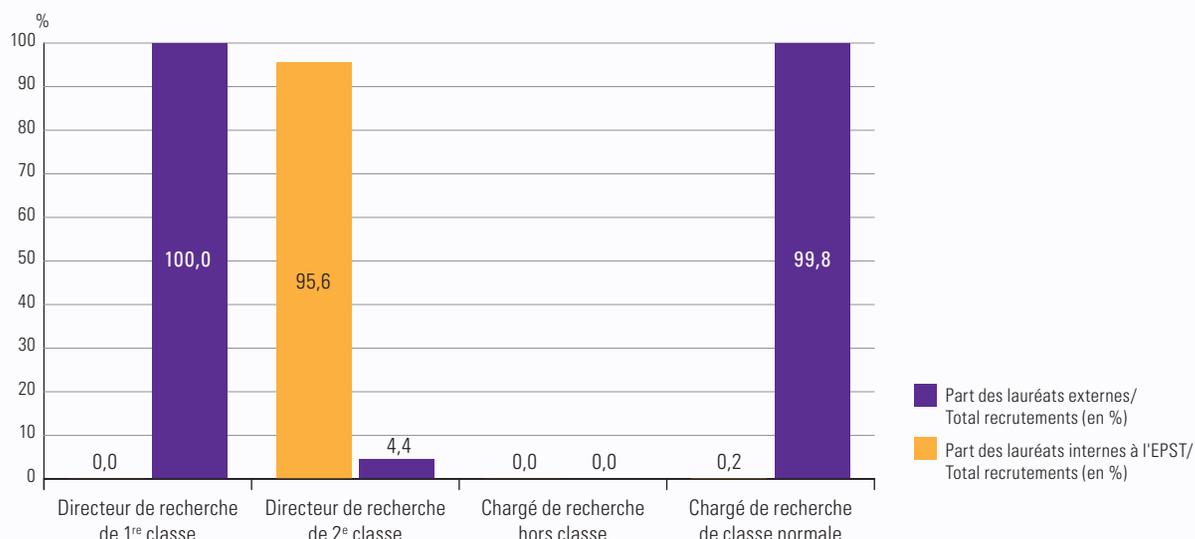
Grade/Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme				Part des lauréats internes/ Total recrut (en %)
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	0	0	0	-	0,0
Directeur de recherche de 2 ^e classe	227	124	351	35,3	95,6
Total des recrutements du corps	227	124	351	35,3	95,1
Chargé de recherche hors classe	0	0	0	-	-
Chargé de recherche de classe normale	0	1	1	100,0	0,2
Total des recrutements du corps	0	1	1	100,0	0,2
Ensemble des recrutements de chercheurs	227	125	352	35,5	43,7
Part par sexe (en %)	64,5	35,5	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
 ► Année civile 2018.

Les femmes représentent 37,5 % des 805 recrutements de chercheurs sur concours dans les EPST, une part quasi similaire à celle des femmes dans les effectifs des titulaires de cette filière (36,6 %). Celle-ci est de 39,4 % chez les chargés de recherche, qui représentent 54,2 % de l'ensemble des recrutements par concours.

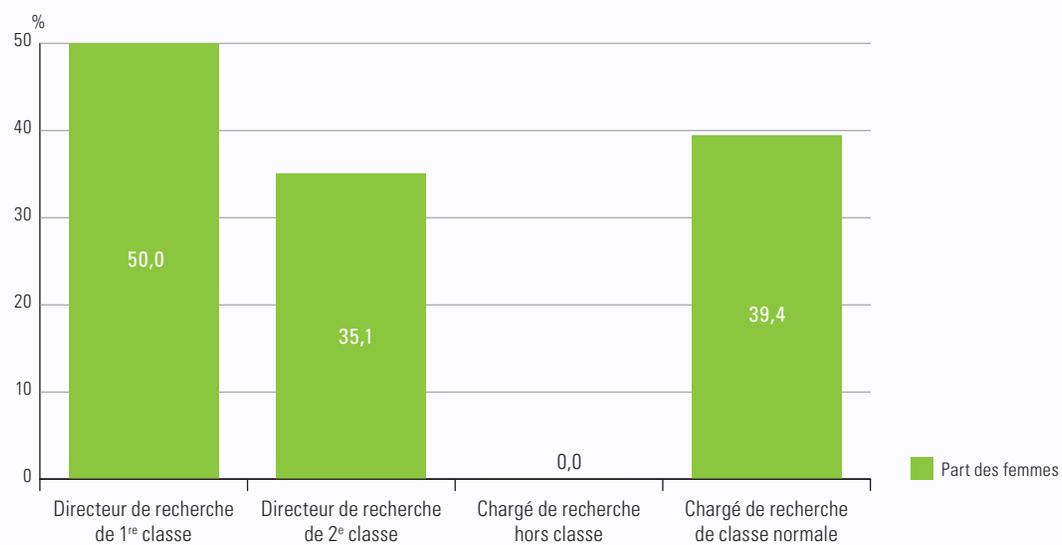
Par ailleurs, 43,7 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 56,3 % de lauréats externes.

Figure 2.21 - L'origine des lauréats des concours de chercheurs selon le corps/grade



Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Part des lauréats externes/ Total recrut (en %)	Ensemble des recrutements par concours			
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
1	1	2	50,0	100,0	1	1	2	50,0
11	5	16	31,3	4,4	238	129	367	35,1
12	6	18	33,3	4,9	239	130	369	35,2
0	0	0	-	-	0	0	0	-
264	171	435	39,3	99,8	264	172	436	39,4
264	171	435	39,3	99,8	264	172	436	39,4
276	177	453	39,1	56,3	503	302	805	37,5
60,9	39,1	-	-	-	62,5	37,5	-	-

Figure 2.22 - Le taux de féminisation des recrutements des chercheurs selon le corps/grade



► Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe 

Tableau 2.16

Catégorie statutaire	Modalité et origine de recrutement / Sexe / Libellé du corps	Concours interne									
		Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours interne			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
A	Ingénieur de recherche	39	37	76	0	1	1	39	38	77	49,4
	Ingénieur d'études	56	81	137	2	2	4	58	83	141	58,9
	Assistant ingénieur	48	93	141	0	0	0	48	93	141	66,0
Ensemble de la catégorie A		143	211	354	2	3	5	145	214	359	59,6
Part par sexe (en %)		40,4	59,6	-	40,0	60,0	100	40,4	59,6	100	-
B	Technicien de la recherche	49	53	102	0	5	5	49	58	107	54,2
	Part par sexe (en %)	48,0	52,0	-	0,0	100,0	100	45,8	54,2	100	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	4	4	3	1	4	3	5	8	62,5
	Part par sexe (en %)	-	-	-	75,0	25,0	100	37,5	62,5	100	-
Ensemble des recrutements d'ITA par concours		192	268	460	5	9	14	197	277	474	58,4
Part par sexe (en %)		41,7	58,3	100	35,7	64,3	100	41,6	58,4	100	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Année civile 2018.

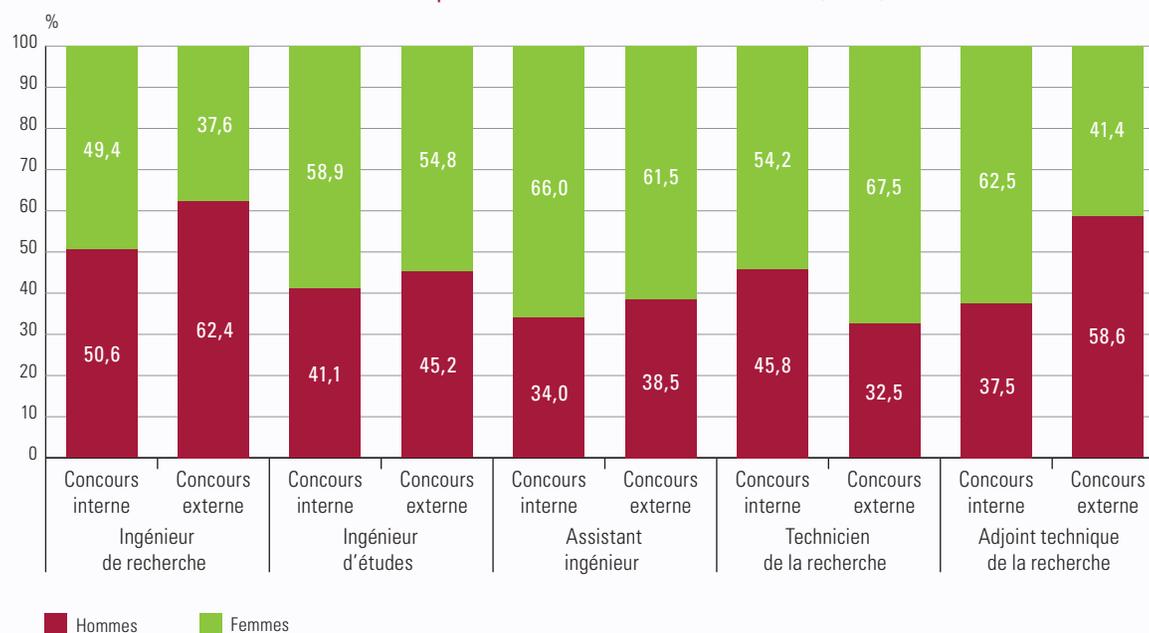
Sur les 1 037 ITA nommés en 2018 suite à un concours, 56,8% sont des femmes ; cette part est supérieure de 3 points au poids des femmes dans la population ITA titulaire (53,8%). Au sein de la catégorie A, cette part décroît quand on s'élève dans les corps les plus qualifiés : de 63,8% pour les assistants ingénieurs à 42,7% pour les ingénieurs de recherche.

74% des recrutements d'ITA par concours sont réalisés dans la catégorie A alors que le poids de cette catégorie au sein de la population ITA titulaires est de 66%.

Les concours internes représentent 45,7% de l'ensemble des recrutements d'ITA par concours. Par ailleurs, 46,6% des lauréats des concours sont déjà titulaires au sein de leur organisme.

Concours externe										Ensemble des recrutements de personnels ITA par concours				Part des lauréats déjà titulaires/ Total recrut (en %)
Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours externe			Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total						
4	2	6	59	36	95	63	38	101	37,6	102	76	178	42,7	46,1
2	5	7	78	92	170	80	97	177	54,8	138	180	318	56,6	45,3
2	5	7	48	75	123	50	80	130	61,5	98	173	271	63,8	54,6
8	12	20	185	203	388	193	215	408	52,7	338	429	767	55,9	48,8
40,0	60,0	-	47,7	52,3	100	47,3	52,7	-	-	44,1	55,9	100	-	-
0	3	3	41	82	123	41	85	126	67,5	90	143	233	61,4	45,1
0,0	100,0	-	33,3	66,7	100	32,5	67,5	100	-	38,6	61,4	100	-	-
0	0	0	17	12	29	17	12	29	41,4	20	17	37	45,9	10,8
-	-	-	58,6	41,4	100	58,6	41,4	-	-	54,1	45,9	100	-	-
8	15	23	243	297	540	251	312	563	55,4	448	589	1 037	56,8	46,6
34,8	65,2	100	45,0	55,0	100	44,6	55,4	100	-	43,2	56,8	100	-	-

Figure 2.23 - La répartition par sexe des recrutements d'ITA selon le corps et la modalité de recrutement (en %)



► Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe



Tableau 2.17

Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	H	F	Ensemble	Part des recrutements de la discipline/ Ensemble des recrutements (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	2	70	21	67	26	93	15,5	28,0
Sciences physiques	2	37	17	41	15	56	9,3	26,8
Chimie	0	35	10	35	10	45	7,5	22,2
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	0	9	5	10	4	14	2,3	28,6
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	2	15	6	19	4	23	3,8	17,4
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	4	45	17	37	29	66	11,0	43,9
Sciences de l'agriculture et alimentation	0	5	8	5	8	13	2,2	61,5
Sciences de la vie et biologie fondamentale	6	142	14	90	72	162	27,0	44,4
Sciences médicales et odontologie	0	7	1	3	5	8	1,3	62,5
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	4	40	4	25	23	48	8,0	47,9
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	0	47	6	27	26	53	8,8	49,1
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	1	0	19	10	10	20	3,3	50,0
Ensemble des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs titulaires	21	452	128	369	232	601	100,0	38,6
Part de chaque corps / Ensemble des recrutements (en %)	3,5	75,2	21,3	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : *Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018*.

► Année civile 2018.

► Les néo-recrutements comprennent les recrutements sur concours de lauréats externes, recrutements en CDI, les titularisations de CDD-BOE.

Sur les 601 néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche néo-recrutés en 2018, 38,6% sont des femmes. Cette part est très variable d'une discipline à l'autre : si elle est de 62,5% en « Sciences médicales et odontologie » et de 61,5% en « Sciences de l'agriculture et alimentation », elle est comprise entre 47 et 50% pour les « Sciences sociales », les « Sciences humaines » ou la « Gestion de la recherche et du développement », tandis que cette part n'est que de 22,2% en « Chimie » ou de 17,4% en « Sciences de l'ingénieur 2 ».

75,2% de ces néo-recrutements concernent des personnels assimilés chargés de recherche, 21,3% des ingénieurs de recherche et 3,5% des directeurs de recherche.

27% de l'ensemble de ces néo-recrutements sont réalisés dans la discipline des « Sciences de la vie et biologie fondamentale », cette part étant à mettre en rapport avec le poids des effectifs de chercheurs de cette discipline (33,7%).

Figure 2.24 - Le poids de chaque discipline dans les néo-recrutements de chercheurs titulaires (en %)

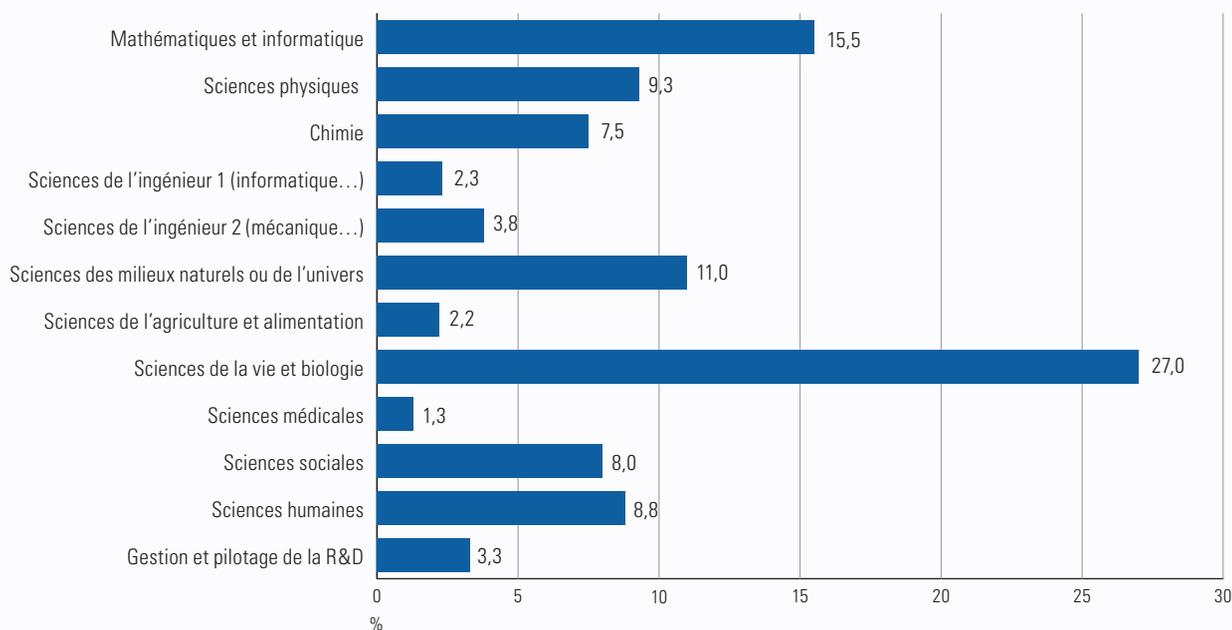
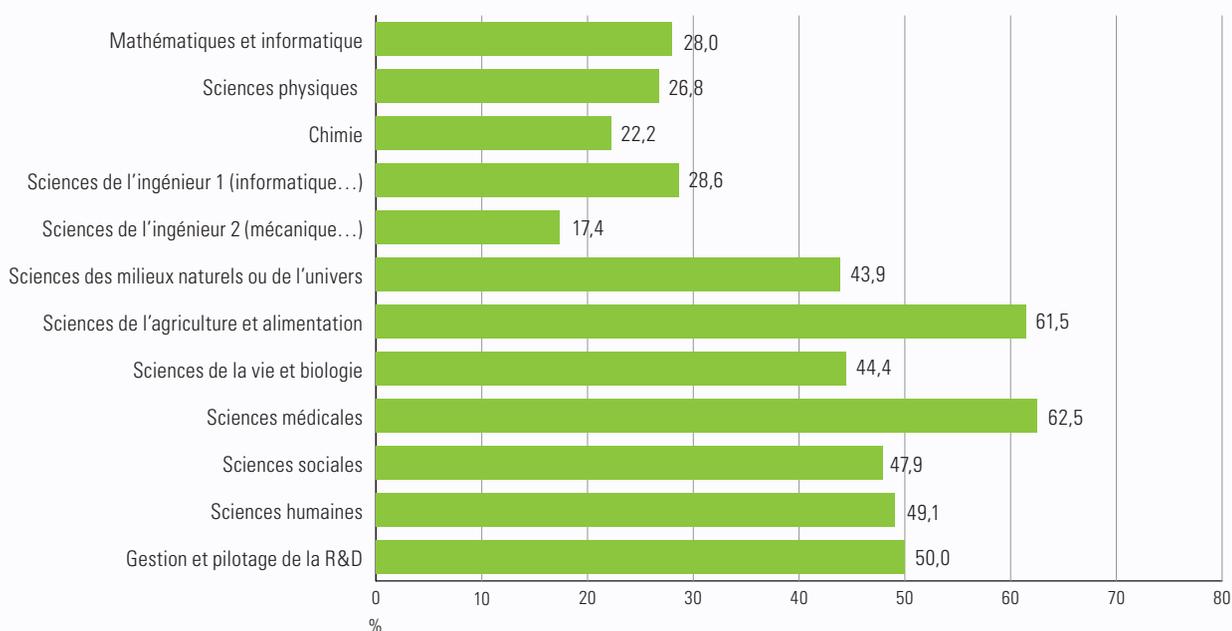


Figure 2.25 - Le taux de féminisation des néo-recrutements par discipline de recherche (en %)



2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2018

► Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe 

Tableau 2.18

Promotion dans le grade de ...	Effectif par sexe		Ensemble	Répartition (en %)		Part de chaque grade sur l'ensemble des promotions (en %)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	76	29	105	72,4	27,6	15,3
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	180	90	270	66,7	33,3	39,4
Chargé de recherche hors classe	169	142	311	54,3	45,7	45,3
Ensemble des promotions des chercheurs	425	261	686	62,0	38,0	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
 ► Année civile 2018.

Sur les 686 chercheurs promus dans un grade supérieur, 45,3 % l'ont été dans le grade de chargé de recherche hors classe.

Tous grades confondus, la part des femmes dans les chercheurs promus est de 38 %, part supérieure à celle des femmes dans la population des chercheurs titulaires (36,6 %).

► Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe 

Tableau 2.19 - Effectifs promus dans un grade en 2018

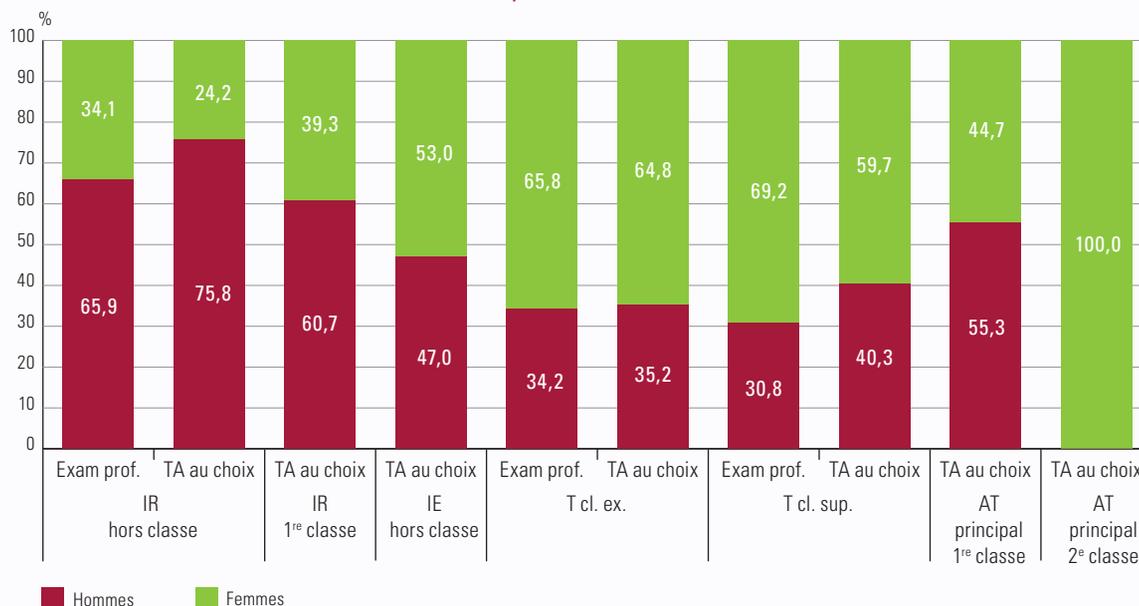
Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche hors classe	58	30	88	25	8	33
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				136	88	224
	IE	Ingénieur d'études hors classe				141	159	300
B	T	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	50	96	146	51	94	145
		Technicien de la recherche de classe supérieure	40	90	130	71	105	176
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 1 ^{re} classe				52	42	94
		Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0	0	2	2
Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			148	216	364	476	498	974
Part par sexe (en %)			40,7	59,3	-	48,9	51,1	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
 ► Année civile 2018.

Sur les 1 338 agents ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps au sein des EPST, 44,6 % (597 agents) appartiennent au corps de catégorie B des techniciens de la recherche alors que le poids de ce corps dans les effectifs de titulaires ITA est de 29 %. 48,2 % des promotions concernent la catégorie A.

La part des femmes parmi les ITA promus est de 53,4 % ; elle est comparable à celle des femmes dans la population des agents titulaires ITA (53,8 %).

Figure 2.26 - La répartition par sexe des promotions au grade supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
83	38	121	31,4	9,0
136	88	224	39,3	16,7
141	159	300	53,0	22,4
101	190	291	65,3	21,7
111	195	306	63,7	22,9
52	42	94	44,7	7,0
0	2	2	100,0	0,1
624	714	1 338	53,4	100,0
46,6	53,4	-	-	-

2 EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

► Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe



Tableau 2.20 - Effectifs promus dans un corps en 2018

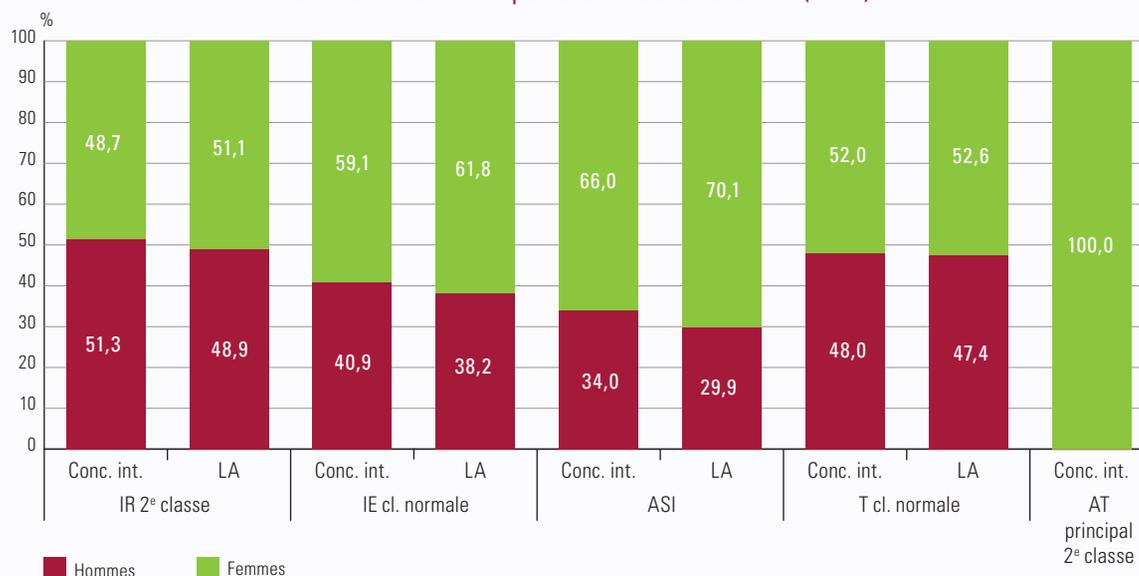
Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le corps supérieur au grade de...	Concours interne			Liste d'aptitude		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	39	37	76	23	24	47
	IE	Ingénieur d'études classe normale	56	81	137	42	68	110
	AI	Assistant ingénieur	48	93	141	52	122	174
B	T	Technicien de la recherche de classe normale	49	53	102	37	41	78
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	4	4			
Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			192	268	460	154	255	409
Part par sexe (en %)			41,7	58,3	-	37,7	62,3	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
 ► Année civile 2018.

869 titulaires ont bénéficié en 2018 d'une promotion interne avec un changement de corps, via le concours interne ou sur liste d'aptitude. Les femmes représentent 60,2 % de ces promotions.

52,9 % des promotions internes dans les corps d'ITA l'ont été par concours interne.

Figure 2.27 - La répartition par sexe des promotions au corps supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
62	61	123	49,6	14,2
98	149	247	60,3	28,4
100	215	315	68,3	36,2
86	94	180	52,2	20,7
0	4	4	100,0	0,5
346	523	869	60,2	100,0
39,8	60,2	-	-	-

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2018

Les départs à la retraite

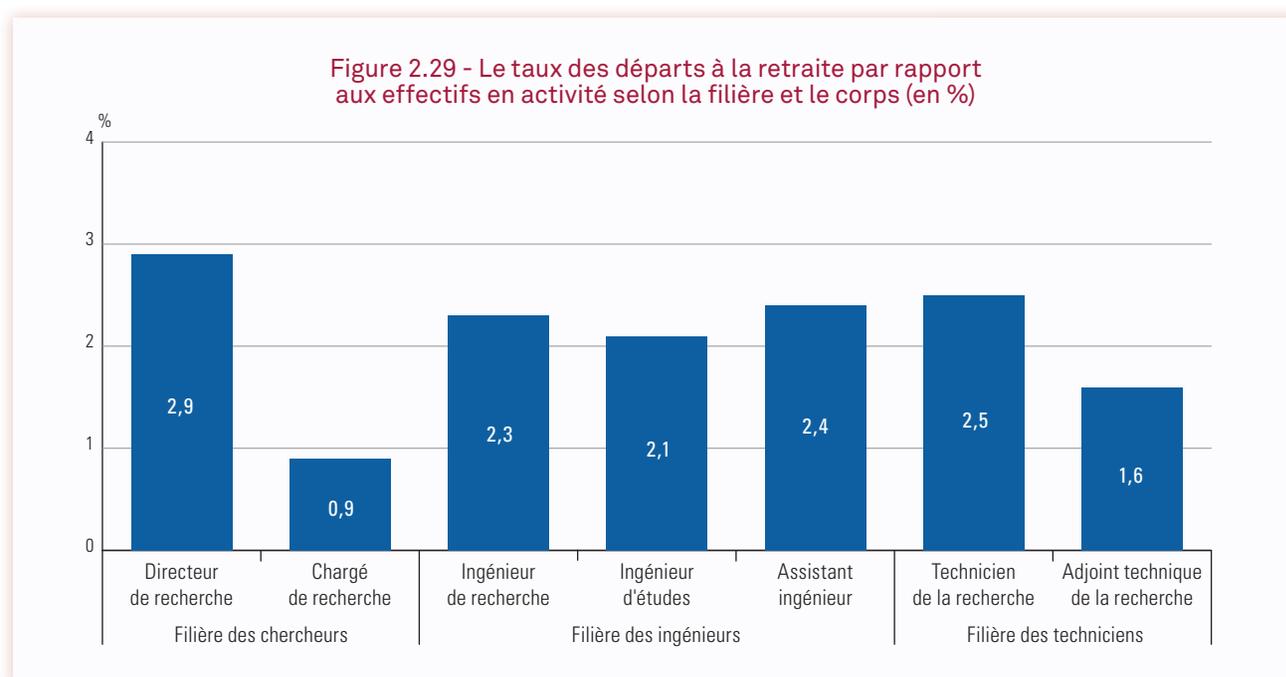
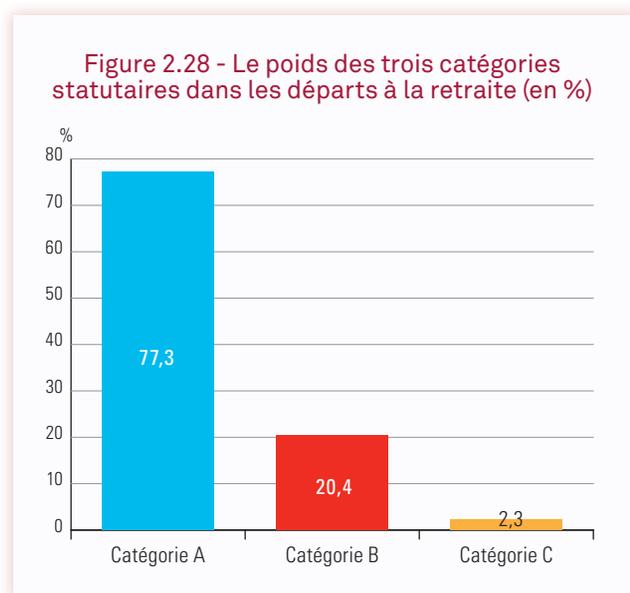
► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Tableau 2.21

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Effectifs au 31/12/2018	Départs à la retraite en 2018	Ratio : Départs à la retraite / Effectifs (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	7 597	219	2,9
		Chargé de recherche	9 579	90	0,9
		Ensemble des chercheurs	17 176	309	1,8
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	5 244	118	2,3
		Ingénieur d'études	6 287	132	2,1
		Assistant ingénieur	4 941	117	2,4
Total des effectifs en catégorie A			33 648	676	2,0
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			79,9	77,3	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	7 223	178	2,5
Total des effectifs en catégorie B			7 223	178	2,5
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			17,1	20,4	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	1 253	20	1,6
Total des effectifs en catégorie C			1 253	20	1,6
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			3,0	2,3	-
Ensemble des ITA			24 948	565	2,3
Ensemble des effectifs des EPST			42 124	874	2,1

- Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
- Année civile 2018.
- Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

En 2018, les 874 titulaires des EPST partis à la retraite représentent 2,1 % des effectifs. 77,3 % des départs à la retraite concernent la catégorie A (dont 45,7 % de chercheurs). Comme en 2017, les chercheurs ont un taux de départ à la retraite (rapporté aux effectifs) plus faible que celui des ITA (respectivement 1,8 % et 2,3 %).



► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Age moyen de départ à la retraite



Tableau 2.22

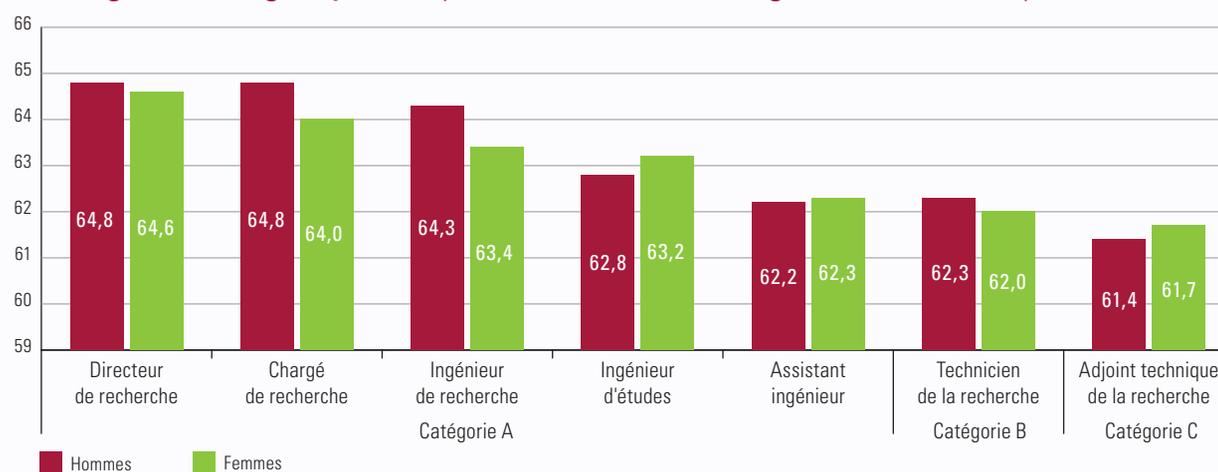
Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite			Âge moyen de départ à la retraite		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	162	57	219	64,8	64,6	64,7
		Chargé de recherche	42	48	90	64,8	64,0	64,4
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	43,5	25,9	35,4	-	-	
Départs à la retraite des personnels chercheurs			204	105	309	64,8	64,3	64,6
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	77	41	118	64,3	63,4	64,0
		Ingénieur d'études	62	70	132	62,8	63,2	63,0
		Assistant ingénieur	46	71	117	62,2	62,3	62,3
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	39,4	44,9	42,0	-	-	
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A		185	182	367	63,3	62,9	63,1
	Catégorie B	Technicien de la recherche	70	108	178	62,3	62,0	62,1
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	14,9	26,7	20,4	-	-	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	10	10	20	61,4	61,7	61,6	
	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	2,1	2,5	2,3	-	-		
Départs à la retraite des personnels ITA			265	300	565	62,9	62,5	62,7
Ensemble des départs à la retraite de titulaires			469	405	874	63,7	63,0	63,4

- Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.
- Année civile 2018.
- Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

Les 874 titulaires des EPST partis à la retraite en 2018 sont composés pour 35,4 % de personnels chercheurs et pour 64,7 % de personnels ITA. Ils relèvent pour 77,3 % de la catégorie A, pour 20,4 % de la catégorie B et pour 2,3 % de la catégorie C. Plus d'un ITA titulaire sur deux partant en retraite est une femme (53,1 %) ; leur proportion est nettement plus faible (34 %) pour les personnels chercheurs.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,4 ans, cet âge étant légèrement supérieur pour les hommes (63,7 ans). Les chercheurs partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (64,6 ans) alors que les ITA partent à 62,7 ans (62,9 ans pour les hommes). Par ailleurs, l'âge moyen de départ croît avec le niveau hiérarchique du corps (adjoint technique : 61,6 ans, ingénieur de recherche : 64 ans, directeur de recherche : 64,7 ans).

Figure 2.30 - L'âge moyen de départ en retraite selon la catégorie statutaire, le corps et le sexe



Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe



Tableau 2.23

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble des autres départs définitifs	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	16	6	22	
		Chargé de recherche	18	5	23	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	37,4	14,7	27,1	
Sous-total des autres départs définitifs des chercheurs			34	11	45	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	7	5	12	
		Ingénieur d'études	13	10	23	
		Assistant ingénieur	12	19	31	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	35,2	45,3	39,8	
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			32	34	66
	Catégorie B	Technicien de la recherche	16	23	39	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	17,6	30,7	23,5	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	9	7	16		
	Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	9,9	9,3	9,6		
Sous-total des autres départs définitifs des personnels ITA			57	64	121	
Ensemble des départs définitifs de titulaires autres que les retraites			91	75	166	

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018.

► Année civile 2018.

► Les autres départs définitifs comprennent les décès, les abandons de postes, les licenciements, les démissions, les radiations des cadres, les non reprises après congé ou disponibilité; ils excluent les fins d'accueil en détachement, les départs en détachement ou en disponibilité et les intégrations statutaires d'un autre organisme.

Parmi les autres départs définitifs de titulaires (en dehors des retraites), 72,9% sont le fait de personnels ITA, dont 52,9% de femmes.

Si la part des femmes dans l'ensemble de ces départs est de 45,2%, elle n'est que de 24,4% chez les personnels chercheurs.

En outre, 66,9% de ces départs concernent des agents de catégorie A.

C. Parité dans les recrutements en 2018

► La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps



Tableau 2.24

Etablissements	Corps	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
CNRS	Chargé de recherche	286	51,9
	Directeur de recherche	258	43,5
INED	Chargé de recherche	2	72,7
INRA	Chargé de recherche	40	53,2
	Directeur de recherche	41	54,4
INRIA	Chargé de recherche	24	42,3
	Directeur de recherche	12	42,3
INSERM	Chargé de recherche	59	45,5
	Directeur de recherche	33	36,4
IRD	Chargé de recherche	15	54,5
	Directeur de recherche	16	54,5
IRSTEA	Chargé de recherche	2	47,2
	Directeur de recherche	5	38,4
Ensemble des chargés de recherche		428	50,8
Ensemble des directeurs de recherche		365	44,4
Ensemble des jurys d'admission		793	47,9

► Sources : pour le CNRS, l'INED, l'INRA, l'INSERM, l'IRD et l'IRSTEA : MACP-DGAPP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'état. Pour l'INRIA : données issues des bilans sociaux 2017.

► Données sur les concours de l'année 2017.

► Hors IFSTTAR : les recrutements de chercheurs fléchés IFSTTAR sont organisés par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

► Les taux par catégorie sont pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme. Les lauréats peuvent être d'origine interne ou externe (tableaux précédents).

Les femmes représentent en moyenne, en 2017, 47,9 % des jurys d'admission des concours uniques de chargés de recherche et de directeurs de recherche (CR-DR). Lorsque des jurys statuent uniquement sur des recrutements de directeurs de recherche, les femmes y sont moins présentes que dans ceux des chargés de recherche.

Parmi l'ensemble des EPST, l'INED se distingue par une proportion de femmes (pondérée par le nombre de lauréats des concours) dans les jurys des CR - DR supérieure à 70 %.

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade



Tableau 2.25

Catégorie statutaire	Corps/grade	Nature	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
A	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel *	2	57,1
	Ingénieur de recherche de 1 ^{re} classe	concours externe	2	50,0
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	examen professionnel **	1	42,9
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours externe	92	48,5
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours interne	44	49,1
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours réservé	8	50,0
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	examen professionnel **	20	50,0
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours externe	162	50,6
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours interne	81	49,8
	Assistant ingénieur	examen professionnel **	6	53,5
	Assistant ingénieur	concours externe	116	50,1
	Assistant ingénieur	concours interne	100	51,1
Ensemble des épreuves de catégorie A			634	50,1
B	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	examen professionnel *	6	46,7
	Technicien de la recherche de classe supérieure	examen professionnel *	8	50,0
	Technicien de la recherche de classe supérieure	concours externe	1	50,0
	Technicien de la recherche de classe supérieure	concours interne	1	60,0
	Technicien de la recherche de classe normale	concours externe	117	53,2
	Technicien de la recherche de classe normale	concours interne	38	52,4
Ensemble des épreuves de catégorie B			171	52,7
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours externe	7	53,1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours interne	4	55,0
	Adjoint technique	concours externe	8	47,5
Ensemble des épreuves de catégorie C			19	51,1
Ensemble des épreuves			824	50,7

► Source : MACP-DGAFP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'État.

► Données sur les concours de l'année 2017, hors IFSTTAR, non répondant.

► La composition des jurys des recrutements au titre du dispositif Sauvadet n'est pas disponible.

►* Examen professionnel avec changement de grade (loi 84-16 art. 58).

►** Examen professionnel avec changement de corps (loi 84-16 art. 26).

► Les taux par catégorie sont pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme. Les lauréats peuvent être d'origine interne ou externe (tableaux précédents).

En moyenne, en 2017, les femmes représentent 50,7 % des membres des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA. Parmi les jurés, la part des femmes (pondérée par le nombre de lauréats des concours) est plus importante dans les concours et examens professionnels de la catégorie statutaire B que dans la catégorie A, avec respectivement 52,7 % et 50,1 % des membres des jurys.

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (EPST)

A. Dans l'enseignement supérieur	211
B. Dans la recherche (EPST)	231

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale, les traitements indiciaires des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents, ainsi que les régimes indemnitaires dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST.

- ▶ Les données de masse salariale de l'enseignement supérieur sont issues d'OREMS pour les établissements RCE et de POLCA pour les établissements non RCE. Les données de rémunération du réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.
- ▶ Les données annuelles de rémunération des EPST sont produites à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Conçu et produit par l'Insee, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Pour les agents des EPST, les données remontent via les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les données portent sur l'année civile 2018. Les statistiques portent sur les agents rémunérés dans les EPST sur leur poste principal (un seul par agent), pourvu qu'ils soient présents dans l'EPST au 31 décembre. Par conséquent, les écarts sont minimes par rapport à ce qui est présenté dans le chapitre 2, « effectifs », de ce bilan social. Ne sont pas retenus dans le champ les agents en congé de fin d'activité, en congé de longue durée (à demi ou plein traitement) ou en congé familial ainsi que les agents pour lesquels les rémunérations perçues sur des postes dits « annexes » (correspondant le plus souvent à des vacances) représentent plus de 25 % de leur rémunération annuelle totale. Les données annuelles détaillant les régimes indemnitaires proviennent de MESRI – DAF.

A. Dans les établissements d'enseignement supérieur

- ▶ Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 86 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'Etat (86,1 % en 2017, 86,8 % en 2014, 87,7 % en 2012) et 14 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- ▶ Les dépenses de masse salariale s'élèvent à presque 12,4 milliards d'euros en 2018, dont près de 9,9 milliards d'euros pour les agents titulaires comme en 2017 (contre 9,6 milliards en 2016 et 9,2 milliards en 2013). Sur l'ensemble de ces dépenses de masse salariale, près de 7,3 milliards sont consacrés aux rémunérations d'activité (traitement brut et primes).
- ▶ En 2018, 2 977 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (contre 2 618 en 2017, 5 240 en 2016, 17 804 en 2014), pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 437 € (539 € en 2017, 1 335 € en 2016, 857 € en 2014). Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué fortement depuis 2016 suite à la hausse de la valeur du point d'indice et à la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

- ▶ Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 32,6% et 33,4% des montants de primes et indemnités versées aux personnels enseignants.
- ▶ Pour les BIATSS, la part des rémunérations accessoires représente 21,1% de la rémunération des agents pour la catégorie A, 17,1% pour la catégorie B et 13,9% pour la catégorie C.

B. Dans les EPST

- ▶ Dans les 7 EPST (hors IFSTTAR), 55 408 agents en poste au 31 décembre 2018 étaient rémunérés. Parmi les 29 202 hommes, 2,5% sont à temps partiel, contre 13,7% parmi les 29 206 femmes.
- ▶ En 2018, parmi les 7 EPST, le salaire brut moyen d'un agent titulaire ou non titulaire, travaillant à temps complet et en poste au 31 décembre, est de 3 484 euros mensuels. Un agent de catégorie A perçoit un salaire brut moyen de 3 768 euros, quand un agent de catégorie B ou C perçoit un salaire brut moyen de 2 370 euros.
- ▶ Dans l'ensemble des EPST, en moyenne, un homme perçoit un salaire brut 1,15 fois supérieur à celui d'une femme. Ce ratio global défavorable s'explique notamment par des recrutements moindres dans les filières les plus qualifiées et des avancements moins rapides pour les différentes générations de femmes.
- ▶ Pour les chercheurs, les rémunérations accessoires les plus importantes versées sont la prime de recherche, le rachat de jours de CET, la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC). Elles représentent respectivement 21,1%, 18%, 17,8% et 13,5% des montants de primes, indemnités et autres rémunérations accessoires versées aux personnels chercheurs.
- ▶ Depuis le 1^{er} septembre 2017, le régime indemnitaire principal des ITA des EPST est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitué de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA). Ces deux indemnités représentent respectivement 73,7% et 8% des montants de primes et indemnités versées aux ITA.

A. Dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs rémunérés en 2018

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 3.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État / Effectifs de la cat. d'emplois (en %)	
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé				
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	315	299			315	299	100,0	
		Catégorie B					0	0		
	Total des effectifs		315	299	0	0	315	299		
	Part des non titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 506	12 080			12 506	12 080	95,1	
		Non titulaire	-	1 726	1 462	813	699	2 539		2 161
	Total des effectifs		14 232	13 542	813	699	15 045	14 240		
	Part des non titulaires (en %)		12,1	10,8	100,0	100,0	16,9	15,2		
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 826	2 826			2 826	2 826	100,0	
	Total des effectifs		2 826	2 826	0	0	2 826	2 826		
	Part des non titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 223	53 952			54 223	53 952	89,2	
		Non titulaire	-	22 083	20 415	9 081	8 962	31 164		29 376
	Total des effectifs		76 306	74 366	9 081	8 962	85 387	83 328		
	Part des non titulaires (en %)		28,9	27,5	100,0	100,0	36,5	35,3		
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	324	287			324	287	66,8	
		Catégorie B	77	71			77	71		
	Non titulaire	-	127	124	265	239	392	363		
	Total des effectifs		528	481	265	239	793	720		
Part des non titulaires (en %)		24,1	25,7	100,0	100,0	49,4	50,4			
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 419	2 390			2 419	2 390	99,6	
		Non titulaire	-	4	4	11	10	15		14
	Total des effectifs		2 423	2 394	11	10	2 434	2 404		
	Part des non titulaires (en %)		0,2	0,2	-	-	0,6	0,6		
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	11 951	11 633			11 951	11 633	78,5	
		Catégorie B	13 479	13 112			13 479	13 112		
		Catégorie C	20 259	19 521			20 259	19 521		
	Non titulaire	-	9 743	9 258	15 712	14 687	25 455	23 945		
		Total des effectifs		55 432	53 524	15 712	14 687	71 144		68 211
		Part des non titulaires (en %)		17,6	17,3	100,0	100,0	35,8		35,1
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 184	1 149			1 184	1 149	100,0	
		Catégorie B	1 372	1 312			1 372	1 312		
		Catégorie C	1 600	1 529			1 600	1 529		
	Non titulaire	-					0	0		
		Total des effectifs		4 156	3 989	0	0	4 156		3 989
		Part des non titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0		0,0
Ensemble des effectifs			156 218	151 421	25 882	24 596	182 100	176 018	86,0	
Part des non titulaires (en %)			21,6	20,6	100,0	100,0	32,7	31,7		

► Sources : Base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2018 dans les établissements RCE.

► * La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

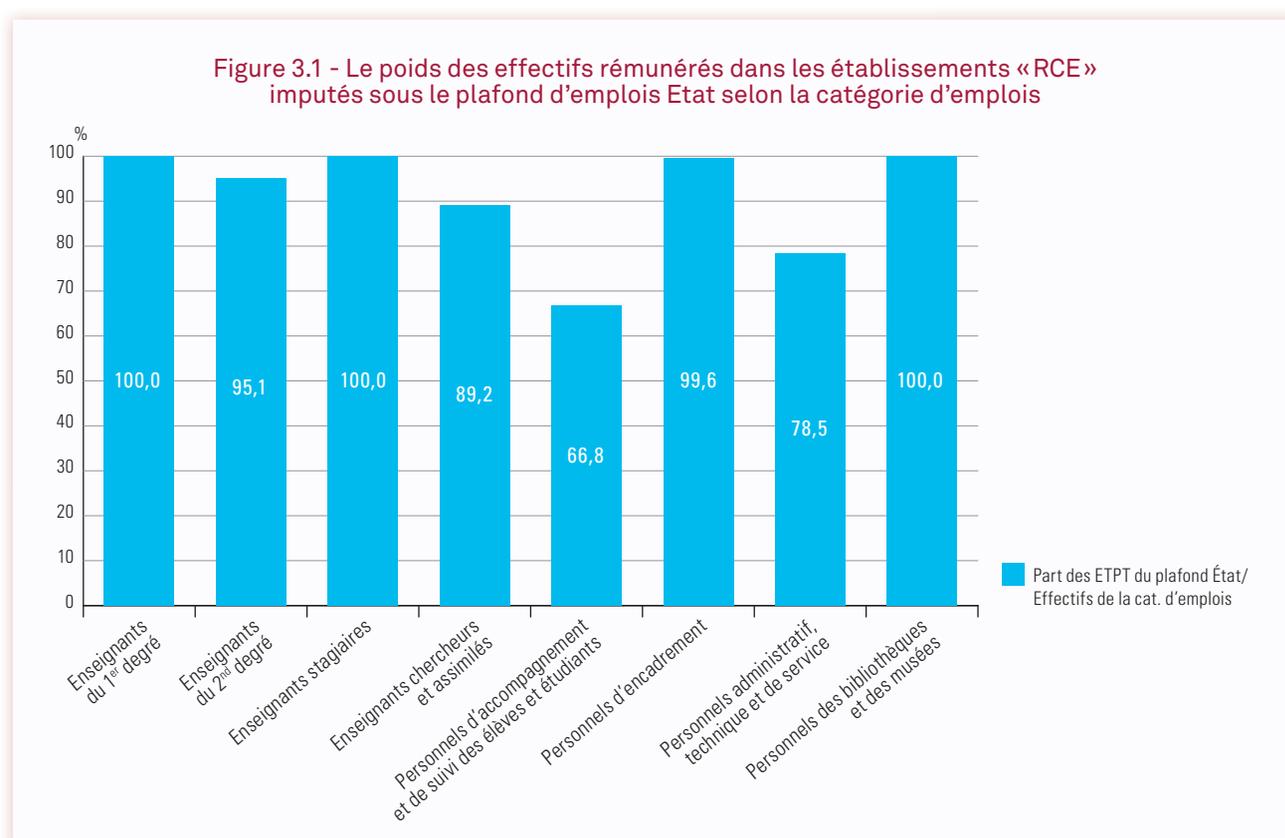
► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (92,5 % des effectifs en 2018), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles.

► Les agents titulaires (81) imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « Etat », ainsi que l'ensemble des agents sans imputation sur un des plafonds d'emplois (107 agents) sont rattachés également au plafond d'emplois « Etat ». Par ailleurs, 25 agents dont l'imputation sur un des plafonds d'emplois ainsi que la catégorie d'emplois sont inconnues, n'ont pas été comptabilisés dans ce tableau.

► Concernant les agents non titulaires BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

3 RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans les établissements RCE, 86 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'Etat et 14 % intégralement sur les ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 60,7 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels non titulaires exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.



2. Masse salariale et rémunérations en 2018

► Répartition de la masse salariale relevant des établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération selon le statut Fonction publique et la catégorie de personnel

Tableau 3.2

En millions d'euros

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Masse salariale des titulaires			
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
Rémunération d'activité	Traitement brut	3 305,6	1 352,3	4 657,9	84,7
	Cours complémentaires	174,7	4,2	178,9	3,3
	Rémunérations et compléments de rémunération des doctorants				
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)		223,1	223,1	4,1
	Traitement des personnels hospitalo-universitaires				
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et prime d'enseignement supérieur	74,5		74,5	1,4
	Indemnité de résidence	40,7	17,5	58,2	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	38,2	15,5	53,6	1,0
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	60,4		60,4	1,1
	Vacations	1,9	2,2	4,2	0,1
	Indemnité de compensation de la hausse CSG	28,4	15,9	44,3	0,8
	Autres rémunérations d'activité*	66,1	80,4	146,6	2,7
Total de la rémunération d'activité		3 790,7	1 711,0	5 501,7	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile	2 462,5	1 003,9	3 466,4	79,6
	Cotisations patronales maladie déplafonnées	321,0	132,2	453,2	10,4
	Cotisations patronales allocations familiales	173,7	71,5	245,2	5,6
	Cotisations patronales vieillesse				
	Cotisations patronales versement transport	67,1	28,2	95,3	2,2
	Cotisations patronales Ircantec				
	Cotisations patronales assurance chômage				
	Cotisations patronales RAFP	19,5	12,6	32,2	0,7
	Cotisations patronales FNAL déplafonnées	16,5	6,8	23,4	0,5
	Autres charges et cotisations patronales	20,7	18,8	39,5	0,9
Total des charges et cotisations patronales		3 081,1	1 274,0	4 355,1	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	6,6	6,8	13,4	53,1
	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi				
	Traitement brut versé en cas de CLD	3,5	7,7	11,3	44,7
	Rente accident du travail				
	Prestations en espèces d'assurance maladie	0,05	0,2	0,3	1,1
	Indemnité de licenciement - Pécule				
	Autres prestations sociales	0,04	0,2	0,3	1,0
Total des prestations sociales		10,2	15,0	25,2	100,0
Total des dépenses de masse salariale		6 882,0	3 000,0	9 882,0	-

Tableau 3.2 (suite)

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Masse salariale des non titulaires			
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
Rémunération d'activité	Traitement brut	395,5	595,2	990,7	55,6
	Cours complémentaires	54,4	188,4	242,8	13,6
	Rémunérations et compléments de rémunération des doctorants	315,0		315,0	17,7
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)				
	Traitement des personnels hospitalo-universitaires	81,1		81,1	4,6
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et prime d'enseignement supérieur	4,0		4,0	0,2
	Indemnité de résidence	3,8	6,3	10,1	0,6
	Supplément familial de traitement (SFT)	2,1	4,9	6,9	0,4
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)				
	Vacations	1,7	43,9	45,7	2,6
	Indemnité de compensation de la hausse CSG	2,0	1,9	3,9	0,2
	Autres rémunérations d'activité*	21,1	60,0	81,1	4,6
	Total de la rémunération d'activité	880,6	900,6	1 781,3	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile				
	Cotisations patronales maladie déplaçonnées	110,5	105,5	216,0	32,3
	Cotisations patronales allocations familiales	44,1	41,4	85,5	12,8
	Cotisations patronales vieillesse	83,1	79,9	163,1	24,4
	Cotisations patronales versement transport	17,9	16,8	34,7	5,2
	Cotisations patronales Ircantec	37,3	37,0	74,2	11,1
	Cotisations patronales assurance chômage	35,2	33,6	68,9	10,3
	Cotisations patronales RAFP				
	Cotisations patronales FNAL déplaçonnées	4,2	3,9	8,1	1,2
	Autres charges et cotisations patronales	7,5	9,8	17,2	2,6
	Total des charges et cotisations patronales	339,7	328,0	667,7	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	2,8	3,0	5,8	24,3
	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi	16,7	0,0	16,8	70,9
	Traitement brut versé en cas de CLD				
	Rente accident du travail	0,5	0,1	0,5	2,3
	Prestations en espèces d'assurance maladie				
	Indemnité de licenciement - Pécule	0,02	0,3	0,3	1,2
	Autres prestations sociales	0,3	0,04	0,3	1,3
Total des prestations sociales	20,3	3,4	23,6	100,0	
Total des dépenses de masse salariale		1 240,6	1 232,0	2 472,7	-

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,5 % de chaque catégorie de dépenses); les autres éléments de rémunération sont regroupés.

► * La ligne intitulée « autres rémunérations d'activité » comprend notamment : la nouvelle bonification indemnitaire, les majorations de traitement, etc.

En 2018, la masse salariale des personnels des établissements d'enseignement supérieur représente près de 12,4 milliards d'€. La rémunération liée à l'activité des agents constitue 59 % de cette masse salariale alors que les charges et cotisations patronales en représentent 41 %. Environ les deux tiers des dépenses de personnel bénéficient aux enseignants et enseignants chercheurs, contre un tiers pour les personnels BIATSS. Enfin, 20 % de ces dépenses concernent des agents non titulaires.

Ensemble de la masse salariale			
Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
3 701,1	1 947,5	5 648,6	77,6
229,1	192,6	421,7	5,8
315,0		315,0	4,3
	223,1	223,1	3,1
81,1		81,1	1,1
78,5		78,5	1,1
44,5	23,8	68,3	0,9
40,2	20,3	60,6	0,8
60,4		60,4	0,8
3,7	46,1	49,8	0,7
30,4	17,8	48,2	0,7
87,3	140,4	227,6	3,1
4 671,3	2 611,7	7 283,0	100,0
2 462,5	1 003,9	3 466,4	69,0
431,5	237,7	669,2	13,3
217,8	112,9	330,7	6,6
83,1	79,9	163,1	3,2
85,0	45,0	130,0	2,6
37,3	37,0	74,2	1,5
35,2	33,6	68,9	1,4
19,5	12,6	32,2	0,6
20,7	10,8	31,5	0,6
28,2	28,5	56,7	1,1
3 420,8	1 602,0	5 022,8	100,0
9,4	9,8	19,1	39,2
16,7	0,0	16,8	34,3
3,5	7,7	11,3	23,0
0,5	0,1	0,5	1,1
0,05	0,2	0,3	0,6
0,02	0,3	0,3	0,6
0,3	0,3	0,6	1,2
30,5	18,3	48,8	100,0
8 122,6	4 232,1	12 354,6	-

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe



Tableau 3.3

En 2018

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière universitaire	PR	PR classe exceptionnelle	1 281	72 034
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 102	61 968
		PR	PR de 2 ^e classe	902	50 722
		MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	1 033	58 088
		MCF	Maître de conférences hors classe	871	48 978
		MCF	Maître de conférences de classe normale	715	40 206
		AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	681	38 294
	Filière hospitalo-universitaire	PUPH-PUPHP	PUPH classe exceptionnelle	1 282	72 090
		PUPH-PUPHP	PUPH de 1 ^{re} classe	1 072	60 281
		PUPH-PUPHP	PUPH de 2 ^e classe	848	47 685
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 279	71 921
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 018	57 244
		PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	807	45 379
		MCPH-MCPHO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG hors classe	890	50 047
	MCPH-MCPHO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 1 ^{re} classe	687	38 632	
	MCPH-MCPHO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 2 ^e classe	524	29 466	
	Corps spécifiques	AST	Astronome classe exceptionnelle	1 284	72 202
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 107	62 249
		AST	Astronome de 2 ^e classe	875	49 203
		ASAD	Astronome adjoint éch. exceptionnel	-	-
		ASAD	Astronome adjoint hors classe	859	48 304
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	715	40 206
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	-	-
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 138	63 992
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	862	48 472
		PHAD	Physicien adjoint éch. exceptionnel	1 255	70 572
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	855	48 079
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	708	39 812
		Corps spécifiques	DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 269
	DIRH		DIRH de 1 ^{re} classe	1 123	63 149
	DIRH		DIRH de 2 ^e classe	898	50 497
	MCFH		MCFH éch. exceptionnel	-	-
	MCFH		MCFH hors classe	879	49 428
	MCFH		MCFH de classe normale	699	39 306
	DIRP		DIRP classe exceptionnelle	1 281	72 034
	DIRP		DIRP de 1 ^{re} classe	1 105	62 137
	DIRP		DIRP de 2 ^e classe	872	49 035
	MCFP		MCFP éch. exceptionnel	-	-
	MCFP		MCFP hors classe	899	50 553
	MCFP		MCFP de classe normale	693	38 969
	PRCM		PRCM classe exceptionnelle	1 295	72 821
	PRCM		PRCM de classe normale	1 091	61 349
	PRCF		Professeur du Collège de France	1 306	73 439
	PRMU		PRMU classe exceptionnelle	1 293	72 708
	PRMU		PRMU de 1 ^{re} classe	1 027	57 751
	PRMU		PRMU de 2 ^e classe	878	49 372
	MCMU		MCMU éch. exceptionnel	-	-
MCMU	MCMU hors classe		908	51 059	
MCMU	MCMU de classe normale	718	40 375		
PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	-	-		
PREC 2CT	Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	-	-		

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
1 270	71 415	1 279	71 921
1 090	61 293	1 098	61 743
888	49 934	897	50 440
1 032	58 032	1 033	58 088
866	48 697	869	48 866
712	40 037	714	40 150
681	38 294	681	38 294
1 269	71 359	1 280	71 977
1 048	58 931	1 067	60 000
832	46 785	844	47 460
1 289	72 483	1 283	72 146
1 021	57 413	1 019	57 301
803	45 155	806	45 323
874	49 147	882	49 597
685	38 519	686	38 575
525	29 522	524	29 466
1 274	71 640	1 280	71 977
1 054	59 269	1 093	61 462
790	44 424	855	48 079
-	-	-	-
947	53 252	891	50 103
683	38 407	704	39 588
-	-	-	-
1 098	61 743	1 125	63 261
892	50 159	875	49 203
-	-	1 255	70 572
825	46 392	845	47 516
691	38 857	702	39 475
1 269	71 359	1 269	71 359
1 049	58 988	1 101	61 912
867	48 753	887	49 878
-	-	-	-
888	49 934	883	49 653
705	39 644	702	39 475
1 273	71 584	1 280	71 977
1 075	60 450	1 096	61 631
887	49 878	877	49 316
-	-	-	-
866	48 697	878	49 372
716	40 262	707	39 756
1 283	72 146	1 293	72 708
886	49 822	1 064	59 831
1 285	72 259	1 302	73 214
1 295	72 821	1 295	72 821
1 089	61 237	1 067	60 000
869	48 866	873	49 091
-	-	-	-
876	49 259	887	49 878
717	40 319	718	40 375
1 168	65 679	1 168	65 679
967	54 377	967	54 377

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Professeur des écoles cl. exceptionnelle	814	45 773
		Professeur des écoles	Professeur des écoles hors classe	734	41 275
		Professeur des écoles	Professeur des écoles classe normale	591	33 233
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	PRAG	Professeur agrégé classe exceptionnelle	1 021	57 413
		PRAG	Professeur agrégé hors classe	905	50 890
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	719	40 431
		PREN	Professeur de l'ENSAM éch. exceptionnel	1 062	59 719
		PREN	Professeur hors classe de l'Ensam	859	48 304
		PREN	Professeur de classe normale de l'Ensam	749	42 118
		PRCE	Professeur certifié classe exceptionnelle	811	45 604
		PRCE	Professeur certifié hors classe	742	41 724
		PRCE	Professeur certifié classe normale	555	31 209
		PEPS	Professeur d'EPS classe exceptionnelle	817	45 942
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	748	42 062
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	566	31 827
		PLP	Prof. de lycée pro. classe exceptionnelle	795	44 705
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	739	41 556
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	559	31 434
		CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	751	42 230
		PEGC	PEGC classe exceptionnelle	751	42 230
	Filière éducation-orientation	CPE	CPE hors classe	722	40 600
		CPE	CPE classe normale	556	31 265
	Filière personnel de direction	PDIR	Personnel de direction classe normale	NS	
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	NS	
		IEN	IEN hors classe	NS	
		IEN	IEN classe normale	NS	
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	788	44 311
		AAE	Directeur de service	777	43 692
		AAE	Attaché principal d'administration	670	37 676
		AAE	Attaché d'administration	541	30 422
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe sup.	-	-
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 1	810	45 548
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 2	720	40 487
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 3	623	35 033
		AC EPSCSP	Agent comptable d'EPSCSP groupe sup.	896	50 384
		AC EPSCSP	Agent comptable d'EPSCSP groupe 1	823	46 279
		AC EPSCSP	Agent comptable d'EPSCSP groupe 2	780	43 861
		AC EPSCSP	Agent comptable d'EPSCSP groupe 3	694	39 025
		Adm. civil	Administrateur général	-	-
		Adm. civil	Administrateur hors classe	763	42 905
	Adm. civil	Administrateur civil	738	41 499	
	AENESR	Administrateur AENESR avec échelon spécial	815	45 829	
	AENESR	Administrateur AENESR sans échelon spécial	773	43 468	
	Filière administrative	DGS EPSCP	Directeur général des services groupe sup.	999	56 176
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe 1	932	52 409
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe 2	870	48 922
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe 3	783	44 030
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe sup.	1 143	64 274	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 1	1 041	58 538	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 2	997	56 064	
DIR Crous	Directeur général de Crous groupe 3	789	44 367		

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
798	44 873	806	45 323
739	41 556	737	41 443
591	33 233	591	33 233
1 003	56 401	1 015	57 076
894	50 272	901	50 665
706	39 700	713	40 094
-	-	1 062	59 719
814	45 773	853	47 966
735	41 331	746	41 949
806	45 323	809	45 492
741	41 668	741	41 668
542	30 478	547	30 759
823	46 279	819	46 054
743	41 781	747	42 006
559	31 434	564	31 715
818	45 998	805	45 267
742	41 724	740	41 612
564	31 715	561	31 546
751	42 230	751	42 230
668	37 563	710	39 925
733	41 218	729	40 993
567	31 884	562	31 603
NS		825	46 392
NS		1 062	59 719
NS		1 062	59 719
NS		715	40 206
799	44 930	794	44 648
724	40 712	752	42 287
676	38 013	674	37 901
536	30 141	538	30 253
802	45 098	802	45 098
778	43 749	794	44 648
708	39 812	716	40 262
-	-	623	35 033
896	50 384	896	50 384
861	48 416	840	47 235
814	45 773	791	44 480
723	40 656	702	39 475
1 168	65 679	1 168	65 679
910	51 171	836	47 010
636	-	662	37 226
820	46 110	818	45 998
768	43 186	770	43 299
1 090	61 293	1 009	56 738
969	54 489	946	53 196
853	47 966	862	48 472
781	43 917	782	43 974
-	-	1 143	64 274
1 119	62 924	1 049	58 988
950	53 421	974	54 770
-	-	789	44 367

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
	Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire hors classe	693	-
		BIB	Bibliothécaire	521	29 297
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	820	46 110
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	593	33 346
		CGBIB	Conservateur général des bibliothèques	1 058	59 494
	Filière ITRF	ASI	Assistant ingénieur	490	27 554
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	643	36 157
		IGE	Ingénieur d'études classe normale	527	29 634
		IGR	Ingénieur de recherche hors classe	871	48 978
		IGR	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	744	41 837
	Filière sociale et de santé	IGR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	607	34 133
		CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	585	32 896
		Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe	614	34 527
		Infenes	Infirmier (Infenes) classe supérieure	545	30 647
Catégorie B	Filière administrative	Infenes	Infirmier (Infenes) classe normale	473	26 598
		Saenes	Saenes classe exceptionnelle	504	28 341
		Saenes	Saenes classe supérieure	442	24 855
	Filière des bibliothèques	Saenes	Saenes classe normale	398	22 380
		Bibas	Bibas classe exceptionnelle	499	28 060
		Bibas	Bibas classe supérieure	426	23 955
	Filière ITRF	Bibas	Bibas classe normale	391	21 987
		TECH	TECHRF classe exceptionnelle	495	27 835
		TECH	TECHRF classe supérieure	441	24 798
	Filière sociale et de santé	TECH	TECHRF classe normale	396	22 268
ASSAE		Assistant principal de service social AE	543	30 534	
		ASSAE	Assistant de service social AE	429	24 124
Catégorie C	Filière administrative	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	413	23 224
		Adjaenes	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	355	19 962
		Adjaenes	Adjoint administratif	330	18 557
	Filière des bibliothèques	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	416	23 393
		MAG	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	362	20 356
		MAG	MAG des bibliothèques	330	18 557
	Filière ITRF	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	408	22 943
		ATRF	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	365	20 525
		ATRF	Adjoint technique de RF	335	18 838
	Filière technique	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	417	23 449
		ATEC	Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	371	20 862
		ATEC	Adjoint technique des étab. d'enseig.	345	19 400

► Source : Service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et POLCA pour les personnels enseignants (pour certains corps, comme les MCPHP ou les PUPHP, ceux-ci sont intégrés à des corps assimilés en l'absence d'une nomenclature « paye » pour ces corps).

► Ce tableau porte sur les rémunérations brutes des agents titulaires incluant les charges salariales et hors charges patronales.

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
674	37 901	678	38 125
523	29 409	522	29 353
843	47 404	836	47 010
597	33 571	596	33 514
1 089	61 237	1 077	60 562
472	26 542	481	27 048
643	36 157	643	36 157
512	28 791	519	29 185
857	48 191	867	48 753
731	41 106	739	41 556
599	33 683	604	33 964
585	32 896	585	32 896
604	33 964	604	33 964
529	29 747	530	29 803
463	26 036	463	26 036
497	27 947	498	28 004
434	24 405	435	24 461
395	22 212	396	22 268
485	27 273	488	27 441
410	23 055	414	23 280
384	21 593	386	21 706
492	27 666	493	27 723
431	24 236	435	24 461
387	21 762	391	21 987
547	30 759	547	30 759
388	21 818	389	21 874
420	23 618	419	23 561
356	20 019	356	20 019
330	18 557	330	18 557
409	22 999	412	23 168
356	20 019	359	20 187
329	18 500	330	18 557
399	22 437	403	22 662
359	20 187	362	20 356
334	18 782	335	18 838
413	23 224	415	23 336
378	21 256	374	21 031
367	20 637	351	19 738

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe



Tableau 3.4

En 2018

Catégorie de dépense		Catégorie A					
		Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	4 121	3 730	3 966	2 831	2 689	2 754
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	490	405	457	805	679	737
	Total	4 612	4 135	4 422	3 636	3 368	3 491
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	853	765	818	640	593	614
	Total	853	765	818	640	593	614
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 758	3 370	3 604	2 996	2 775	2 877

Catégorie de dépense		Catégorie B			Catégorie C		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	2 040	1 956	1 985	1 740	1 670	1 691
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	448	390	410	284	269	274
	Total	2 488	2 346	2 395	2 024	1 939	1 965
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	448	422	431	370	355	360
	Total	448	422	431	370	355	360
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		2 040	1 923	1 964	1 654	1 584	1 605

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;
- en appliquant un taux de cotisations salariales moyen déterminé en fonction du poids relatif des rémunérations accessoires dans la rémunération d'activité.

► La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence...). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacances, abatement lié au transfert primes/point...).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 3.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Femmes - Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	1 702	441	881	441	2 583	441
	Total des bénéficiaires enseignants	1 702	441	881	441	2 583	441
Personnels BIATSS	Catégorie A	171	466	173	421	344	443
	Catégorie B	2	745	28	56	30	102
	Catégorie C	3	474	17	326	20	349
	Total des bénéficiaires BIATSS	176	469	218	367	394	413
Ensemble des bénéficiaires		1 878	444	1 099	427	2 977	437

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : Les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2018, 2 977 agents ont bénéficié de cette indemnité dont 98,3 % relèvent de la catégorie A (87 % de personnels enseignants). Les montants moyens versés varient de 102 euros pour les agents de catégorie B à 443 euros pour les BIATSS de catégorie A.

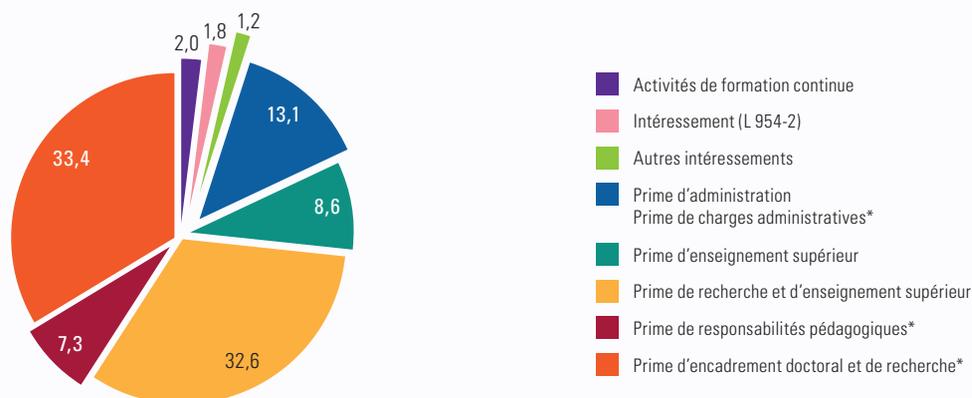
3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants, réparties par sexe



Figure 3.2 - Répartition des principales primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %) - Année 2018



► *Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service.

179,2 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2018 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE, contre 181,5 M€ en 2017. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant des primes attribuées aux enseignants avant ces conversions.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 32,6 % (soit 58,5 M€) et 33,4 % (soit 60 M€) du montant total 2018 précité.

La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est versée à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service (décret n° 89-775 du 23/10/1989 modifié). 47 134 enseignants chercheurs et assimilés l'ont perçue en 2018 pour un montant annuel de 1 259,97 € (dernière revalorisation le 01/02/2017).

La prime d'enseignement supérieur (PES) est versée aux enseignants du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (décret n° 89-776 du 23/10/1989 modifié). 13 176 enseignants en ont bénéficié en 2018 et son montant annuel est également de 1 259,97 €.

Tableau 3.6 - Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	11 441	4 774	4 609	4 842
Maîtres de conférences	4 878	4 141	4 090	4 168
Professeurs des universités	6 563	5 245	5 155	5 274
Filière hospitalo-universitaire	706	4 760	4 276	4 907
Maîtres de conférences	89	4 096	3 656	4 473
Professeurs des universités	617	4 856	4 482	4 950
Corps spécifiques	244	8 081	7 139	8 515
Maîtres de conférences et assimilés	38	4 429	4 237	4 620
Professeurs des universités et assimilés	206	8 755	8 090	9 015
Total général	12 391	4 839	4 648	4 915

► Source : OREMS-RCE / Année 2018.

► La PEDR peut être convertie en décharges de service ; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international (décret n° 2009-581 du 8 juillet 2009). **Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue dans ce cas le montant versé par les établissements.**

Tableau 3.7 - Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	6 481	1 360	1 377	1 370
Maîtres de conférences	4 625	1 324	1 354	1 340
Professeurs des universités	1 856	1 496	1 421	1 443
Filière hospitalo-universitaire	444	1 401	1 180	1 255
Maîtres de conférences	137	1 393	1 042	1 222
Professeurs des universités	307	1 408	1 221	1 270
Corps spécifiques	16	864	857	869
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	NS	-
Professeurs des universités et assimilés	14	902	960	869
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	2 183	1 531	1 738	1 650
Total général	9 124	1 403	1 449	1 430

► Source : OREMS-RCE / Année 2018.

► La PRP peut être convertie en décharges de service ; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service (décret n° 99-855 du 4/10/1999).

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

Tableau 3.8 - Dispositifs d'intéressement (L.954-2) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	1 053	2 424	2 043	2 673
Maîtres de conférences	665	2 018	1 847	2 161
Professeurs des universités	388	3 118	2 558	3 354
Filière hospitalo-universitaire	18	7 350	6 230	7 670
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	15	7 559	4 500	8 029
Corps spécifiques	14	3 707	4 800	3 623
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	-	NS
Professeurs des universités et assimilés	13	3 900	4 800	3 825
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	193	2 312	2 314	2 310
Total général	1 278	2 490	2 127	2 729

► Source : OREMS-RCE / Année 2018. 37 établissements RCE sur 106 ont mis en œuvre un régime d'intéressement pour les enseignants.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des dispositifs d'intéressement peuvent être versés aux personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au titre du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010, pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service, au titre de l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ou encore au titre du décret n° 96-858 du 2 octobre 1996, pour la participation directe à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés. De plus, les établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux RCE, ont développé des dispositifs d'intéressement sur le fondement de l'article L.954-2 du code de l'éducation.

Tableau 3.9 - Indemnités pour activités de formation continue (en brut annuel)

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	937	2 967	2 627	3 209
Maîtres de conférences	703	2 922	2 510	3 265
Professeurs des universités	234	3 099	3 151	3 077
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	-	-	-	-
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	-	-	-	-
Filière enseignante du 2 nd degré	300	2 701	2 217	2 916
Total général	1 242	2 892	2 539	3 118

► Source : OREMS-RCE / Année 2018.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des indemnités pour activités de formation continue sont également attribuées aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés (articles D. 714-55 à D. 714-72 du code de l'éducation et arrêté du 18 octobre 1985 modifié).

Tableau 3.10 - Prime d'administration (PA) et prime de charges administratives (PCA) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	4 432	4 150	3 486	4 482
Maîtres de conférences	1 778	3 461	3 215	3 654
Professeurs des universités	2 654	4 612	3 792	4 902
Filière hospitalo-universitaire	496	3 732	3 229	3 882
Maîtres de conférences	50	2 277	2 763	1 925
Professeurs des universités	446	3 895	3 334	4 043
Corps spécifiques	27	7 025	1 771	7 445
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	-	NS
Professeurs des universités et assimilés	25	7 509	1 771	8 008
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	918	3 048	2 566	3 352
Total général	5 873	3 956	3 302	4 281

► Source : OREMS-RCE / Année 2018.

► La PCA peut être convertie en décharges de service ; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 422,98 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 639,37 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE].

La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement.

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services (limitée à deux tiers pour les enseignants chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).

Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS, réparties par sexe



Tableau 3.11 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2018

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	9 110	8 639	8 790	10 873	8 903
		Attaché d'administration hors classe	16 654	14 458	15 396	16 770	15 611
		Directeur de service	9 782	15 800	12 581	12 909	12 660
		Attaché principal d'administration	10 034	9 560	9 720	10 597	9 754
		Attaché d'administration	7 089	7 292	7 233	9 356	7 352
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	12 876	12 990	12 957	11 796	12 760
		Conservateur des bibliothèques	8 094	8 073	8 079	7 055	7 973
		Conservateur en chef des bib.	8 986	8 799	8 848	8 077	8 775
		Conservateur des bibliothèques	7 620	7 559	7 579	6 482	7 459
		Bibliothécaire	5 672	5 739	5 723	4 744	5 649
		Bibliothécaire hors classe	7 283	6 009	6 381		6 278
	Filière ITRF	Bibliothécaire	5 560	5 725	5 687	4 703	5 614
		Ingénieur de recherche	10 912	10 732	10 845	8 851	10 723
		Ingénieur de recherche hors classe	12 834	13 028	12 893	10 780	12 768
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	11 684	11 488	11 610	9 654	11 482
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	9 635	9 648	9 640	7 608	9 519
		Ingénieur d'études	7 524	6 933	7 216	5 962	7 152
		Ingénieur d'études hors classe	8 586	8 045	8 322	6 571	8 228
		Ingénieur d'études classe normale	7 100	6 561	6 813	5 724	6 758
	Filière sociale et de santé	Assistant ingénieur	5 931	5 407	5 667	4 696	5 625
Conseiller technique de service social AE		-	5 626	5 626	-	5 626	
Infirmier (Infenes)		5 072	4 955	4 959	-	4 960	
Infirmier hors classe		NS	5 245	5 241	-	5 241	
Infirmier classe supérieure		NS	4 812	4 836	-	4 836	
Catégorie B	Filière administrative	Infirmier classe normale	NS	4 925	4 920	-	4 923
		Secrétaire administratif (Saenes)	4 736	4 697	4 703	4 592	4 699
		Saenes classe exceptionnelle	5 005	4 861	4 883	5 113	4 892
		Saenes classe supérieure	4 901	4 846	4 854	4 504	4 843
	Filière des bibliothèques	Saenes classe normale	4 556	4 586	4 582	4 485	4 578
		Bibliothécaire assistant spécialisé	4 437	4 616	4 575	4 138	4 550
		Bibas classe exceptionnelle	4 493	4 694	4 649	4 283	4 635
		Bibas classe supérieure	4 573	4 671	4 649	4 162	4 618
	Filière ITRF	Bibas classe normale	4 192	4 418	4 361	4 006	4 335
		Technicien de recherche et formation	4 967	4 515	4 708	3 816	4 669
		TECHRF classe exceptionnelle	5 157	4 827	4 986	3 749	4 934
		TECHRF classe supérieure	5 135	4 658	4 866	4 100	4 828
		TECHRF classe normale	4 859	4 405	4 591	3 743	4 555
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	-	4 728	4 728	-	4 772
		Assistant principal de SSAE	-	4 873	4 873	-	4 895
Assistant de service social AE		-	4 529	4 529	-	4 605	
Infirmier B		NS	NS	-	-	-	
Infirmier classe supérieure		NS	NS	-	-	-	
Infirmier classe normale		-	-	-	-	-	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjaenes)	3 042	3 049	3 048	3 000	3 046
		Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	3 159	3 092	3 097	3 092	3 097
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	3 033	3 039	3 038	3 020	3 037
		Adjoint administratif	2 902	3 039	3 026	2 309	3 006
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	3 141	3 143	3 142	2 656	3 114
		MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	3 120	3 163	3 145	3 065	3 141
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	3 154	3 162	3 159	2 852	3 140
		MAG des bibliothèques	3 125	3 084	3 100	1 968	3 033
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	3 065	3 005	3 027	2 832	3 017
		Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	3 161	3 142	3 151	3 016	3 141
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	3 056	3 018	3 032	2 824	3 020
		Adjoint technique de RF	3 022	2 935	2 964	2 669	2 954
	Filière technique	Adjoint technique des étab. d'enseig.	2 893	2 934	2 913	3 431	2 975
		Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	NS	NS	3 516	-	3 483
		Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	2 924	2 988	2 956	-	3 009
Adjoint technique des étab. d'enseig.		2 413	2 268	2 338	-	2 338	

► Source : OREMS-RCE et POLCA (le genre n'est pas disponible dans cette application).

► Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur. NS : non significatif

► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié, c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. En 2018, il s'agit principalement du RIFSEEP.

Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. À titre d'exemple : vacances, prime informatique, indemnité de caisse et de responsabilité, prime de rendement, jury, CET, etc. Par ailleurs, pour la filière ITRF, du fait de son adhésion au RIFSEEP au 1^{er} septembre 2017, on constate un accroissement du montant indemnitaire constaté entre 2017 et 2018 du fait de l'intégration de la prime de fonctions informatiques dans l'assiette de l'IFSE, alors qu'elle était précédemment exclue de cette analyse.

► Pour les données des établissements non RCE, les moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12). Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2018 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade. Pour les données des établissements RCE, ne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne que les agents percevant l'indemnité en question.

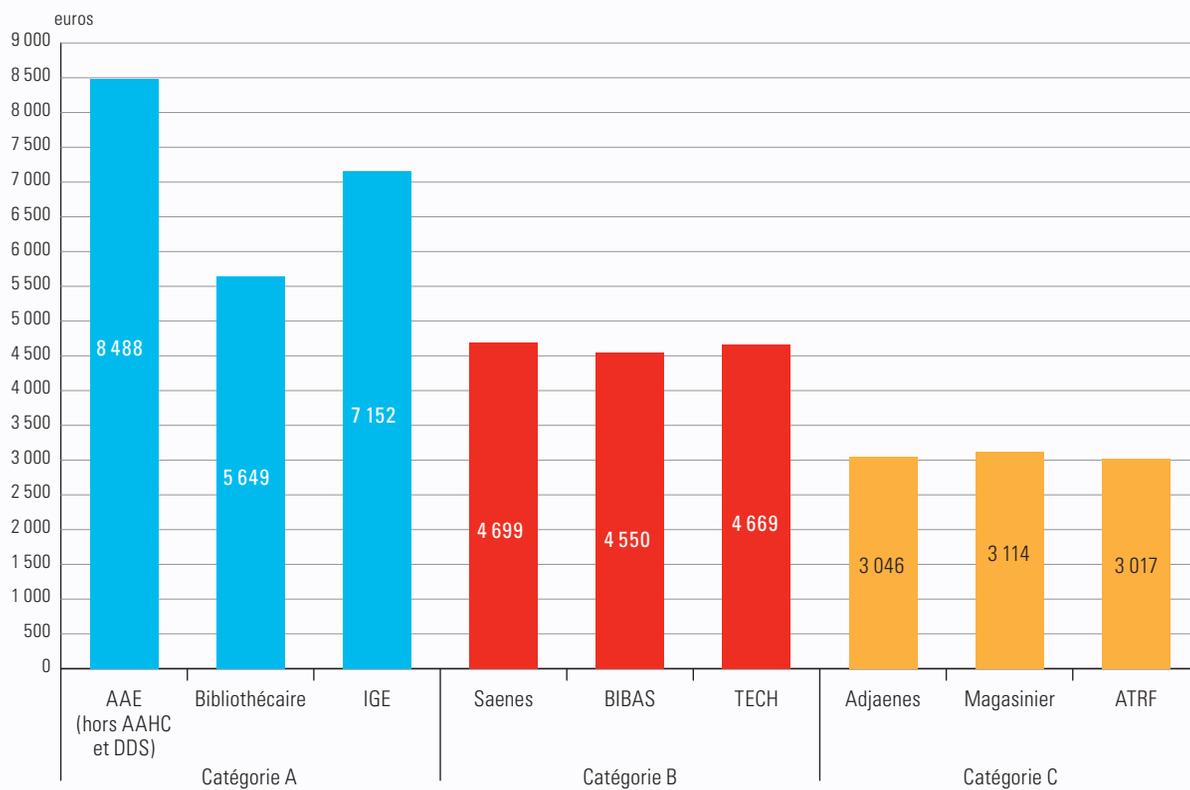
Dans l'enseignement supérieur, en 2018, les agents BIATSS de niveau équivalent perçoivent, en moyenne, des indemnités de montants proches quelle que soit la filière, sauf en catégorie A où les écarts d'attribution indemnitaire peuvent être importants selon les filières.

Ainsi, les écarts sont très réduits en catégorie C : les montants indemnitaires moyens annuels des adjoints administratifs (ADJAENES), magasiniers des bibliothèques et adjoints techniques de recherche et formation (ATRF) sont compris entre 3 017 € et 3 114 €.

De même, en catégorie B, les moyennes indemnitaires des secrétaires administratifs (SAENES), bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS), techniciens de recherche et formation (TECH) et assistants de service social AE (ASSAE) sont comprises entre 4 550 € et 4 772 €.

Les écarts entre filières ne sont significatifs que pour les agents de catégorie A. Les attachés d'administration (AAE) perçoivent ainsi un montant indemnitaire moyen de 8 488 € hors les attachés d'administration hors classe et les directeurs de service, bien supérieur à celui des bibliothécaires (5 649 €, soit 33,4 % de moins qu'un AAE) et supérieur à celui des ingénieurs d'études (7 152 €, soit 15,7 % de moins qu'un AAE).

Figure 3.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires bruts annuels perçus dans l'enseignement supérieur selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 3.12 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2018

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	34,96
		Directeur de service	29,94
		Attaché principal d'administration	25,74
		Attaché d'administration	24,30
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	21,07
		Conservateur en chef des bibliothèques	18,67
		Conservateur des bibliothèques	22,26
		Bibliothécaire hors classe	16,47
		Bibliothécaire	19,13
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	26,19
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	27,63
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	28,03
		Ingénieur d'études hors classe	22,76
		Ingénieur d'études classe normale	23,16
		Assistant ingénieur	20,80
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	17,10
		Infirmier hors classe	15,43
		Infirmier classe supérieure	16,23
			Infirmier classe normale
Catégorie B	Filière administrative	Saenes classe exceptionnelle	17,47
		Saenes classe supérieure	19,80
		Saenes classe normale	20,56
	Filière des bibliothèques	Bibas classe exceptionnelle	16,89
		Bibas classe supérieure	19,84
		Bibas classe normale	19,97
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	17,80
		TECHRF classe supérieure	19,74
		TECHRF classe normale	20,72
	Filière sociale et de santé	Assistant principal de SSAE	15,92
		Assistant de service social AE	21,05
	Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe			15,17
Adjoint administratif			16,20
Filière des bibliothèques		MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	13,56
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	15,55
		MAG des bibliothèques	16,35
Filière ITRF		Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	13,86
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	14,84
		Adjoint technique de RF	15,68
Filière technique		Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	14,93
		Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	14,31
	Adjoint technique des étab. d'enseig.	11,85	

► Source : Bases et annuaires du personnel - OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif

► Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif

► Cet indicateur est réalisé à partir du montant moyen indemnitaire pour les indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (notamment le RIFSEEP). Ce sont celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. L'indicateur est ensuite obtenu en rapportant ce montant moyen indemnitaire à la valeur en € de l'indice moyen des agents (IM).

B. Dans la recherche (EPST)

1. Effectifs rémunérés en 2018

► Effectifs des personnels rémunérés dans les EPST, répartis par sexe, selon la catégorie statutaire, le statut, le corps et la quotité de travail



Tableau 3.13

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Hommes		Femmes		Ensemble	
			Effectifs	% à temps partiel	Effectifs	% à temps partiel	Effectifs	% à temps partiel
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	5 104	1,0	2 298	3,5	7 402	1,7
		Chargé de recherche	5 239	1,4	3 761	9,1	9 000	4,6
		Autres corps assimilés ¹	52	7,7	32	18,8	84	11,9
		Sous-total des chercheurs	10 395	1,2	6 091	7,0	16 486	3,4
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	2 924	3,7	1 654	18,2	4 578	9,0
		Ingénieur d'études	2 728	4,4	2 952	21,5	5 680	13,3
		Assistant ingénieur	1 955	5,1	2 974	23,9	4 929	16,5
		Autres corps assimilés ¹	167	3,6	130	29,2	297	14,8
		Sous-total des ingénieurs	7 774	4,3	7 710	21,9	15 484	13,1
		Autres corps de catégorie A non définis	558	5,7	435	20,9	993	12,4
		Non-titulaires :	5 785	0,7	4 442	1,9	10 227	1,2
		CDI	115	2,6	132	16,7	247	10,1
		CDD	5 523	0,6	4 221	1,5	9 744	1,0
		<i>dont CDD hors doctorants</i>	<i>3 986</i>	<i>0,8</i>	<i>3 083</i>	<i>2,0</i>	<i>7 069</i>	<i>1,4</i>
		<i>dont doctorants</i>	<i>1 537</i>	<i>0,1</i>	<i>1 138</i>	<i>0,0</i>	<i>2 675</i>	<i>0,0</i>
		Contrats aidés, apprentis	98	0,0	72	0,0	170	0,0
		Autres contrats ; vacataires...	49	2,0	17	0,1	66	3,0
	Ensemble catégorie A	24 512	2,2	18 678	12,3	43 190	6,5	
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	2 407	4,3	4 105	23,5	6 512	16,4
		Autres corps de catégorie B non définis	90	3,3	205	19,5	295	14,6
		Adjoint technique de la recherche et autres corps de la catégorie C	758	4,7	864	22,0	1 622	13,9
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	3 255	4,4	5 174	23,1	8 429	15,9
		Non-titulaires :	1 409	3,0	2 306	3,6	3 715	3,4
		CDI	ns	ns	ns	ns	-	ns
		CDD	1 254	3,1	2 081	3,9	3 335	3,6
	Contrats aidés, apprentis	ns	ns	ns	ns	-	ns	
	Autres contrats ; vacataires...	155	1,9	225	0,9	380	1,3	
	Ensemble catégories B et C	4 664	3,9	7 480	17,1	12 144	12,0	
	Ensemble des EPST²	29 202	2,5	26 206	13,7	55 408	7,8	

► Source INSEE : Dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) – calculs SIES.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR.

► Lecture : au 31/12/18, selon la source Siasp, les 7 EPST sous tutelle du MESRI employaient 5 104 Directeurs de recherche, dont 1 % à temps partiel.

1. Corps assimilés ou non définis : exemples, maître de conférences accueilli ; chercheurs, ingénieurs sans indication sur le corps.

2. y compris environ 100 non-titulaires de catégorie statutaire inconnue.

Selon la source SIASP, dans les 7 EPST hors IFSTTAR, on dénombrait 55 408 agents en poste au 31 décembre 2018. Parmi les 29 202 hommes, 2,5 % sont à temps partiel, contre 13,7 % parmi les 26 206 femmes.

C'est notamment dans la filière des ingénieurs qu'il y a le plus de femmes à temps partiel (21,9 %) avec un pic dans le corps des assistants ingénieurs (23,9 % des femmes). L'ensemble des catégories B et C titulaires a 23,1 % de ses effectifs féminins à temps partiel, contre seulement 3,6 % des contractuelles des mêmes catégories statutaires.

2. Rémunérations des personnels à temps complet en 2018

► Salaires mensuels moyens des personnels à temps complet des EPST - Décomposition et distribution selon les corps et le statut



Tableau 3.14

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Effectif ¹	Salaire brut mensuel moyen (en €)	Les composantes du salaire brut		
					Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Total général Primes et indemnités ²	
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	7 176	5 387	4 768	619	13,0
		Chargé de recherche	7 900	3 940	3 467	473	13,6
		Autres corps assimilés ³	67	4 311	4 108	202	4,9
		Sous-total des chercheurs	15 142	4 627	4 086	541	13,2
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	4 063	4 333	3 376	957	28,4
		Ingénieur d'études	4 759	3 332	2 690	642	23,9
		Assistant ingénieur	3 977	2 817	2 322	495	21,3
		Autres corps assimilés ³	245	4 592	3 349	1 243	37,1
		Sous-total des ingénieurs	13 044	3 511	2 804	707	25,2
		Autres corps de catégorie A non définis	835	3 941	3 237	704	21,8
		Non-titulaires :	7 422	2 447			
		CDI	206	4 450			
		CDD	7 119	2 405			
		<i>dont CDD hors doctorants</i>	<i>5 021</i>	<i>2 586</i>			
		<i>dont doctorants</i>	<i>2 098</i>	<i>1 973</i>			
	Contrats aidés, apprentis	97	1 251				
	Ensemble catégorie A	36 443	3 768				
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	5 310	2 443	2 056	387	18,8
		Autres corps de catégorie B non définis	245	2 826	2 161	665	30,8
		Adjoint technique de la recherche et autres corps de la catégorie C	1 367	2 250	1 887	363	19,2
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	6 923	2 419	2 027	392	19,4
		Non-titulaires :	2 357	2 226			
		CDI	16	1 663			
		CDD	2 335	2 232			
	Contrats aidés, apprentis	6	1 258				
	Ensemble catégories B et C	9 279	2 370				
	Ensemble des EPST⁵	45 754	3 484				
	<i>dont personnels titulaires (A, B et C)</i>	<i>35 944</i>	<i>3 781</i>	<i>3 205</i>	<i>576</i>	<i>18,0</i>	

► Source INSEE : Dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) – calculs SIES.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur les corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR.

► Lecture : Voir méthodologie au début du chapitre.

1. Effectif : champs restreint ; individus dont la DADS est cohérente, hors vacataires ; effectif tenant compte de la durée de poste.

2. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

3. Autres corps assimilés : maître de conférences accueilli, chercheurs et ingénieurs sans indication sur les corps

4. Rapport interdécile : rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile.

5. yc environ 100 non-titulaires de catégorie statutaire inconnue.

Distribution du salaire net mensuel			
Moyenne (en €)	Médiane (en €)	Rapport inter- décile ⁴	Ratio salaires H/F ⁵
4 340	4 160	1,5	1,04
3 182	3 149	1,3	1,01
3 586	2 971	3,3	0,98
3 733	3 435	1,8	1,06
3 529	3 496	1,7	1,04
2 708	2 673	1,6	1,04
2 287	2 284	1,5	1,04
3 766	3 178	2,8	1,15
2 855	2 681	1,9	1,11
3 211	3 000	1,9	1,10
1 978	1 743	2,0	1,06
3 613	3 180	2,7	1,26
1 942	1 740	1,5	1,06
<i>2 090</i>	<i>1 980</i>	<i>1,8</i>	<i>1,07</i>
<i>1 589</i>	<i>1 439</i>	<i>1,5</i>	<i>1,02</i>
1 158	1 125	1,4	1,03
3 049	2 931	2,6	1,11
1 977	1 948	1,5	1,05
2 316	2 163	1,8	1,24
1 821	1 707	1,6	1,04
1 958	1 901	1,5	1,05
1 787	1 686	1,8	1,05
1 355	858	ns	ns
1 792	1 684	1,8	1,05
1 021	1 032	ns	ns
1 915	1 863	1,7	1,05
2 819	2 644	2,6	1,15
<i>3 060</i>	<i>2 922</i>	<i>2,4</i>	<i>1,15</i>

En 2018, parmi les 7 EPST, le salaire brut moyen d'un agent titulaire ou non titulaire, travaillant à temps complet et en poste au 31/12, est de 3 484 euros mensuel. Un agent de catégorie A perçoit un salaire brut moyen de 3 768 euros, quand un agent de catégorie B ou C perçoit un salaire brut moyen de 2 370 euros.

Pour les titulaires, le salaire et les primes augmentent dans chaque catégorie avec le niveau de qualification. Une exception : un ingénieur de recherche a en moyenne un salaire plus élevé qu'un chargé de recherche. L'avantage pour les ingénieurs de recherche tient notamment à leur ancienneté, qui est supérieure à celle des chargés de recherche. Par ailleurs, la filière des ingénieurs titulaires ainsi que celle des techniciens et autres titulaires ont des taux de primes, indemnités (et rémunérations complémentaires) significativement plus importants que la filière des chercheurs titulaires (respectivement 25,2% et 19,4% contre 13,2%). Toutes filières confondues, ce taux est de 18% en moyenne pour l'ensemble des titulaires de catégories A, B et C.

Seuls 206 agents de catégorie A sont en CDI. Leur salaire brut moyen est de 4 450 euros, ce qui est supérieur au salaire des ingénieurs de recherche et des chargés de recherche. Le rapport interdécile du salaire net moyen mensuel de ces personnels en CDI est de 2,7.

► Salaires mensuels moyens des titulaires à temps complet dans les EPST, par tranche d'âge et filière - Décomposition du salaire brut



Tableau 3.15

Catégorie statutaire	Filière	Âge	Effectifs	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ¹		Salaire brut mensuel	Salaire net mensuel
					Montant mensuel	Part dans le salaire brut (en %)		
A	Chercheurs	< 35	659	2 835	452	13,8	3 287	2 660
		35 - 54	9 969	3 795	553	12,7	4 348	3 513
		≥ 55	4 907	4 806	526	9,9	5 332	4 289
	Ingénieurs	< 35	1 373	2 017	515	20,4	2 532	2 059
		35 - 54	8 708	2 726	722	20,9	3 448	2 806
		≥ 55	3 292	3 314	743	18,3	4 056	3 295
Ensemble catégorie A			28 908	3 483	617	15,0	4 100	3 318
B et C	Techniciens et adjoints techniques	< 35	870	1 654	353	17,6	2 007	1 626
		35 - 54	3 713	1 973	390	16,5	2 363	1 913
		≥ 55	1 797	2 247	370	14,1	2 617	2 116
Ensemble catégories B et C			6 380	2 006	379	15,9	2 386	1 931
Ensemble des EPST			35 288	3 216	574	15,1	3 790	3 068

► Source INSEE : Dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) – calculs SIES.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR; titulaires des 7 corps des EPST, à temps complet.

► Lecture : au 31/12/18 au sein des 7 EPST, un chercheur de moins de 35 ans perçoit en moyenne : un traitement indiciaire brut mensuel de 2 835 €, des primes et indemnités à hauteur de 452 €, d'où un salaire brut de 3 287 €, soit 2 660 € en salaire net.

1. y.c Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

Dans les trois filières, les salaires des agents titulaires vont en croissant avec l'âge. Le montant mensuel moyen des primes et indemnités est lui aussi croissant, entre la tranche des moins de 35 ans et celle des 35-54 ans, puis décroît dans la dernière tranche d'âge (> 54 ans). Une exception : dans la filière des ingénieurs, les primes augmentent entre toutes les tranches d'âges.

► Salaires mensuels moyens des hommes et femmes à temps complet dans les EPST, selon le corps et le statut

Tableau 3.16

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Effectifs ¹			Traitement indiciaire brut mensuel (en €)		
			Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Ratio H/F
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	4 985	2 191	30,5	4 801	4 694	1,02
		Chargé de recherche	4 722	3 178	40,2	3 452	3 489	0,99
		Autres corps assimilés ³	43	23	34,9	4 110	4 106	1,00
		Sous-total des chercheurs	9 750	5 392	35,6	4 145	3 981	1,04
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	2 752	1 312	32,3	3 403	3 320	1,02
		Ingénieur d'études	2 538	2 221	46,7	2 718	2 658	1,02
		Assistant ingénieur	1 810	2 167	54,5	2 330	2 315	1,01
		Autres corps assimilés ³	156	88	36,2	3 449	3 172	1,09
		Sous-total des ingénieurs	7 256	5 788	44,4	2 896	2 688	1,08
		Autres corps de catégorie A non définis	500	335	40,1	3 359	3 058	1,10
		Non-titulaires :	4 200	3 222	43,4			
		CDI	101	105	51,1			
		CDD :	4 042	3 076	43,2			
		<i>dont CDD hors doctorant</i>	2 839	2 182	43,5			
		<i>dont doctorants</i>	1 203	895	42,6			
		Contrats aidés, apprentis	57	40	41,5			
	Ensemble catégorie A	21 706	14 736	40,4				
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	2 255	3 056	57,5	2 082	2 037	1,02
		Autres corps de catégorie B non définis	85	160	65,4	2 266	2 106	1,08
		Adjoint technique de la recherche et autres corps de la catégorie C	707	660	48,3	1 875	1 900	0,99
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	3 047	3 876	56,0	2 039	2 017	1,01
		Non-titulaires :	899	1 457	61,8			
		CDI	ns	ns	ns			
		CDD	894	1 441	61,7			
		Contrats aidés, apprentis	ns	ns	ns			
	Ensemble catégories B et C	3 946	5 333	57,5				
	Ensemble des EPST⁴	25 667	20 087	43,9				

► Source INSEE : Dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) – calculs SIES.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR ; personnels à temps complet.

► Lecture 1^{re} ligne : en moyenne en 2018, un directeur de recherche homme d'un EPST sous tutelle du MESRI perçoit en moyenne 4 % de plus qu'une femme, soit un salaire brut mensuel de 5 446 € contre 5 253 € pour une femme).

1. Effectifs : champs restreint ; individus dont la DADS est cohérente, hors vacataires ; effectifs tenant compte de la durée de poste.

2. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

3. Autres corps assimilés : maître de conférences accueilli, chercheurs et ingénieurs sans indication sur le corps.

4. yc environ 100 non-titulaires de catégorie statutaire inconnue.

Montant mensuel de primes et indemnités ² (en €)			Salaire brut mensuel (en €)			Salaire net mensuel (en €)		
Hommes	Femmes	Ratio H/F	Hommes	Femmes	Ratio H/F	Hommes	Femmes	Ratio H/F
645	559	1,15	5 446	5 253	1,04	4 389	4 229	1,04
505	425	1,19	3 957	3 914	1,01	3 200	3 155	1,01
200	206	0,97	4 310	4 312	1,00	3 557	3 640	0,98
575	479	1,20	4 720	4 460	1,06	3 809	3 594	1,06
979	912	1,07	4 381	4 232	1,04	3 569	3 445	1,04
676	604	1,12	3 394	3 262	1,04	2 760	2 649	1,04
538	460	1,17	2 867	2 775	1,03	2 332	2 250	1,04
1 362	1 032	1,32	4 811	4 205	1,14	3 951	3 439	1,15
771	626	1,23	3 668	3 314	1,11	2 985	2 692	1,11
729	668	1,09	4 088	3 725	1,10	3 331	3 033	1,10
			2 504	2 372	1,06	2 026	1 916	1,06
			4 966	3 956	1,26	4 041	3 204	1,26
			2 461	2 333	1,05	1 987	1 882	1,06
			<i>2 662</i>	<i>2 487</i>	<i>1,07</i>	<i>2 152</i>	<i>2 009</i>	<i>1,07</i>
			<i>1 986</i>	<i>1 957</i>	<i>1,01</i>	<i>1 600</i>	<i>1 574</i>	<i>1,02</i>
			1 264	1 233	1,02	1 170	1 140	1,03
			3 925	3 536	1,11	3 178	2 860	1,11
426	358	1,19	2 508	2 396	1,05	2 033	1 937	1,05
926	526	1,76	3 192	2 632	1,21	2 649	2 140	1,24
413	310	1,33	2 288	2 211	1,03	1 856	1 783	1,04
437	357	1,22	2 476	2 374	1,04	2 009	1 919	1,05
			2 297	2 181	1,05	1 845	1 752	1,05
			ns	ns	ns	ns	ns	ns
			2 303	2 188	1,05	1 849	1 757	1,05
			ns	ns	ns	ns	ns	ns
			2 435	2 321	1,05	1 971	1 873	1,05
			3 695	3 213	1,15	2 992	2 598	1,15

Au sein des deux filières chercheurs et ingénieurs titulaires, plus le corps est élevé, moins il comporte de femmes. Ainsi, 30,5 % des directeurs de recherche et 32,3 % des ingénieurs de recherche sont des femmes, tandis que les ingénieurs d'études et les assistants ingénieurs comptent respectivement 46,7 % et 54,5 % de femmes au sein de leurs effectifs. Dans chacune de ces deux filières, les différentes générations de femmes ont vraisemblablement connu des avancements moins rapides que les hommes. La filière techniciens et autres titulaires est, quant à elle, particulière : il y a plus de femmes parmi les techniciens que parmi les adjoints techniques et autres corps de la catégorie C : respectivement 57,5 % et 48,3 %.

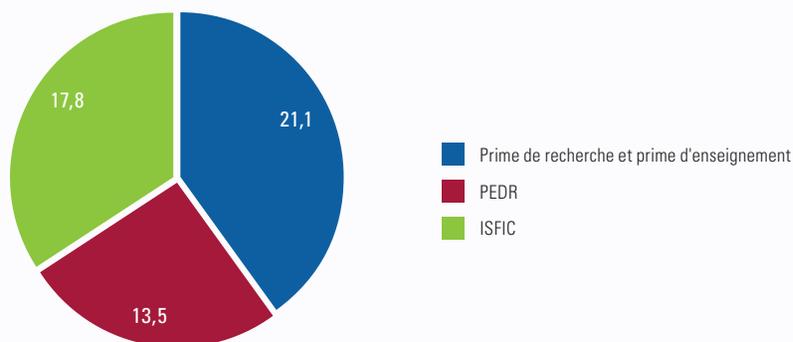
Dans l'ensemble des EPST, en moyenne, un homme perçoit un salaire brut 1,15 fois supérieur à celui d'une femme. Ce ratio global défavorable s'explique notamment par des recrutements moindres dans les filières les plus qualifiées et des avancements moins rapides pour les différentes générations de femmes (supra). Ce retard des femmes dans l'avancement se manifeste alors, d'une part par des taux de féminité hétérogènes selon les filières et d'autre part, par des ratios de salaire hommes/femmes toujours supérieurs à 1 dans chaque filière, vraisemblablement parce que les hommes y ont atteint des corps/grades supérieurs. Ainsi, le ratio est de 1,05 dans la filière techniciens et autres titulaires, de 1,06 pour la filière des chercheurs titulaires et encore plus élevé dans la filière des ingénieurs titulaires (1,11).

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires des EPST

Primes et indemnités versées aux chercheurs titulaires des EPST

Figure 3.4 - Principales primes et indemnités versées aux chercheurs des EPST (en %) - Année 2018



► Source : MESRI - DAF

Plus de 231 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2018 à l'ensemble des titulaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

Les trois primes et indemnités les plus importantes des chercheurs sont la prime de recherche (16,4 M€), la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR, 13,9 M€) et l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC, 10,5 M€). Le montant total reçu par les chercheurs en 2018 est de 40,8 M€.

Tableau 3.17 - Prime de recherche (PR) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	422	399	865	915
DR1	2 382	2 315	883	908
DR2	4 738	4 582	1 041	1 076
CRHC	304	296	922	946
CRCN	9 064	8 611	894	941
Total général	16 910	16 202	933	974

► Source : MESRI- DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018).

► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

La prime de recherche (PR, décret n° 57-759 du 6 juillet 1957) versée aux chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) est destinée à encourager et à récompenser les travaux de recherche scientifique qui concourent à l'avancement de la science.

Tableau 3.18 - Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	109	108	6 836	6 917
DR1	507	498	4 875	4 967
DR2	736	679	4 110	4 457
CRHC	10	10	3 606	3 606
CRCN	2 052	1 872	3 691	4 046
Total général	3 414	3 166	4 058	4 376

► Source : MESRI- DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018).

► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR, décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009) peut être attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux directeurs de recherche et chargés de recherche qui exercent :

- soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées ;
- soit apportent une contribution exceptionnelle à la recherche.

Son montant annuel varie de 3 500 € à 15 000 € (25 000 € pour les lauréats d'une distinction scientifique).

Pour bénéficier de cette prime, les chercheurs doivent s'engager à effectuer pendant une période de 4 ans un

service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur correspondant annuellement à un minimum de 42 heures de cours, 64 heures de TD ou toute combinaison équivalente ou à effectuer des activités pédagogiques équivalentes pour les chercheurs exerçant à l'étranger.

Les candidatures font l'objet de l'avis de l'instance d'évaluation compétente. Ces attributions peuvent être révisées à l'issue d'une période de deux ans par le président dans le cadre des modalités arrêtées par le conseil d'administration après avis de l'instance d'évaluation compétente.

Elle est accordée de droit aux lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international dont la liste est fixée par l'arrêté du 20 janvier 2010.

Tableau 3.19 - Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	172	165	8 801	9 158
DR1	629	615	6 391	6 532
DR2	573	558	5 121	5 264
CRHC	9	8	1 631	1 768
CRCN	299	294	5 418	5 500
Autres	44	43	8 942	9 164
Total général	1 726	1 683	6 081	6 231

► Source : MESRI- DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018).

► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

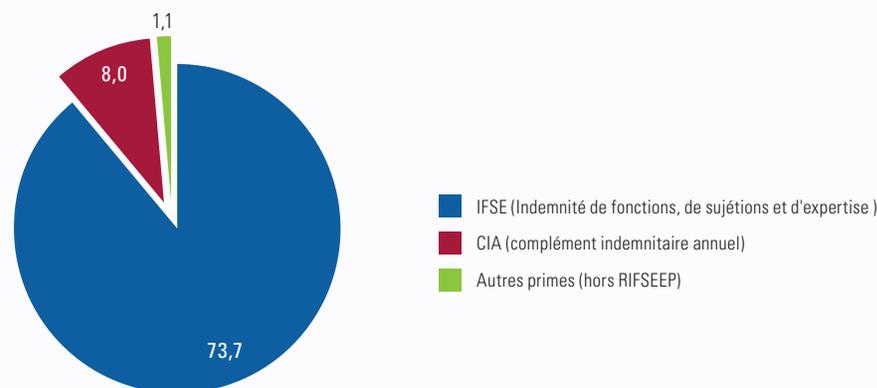
L'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) peut être attribuée aux personnels de catégorie A en fonction dans les EPST qui assument des fonctions comportant l'exercice de responsabilités particulières de direction, de coordination ou d'animation. La liste des fonctions ouvrant droit à l'ISFIC est fixée par chaque conseil d'administration (décret n° 2006-491 du 26 avril 2006).

Elle ne peut être attribuée à plus de 10% des personnels de catégorie A rémunérés par l'établissement.

Son montant annuel maximum est de 12 563 € (arrêté du 26 avril 2006). Il peut être majoré de 50% maximum pour 10% au plus des bénéficiaires.

Primes et indemnités versées aux ITA titulaires des EPST

Figure 3.5 - Principales primes et indemnités principales versées aux ITA titulaires des EPST (en %) - Année 2018



► Source : MESRI - DAF

Les ITA ont reçu 153,3 M€ de primes et d'autres éléments de rémunération complémentaire. Les deux primes et indemnités les plus importantes sont celles du RIFSEEP. Il s'agit de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE, 113,0 M€) et du complément indemnitaire annuel (CIA, 12,3 M€).

Tableau 3.20 - Répartition par groupe de fonction de l'IFSE, du CIA et des autres primes

Corps/Groupe	IFSE*			CIA**			Autres primes***		
	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)
IR G1	721	10 504	7,57	474	1 318	0,62	39	2 301	0,09
IR G2	2 206	8 283	18,27	1 464	926	1,36	107	1 805	0,19
IR G3	2 059	6 896	14,19	1 455	905	1,32	118	1 781	0,21
IE G1	1 053	5 712	6,01	551	722	0,40	21	1 637	0,03
IE G2	1 872	4 941	9,25	1 528	853	1,30	93	1 480	0,14
IE G3	3 287	4 679	15,38	2 260	922	2,08	245	1 038	0,25
AI G1	521	3 983	2,08	384	612	0,23	6	3 236	0,02
AI G2	4 451	3 625	16,13	3 144	799	2,51	243	1 629	0,40
T G1	2 554	3 255	8,31	1 361	638	0,87	103	1 235	0,13
T G2	1 808	3 054	5,52	1 072	636	0,68	92	1 186	0,11
T G3	2 681	2 843	7,62	1 197	627	0,75	181	890	0,16
ATR G1	696	2 259	1,57	255	488	0,12	22	1 108	0,02
ATR G2	484	2 288	1,11	8	515	0,00	0		-
Total général	24 391	4 634	113,02	15 152	809	12,26	1 270	1 383	1,76

► Source : MESRI - DAF.

► ITA titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

► * Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

► ** Complément indemnitaire annuel : primes RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

► *** Hors RIFSEEP.

4. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	242
B. Les formations	244
C. Les agents formés	254
D. Les dépenses de formation	254
E. La formation chez les enseignants	256

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns III. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

En 2018, 48,8 % des personnels BIATSS ont suivi une formation statutaire ou professionnelle, contre 56,5 % en 2017.

- ▶ La formation professionnelle continue représente 87,4 % de l'ensemble des formations.
- ▶ Toutes formations confondues, 39,9 % des personnels formés sont des agents de catégorie A, 23,9 % de catégorie B et 36,2 % de catégorie C.
- ▶ En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes sauf en catégorie A (62 %).
- ▶ En 2018, 9,2 % des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.
- ▶ Pour l'année 2018/2019, 615 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (651 pour l'année 2017/2018 – nombre moyen sur 5 ans : 643) et 254 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 258 pour l'année universitaire précédente).

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

► Source : DGRH.

Cet indicateur présente 2 référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et RéFérens III.

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mobilisées. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond donc à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;
- administration générale ;

- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

Une actualisation en cours devrait conduire à la création de nouveaux emplois-types et d'une nouvelle famille professionnelle

Pour faire écho à l'actualisation du RIME opérée en 2017 et garder au REME son caractère fonctionnel et opérationnel au regard des évolutions de l'environnement, des attentes et des pratiques, une opération d'actualisation a été lancée en 2017 et se poursuit actuellement. Le REME devrait donc être doté prochainement d'une nouvelle famille professionnelle dédiée à l'achat dotée de cinq emplois-types, ainsi qu'au sein de 6 familles professionnelles existantes d'emplois-types actualisés et d'emplois-types nouveaux, parmi lesquels ceux de Psychologue de l'éducation nationale, de Responsable du numérique éducatif, d'expert en numérique éducatif, de Conseiller pédagogique, de Conseiller en orientation et insertion professionnelle, de Référent handicap, de Correspondant handicap, de Rédacteur auprès d'un cabinet, de Directeur du système d'information et du numérique.

2. RéFérens III

Dans le cadre d'une opération d'actualisation du répertoire RéFérens, RéFérens III a été élaboré et mis en œuvre en 2017.

La réflexion ayant fondé cette actualisation s'est notamment déroulée dans un groupe de travail mis en place par la DGRH avec l'appui des DRH des universités et des EPST et dans le cadre d'une approche de « veille métiers ».

RéFérens III est aujourd'hui un référentiel qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Sa finalité réside dans le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Présentant en 2015 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET, elle se caractérise désormais, suite à l'actualisation conduite par l'existence de 8 BAP, de 35 FAP et de 242 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ;
- BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ;
- BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ;
- BAP D - Sciences humaines et sociales ;
- BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ;
- BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ;
- BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ;
- BAP J - Gestion et pilotage.

3. Liens internet

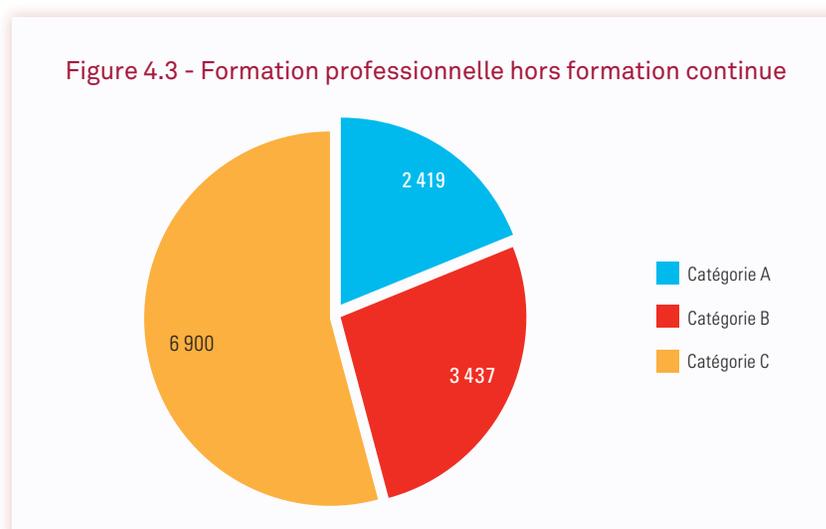
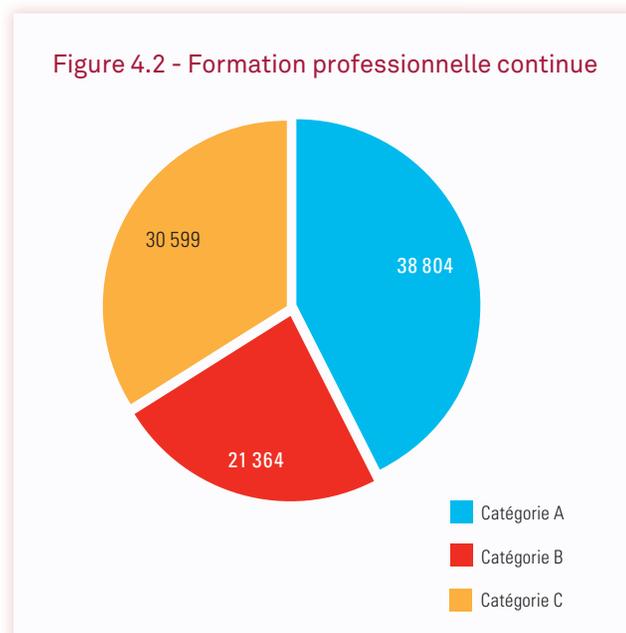
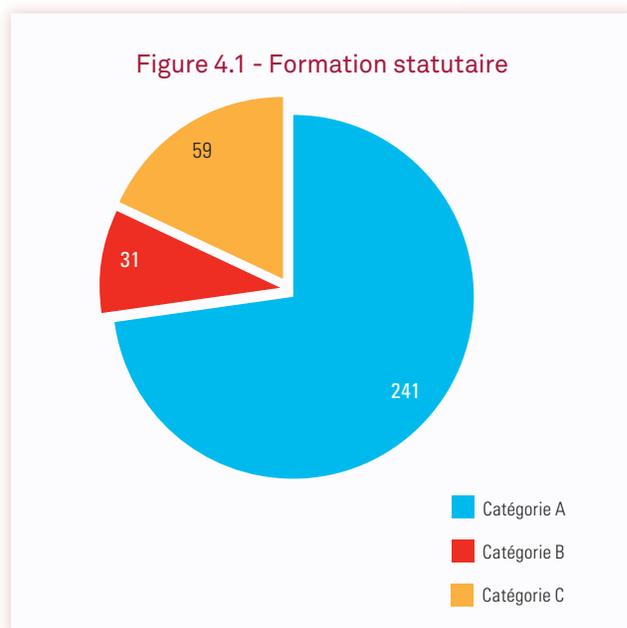
REME : <https://www.education.gouv.fr/repertoire-des-metiers-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-9287>

RéFérens III : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens_iii/

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe 

Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire



Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire

Figure 4.4 - Formation statutaire

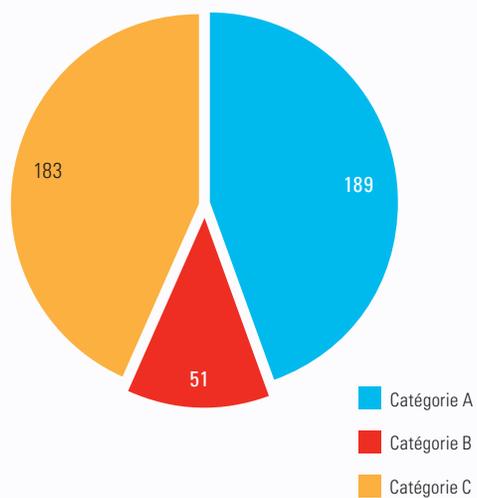


Figure 4.5 - Formation professionnelle continue

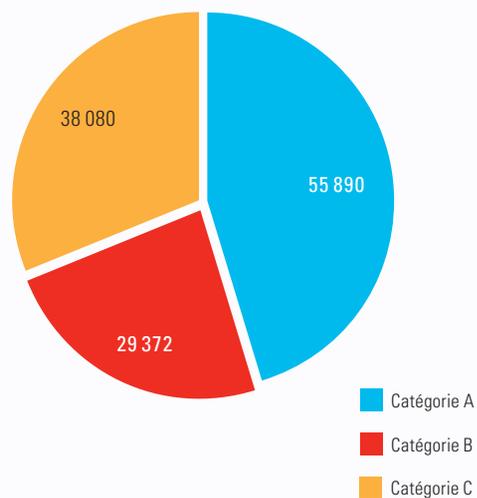


Figure 4.6 - Formation professionnelle hors formation continue

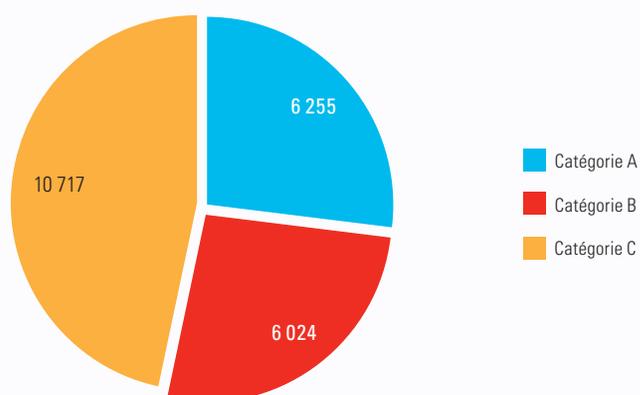


Tableau 4.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif	114	127	241
	Nombre de jours	93	96	189
Formation statutaire : Pacte	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	114	127	241
	Total nb de jours	93	96	189
	% effectif / tot. g.	0,7	0,5	0,6
	% nb de jours / tot. g.	0,4	0,3	0,3
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	11 046	18 222	29 268
	Nombre de jours	16 331	24 442	40 773
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	1 082	1 621	2 703
	Nombre de jours	1 808	2 332	4 140
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	2 781	4 052	6 833
	Nombre de jours	4 706	6 271	10 977
Total formation professionnelle continue	Total effectif	14 909	23 895	38 804
	Total nb de jours	22 845	33 045	55 890
	% effectif / tot. g.	94,7	92,9	93,6
	% nb de jours / tot. g.	91,8	88,2	89,7
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	689	1 601	2 290
	Nombre de jours	1 197	2 305	3 502
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	7	15	22
	Nombre de jours	38	137	175
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	6	14	20
	Nombre de jours indemnisés	573	1 570	2 143
	Jours non indemnisés	0	80	80
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	7	7	14
	Nombre de jours	87	14	101
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	13	60	73
	Nombre de jours	51	203	254
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	722	1 697	2 419
	Total nb de jours	1 946	4 309	6 255
	% effectif / tot. g.	4,6	6,6	5,8
	% nb de jours / tot. g.	7,8	11,5	10,0
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	460	1 257	1 717
	Nombre de jours	346	917	1 263
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	15 745	25 719	41 464
	Part par sexe (%)	38,0	62,0	-
	Total nb. de jours	24 884	37 450	62 334
	Part par sexe (%)	39,9	60,1	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

La formation professionnelle continue représente 87,4 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

Toutes formations confondues, 39,9 % des stagiaires sont des personnels de catégorie A, 23,9 % des personnels de catégorie B et 36,2 % des personnels de catégorie C.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 62 %.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
12	19	31	11	38	49	137	184	321	57,3
22	29	51	9	16	25	124	141	265	53,2
0	0	0	6	4	10	6	4	10	40,0
0	0	0	72	86	158	72	86	158	54,4
12	19	31	17	42	59	143	188	331	56,8
22	29	51	81	102	183	196	227	423	53,7
0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,5	0,3	0,3	-
0,2	0,1	0,1	0,6	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	-
4 224	12 974	17 198	5 549	19 150	24 699	20 819	50 346	71 165	70,7
6 664	16 156	22 820	7 867	21 828	29 695	30 862	62 426	93 288	66,9
319	873	1 192	447	956	1 403	1 848	3 450	5 298	65,1
523	1 315	1 838	728	1 396	2 124	3 059	5 043	8 102	62,2
883	2 091	2 974	1 178	3 319	4 497	4 842	9 462	14 304	66,1
1 493	3 221	4 714	1 944	4 317	6 261	8 143	13 809	21 952	62,9
5 426	15 938	21 364	7 174	23 425	30 599	27 509	63 258	90 767	69,7
8 680	20 692	29 372	10 539	27 541	38 080	42 064	81 278	123 342	65,9
87,9	85,4	86,0	86,0	80,2	81,5	90,9	86,0	87,4	-
88,1	80,8	82,9	81,0	76,6	77,7	88,1	82,1	84,0	-
725	2 660	3 385	1 131	5 702	6 833	2 545	9 963	12 508	79,7
983	3 633	4 616	1 628	7 300	8 928	3 808	13 238	17 046	77,7
2	3	5	6	7	13	15	25	40	62,5
6	4	10	80	122	202	124	263	387	68,0
2	5	7	3	7	10	11	26	37	70,3
125	1 135	1 260	475	797	1 272	1 173	3 502	4 675	74,9
0	0	0	171	0	171	171	80	251	31,9
5	7	12	4	15	19	16	29	45	64,4
28	19	47	8	51	59	123	84	207	40,6
2	26	28	10	15	25	25	101	126	80,2
6	85	91	36	49	85	93	337	430	78,4
736	2 701	3 437	1 154	5 746	6 900	2 612	10 144	12 756	79,5
1 148	4 876	6 024	2 398	8 319	10 717	5 492	17 504	22 996	76,1
11,9	14,5	13,8	13,8	19,7	18,4	8,6	13,8	12,3	-
11,7	19,0	17,0	18,4	23,1	21,9	11,5	17,7	15,7	-
228	1 019	1 247	190	1 307	1 497	878	3 583	4 461	80,3
191	786	977	193	999	1 192	730	2 702	3 432	78,7
6 174	18 658	24 832	8 345	29 213	37 558	30 264	73 590	103 854	70,9
24,9	75,1	-	22,2	77,8	-	29,1	70,9	-	-
9 850	25 597	35 447	13 018	35 962	48 980	47 752	99 009	146 761	67,5
27,8	72,2	-	26,6	73,4	-	32,5	67,5	-	-

► Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 4.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Management	Effectif	1 484	2 652	4 136
	Nombre de jours	2 654	4 506	7 160
Ressources humaines	Effectif	619	1 364	1 983
	Nombre de jours	914	2 367	3 281
Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement	Effectif	40	37	77
	Nombre de jours	150	316	466
Préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels	Effectif	203	501	704
	Nombre de jours	246	565	811
Environnement professionnel	Effectif	2 140	4 190	6 330
	Nombre de jours	2 901	5 605	8 506
Hygiène, santé et sécurité au travail	Effectif	3 580	3 803	7 383
	Nombre de jours	4 603	4 178	8 781
Politiques publiques nationales	Effectif	101	158	259
	Nombre de jours	128	153	281
Achats publics	Effectif	65	124	189
	Nombre de jours	139	226	365
Économie, finance et gestion	Effectif	318	668	986
	Nombre de jours	415	741	1 156
Techniques juridiques	Effectif	135	252	387
	Nombre de jours	180	282	462
Communication et services aux usagers	Effectif	190	466	656
	Nombre de jours	302	706	1 008
Informatique et bureautique	Effectif	2 901	4 683	7 584
	Nombre de jours	4 345	4 862	9 207
Langues	Effectif	831	1 428	2 259
	Nombre de jours	1 919	3 458	5 377
Formations spécifiques aux missions des ministères	Effectif	2 258	3 403	5 661
	Nombre de jours	4 073	5 347	9 420
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	14 865	23 729	38 594
	Part par sexe (%)	38,5	61,5	-
	Total nb. de jours	22 969	33 312	56 281
	Part par sexe (%)	40,8	59,2	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations « Informatique et bureautique » (24,5 % des stagiaires) et « Hygiène, santé et sécurité au travail » (20,6 %). Les formations relatives aux « Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement », aux « Politiques publiques nationales », aux « Achats publics » et aux « Techniques juridiques » sont peu suivies (0,1 à 0,7 %).

Les agents de catégorie A (42,3 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie C (34 %) puis ceux de catégorie B (23,7 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la plupart des domaines, excepté dans le domaine « Hygiène, santé et sécurité au travail » où la part des hommes est quasi équivalente. La part des femmes varie également selon la catégorie statutaire.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
270	1 169	1 439	144	531	675	1 898	4 352	6 250	69,6
446	2 079	2 525	263	895	1 158	3 363	7 480	10 843	69,0
265	1 219	1 484	225	1 327	1 552	1 109	3 910	5 019	77,9
423	1 985	2 408	338	2 105	2 443	1 675	6 457	8 132	79,4
11	14	25	4	28	32	55	79	134	59,0
43	37	80	34	62	96	227	415	642	64,6
204	974	1 178	345	1 783	2 128	752	3 258	4 010	81,2
255	1 071	1 326	404	1 959	2 363	905	3 595	4 500	79,9
661	2 830	3 491	789	3 821	4 610	3 590	10 841	14 431	75,1
828	3 280	4 108	963	4 226	5 189	4 692	13 111	17 803	73,6
1 933	2 293	4 226	3 362	3 857	7 219	8 875	9 953	18 828	52,9
3 026	2 589	5 615	5 178	4 065	9 243	12 807	10 832	23 639	45,8
54	95	149	37	58	95	192	311	503	61,8
33	61	94	37	31	68	198	245	443	55,3
32	102	134	17	58	75	114	284	398	71,4
60	149	209	29	64	93	228	439	667	65,8
222	957	1 179	238	1 267	1 505	778	2 892	3 670	78,8
284	929	1 213	235	1 163	1 398	934	2 833	3 767	75,2
33	123	156	16	121	137	184	496	680	72,9
38	154	192	15	109	124	233	545	778	70,1
65	382	447	95	421	516	350	1 269	1 619	78,4
99	568	667	175	674	849	576	1 948	2 524	77,2
1 197	4 100	5 297	1 458	8 013	9 471	5 556	16 796	22 352	75,1
2 044	4 811	6 855	1 971	8 695	10 666	8 360	18 368	26 728	68,7
133	641	774	160	900	1 060	1 124	2 969	4 093	72,5
352	1 565	1 917	411	2 162	2 573	2 682	7 185	9 867	72,8
388	1 267	1 655	371	1 596	1 967	3 017	6 266	9 283	67,5
877	1 822	2 699	692	1 739	2 431	5 642	8 908	14 550	61,2
5 468	16 166	21 634	7 261	23 781	31 042	27 594	63 676	91 270	69,8
25,3	74,7	-	23,4	76,6	-	30,2	69,8	-	-
8 808	21 100	29 908	10 745	27 949	38 694	42 522	82 361	124 883	66,0
29,5	70,5	-	27,8	72,2	-	34,0	66,0	-	-

Figure 4.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

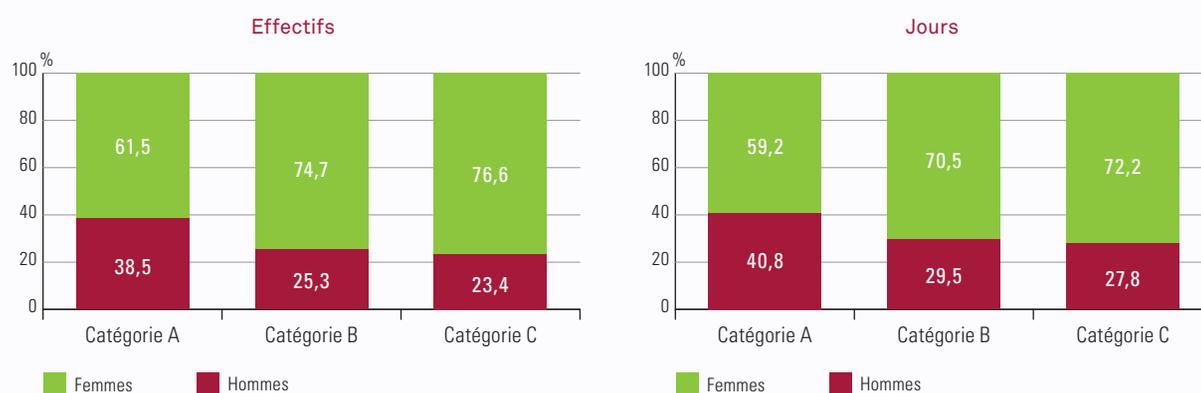
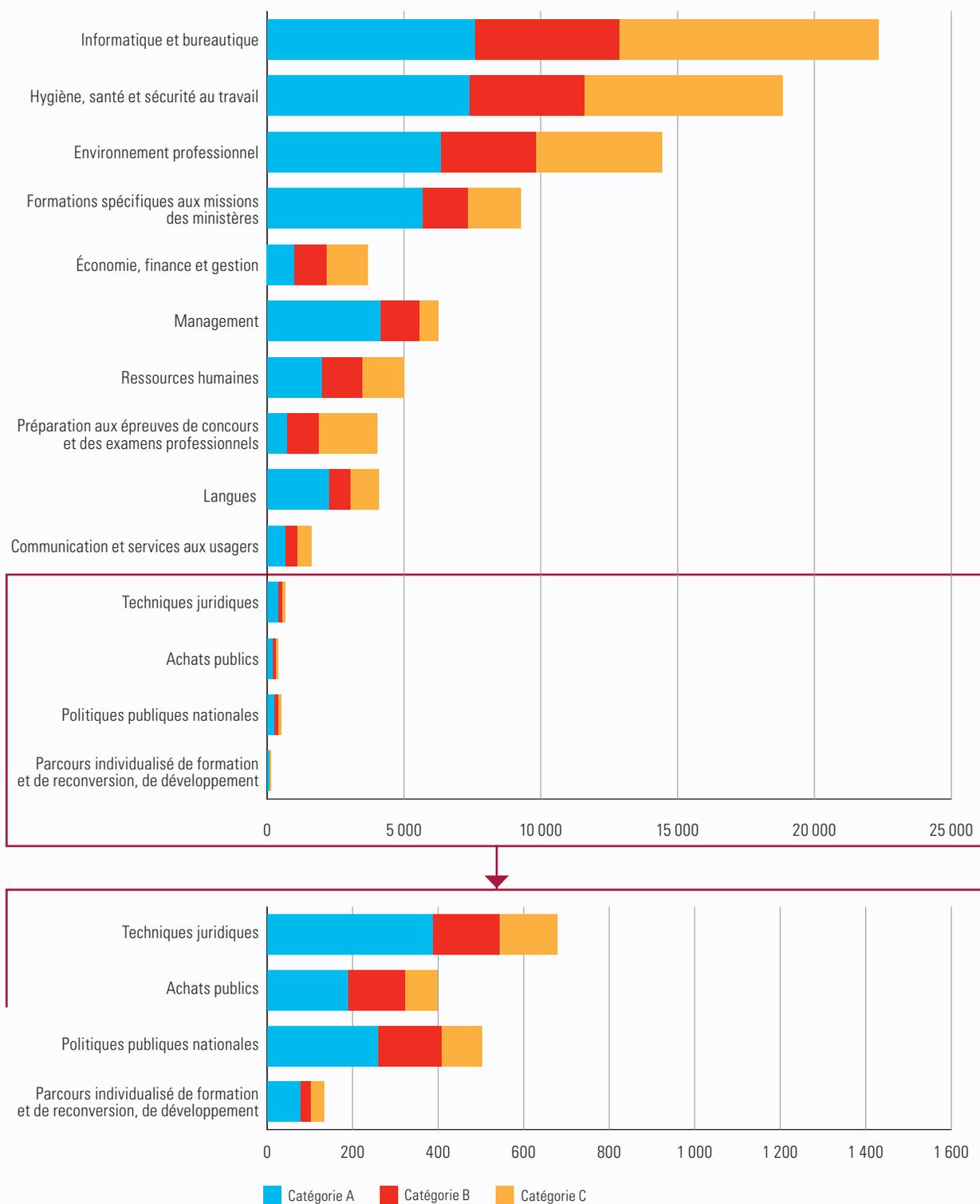


Figure 4.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe



Figure 4.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du CPF et en équivalent jours

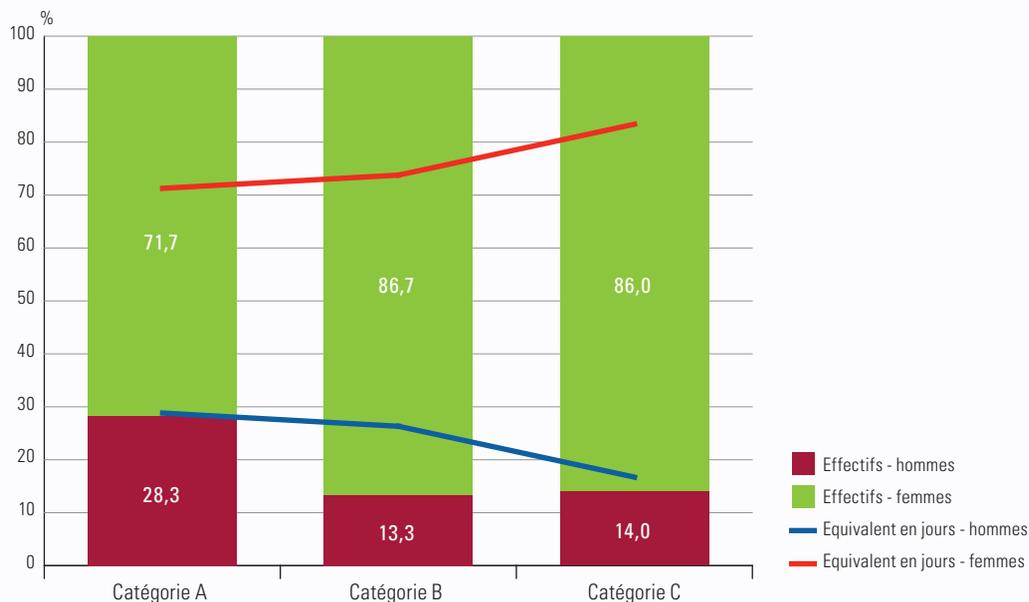


Figure 4.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du CPF par catégorie statutaire

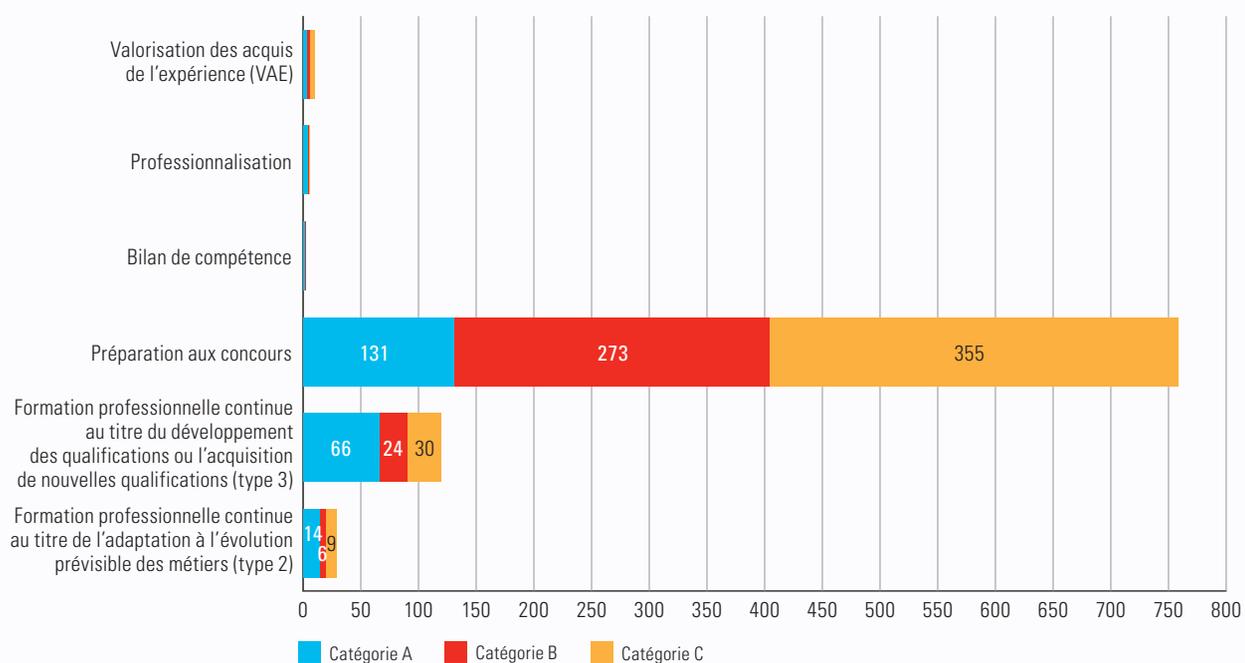


Tableau 4.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	4	10	14
	Nombre d'heures sur le temps de travail	306	339	645
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	120	120
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Equivalent en jours	51,0	76,5	127,5
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	25	41	66
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 329	1 724	3 053
	Nombre d'heures hors temps de travail	35	260	295
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	18	48	66
	Equivalent en jours	227,3	330,7	558,0
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	31	100	131
	Nombre d'heures sur le temps de travail	259	1 733	1 992
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	560	560
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	7	0	7
	Equivalent en jours	43,2	382,2	425,3
Bilan de compétence	Nombre de stagiaires	0	1	1
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	16	16
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Equivalent en jours	0,0	2,7	2,7
Professionnalisation	Nombre de stagiaires	0	4	4
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	427	427
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Equivalent en jours	0,0	71,2	71,2
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	2	1	3
	Nombre d'heures sur le temps de travail	169	0	169
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Equivalent en jours	28,2	0,0	28,2
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	62	157	219
	Part par sexe (%)	28,3	71,7	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	2 063	4 239	6 302
	Nombre d'heures hors temps de travail	35	940	975
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	<i>25</i>	<i>48</i>	<i>73</i>
	Equivalent en jours	349,7	863,2	1 212,8
	Part par sexe (%)	28,8	71,2	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du compte personnel de formation (CPF), en 2018, 23,6% des stagiaires sont des agents de catégorie A, 33,3% de catégorie B et 43,1 % de catégorie C.

82 % des stagiaires choisissent des formations de préparation aux concours.

Quels que soient la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent très majoritairement sur le temps de travail.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
1	5	6	3	6	9	8	21	29	72,4
20	131	151	15	68	83	341	538	879	61,2
0	0	0	0	0	0	0	120	120	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
3,3	21,8	25,2	2,5	11,3	13,8	56,8	109,7	166,5	65,9
4	20	24	8	22	30	37	83	120	69,2
107	530	637	217	708	925	1 653	2 962	4 615	64,2
0	0	0	0	0	0	35	260	295	88,1
0	0	0	0	0	0	18	48	66	-
17,8	88,3	106,2	36,2	118,0	154,2	281,3	537,0	818,3	65,6
33	240	273	43	312	355	107	652	759	85,9
245	528	773	58	701	759	562	2 962	3 524	84,1
0	0	0	0	0	0	0	560	560	100,0
0	0	0	0	0	0	7	0	7	-
40,8	88,0	128,8	9,7	116,8	126,5	93,7	587,0	680,7	86,2
0	1	1	0	0	0	0	2	2	100,0
0	20	20	0	0	0	0	36	36	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	3,3	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	6,0	100,0
1	0	1	0	1	1	1	5	6	83,3
35	0	35	0	100	100	35	527	562	93,8
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
5,8	0,0	5,8	0,0	16,7	16,7	5,8	87,8	93,7	93,8
2	1	3	2	2	4	6	4	10	40,0
34	24	58	35	48	83	238	72	310	23,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
5,7	4,0	9,7	5,8	8,0	13,8	39,7	12,0	51,7	23,2
41	267	308	56	343	399	159	767	926	82,8
13,3	86,7	-	14,0	86,0	-	17,2	82,8	-	-
441	1 233	1 674	325	1 625	1 950	2 829	7 097	9 926	71,5
0	0	0	0	0	0	35	940	975	96,4
0	0	0	0	0	0	25	48	73	65,8
73,5	205,5	279,0	54,2	270,8	325,0	477,3	1 339,5	1 816,8	73,7
26,3	73,7	-	16,7	83,3	-	26,3	73,7	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 4.4

Type de formation	Catégorie A			Catégorie B		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Agents ayant suivi au moins une formation ¹	9 350	12 995	22 345	3 005	7 189	10 194
<i>dont agents ayant suivi au moins une formation professionnelle²</i>	<i>7 795</i>	<i>10 674</i>	<i>18 469</i>	<i>2 624</i>	<i>6 222</i>	<i>8 846</i>
Part par sexe (%)	41,8	58,2	-	29,5	70,5	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

1. Statutaire et/ou professionnelle.

2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

Sur l'année 2018, près de 48 000 agents ont été formés, 46,9 % de catégorie A, 21,4 % de catégorie B et 31,7 % de catégorie C.

65,6 % des agents formés sont des femmes.

D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

Tableau 4.5

	Dépenses hors rémunération des stagiaires ¹	dont indemnités des formateurs (décrets de 1956 et de 2010)	Indemnités des stagiaires liées à la formation ²	Total (1 + 2)
Formation statutaire	71 929 €	0 €	678 €	72 607 €
Formation continue	13 761 179 €	372 131 €	306 834 €	14 068 013 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>2 271 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 271 €</i>
Préparation aux examens et concours	1 491 487 €	29 015 €	9 417 €	1 500 904 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Période de professionnalisation	49 133 €	0 €	0 €	49 133 €
Congé de formation	18 348 €	0 €	0 €	18 348 €
Bilan de compétences	170 876 €	0 €	0 €	170 876 €
VAE	53 612 €	0 €	264 €	53 876 €
Total Formation professionnelle	15 544 636 €	401 146 €	316 515 €	15 861 151 €
Total général des dépenses	15 616 564 €	401 146 €	317 193 €	15 933 757 €

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

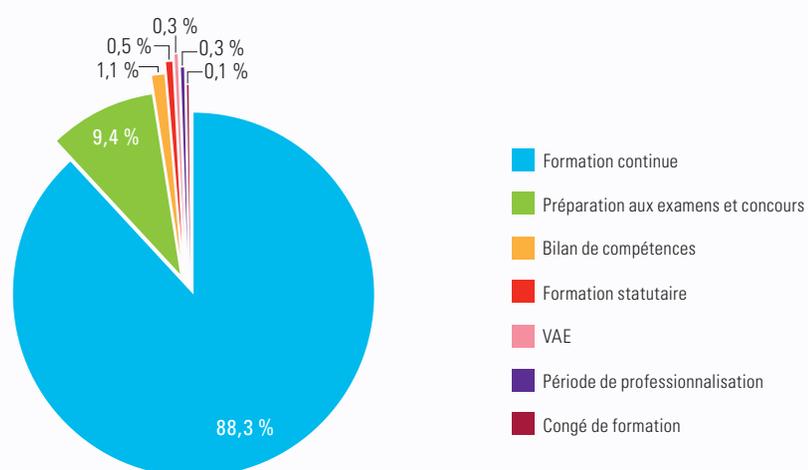
1. Dépenses de fonctionnement, dépenses pédagogiques, prestations.

2. Hors traitements des stagiaires. Exemples : indemnité de stage, de transport, de nuitée...

La formation professionnelle continue représente 88,3 % des dépenses de formation. Viennent ensuite les dépenses de formation de préparation aux examens et concours qui représentent 9,4 % de l'ensemble des dépenses.

Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
4 006	11 076	15 082	16 361	31 260	47 621	65,6
3 708	10 213	13 921	14 127	27 109	41 236	65,7
26,6	73,4	-	34,4	65,6	-	-

Figure 4.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation



► Congé de formation : donnée non significative.

E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 4.6

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	856
		Maître de conférences des universités	3 318
	Non-titulaire	Enseignants non permanents	243
Filière enseignante des corps du 2 ^m degré	Titulaire	Professeur agrégé	679
		Professeur certifié	553
		Professeur de lycée professionnel	27
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	15
Indéterminé*			879
Total effectifs			6 570

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs).

► *Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2018, 9,2 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Evolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010

Tableau 4.7

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total	Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000	2014-2015	672	271	943
2010-2011	777	312	1 089	2015-2016	632	269	901
2011-2012	774	311	1 085	2016-2017	647	253	900
2012-2013	687	310	997	2017-2018	651	259	910
2013-2014	678	275	953	2018-2019	615	260	875

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections du Conseil national des universités (CNU). Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordés sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010/2011 et 2011/2012)

qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures (compris entre 997 en 2012/2013 et 875 en 2018/2019) en raison de la baisse constante du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (615 en 2018/2019, contre 780 en 2009/2010). Après une légère remontée en 2016/2017 et 2017/2018, le volume des contingents accordés par les établissements est de nouveau en baisse en 2018-2019 (- 5,5 %).

Les contingents fixés pour les sections du CNU restent quant à eux toujours supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 4.8 - Année 2018-2019

Groupe CNU	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total	Taux du groupe/Total (en %)
Droit et Science politique	19	20	39	4,5
Sciences économiques et de gestion	20	24	44	5,1
Langues et Littératures	32	120	152	17,5
Sciences humaines	33	145	178	20,5
Mathématiques et Informatique	35	86	121	13,9
Physique	12	22	34	3,9
Chimie	18	23	41	4,7
Sciences de la terre	6	16	22	2,5
Sciences de l'ingénieur	38	51	89	10,2
Biologie et Biochimie	24	49	73	8,4
Interdisciplinaire	13	56	69	7,9
Théologie	0	0	0	0,0
Pharmacie	4	3	7	0,8
Total	254	615	869	100,0

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

En 2018/2019, 615 semestres ont été accordés par les établissements et 254 semestres sur les 260 prévus ont été accordés par les sections du CNU (40 % des 651 semestres accordés par les établissements en 2017/2018). C'est en « Sciences humaines » et en « Langues et littératures » que le nombre de CRCT attribué est le plus important, puis en « Mathématiques et informatique ».

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2014-2015 à 2018-2019) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 4.9

Typologie	Nbre moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Ecoles d'ingénieurs	27	4,2	5,7
Etablissements fusionnés	171,4	26,7	29,2
Grands établissements	24	3,7	2,9
Instituts d'études politiques	2,8	0,4	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	175,4	27,3	27,5
Univ. pluridisciplinaires hors santé	84,2	13,1	10,9
Univ. scientifiques	54,4	8,5	11,4
Univ. droit et économie	24,6	3,8	3,5
Univ. lettres et sciences humaines	78,6	12,2	8,2
Autres typologies d'établissement	0,2	0,0	0,2
Ensemble	642,6	100,0	100,0

► Source : DGRH A1-1.

► Au sein de la typologie « Etablissements fusionnés », le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les établissements fusionnés que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. On constate que la part des CRCT attribués correspond à peu près à la part

moyenne des effectifs de ces établissements, à l'exception des universités tertiaires, de lettres et sciences humaines et les pluridisciplinaires hors santé où la part des CRCT accordés est supérieure à la part moyenne des effectifs, tout comme dans les grands établissements.

Figure 4.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)

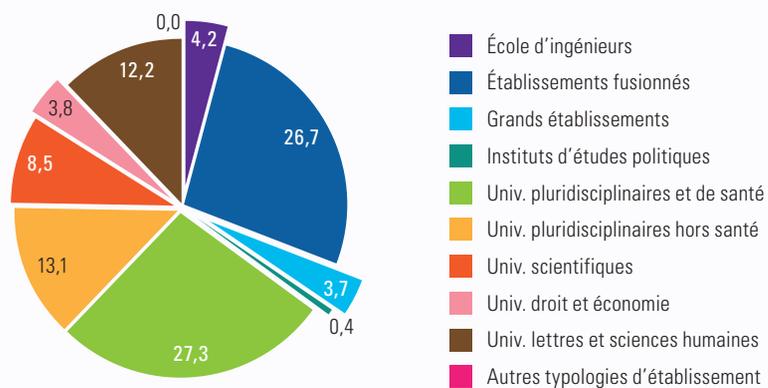
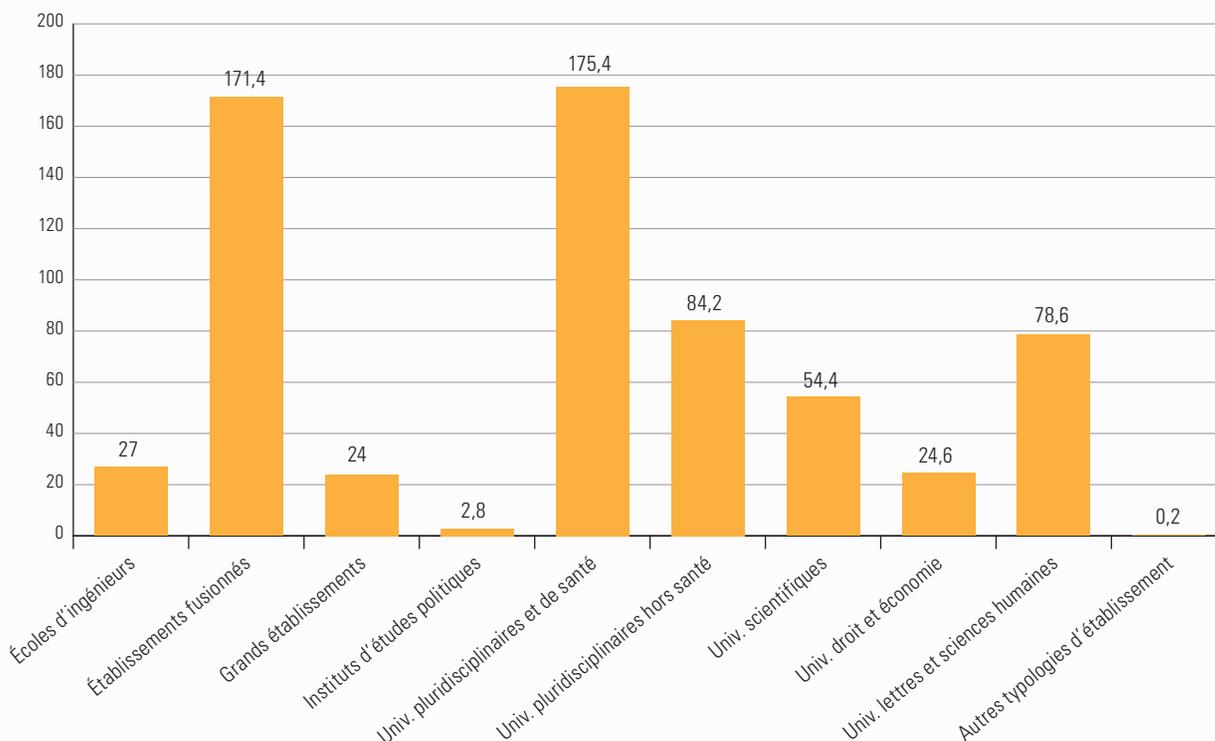


Figure 4.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé	260
B. La médecine de prévention	262
C. Hygiène, sécurité et conditions de travail	263

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles. Des données sur les congés pour raison de santé sont également présentes.

- ▶ 79 % des établissements déclarent en 2018 avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- ▶ 92 % des établissements ayant mis en place un CHSCT ont réuni cette instance au moins à 3 reprises en 2018.
- ▶ Un conseiller de prévention est nommé dans 85 % des établissements.
- ▶ 88 % des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- ▶ L'indice de fréquence des accidents de service ou du travail avec arrêt s'établit à 8,07 accidents pour 1 000 agents (contre 9,23 en 2017 et 7,32 en 2016). Le taux de gravité augmente légèrement avec 0,19 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,17 en 2017 et 0,15 en 2016).
- ▶ 160 maladies professionnelles ont été reconnues (contre 119 en 2017 et 148 en 2016) dont 86,9 % des « affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (contre 89 % en 2017 et 91,2 % en 2016).
- ▶ 26,8 % des agents ont pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2018 (contre 31,3 % en 2017), dont 21,3 % (25,9 % en 2017) au titre des maladies ordinaires.

A. Les congés pour raison de santé

► Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe



Tableau 5.1 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année 2018 (en %)

Catégorie de personnel	Sexe	Maladie ordinaire	Congé long (CLM et CLD)	Maladie professionnelle ou accident du travail	Congé maternité	Congé pour adoption	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant ¹	Congé de solidarité familiale	Ensemble des congés
Personnels enseignants	Hommes	5,5	0,5	0,3		0,0	1,2	0,0	7,7
	Femmes	12,8	1,2	0,6	3,4	0,0	0,0	0,0	18,0
	Part de la modalité de congé / Effectifs enseignants	8,4	0,8	0,4	1,4	0,0	0,7	0,0	11,8
	Effectifs enseignants / Total des effectifs	4,6	0,4	0,2	0,7	0,0	0,4	0,0	6,4
Personnels BIATSS	Hommes	29,2	2,3	2,8		0,0	1,7	0,0	36,1
	Femmes	40,7	3,1	2,5	3,0	0,0	0,1	0,0	49,5
	Part de la modalité de congé / Effectifs BIATSS	36,6	2,8	2,6	1,9	0,0	0,7	0,0	44,6
	Effectifs BIATSS / Total des effectifs	16,7	1,3	1,2	0,9	0,0	0,3	0,0	20,4
Total	Total hommes	13,5	1,1	1,1	0,0	0,0	1,4	0,0	17,2
	Total femmes	28,9	2,3	1,7	3,2	0,0	0,1	0,0	36,1
	Ensemble des effectifs	21,3	1,7	1,4	1,6	0,0	0,7	0,0	26,8

► Source : Enquête déclarative réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureau DGRH C1-1.

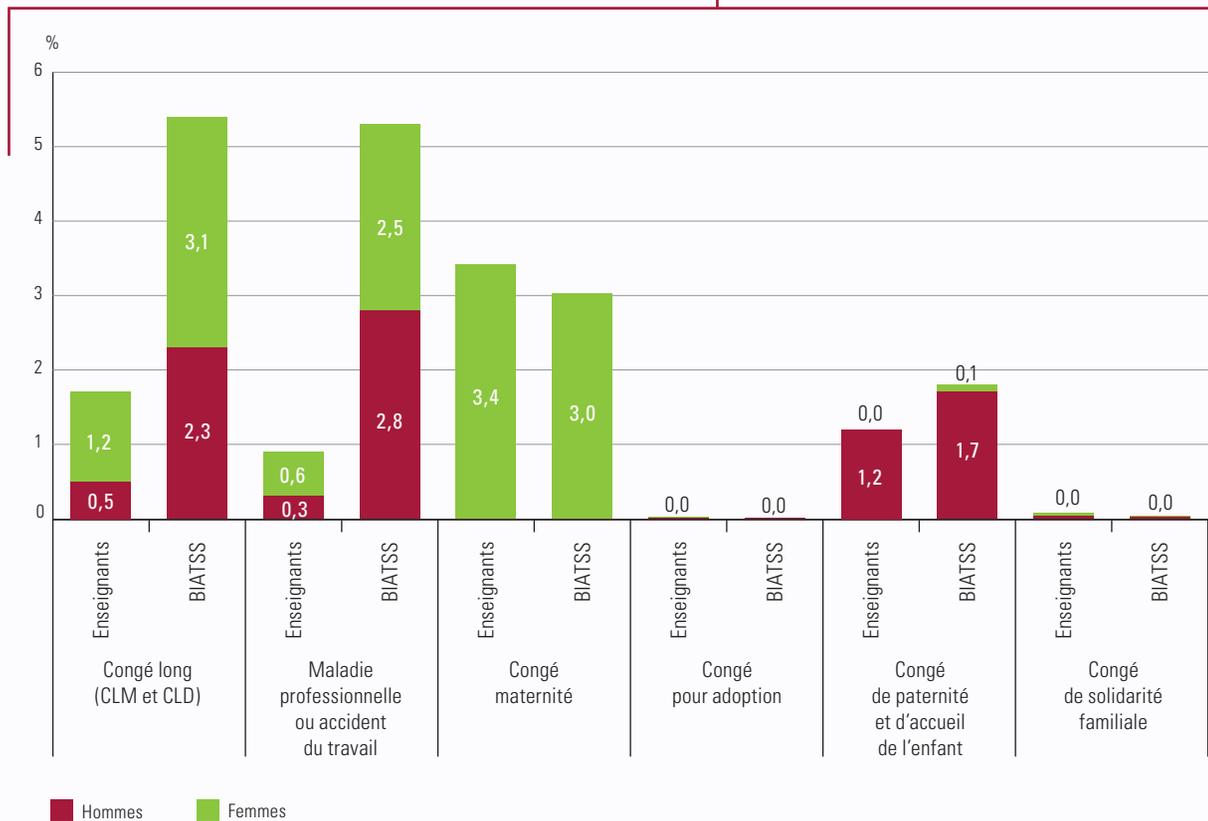
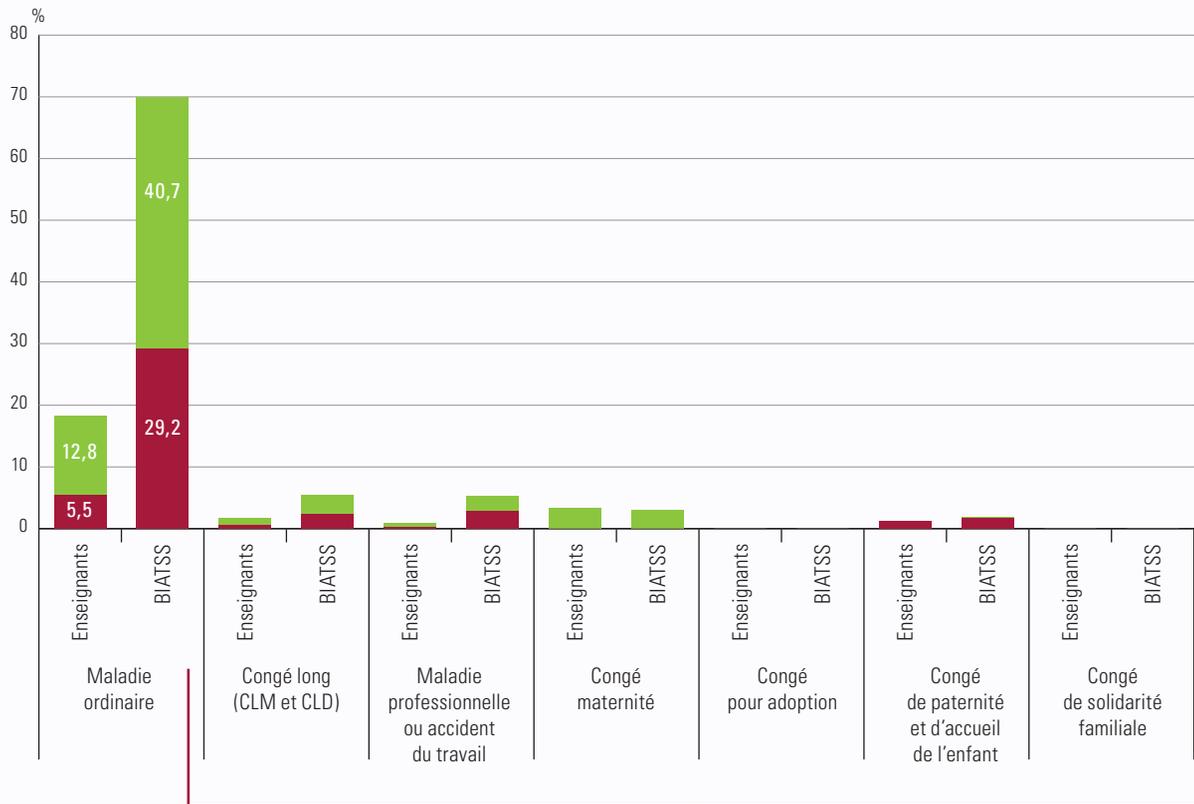
► Le taux de réponse à l'enquête par les établissements est de 87 % représentant 94 % des effectifs titulaires.

1. L'article 34 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 prévoit que peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père fonctionnaire de l'enfant ainsi que, le cas échéant, le conjoint fonctionnaire de la mère ou le fonctionnaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Dans l'enseignement supérieur, la part des agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2018 est de 26,8 % (36,1 % pour les femmes) dont 21,3 % (28,9 % pour les femmes) au titre des congés pour maladie ordinaire. 3,2 % des femmes ont eu un congé maternité en 2018 et 1,4 % des hommes ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Les congés longs (CLM ou CLD) ont concerné 1,7 % des effectifs de l'enseignement supérieur et deux fois plus les femmes que les hommes.

44,6 % des BIATSS ont eu en 2018 au moins un congé pour raison de santé (dont 36,6 % au titre des congés pour les maladies ordinaires) contre 11,8 % des personnels enseignants (dont 8,4 % au titre des congés pour les maladies ordinaires). La part des congés des femmes est de 49,5 % chez les BIATSS et de 18 % parmi la population enseignante, la part des congés pour maladie ordinaire représentant respectivement 40,7 % et 12,8 % des effectifs de titulaires.

Figure 5.1 - Répartition des types de congés pour raison de santé par catégorie de personnel et par sexe



B. La médecine de prévention

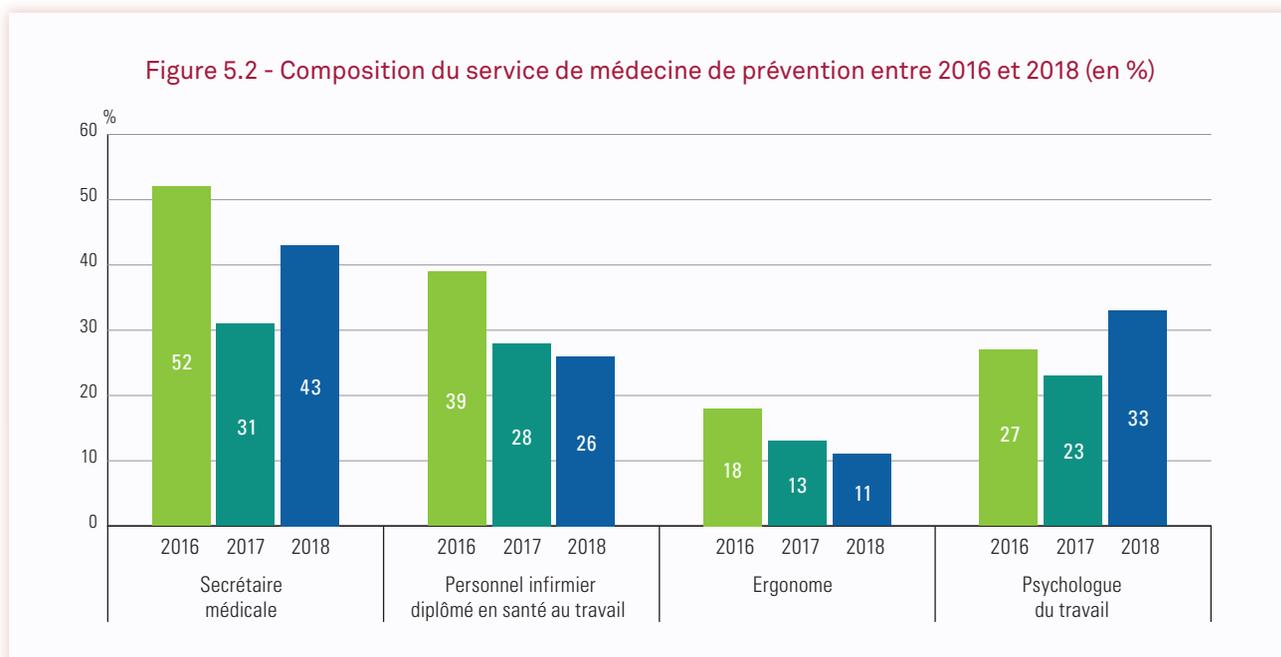
► Nombre de médecins de prévention en 2018

► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

L'enquête 2018 a été renseignée de manière exploitable par 131 établissements sur les 184 de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui représente 71 % des établissements (contre 73 % en 2017) et 79 % des personnels (contre 68,8 % en 2017), soit 211 621 agents.

Parmi les réponses obtenues sur la médecine de prévention :

- 103 établissements (79 %) déclarent disposer d'un médecin de prévention ; 58,7 ETP de médecins de prévention internes à l'établissement et 28,4 ETP de médecins de prévention extérieurs à l'établissement (service interentreprises ou autre administration) soit 87,1 ETP de médecins sont décomptés ;
- 10 collaborateurs médecins exercent dans 8 établissements, dont 4 ont été recrutés en 2018 ;
- 20 établissements déclarent ne pas avoir de médecin de prévention (contre 32 en 2017 et 33 en 2016) ;
- 57 % des établissements ont mis en place une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, dont la composition est présentée dans le diagramme suivant :



C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

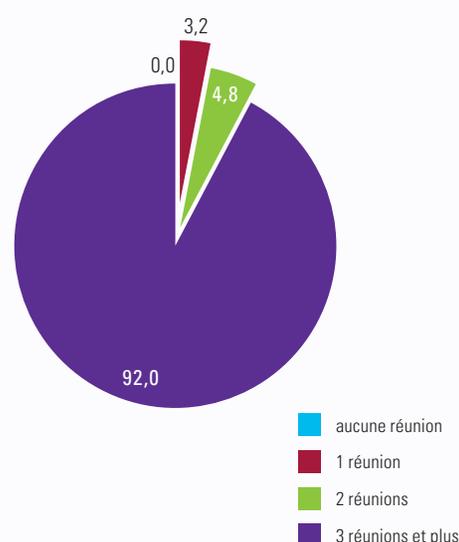
Tableau 5.2

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions et plus
Nombre d'établissements	0	4	6	115
% des établissements	0,0	3,2	4,8	92,0

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

- 500 réunions des CHSCT se sont déroulées, dont 414 en présence du président du CHSCT, 464 de l'assistant ou du conseiller de prévention, 304 du médecin de prévention ;
- Les CHSCT ont été saisis 12 fois par les CT ;
- 6 désaccords sérieux et persistants signalés ;
- 3 recours à l'inspecteur santé et sécurité au travail ;
- 1 recours à l'inspecteur du travail ;
- 334 réunions de groupes de travail issus du CHSCT ;
- 242 réunions des CHSCT spéciaux.

Figure 5.3 - Nombre de réunions annuelles des CHSCT (en %)



► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

Formation des membres du CHSCT

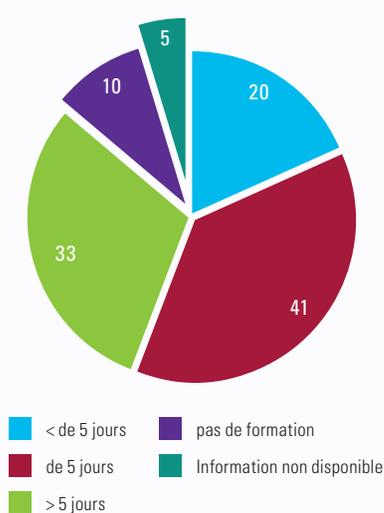
L'enquête 2018 montre que les 5 jours de formation des membres des CHSCT au cours de leur mandat, qui sont prévus par la réglementation, ont été organisés dans 68 % des 109 établissements ayant répondu à cette question.

Formation des acteurs de la prévention

En 2018, la formation initiale a concerné :

- 66 % des conseillers de prévention (contre 60 % en 2017 et 62 % en 2016) ;
- 68 % des assistants de prévention (contre 73 % en 2017 et 63 % en 2016).

Figure 5.4 - Répartition des établissements selon le nombre de jours de formation reçus par les membres titulaires ou suppléants des CHSCT depuis le début de leur mandat



► Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 5.3

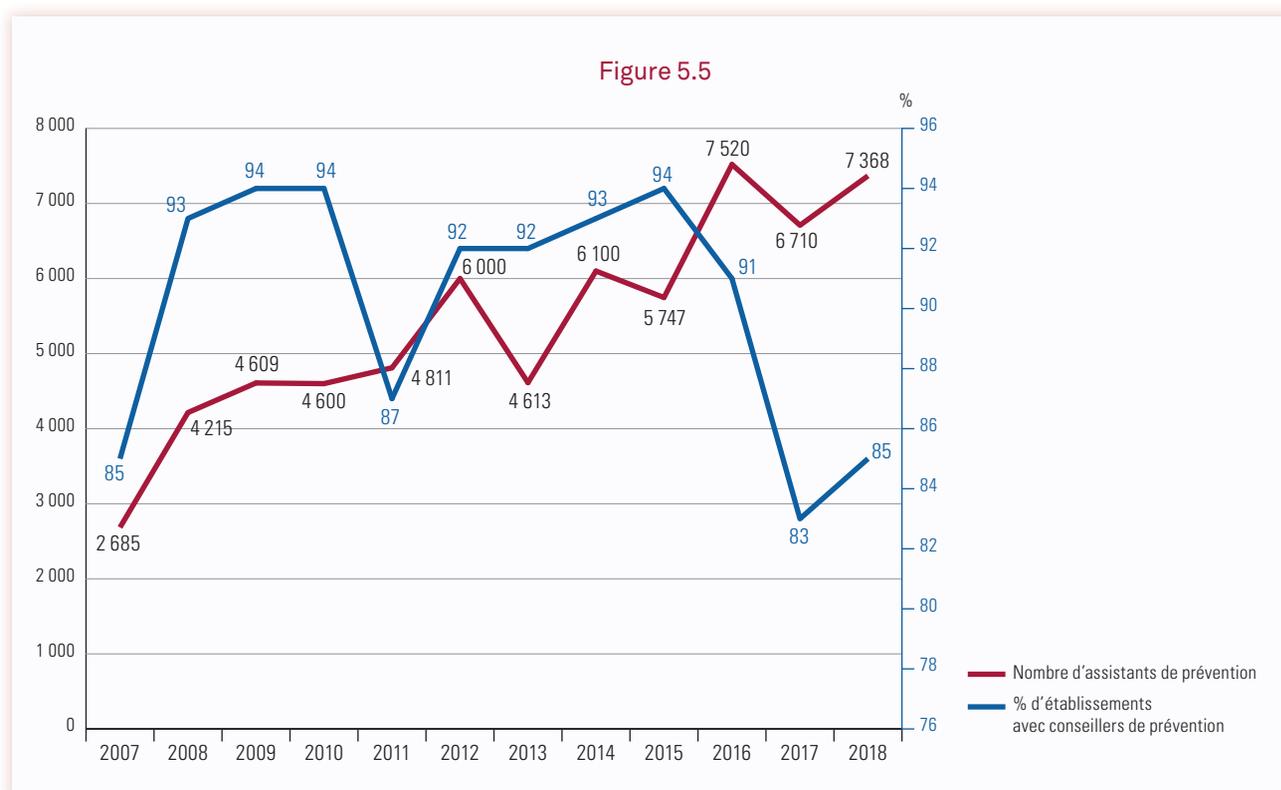
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
% d'établissements avec conseillers de prévention	85	93	94	94	87	92	92	93	94	91	83	85
Nombre d'assistants de prévention	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100	5 747	7 520	6 710	7 368

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

Un conseiller de prévention est nommé dans 85 % des établissements (83 % en 2017) ; dans 74 % des cas, le conseiller est directement rattaché au chef d'établissement.

Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention (AP) formés et répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant de prévention en moyenne pour 28 agents, comme en 2017.

Les modalités d'animation du réseau des AP sont présentées en CHSCT dans 45% des établissements.



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

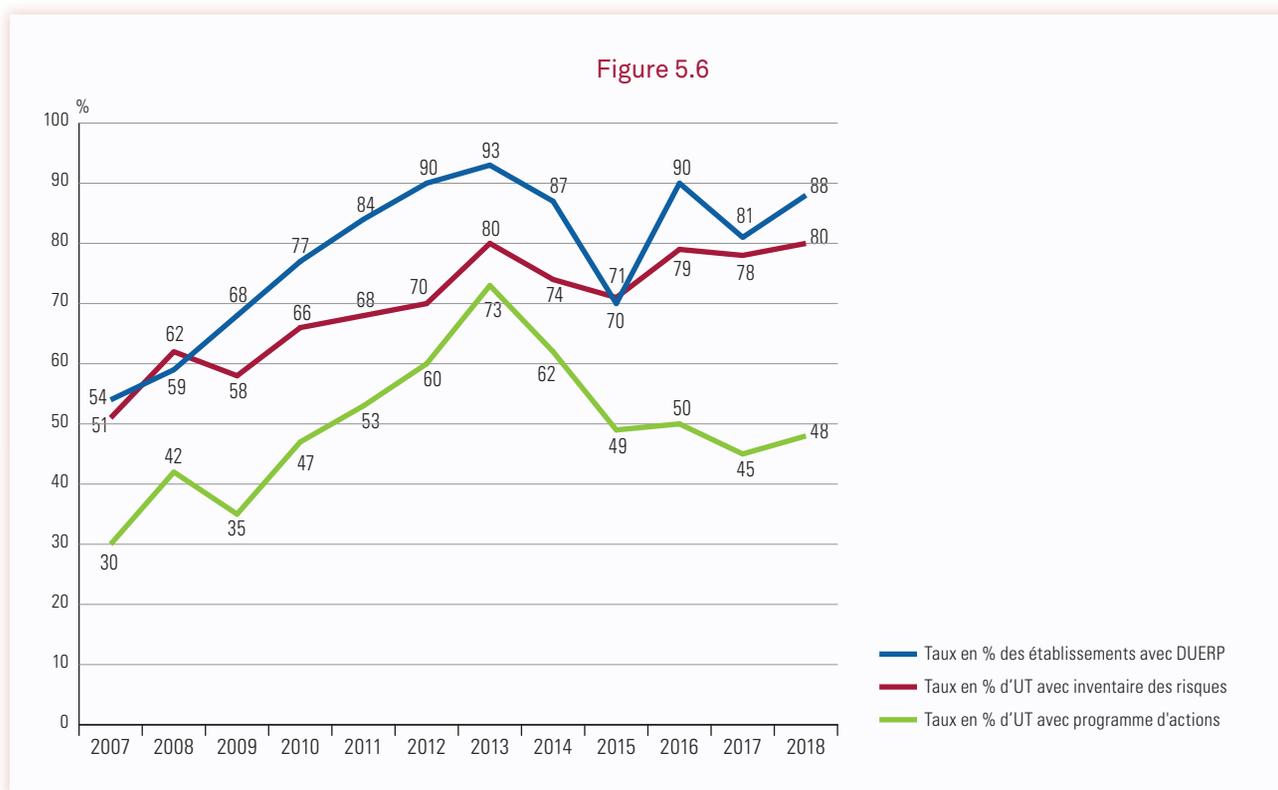
Tableau 5.4

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux en % des établissements avec DUERP	54	59	68	77	84	90	93	87	70	90	81	88
Taux en % d'UT avec inventaire des risques	51	62	58	66	68	70	80	74	71	79	78	80
Taux en % d'UT avec programme d'actions	30	42	35	47	53	60	73	62	49	50	45	48

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

Le taux de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques est en progrès.

L'inventaire des risques psychosociaux (RPS) figure dans 33 % des UT dans lesquelles l'inventaire des risques a été réalisé.



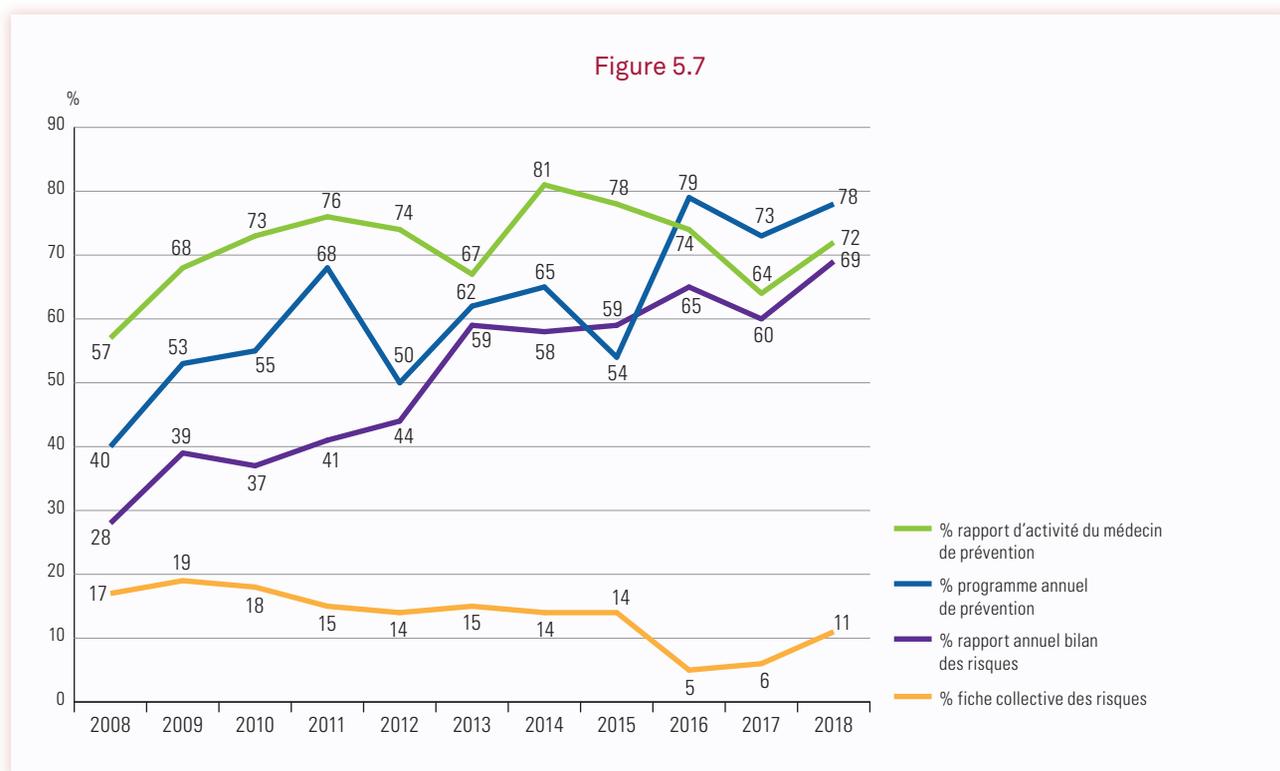
5 CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

► Taux de réalisation des documents réglementaires

Tableau 5.5

Type de documents réalisés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
% Rapport d'activité du médecin de prévention	57	68	73	76	74	67	81	78	74	64	72
% Programme annuel de prévention	40	53	55	68	50	62	65	54	79	73	78
% Rapport annuel bilan des risques	28	39	37	41	44	59	58	59	65	60	69
% Fiche collective des risques	17	19	18	15	14	15	14	14	5	6	11

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.



► Les recours au droit de retrait

Tableau 5.6

Nombre de situations	Cas d'invocation du droit de retrait	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait	
		Reconnu	Non Reconnu
5	Danger lié à une manifestation		5
1	Présence d'un personnel psychologiquement instable		1
1	Un collègue présentant un comportement agressif au travail	1	
1	Violence verbale avec un usager		1
2	Problème d'évacuations en cas d'incendie	2	
1	Bruit	1	
1	Agression	1	
12	Total	5	7

L'enquête 2018 a permis d'identifier 12 exercices du droit de retrait (contre 6 en 2017).

► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident

Tableau 5.7

2018	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 796	59	1 790	63	3 586	61	55 525	66	0
Mission	302	10	73	3	375	6	1 627	2	0
Trajet	950	31	975	34	1 925	33	26 954	32	1
Total	3 048		2 838		5 886		84 106		1

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Tableau 5.8

2017	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 496	68,2	1 684	66,9	3 180	67,5	49 286	69,1	0
Mission	105	4,8	64	2,5	169	3,6	2 000	2,8	0
Trajet	593	27,0	769	30,6	1 362	28,9	20 076	28,1	0
Total	2 194		2 517		4 711		71 362		0

Tableau 5.9

2016	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 620	68,0	1 546	64,9	3 166	66,5	50 321	69,2	-
Mission	132	5,5	63	2,6	195	4,1	2 174	3,0	1
Trajet	630	26,4	773	32,5	1 403	29,5	20 223	27,8	2
Total	2 382		2 382		4 764		72 718		3

Tableau 5.10

2015	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 388	70,8	1 303	65,2	2 691	68,0	34 244	62,4	
Mission	74	3,8	62	3,1	136	3,4	1 546	2,8	
Trajet	499	25,4	634	31,7	1 133	28,6	19 132	34,8	2
Total	1 961		1 999		3 960	-	54 922	-	2

Tableau 5.11

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429		1 727		3 156	-	45 529	-	2

La fréquence des accidents diminue légèrement (8,07 accidents pour 1 000 agents en 2018 contre 9,23 en 2017) ; la gravité des accidents augmente légèrement avec 0,19 journée d'arrêt pour 1 million d'heures travaillées en 2018 contre 0,17 en 2017.

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 5.12

2018	Technique		Administratif		Personnel Enseignant, Enseignant-chercheur, chercheur		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	2 214	74,7	674	49,8	698	44,5	3 586	60,9
Mission	56	1,9	38	2,8	281	17,9	375	6,4
Trajet	693	23,4	642	47,4	590	37,6	1 925	32,7
Total accidents	2 963	50,3	1 354	23,0	1 569	26,7	5 886	-
Nombre d'agents	77 535	33,6	44 436	19,3	108 819	47,2	230 790	-
Rappel 2017								
Total accidents	2 914	61,9	987	21,0	810	17,2	4 711	-
Nombre d'agents	71 637	37,8	34 667	18,3	83 143	43,9	189 447	-
Rappel 2016								
Total accidents	2 761	58,0	1 052	22,1	951	20,0	4 764	-
Nombre d'agents	68 038	31,0	45 425	20,7	106 285	48,4	219 748	-
Rappel 2015								
Total accidents	2 308	58,3	897	22,7	755	19,1	3 960	-
Nombre d'agents	52 940	32,7	33 024	20,4	75 905	46,9	161 869	-

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

Comme les années précédentes, la fréquence et la gravité des accidents est plus importante chez les personnels techniques qui représentent 33,6 % des effectifs de l'enquête et totalisent 50,3 % des accidents de service, de travail et de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 5.13

2018		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agres-sion	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	2 000	794	334	161	742	278	129	101	6	369	4 914
	%	40,7	16,2	6,8	3,3	15,1	5,7	2,6	2,1	0,1	7,5	100

2017		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agres-sion	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 135	462	155	84	519	139	76	35	5	389	2 999
	%	37,8	15,4	5,2	2,8	17,3	4,6	2,5	1,2	0,2	13,0	100

2016		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agres-sion	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 536	681	266	112	556	260	117	60	7	374	3 969
	%	38,7	17,2	6,7	2,8	14,0	6,6	2,9	1,5	0,2	9,4	100

2015		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agres-sion	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 065	648	260	94	552	269	99	51	19	380	3 437
	%	31,0	18,9	7,6	2,7	16,1	7,8	2,9	1,5	0,6	11,1	100

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018. Le nombre d'accident de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 5.14

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	MP 2018						
		Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	2						
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6	1	0,5%	0			
Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	10						
Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	15	1	0,5%	1	0,6%	300	1,9%
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19	3	1,5%	1	0,6%	0	0,0%
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	25						
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	3	1,5%	2	1,3%	0	0,0%
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 bis	5	2,4%	5	3,1%	447	2,8%
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	2	1,0%	0	0,0%	0	0,0%
Affections provoquées par l'aldéhyde formique (formol)	43						
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57	174	84,5%	139	86,9%	13 664	86,8%
Rhinites et asthmes professionnels	66	5	2,4%	3	1,9%	0	0,0%
Lésions chroniques du ménisque	79	2	1,0%	2	1,3%	158	1,0%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97						
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	3	1,5%	1	0,6%	25	0,2%
Syndrome anxio-dépressif ou syndrome d'épuisement professionnel	/	7	3,4%	6	3,8%	1 156	7,3%
Total		206		160		15 750	

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

► Les lignes en gras correspondent aux maladies qui ont été reconnues en 2018.

En 2018

Le ratio entre le nombre de maladies professionnelles reconnues et l'effectif des personnels concernés par l'enquête augmente légèrement avec 0,69 maladies professionnelles reconnues pour 1 000 agents en 2018, contre 0,62 ‰ en 2017 et 0,81 ‰ en 2016.

Les maladies liées aux gestes et postures de travail représentent toujours la majorité des maladies professionnelles (84,5 % des maladies déclarées et 86,9 % des jours d'arrêt).

7 maladies liées à l'amiante ont été reconnues en 2018, contre 2 en 2017 et 3 en 2016.

6 maladies en lien avec les risques psychosociaux (qualifiées par les établissements de syndrome anxio-dépressif ou de syndrome d'épuisement professionnel) ont été reconnues.

MP 2017						MP 2016					
Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt		Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
						1	0,6%	0			
3	2%	2	2%	0		1	0,6%	0			
						1	0,6%	1	0,7%		
1	1%	0		0		2	1,1%	1	0,7%	365	3,3%
2	1%	2	2%	4	0%	1	0,6%	1	0,7%	0	
						1	0,6%	0			
3	2%	2	2%	0		5	2,8%	3	2,0%	0	
						1	0,6%	0	0,0%		
2	1%	1	1%	0		2	1,1%	0			
1	1%	1	1%	365	6%						
141	89%	106	89%	11 671	96%	151	85,3%	135	91,2%	10 656	95,4%
1	1%	0		0		7	4,0%	5	3,4%	48	0,4%
1	1%	1	1%	70	1%	1	0,6%	0			
1	1%	1	1%	1	0%						
3	2%	3	3%	3	0%	3	1,7%	2	1,4%	97	0,9%
159		119		12 114		177		148		11 166	

► Les formations en santé et sécurité au travail

Tableau 5.15 - Le plan de formation des établissements comprend les formations à la sécurité suivantes (hors formations aux autorisations et habilitations réglementaires)

Thématiques abordées dans le plan de formation	Nombre de sessions de formation	Nombre total de participants
Formations générales à la santé et à la sécurité au travail (sécurité au poste de travail, dispositifs de protection, incendie, secourisme...)	2 536	21 008
Formations lors de l'entrée en fonction des agents ou suite à un changement de fonction, de technique ou de matériel	383	5 734
Formations liées aux risques particuliers (CMR, ATEX, agents biologiques...)	562	4 162

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018.

Les autorisations et les habilitations réglementaires ont été délivrées dans 65 % des établissements (contre 64 % en 2017).

6. L'ACTION SOCIALE

Ce chapitre présente les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et non titulaires dans l'enseignement supérieur. Élément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action sociale vise donc à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans différents domaines (handicap, enfance et loisirs, famille, logement, restauration...) ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Les prestations sociales qui ont été versées au bénéfice des agents relèvent soit de prestations interministérielles à réglementation commune, soit de prestations d'initiative locale versées pour répondre aux besoins spécifiques localement repérés par les établissements.

- ▶ 18 534 395 € ont été consacrés aux différentes prestations sociales en 2018 et 1 761 615 € au titre des secours aux agents.

► Les dépenses selon le type d'actions sociales

Tableau 6.1 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des prestations sociales en 2018

Type d'action	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en €)
Aide aux parents d'enfants handicapés	1 271	1 813 318
Aide aux vacances, loisirs, culture	55 725	4 764 498
Aide à l'enfance et aux études	6 355	2 093 768
Aide au logement	736	440 026
Environnement professionnel	5 043	897 529
Environnement privé	5 249	1 267 231
Restauration		7 258 026
Total	74 379	18 534 395

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires - Bureaux DGRH C1-3 et C1-1.

► Le champ de l'enquête par « type d'actions sociales » ne permet pas de définir précisément celles relevant de la réglementation interministérielle et celles d'initiatives locales puisque ces dernières peuvent venir abonder ou compléter les prestations sociales à réglementation interministérielle.

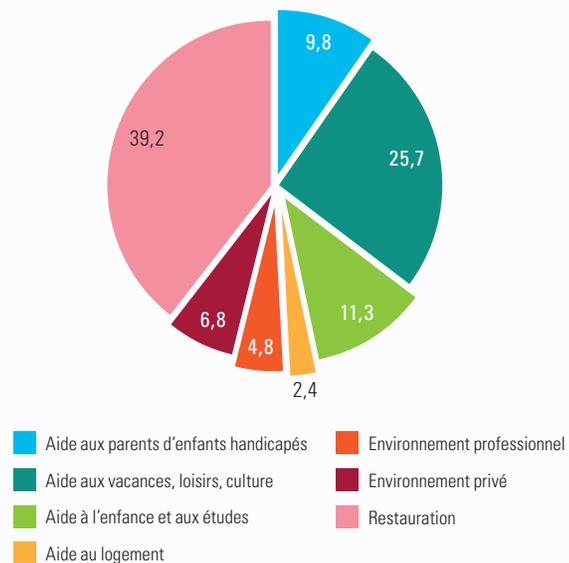
► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,9% représentant 93,3% des effectifs titulaires et non titulaires.

► Présentation des différents type d'action sociale :

- les aides aux enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources. Elles comprennent trois prestations : l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, l'allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans et l'allocation pour les séjours en centres spécialisés.
- l'aide aux vacances, loisirs et culture comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs.
- l'aide à l'enfance et aux études comprend la garde des jeunes enfants notamment dans le cas d'horaires atypiques ou décalés ainsi que la réservation de places en crèches, l'aide aux études, l'aide aux séjours liés au développement éducatif et à l'insertion en milieu scolaire...
- l'aide au logement est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment l'installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de caution, d'agence, de déménagement ou encore l'achat de l'équipement de première installation.
- environnement professionnel : aide pour les difficultés liées à une situation spécifique, aide aux nouveaux arrivants, accompagnement de la sortie de carrière, etc.
- environnement privé : soutien aux agents en difficulté d'ordre familial (divorce, monoparentalité) ou de santé, aide juridique, etc.
- l'aide restauration est destinée, par le biais de subventions de fonctionnement et d'équipement, à la participation aux dépenses de fonctionnement et à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et inter-administratifs. L'établissement participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

18 534 395 € ont été consacrés aux dépenses de prestations sociales en 2018 dans l'enseignement supérieur, les dépenses concernant la « restauration » représentant 39,2% de ces dépenses. Viennent ensuite « l'aide aux vacances, loisirs, culture » et « l'aide à l'enfance et aux études » avec respectivement 25,7% et 11,3% des dépenses.

Figure 6.1 - La répartition des dépenses de prestations sociales dans l'enseignement supérieur (en %)



► Les dépenses au titre des secours aux agents

Tableau 6.2 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des secours (aides exceptionnelles) en 2018

Nombre d'agents bénéficiaires titulaires et non titulaires	2 802
Nombre de dossiers retenus	2 853
Montant total des secours attribués (en euros)	1 761 615 €
Montant maximum accordé (en euros)	4 700 €
Montant moyen accordé (en euros)*	617 €

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires - Bureaux DGRH C1-3 et C1-1.

► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,9% représentant 93,3% des effectifs titulaires et non titulaires.

► Méthode de calcul du montant moyen accordé : ce montant moyen correspond à la somme des moyennes renseignées par les établissements rapportée au nombre d'établissements ayant renseigné la moyenne.

Des secours (aides exceptionnelles non remboursables) sont proposés aux personnels en vue de répondre aux difficultés passagères qu'ils rencontrent. Le montant moyen des secours accordés aux agents dans l'enseignement supérieur en 2018 est de 617 €.

7 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats, les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU ainsi que la répartition des représentants du personnel au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur et la recherche.

- ▶ 528,6 ETP correspondent au crédit temps syndical pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les décharges de service accordées en 2018 s'élèvent à 354,4 ETP.
- ▶ Parmi les représentants du personnel, au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur, 61,2% des titulaires et 61,6% des suppléants sont des femmes.

► Les moyens humains accordés aux syndicats



Tableau 7.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018-2019

Dénomination des organisations syndicales	MESRI* en ETP Décharges consommées	Répartition par genre des décharges (en %)		MESRI en CTS* (ETP) Dotation initiale
		Hommes	Femmes	
CGT	92,06	50,6	49,4	101,67
SNPTES	75,46	56,0	44,0	98,17
Sgen-CFDT	47,75	55,1	44,9	93,60
FSU	55,51	55,6	44,4	71,46
Unsa	26,11	47,0	53,0	62,24
FNEC-FP-FO	28,78	61,0	39,1	37,22
Sud-éducation	18,76	58,7	41,3	36,70
CFTC	2,71	40,0	60,0	9,94
CFE-CGC	2,77	59,1	40,9	6,57
CSEN	1,70	41,2	58,8	5,20
FAEN	2,00	100,0	0,0	4,12
SPEG	0,83	50,0	50,0	1,70
STC	0,00	0,0	0,0	0,00
ASAMEN	0,00	0,0	0,0	0,00
UDAS	0,00	0,0	0,0	0,00
Total	354,4	53,8	46,2	528,6

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.
 ► CTS = Crédit temps syndical.
 ► Les décharges de service accordées dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST ont été attribuées en 2018-2019 conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié), suite aux élections professionnelles de 2014.

Un contingent global de crédit de temps syndical est déterminé, pour le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à partir du cumul des effectifs des électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections au comité technique ministériel de chacun des deux départements ministériels (arrêté du 30 août 2012 portant application au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions de l'article 18 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié et l'article 16-1 du décret n° 2012-224 du 16 février 2012).

Le contingent des droits syndicaux est attribué sur la base du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales pour chacun des 2 comités techniques ministériels (CTMEN - CTMESR) et de son prorata par rapport au cumul des électeurs.

Le crédit de temps syndical (article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié) est fixé annuellement par arrêté interministériel de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ou des ministres intéressés.

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée compte tenu de leur représentativité, appréciée de la manière suivante :

- la moitié du contingent ministériel résultant de l'application du barème est répartie entre les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel, en fonction du nombre de sièges qu'elles détiennent ;
- l'autre moitié est répartie entre toutes les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à l'élection du comité technique ministériel, proportionnellement au nombre de voix qu'elles ont obtenues.

Chaque organisation syndicale peut utiliser son contingent de crédit de temps syndical au titre de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur, selon son souhait.

► **Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2018**

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité

technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), issues des élections de décembre 2018.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

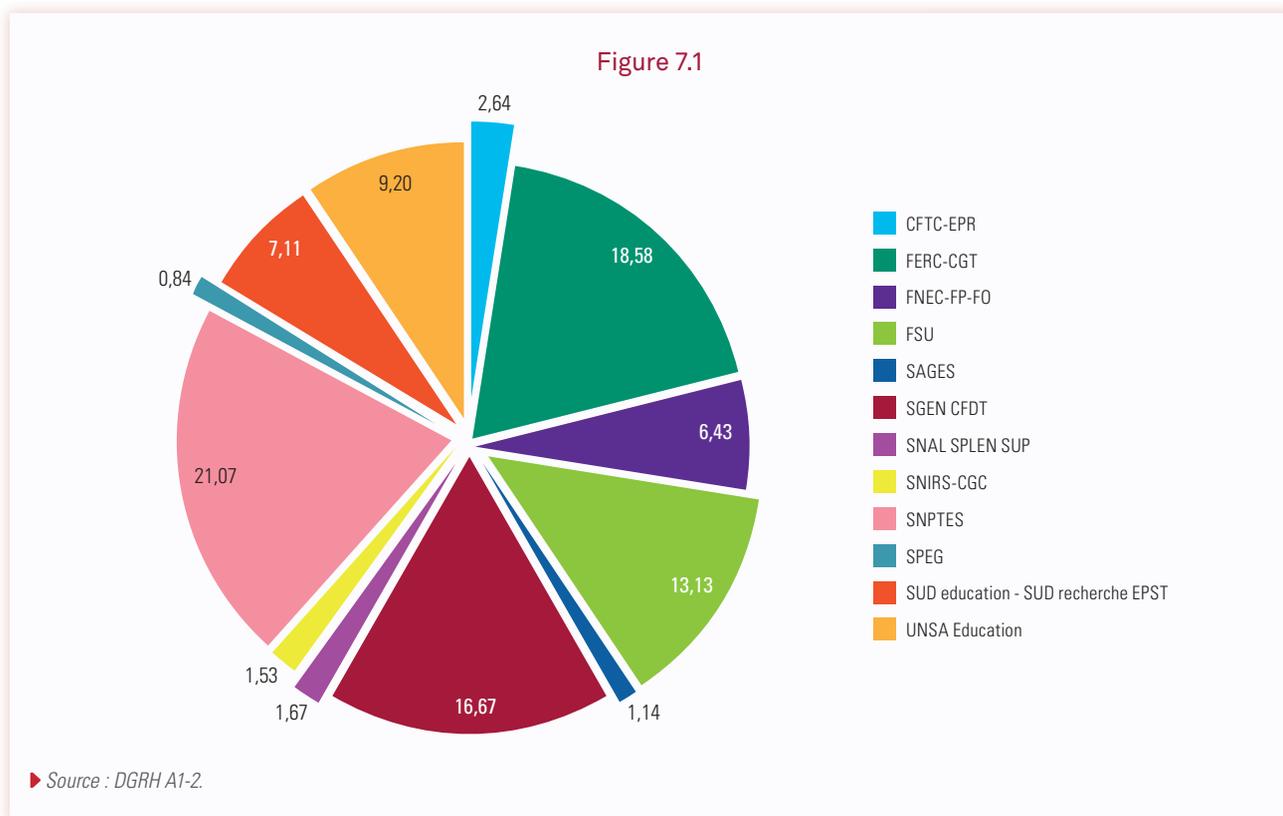
Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 6 décembre 2018 dans 202 établissements.

l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

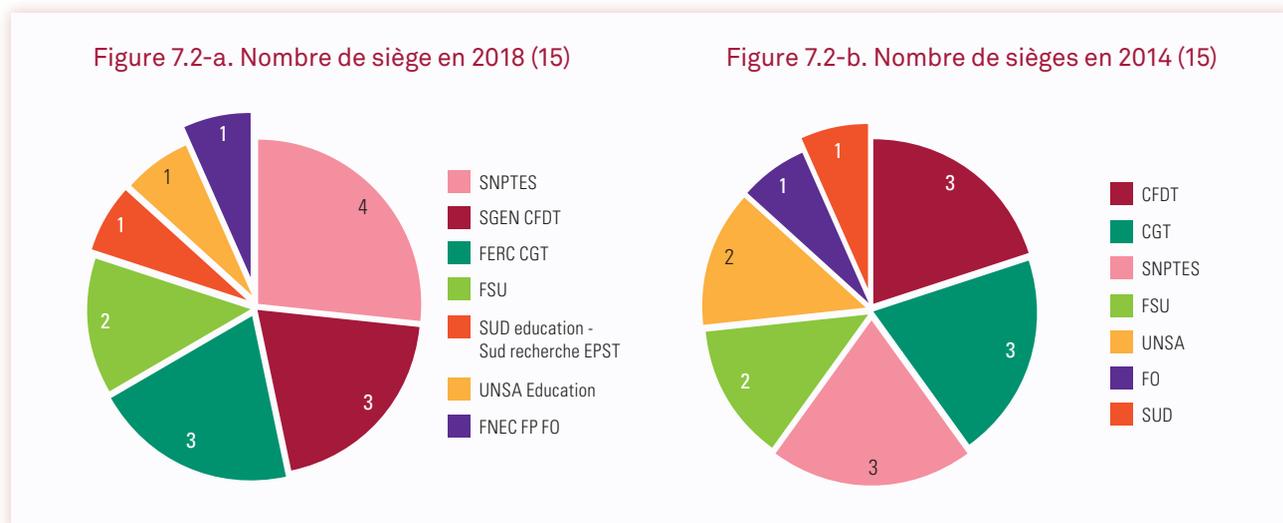
Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 6 décembre 2018, dans 194 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 8 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque affectés dans les services relevant du ministère chargé de

Le taux de participation s'élève à 30,51 % (83 638 votants pour 274 108 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



La répartition des sièges est la suivante :



Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

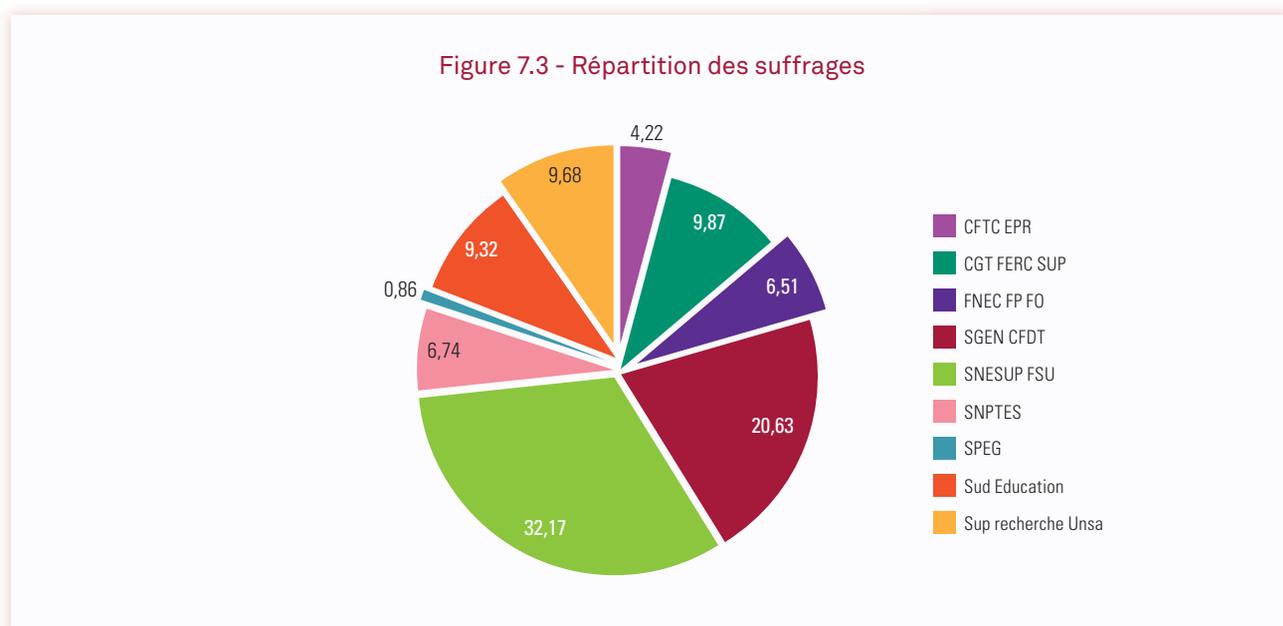
Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s'est déroulé le 6 décembre 2018 dans 146 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures, dans 121 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 19 établissements disposant d'un faible nombre d'élec-

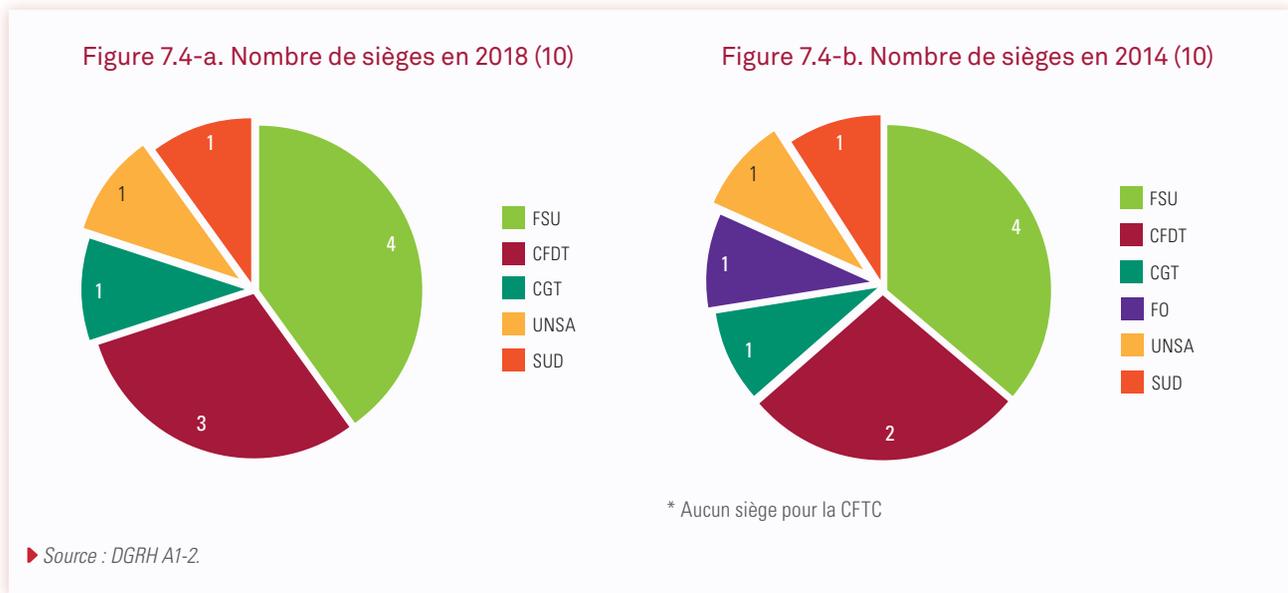
teurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s'élève à 23,86% (11 684 votants pour 48 965 inscrits).

La répartition des suffrages entre les neuf organisations syndicales candidates est la suivante :



La répartition des sièges est la suivante :



► La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur - Année universitaire 2018-2019



Tableau 7.2

Instances nationales	Nombre de sièges titulaires	Nombre de représentantes femmes			
		Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CTMESR)	15	7	5	46,7	33,3
Comité technique des personnels enseignants de statut universitaire (CTU)	10	5	6	50,0	60,0
Comité national d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'enseignement supérieur (CHSCTMESR)	7	3	5	42,9	71,4
La composition des CAPN des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation					
CAPN des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et des chargés d'EPS (PEPS) *	9	4	4	44,4	44,4
CAPN commune aux instituteurs et professeurs des écoles (PE)	10	8	7	80,0	70,0
CAPN des psychologues de l'éducation nationale (PSYEN) *	9	9	7	100,0	77,8
CAPN des professeurs de lycée professionnel (PLP) *	10	7	3	70,0	30,0
CAPN des professeurs de chaire supérieure (Chaire Sup) *	4	2	1	50,0	25,0
CAPN des professeurs certifiés et des Adjoints d'enseignement (AE) *	19	11	9	57,9	47,4
CAPN des Conseillers principaux d'éducation (CPE) *	9	5	7	55,6	77,8
CAPN des professeurs agrégés (Agrégés) *	10	5	5	50,0	50,0
La composition des CAPN des personnels administratifs et techniques					
CAPN des attachés d'administration de l'Etat (AAE)	10	4	6	40,0	60,0
CAPN des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	10	6	8	60,0	80,0
CAPN des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	11	9	9	81,8	81,8
CAPN des agents techniques (ATEE)	8	3	3	37,5	37,5
La composition des CAPN des personnels sociaux et de santé					
CAPN des médecins de l'Education nationale (MED)	5	4	4	80,0	80,0
CAPN des infirmières de l'éducation nationale (catégorie B) (INFEN)	2	2	2	100,0	100,0
CAPN des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (catégorie A) (INFENES)	9	9	8	100,0	88,9
CAPN des assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)	6	5	6	83,3	100,0
CAPN des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE)	2	2	2	100,0	100,0
La composition des CAPN des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation					
CAPN des ingénieurs de recherche (IGR)	8	4	3	50,0	37,5
CAPN des ingénieurs d'études (IGE)	7	3	3	42,9	42,9
CAPN des assistants ingénieurs (ASI)	4	0	2	0,0	50,0
CAPN des techniciens de recherche et de formation (TRF)	10	7	7	70,0	70,0
CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)	11	9	7	81,8	63,6
La composition des CAPN des personnels de bibliothèques					
CAPN des conservateurs généraux de bibliothèques (CGEN BIB)	2	1	1	50,0	50,0
CAPN des conservateurs de bibliothèques (CBIB)	4	2	3	50,0	75,0
CAPN des bibliothécaires (BIB)	3	2	3	66,7	100,0
CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS)	6	5	5	83,3	83,3
CAPN des magasiniers des bibliothèques (Mag. BIB)	7	2	5	28,6	71,4
Total	237	145	146	61,2	61,6

► Source : DGRH - Département du droit syndical et de la veille sociale

► * Premiers suppléants uniquement. Les CAP Enseignants ont des premiers et des seconds suppléants

Nombre de représentants hommes			
Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
8	10	53,3	66,7
5	4	50,0	40,0
4	2	57,1	28,6
5	5	55,6	55,6
2	3	20,0	30,0
0	2	0,0	22,2
3	7	30,0	70,0
2	3	50,0	75,0
8	10	42,1	52,6
4	2	44,4	22,2
5	5	50,0	50,0
6	4	60,0	40,0
4	2	40,0	20,0
2	2	18,2	18,2
5	5	62,5	62,5
1	1	20,0	20,0
0	0	0,0	0,0
0	1	0,0	11,1
1	0	16,7	0,0
0	0	0,0	0,0
4	5	50,0	62,5
4	4	57,1	57,1
4	2	100,0	50,0
3	3	30,0	30,0
2	4	18,2	36,4
1	1	50,0	50,0
2	1	50,0	25,0
1	0	33,3	0,0
1	1	16,7	16,7
5	2	71,4	28,6
92	91	38,8	38,4

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

► sur la page « Bilans et statistiques » :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

► CNRS : www.cnrs.fr/fr/documentation

► IFSTTAR : www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/bilan-social

► INED : www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/documents-de-reference

► INRAE (suite à la fusion entre l'INRA et l'IRSTEA) : www.inrae.fr

► INRIA : <https://inria.fr/fr/innovation-numerique-ecosysteme>

► INSERM : <https://rh.inserm.fr/pages/bilan-social.aspx>

► IRD : <https://www.ird.fr/l-ird/rapports-d-activite-annuels/2017>

Œuvres universitaires et scolaires
CNOUS
CROUS d'Aix-Marseille
CROUS d'Amiens
CROUS d'Orléans-Tours
CROUS de Besançon
CROUS de Bordeaux
CROUS de Caen
CROUS de Clermont-Ferrand
CROUS de Corse
CROUS de Créteil
CROUS de Dijon
CROUS de Grenoble
CROUS de La Réunion
CROUS de Lille
CROUS de Limoges
CROUS de Lyon
CROUS de Montpellier
CROUS de Nancy-Metz
CROUS de Nantes
CROUS de Nice
CROUS de Paris
CROUS de Poitiers
CROUS de Reims
CROUS de Rennes
CROUS de Rouen
CROUS de Strasbourg
CROUS de Toulouse
CROUS de Versailles
CROUS des Antilles-Guyane

COMUE
COMUE Bourgogne - Franche-Comté
COMUE Centre-Val de Loire
COMUE d'Aquitaine
COMUE HéSam
COMUE Languedoc-Roussillon Universités
COMUE Lille Nord de France
COMUE Normandie Université
COMUE Paris Est
COMUE Paris Sciences et Lettres
COMUE Paris Seine
COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci
COMUE Université Côte d'Azur
COMUE Université de Bretagne Loire
COMUE Université de Lyon
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
COMUE Université Grenoble Alpes
COMUE Université Paris Lumières
COMUE Université Paris-Saclay
COMUE Université Sorbonne Paris Cité

Universités pluridisciplinaires hors santé
Centre universitaire de formation et de recherche - Mayotte
Institut national universitaire JF Champollion
Université d'Artois
Université d'Avignon
Université de Bretagne-Sud
Université de Cergy-Pontoise
Université de Chambéry - Savoie
Université de Corse - Pasquale Paoli
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de la Polynésie Française - Tahiti
Université de La Rochelle
Université de Mulhouse - Haute Alsace
Université de Nîmes - Unîmes
Université de Pau - Pays de l'Adour
Université de Perpignan - Via Domitia
Université de Toulon - Sud Toulon Var
Université de Valenciennes - Hainaut-Cambrésis
Université d'Evry Val d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Havre
Université du Littoral - Côte d'Opale
Université du Mans - Maine
Université Paris Est - Marne-la-Vallée

Grands établissements
Collège de France
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP)
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École nationale des Chartes (ENC)
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon (ENSSIB)
Ecole normale supérieure de Cachan
Ecole normale supérieure de Lyon
Ecole normale supérieure de Paris
Ecole normale supérieure de Rennes
École pratique des hautes études (EPHE)
Institut de France
Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Observatoire de la Côte d'Azur
Observatoire de Paris
Universcience

Écoles d'ingénieur
CentraleSupelec
Ecole centrale de Lille
Ecole centrale de Lyon
Ecole centrale de Marseille
Ecole centrale de Nantes
Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont
Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCI)
Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCl)
Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech)
Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENS2M)
Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT)
Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM)
Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise d'Evry (ENSIIE)
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA CVL)
Institut national des sciences appliquées de Lyon
Institut national des sciences appliquées de Rennes
Institut national des sciences appliquées de Rouen
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Toulouse
Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)
Institut polytechnique de Grenoble (IPG)
Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Université de technologie de Compiègne (UTC)
Université de technologie de Troyes (UTT)

Achévé d'imprimer en attente
sur les presses de l'atelier de reprographie de Grenelle, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris